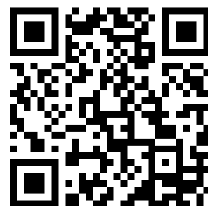
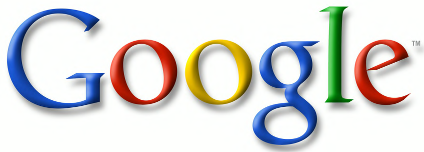
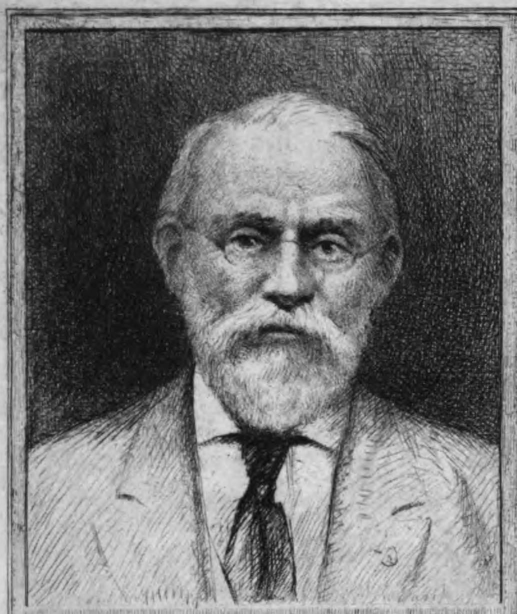



Google



Mémoires

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département ...



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

Article 23 du Règlement intérieur de la Société

Toute publication de la Société porte cette mention :

« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

LE COUVENT DES CAPUCINS A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

D'après le plan en relief de la Place forte de Douai, du Musée des Invalides. Actuellement au musée de Douai (Salle des souvenirs Douaisiens)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

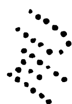
SÉANT A DOUAI

Troisième Série

TOME IX

1903-1904

DOUAI
CRÉPIN FRÈRES, imprimeurs de la Société
11, rue de Valenciennes, 11



HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS

Centrale du Département du Nord

séant à DOUAI

De 1799 à 1827

par M. le Baron de WARENGHIEN

Président de la Société

PRÉFACE

En publiant le volume qui reproduit les comptes-rendus des premières séances publiques de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, la Société a eu pour but de sauver de l'irréparable oubli les travaux et les études qui ont marqué ses débuts.

Les comptes-rendus de ces séances sont au nombre de six :

1° Séance d'Installation du 30 germinal an VII ;
2° Séance du 28 germinal an XII ;
3° Séance du 24 juillet 1806 ;
4° Séance du 29 novembre 1812 ;
5° Séance du 15 juillet 1814 ;
6° Séance du 13 juillet 1827.

Ils sont d'ailleurs de la plus grande rareté. Il n'en subsiste plus que quelques exemplaires, pour la plupart incomplets : de sorte que leur réimpression aura presque le charme de l'inattendu et de la nouveauté. Il a semblé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt, pour tous ceux qui aiment les choses de l'Agriculture, des Sciences et des Arts, (et ils sont toujours nombreux à Douai) de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'état d'âme de nos prédécesseurs : je pourrais dire, de nos aïeux, à ces dates dont quelques unes sont si intimement liées aux plus grands événements de l'histoire de France. De quoi s'occupaient les membres de la Société Libre d'Agriculture, à la veille du coup d'état de Brumaire ; quels étaient leurs travaux artistiques et littéraires, au moment de la Création de la Légion d'Honneur, de la promulgation du Code Napoléon, et de la proclamation de l'Empire ? Que faisaient-ils, que disaient-ils, quelques mois avant les foudroyantes victoires d'Iéna et d'Auerstædt ? Et tragique et douloureux revirement, comment fut remplie la séance du 29 novembre 1812, au jour néfaste du terrible passage de la Bérésina ? Que s'est-il dit à la séance du 18 juillet 1814, trois mois après retour des Bourbons ; quels sentiments se sont fait jour, et qui l'a emporté, ou des patriotiques regrets de tant de gloire évanouie, ou de la joie causée par la fin de vingt années de guerres ? Et enfin, pour la séance du 13 juillet 1827, celle-là plus rapprochée de nous et dont nous avons connu (je parle des vétérans de la Société) plusieurs des assistants à cette séance solennelle, quel a été son trait dominant et caracté-

ristique ? Voilà ce que va révéler cette réimpression. Elle évoquera le souvenir presque perdu de ces séances déjà si lointaines, et fournira une contribution intéressante à l'histoire littéraire de la ville de Douai. Elle remettra en lumière toute une pleïade d'Agriculteurs, de Savants, d'Artistes, de Littérateurs, dont les travaux et les efforts ont enrichi le patrimoine intellectuel de notre chère cité.

Tel est le but qu'a voulu atteindre la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Elle a estimé aussi qu'en retraçant l'histoire si peu connue de ses pénibles et difficiles débuts, en glorifiant les persévérants et infatigables efforts de ses fondateurs, elle proposait à ceux qui sont appelés à les continuer aujourd'hui, le plus utile et le plus réconfortant des exemples. Et les pages qui vont y être consacrées ont pour dernier objet de relier les uns aux autres les procès-verbaux de ces séances, et de combler les intervalles qui les séparent, en rappelant les faits les plus mémorables, les travaux les plus marquants, qui ont rempli, de 1799 à 1827, l'existence de la Société

Chapitre I. — Sommaire

Fondation de la Société d'Agriculture. — Son recrutement et ses débuts. — Fête de l'Agriculture du 10 Messidor an VII. — Hymne à la Nature du Citoyen Louis Dumarquet, Cultivateur à Equerchin. — La Société décide qu'elle s'occupera d'Agriculture et Arts. — Son installation précaire dans les locaux de la Préfecture, — puis au collège d'Anchin et enfin au ci-devant Couvent des Capucins. (du 8 floréal an VII au 23 ventôse an XI.)

Le Registre journal des Séances de la Société Libre d'Agriculture, installée en la Commune de Douay par l'Administration départementale, le 8 floréal an VII de la République (27 avril 1799) débute par le procès-verbal ci-après :

L'an VII[e] de la République Française une et indivisible, le 8 floréal, trois heures de relevée : les Citoyens Butruille, Daoust, Desmoutier, Pilate, Saladin, membres de la Société Libre d'Agriculture, nommés par l'Administration Centrale du Département du Nord, réunis au lieu de leur séance, ont résolu unanimement de nommer, pour présider leur Société, le Citoyen Daoust, et pour Secrétaire, le Citoyen Saladin.

Ils ont ensuite résolu d'écrire à l'Administration Centrale pour avoir les renseignements que la Société présume avoir été donnés par le Ministre touchant les travaux auxquels la Société doit se dévouer.

Les travaux de la Société exigeront sans doute

des recherches à faire dans les auteurs qui ont traité de l'Agriculture et de l'Histoire Naturelle dans les parties qui ont rapport aux travaux de la campagne. En conséquence, la Société a résolu aussi de demander à l'Administration Centrale de pouvoir choisir dans les dépôts de livres qui sont en la Commune de Douay, les livres qui traitent de cette matière.

Ce procès-verbal c'est l'acte de naissance de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, qui entre aujourd'hui dans sa cent onzième année d'existence); il nous donne de plus l'origine de sa bibliothèque.

Dix jours plus tard, le 17 floréal, la Société s'assemblait de nouveau, (et ce mot est peut-être un peu ambitieux, pour les cinq membres qui la composaient alors.) Elle prenait connaissance des lettres et instructions ministérielles, arrivées dans l'intervalle des deux séances. Ces pièces consistaient en :

1° Une lettre du Ministre de l'Intérieur du 3 floréal an VI. (1).

2° Une lettre de l'Administration Centrale du 12 floréal de cette année ;

3° Une autre lettre du 22 germinal, contenant une lettre du Ministre de l'Intérieur du 21 ventôse an VII ;

4° Une lettre de l'Administration Centrale du 9 floréal an VI adressée aux Municipalités ;

---

(1) C'est en vertu de cette circulaire du 3 Floréal an VI que fut créée la Société libre d'Agriculture. Il a été impossible de la retrouver dans nos archives.

5° Un extrait des Registres aux arrêtés du Département. Séance du 15 germinal an VII ;

6° Enfin une circulaire et arrêté de ladite administration centrale du 16 frimaire an VII au sujet des nouveaux plantés et autres objets ruraux.

Tel est l'ensemble des arrêtés, et décisions de l'Administration Centrale, qui consacrent l'existence de la Société, déterminent son objet, et lui tracent pour ainsi dire la route à suivre pour atteindre le but qui lui est fixé.

C'est le 30 germinal an VII (19 avril 1799), que le Citoyen Blanpain, administrateur du département du Nord, procèda à l'Installation de la Société Libre d'Agriculture. Cette date nous reporte à cent-dix ans dans le passé, à la fin du Directoire, au moment même où les armées françaises éprouvaient en Italie, défaite sur défaite. La République Française allait être attaquée à la fois, par les trois grandes ouvertures, de l'Italie, de la Suisse et de la Hollande, pendant que le général Bonaparte faisait donner l'assaut à St-Jean d'Acre, et remportait sur la grande Armée Turque la prestigieuse victoire du Mont-Thabor. Aussi il est bien à croire, que lorsque nos prédécesseurs entrèrent en séance, la pensée de plus d'un d'entre eux était ailleurs, et que l'éloquence du citoyen Blanpain ne retint pas exclusivement leur attention. Il développa cette pensée que l'Agriculture languit (1) sous le Despotisme et fleurit dans un Etat libre, et il ajoute :

---

(1) Le Discours de l'Administrateur Blanpain n'est d'ailleurs

« Heureux Français ! tu es libre depuis quelques « heures, et déjà les choses sont changées. Il n'est « peut-être pas un seul coin de la République où tu « ne puisses citer une amélioration en Agriculture, « plus ou moins considérable depuis l'époque de la « Révolution, et tu as éprouvé toi-même que la Li- « berté est aussi nécessaire à la perfection de cet art « que la chaleur et l'humidité sont nécessaires à la « végétation. »

Il affirme des principes qui sont de tous les temps et qui, à plus d'un siècle d'intervalle, seraient aujourd'hui encore de l'actualité.

« Citoyens, ne nous y trompons pas : la culture de la terre est pénible, et quand celui qui s'y adonne n'est pas certain de recueillir entièrement et librement les fruits qu'il en espère, alors il se décourage et se détermine à ne gratter son champ qu'autant qu'il doit l'être pour lui produire le strict nécessaire ne voulant pas exercer une industrie qui profiterait aux autres. »

Comme il serait désirable que cette grande vérité fût toujours présente à l'esprit des promoteurs de nouvelles lois fiscales, fatalement vouées à écraser l'Agriculture. Hélas ! il y a encore de nos jours, comme au temps du bon La Fontaine, ou comme à la fin du Directoire, pas mal de gens qui, par aveuglement ou par ignorance, semblent prendre plaisir à tuer la poule aux œufs d'or !

L'administrateur Blanpain n'avait pas encore eu

---

que le fidèle commentaire de la Circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 21 ventôse an VII.

le temps d'oublier la terrible leçon de choses d'un passé, tout récent, et voilà pourquoi il affirmait hautement que « la prospérité de l'Agriculture est en « proportion exacte des degrés de protection et de « sûreté que les lois apportent à la propriété des « hommes » et ce n'est pas sans une certaine éloquence qu'il traçait le tableau des progrès agricoles, qu'il attendait de l'avenir, et des persévérants efforts de la Société d'Agriculture.

« Il n'est pas raisonnable, disait-il, de croire que l'Agriculture, même dans notre département, soit portée au plus haut point de perfection.

« L'éducation des bestiaux, base principale de l'économie rurale, n'y laisse-t-elle plus rien à désirer ? Nos bêtes à laine sont-elles d'assez belle qualité pour nous affranchir du tribut que nous payons à l'étranger pour cette matière première qui nous manque ? Nos chevaux si utiles à nos armées, au commerce, à la culture elle-même, sont-ils assez multiples, et l'espèce en est-elle améliorée autant qu'elle doit l'être ? N'y a-t-il plus de stériles jachères à faire disparaître de quelques cantons de notre Département ? N'y a-t-il plus dans d'autres, de terres humides à échauffer, de sables brûlants à rafraîchir ? N'y a-t-il plus de végétaux à enlever à la nature pour les approprier à notre sol ? Avons-nous enrichi notre agriculture de toutes les plantes susceptibles d'être converties en nourriture substantielle pour les homme et pour les animaux utiles, et sommes-nous parvenus à obtenir dans nos campagnes le plus grand excédant possible de nourritures, pour être reversé

à la portion du peuple qui se voue au travail des manufactutres et aux spéculations du commerce ? Non, non, chers concitoyens, nous n'avons pas tout fait dans cette partie et il nous reste une immense carrière à parcourir avant d'arriver au but. »

Et l'orateur termine en exaltant la vertu par excellence dont le cultivateur ne peut se passer : la conscience dans un travail assidu et opiniâtre, cette qualité qui opère des miracles en agriculture, et qui rend toujours abondamment à celui qui la possède, le prix de ses peines et de ses sueurs.

Eh bien ! je constate, avec une certaine fierté, au nom de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, que le programme si largement tracé par l'administrateur du département du Nord, chargé par le pouvoir central de l'installation de la Société, en germinal an VII, que ce programme a été rempli, que des végétaux ont été, comme il le disait, enlevés à la nature, pour les approprier à notre sol qui a été enrichi de plantes nouvelles susceptibles d'être converties en nourriture substantielle pour les hommes et les animaux ; qu'aujourd'hui, il n'existe plus nulle part dans le département du Nord de stériles jachères ; que le bétail y est d'une qualité telle qu'elle nous affranchit du tribut, jadis payé à l'étranger, pour compenser notre infériorité à cet égard, et qu'en ce qui concerne l'espèce chevaline, elle s'est améliorée, de manière à donner satisfaction aux plus difficiles. Et si nous jetons un regard sur les progrès réalisés depuis un siècle, c'est uniquement pour constater que la Société n'a pas failli à sa tâche,

qu'elle l'a menée à bien dans le passé, qu'elle a la ferme volonté de faire de même dans l'avenir, car ainsi que le disait avec raison le citoyen Blanpain, il nous reste encore une immense carrière à parcourir avant d'arriver au but ; le progrès d'hier ne devant être que le prélude et l'avant-coureur du progrès de demain.

Quatre jours à peine, après leur installation, les membres de la Société Libre d'Agriculture recevaient un nouvel et très pressant appel de l'Administration Centrale du département :

« Citoyens,

« Depuis longtemps, les besoins de l'agriculture « réclamaient l'organisation de sociétés d'hommes « qui, par leurs lumières et leurs talents, puissent « instruire leurs concitoyens dans un art aussi éten-« du, leur communiquer les découvertes faites en « cette partie et dont l'aisance permettrait de faire « des essais d'améliorations à introduire dans cette « base de prospérité publique.»

« Cette tâche, Citoyens, aussi honorable que pos-« sible, vous a été confiée dans le département du « Nord. Votre installation a fixé sur vous l'attente de « tous les cultivateurs dont l'industrie tend déjà au « perfectionnement et n'attend que des nouvelles lu-« mières pour se développer.»

« Leur espoir ne sera pas déçu : vous justifierez « la confiance de vos concitoyens. »

Il est temps de consacrer quelques lignes à nos cinq fondateurs :

Le citoyen Butruille Philippe, cultivateur à Roost-Warendin, né dans cette commune, le 28 août 1763, devint juge de paix du canton ouest de Douai, où il mourut le 14 juin 1830.

Le citoyen Daoust Eustache Jean-Marie, cultivateur à Cuincy, naquit à Douai le 23 mars 1741. Il fut un des députés de la noblesse aux Etats-Généraux et ensuite membre de la Convention. Il mourut à Douai le 17 février 1805, membre du Conseil d'arrondissement.

Le citoyen Desmoutiers Ernest, cultivateur à Cantin, naquit à Faumont en 1757. Il fut nommé conseiller de Préfecture du Nord, en 1799, suivit la Préfecture à Lille le 23 septembre 1804 ; il devint alors membre non résident. Il mourut à Lille vers 1831.

Le citoyen Pilat Louis naquit à Brebières le 24 août 1733 : il fut député du Tiers-Etat aux Etats-Généraux et administrateur des Hospices à Douai. membre non résident. Il mourut à Lille, vers 1831.

Le citoyen Saladin Nicolas Joseph, (1) naquit à la Bassée, le 5 avril 1733 et mourut à Strasbourg en 1829, à l'âge de 96 ans. Reçu docteur en médecine à la Faculté de Douai, il succéda à son père, comme médecin, dans un des hôpitaux civils de Lille. Il n'y resta pas bien longtemps car il s'adonna avec tant de goût et de succès aux mathématiques (2),

(1) Voir sur Saladin, Annuaire Statistique du Département du Nord. année 1830, p. 339 à 340.

(2) Ses leçons de mathématiques étaient d'une telle clarté qu'elles furent imprimées aux frais de la ville. en suite d'une résolution prise le 15 février 1775 par MM. les Magistrats de Lille, pour l'usage des élèves de leur école publique des Sciences et Arts. Le 21 décembre 1776, il fut accordé à Saladin, la

qu'en 1762, il obtint la chaire de professeur à l'Académie des Arts de Lille, puis au collège d'Anchin, à Douai, où il enseigna les mathématiques et la physique. Il quitta ce collège pour se rendre à Paris, à l'Ecole Normale. En 1799, nous le retrouvons à Douai, au ci-devant collège d'Anchin, où il est installé dans ce qui fut plus tard le logement du Proviseur du Lycée. C'est alors qu'il devint un des fondateurs de notre Société dont il fut pour trop peu de temps l'actif et dévoué secrétaire. En 1800, il retourne à Lille, où la Bibliothèque publique est confiée à sa garde. Il y succède au sculpteur Corbet, notre concitoyen ; il fait partie du Jury Central d'Instruction Publique. Enfin, en 1803, il est nommé professeur de mathématiques au Lycée de Strasbourg où il les enseigne avec un rare talent, jusqu'en 1810, date de sa mise à la retraite. Le départ de Saladin fut une perte des plus sensibles pour notre Société.

somme de 480 florins, à titre d'avance pour frais d'impression de deux cahiers de ses leçons de mathématiques. Pendant la Révolution, il fit partie de toutes les commissions d'Instruction Publique. Il composa une Grammaire Française qui fut adoptée dans toutes les écoles primaires par ordre du Directoire. En 1792, les Administrateurs du Département le chargèrent de dresser le Catalogue de la Grande Bibliothèque de la ci-devant Collégiale de St-Pierre à Lille ; ce catalogue forme un manuscrit in-folio de 66 feuillets qui est à la Bibliothèque Publique de Lille. (Manuscrit numéro 672.) Enfin Saladin fut membre des Philalèthes de Lille et nommé commissaire avec Dathis et Gaborrie pour rédiger un travail sur les réglements. Il dut se retirer bientôt, car il ne figure plus sur la liste des Membres.

Saladin épousa en 1765, Jeanne Sohier, à Ste-Catherine de Lille. Il n'eut qu'un fils : Nicolas Joseph, licencié en Médecine, mort à 19 ans. Toutes ces indications m'ont été fournies, avec une rare obligeance, par MM. Lemaire et Denis du Péage, Membres de la Commission Historique du Nord. C'est à eux que je dois d'avoir pu reconstituer l'intéressante et très curieuse personnalité de Saladin.

Pendant le peu de temps qu'il en fit partie comme membre résident, il donna des preuves très appréciées de sa compétence scientifique, et d'une puissance de travail peu commune. Il nous appartint comme membre correspondant, jusqu'à la fin de sa longue et utile carrière.

Malgré de nombreuses recherches à Douai et à Lille, il a été impossible de retrouver le portrait de Saladin. Sans cette malchance, il eût figuré dans ce volume auprès de ceux des autres fondateurs de la Société d'Agriculture. Pour en tenir lieu voici tout au moins le signalement du passe-port qui lui fut délivré pour douze mois, le 24 messidor de l'an IX de la République Française une et indivisible (1).

N° 368. — Nous Maire et Adjoints à la mairie de la ville de Lille, prions tous ceux qu'il appartiendra, de laisser passer et repasser librement le citoyen Nicolas Joseph Saladin, bibliothécaire de l'Ecole Centrale de cette ville, et médecin inscrit sous le n° 75 du tableau de ladite Commune, agé de 67 ans, taille d'un mètre 679 millimètres, front haut, cheveux et sourcils blancs, yeux bleus, nez aquilin, visage ovale, bouche grande, menton rond, lequel nous a déclaré aller à Paris, Anvers et Dunkerque.

Délivré en notre assemblée etc,... Signé : Saladin.

Quant au membre de l'Administration Centrale du département qui installa les membres qu'elle venait de nommer, le citoyen Blanpain Mathieu Joseph, il

---

(1) Notes sur Saladin communiquées par M. Lemaire, membre de la Commission Historique du Nord.

fut administrateur de 1793 à 1799 ; il mourut au Château du Liez, près Raimbeaucourt. Ce château qui appartenait autrefois au Marquis de Bacquehem devint plus tard la propriété de M. Charles Desmoutiers, et enfin, de la famille de Boutteville.

Il me reste un dernier portrait à tracer : c'est celui du Préfet, Christophe Dieudonné, dont la bienveillance pour la Société, s'est affirmée de toutes les manières, pendant son trop court séjour à la Préfecture du département du Nord. Il était né à Senones en 1757. Dès 1790, il fit partie de l'Administration départementale des Vosges, son pays natal qui l'envoya comme député à l'Assemblée Législative. A la fin de son mandat, il devint Président du Tribunal criminel de ce département, puis, Procureur Général Syndic, Commissaire du Gouvernement près l'Administration centrale, enfin, en l'an VI, Chef de la 1e division de l'Intérieur, sous le ministère de François de Neufchâteau, son compatriote et son ami. En l'an IX, il faisait partie du Tribunat. C'est là que le Premier Consul, qui le connaissait et l'appréciait, vint le chercher pour lui confier la vaste administration du département du Nord. Sa nomination date du 3 pluviôse an IX ; le 21 ventôse il arrivait à Douai, alors chef-lieu du département. Il succédait au citoyen Joubert, ex-constituant, nommé à la Création, par arrêté des Consuls, du 11 ventôse an VIII et devenu Commissaire Général des relations commerciales en Hollande. Il n'entre pas, dans le cadre de ce travail, de citer des preuves de l'activité, du dévouement, de la haute capacité admi-



BUTRUILLE Philippe

Cultivateur à Roost-Warendin

Fondateur de la Société d'Agriculture de Douai

Juge de paix du canton ouest de cette ville

Né le 28 Août 1763, mort le 14 Juin 1830

nistrative que le préfet Dieudonné consacra à l'accomplissement d'une mission, alors si ardue et si difficile. Il s'agissait de rétablir l'ordre et la sécurité dans le département, d'en restaurer les finances, de lui rendre sa prospérité d'autrefois, de faire disparaître les tristes traces des ruines partout amonceleés, et d'édifier sur ce sol dévasté par les orages de la Révolution, quelque chose de solide et de durable. On a dit avec raison du préfet Dieudonné : « Il n'est « point de sorte de bien auquel il n'ait songé, pas « un point du département où l'on ne puisse affi- « cher cette devise : tout le bien qu'il a pu faire, il « l'a réalisé. »

Aussi bon écrivain qu'excellent administrateur, il a consacré trois volumes à la statistique du département du Nord. C'est le tableau le plus complet et le plus fidèle de ce que fut le département pendant les quatre années de son passage à la Préfecture. Un mal qui ne pardonne pas le contraignit à aller chercher, mais en vain, dans l'air natal, une dernière chance de guérison. Rappelé dans son département par l'impatience de se remettre à la tête de son administration dont il s'était éloigné avec regret pendant trois mois ; il mourut à St-Saulve, dans la campagne d'un de ses amis et fut inhumé le 29 vendémiaire, au cimetère de Valenciennes. Sur sa pierre tumulaire, encadrée par une couronne de lauriers, se détachent ces simples mots : « A Dieudonné, Préfet, la Reconnaissance. »

A l'inverse de ce qui se produit trop souvent, la Reconnaissance eut la vie longue, car elle dure en-

core aujourd'hui après plus d'un siècle. La Société tient à l'honneur d'en attester la continuité, en reproduisant dans ce volume, le portrait du préfet Dieudonné dû au talent de notre concitoyen, Hilaire le Dru. Et ce n'est que justice, car dans la période si difficile, si critique même de ses débuts, alors qu'elle errait à travers la ville à la recherche d'un abri pour y tenir ses séances, le préfet Dieudonné lui offrit et lui donna un asile, à la Préfecture. Ami éclairé des Sciences, des Lettres et des Arts, il assista à plusieurs séances de la jeune société, il lui prodigua des marques sans cesse renouvelées de son appui, de sa haute et toute puissante protection, et chose plus flatteuse encore, venant surtout d'un homme tel que lui, il lui donna de nombreuses preuves de l'intérêt qu'il portait à ses travaux. Voilà pourquoi son portrait est placé à côté de ceux des fondateurs de la Société, car il a contribué autant qu'eux à son développement et à sa prospérité (1).

Dès le 12 floréal an VII, l'Administration Centrale mit en demeure les membres composant la Société Libre d'Agriculture de travailler à leur organisation et de « choisir des correspondants parmi les cultivateurs instruits de tous les cantons, afin de se « procurer des notices certaines sur le mode de culture et les amendements ; sur les grains et les denrées qu'on y récolte et ceux qu'on pourrait adapter « au sol ; sur les espèces de bestiaux, leur accroissement ou décroissement, les améliorations qu'on

(1) Annuaire du Département du Nord pour 1806. Notice par M. S. Bottin, Secrétaire Général de la Préfecture, p. 417 à 428.

« y a faites et celles dont elles sont susceptibles, sur « la manière de les élever et de les nourrir, dans « toutes les parties de l'année ; enfin sur tout ce qui « est nécessaire pour acquérir une connaissance par- « faite de l'état actuel de l'agriculture. »

Les cinq membres, composant la Société, s'empressèrent d'user du pouvoir qui leur était conféré de s'adjoindre de nouveaux membres.

Le 17 floréal, ils choisirent le citoyen Thomassin, membre du Jury central d'Instruction, à Douai, et Lestiboudois père, professeur d'histoire naturelle à Lille ; le 16 prairial, ils désignèrent les citoyens Coget père, cultivateur à Thumeries, Taffin, cultivateur à Gœulzin et Delval-Lagache, ex-administrateur à Douai ; le 1er messidor, les citoyens Wermeersch aîné, ancien cultivateur et juge de paix à Bourbourg, Philippe Delaëtre, cultivateur à Bourbourg, Thomas Broy, cultivateur à Cuincy et Raparlier-Gosselin, médecin-pharmacien à Cambrai ; le 7 messidor, le citoyen Hécart de Valenciennes, est nommé membre correspondant ; le 7 thermidor, la Société s'adjoint les citoyens Michel, ancien professeur de physique, ex-receveur des douanes, commissaire du Gouvernement près le Tribunal d'appel : Bachelet, chirurgien au 6e régiment d'artillerie à pied et Taranget, professeur de médecine à Douai, qui ne devait pas tarder à devenir Président de la Société où il tint longtemps la première place par l'activité, le dévouement et le talent (1) ; les citoyens

(1) Le Docteur Taranget fut nommé Président de la Société à treize reprises différentes, et quand les infirmités lui interdi-

Lachinal, cultivateur à Esquerchin et Lemaire, cultivateur à Bettignies sont nommés membres correspondants. En l'an VIII, les adjonctions se succèdent et se multiplient : sont choisis : Lestiboudois fils, médecin à Lille ; Foulon, professeur d'anatomie et de botanique à Douai ; Demonteville, bibliothécaire à Douai ; Maudoux, homme de loi à Douai ; Criquillon, parent du citoyen Joubert, préfet du département ; Delegorgue, homme de loi à Douai ; Gosse, substitut du commissaire du Gouvernement près le Tribunal d'Appel ; Mellez, Maire de Douai et médecin; Bommart père, ex-entrepreneur des fortifications, premier adjoint au maire ; Lenglet, Vice-Président du Tribunal d'Appel ; Merlin d'Estreux, propriétaire.

En l'an IX, sont adjoints à la Société : les citoyens Taffin-Mellez, rentier ; Taffin-Sorel, juge au Tribunal d'Appel ; Waymel, juge au Tribunal d'Appel ; Deforest (Eugène), membre de la Commission administrative des hospices et homme de lettres ; Guilmot, homme de lettres ; Delalande, inspecteur des domaines de l'Enregistrement ; Drapier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Oberlin, professeur de mathématiques à l'Ecole d'artillerie ; Lambrecht, juge au Tribunal d'Appel ; Dumoulin, membre du Corps Législatif ; Bottin, secrétaire particulier du préfet ; Warenghien fils, commissaire des guerres ; Farez, membre du Conseil Général du Nord ; Neuflieu, Chef de brigade du Génie.

---

rent d'accepter cette fonction, la Société lui décerna, à l'unanimité, le titre de Président Honoraire, en 1833. C'est un fait unique dans notre histoire : personne n'y a atteint les années du Docteur Taranget, comme Président de la Société.

Un des premiers soins de la Société fut de rédiger son réglement, d'organiser son bureau et de fixer l'ordre et la division de son travail intérieur. Aux termes de ce réglement qui porte la date du 4 prairial an IX, les membres composant la Société se trouvaient répartis en trois classes : membres résidants, membres non résidants : c'est-à-dire habitant hors de Douai, mais dans le département, et membres correspondants ou habitant hors du département.

Le nombre des membres résidants fut fixé à trente : ce nombre ne fut atteint que le 16 floréal an X.

Voici d'après l'Etat Général du département du Nord, pour l'an IX de la République, la composition de la Société Libre d'Agriculture, établie par l'Administration Centrale, sur l'invitation du Ministre de l'Intérieur (François de Neufchâteau), installée le 8 floréal an 7. C'est la première liste connue des Membres de la Société Libre d'Agriculture.

Président : Daoust, Cultivateur à Cuincy.
Butruille, Cultivateur de Roost-Warendin.
Ern. Desmoutiers, Cultivateur de Cantin.
Pilat, Ancien cultivateur de Douai.
Saladin, Ancien professeur de physique.
Thomassin, Membre du Jury Central d'Instruction de Douai.
Delval-Lagache, Ex-Administrateur de Douai.
Michel, Ancien professeur de physique de Douai.
Bachelet, Officier de santé de Douai.

TARANGET, Professeur en médecine à Douai.
TAFFIN, Cultivateur de Gœulzin.
BROY, Cultivateur de Cuincy.
LACHINAL, Cultivateur d'Escrechin.
COGET père, Cultivateur de Thumeries.
LESTIBOUDOIS père, Professeur d'Histoire naturelle de Lille.
WERMERSCH aîné, Ancien cultivateur de Bourbourg.
DELAETRE, Cultivateur de Bourbourg-Campagne.
RAPARLIER, Médecin-Pharmacien de Cambrai.
HÉCART, Négociant de Valenciennes.

« Cette Société s'assemble dans le local dit des Grands Anglais, à Douai, les septidis de chaque décade. »

La Société réussit donc à se compléter assez rapidement. Elle se mit aussitôt à l'œuvre. Le 7 thermidor, il est décidé de s'occuper d'observations météorologiques relativement à l'Agriculture. Le Citoyen Saladin se charge de présenter, à la prochaine séance, un tableau propre à contenir dans un petit espace tout ce qui peut être relatif à cette partie. Fidèle à sa parole il communique son projet à la séance du 27 thermidor : le 11 fructidor an VII, il dépose sur le bureau des tableaux pour les observations géorgico-météorologiques. Chacun prend le tableau dont il accepte d'être chargé. Le citoyen Saladin prend ceux du baromètre et du thermomètre. Le 1er brumaire an VIII il dépose ses observations de vendémiaire ; le 11 frimaire, celles de brumaire ; le 7 pluviôse, celles de nivôse ; le 17 germinal, celles de pluviôse ; le 14 brumaire an X, le citoyen Michel

exprime le vœu qu'on s'occupe de la recherche d'un moyen physique et expérimental (physico-chimique) de reconnaître et constater la qualité de chaque terre. Ce moyen, s'il était trouvé, rendrait les conséquences déduites des faits observés plus justes et plus précises et leur application moins sujette à erreur. C'est, en germe, la théorie de l'analyse chimique du sol, qui, beaucoup plus tard, a contribué si efficacement aux progrès de la culture. Dans la même séance, le citoyen Delval propose un examen méthodique et particulier des deux questions suivantes :

1° Jusqu'à quel point convient-il d'étendre le défrichement et le partage des marais et des communaux dans le département du Nord ?

2° Quels sont les avantages et désavantages qui peuvent résulter pour le département du Nord, de lois ou règlements qui favoriseraient ou resteindraient la division des fermes ou grandes exploitations ?

A cause de leur intérêt si étendu l'étude de ces questions est ajournée jusqu'au moment où la Société se sera complétée en membres résidants et non résidants.

Dans cette énumération rapide des premiers travaux de la Société, j'ai omis, parce que cela nécessitera de beaucoup plus longs détails, que dès le 16 prairial an VII, le citoyen Thomassin avait été chargé d'établir des projets de fête d'Agriculture pour le canton de Douai. Le 27 prairial, il donne connaissance à la Société du mémoire qu'il a rédigé sur la question. De son côté, le citoyen Bommart qui avait

été invité par l'Administration de ce Canton rural, à s'occuper du cérémonial de la fête, lit aussi son projet : il est chargé de réunir aux siennes les idées du citoyen Thomassin.

Voici d'ailleurs les instructions très complètes, données à cet égard par l'Administration Centrale du département du Nord, aux membres composant la Société Libre d'Agriculture :

« L'objet de cette Institution est des plus salutaires. On ne peut donc trop s'empresser non seulement à lui donner toute la pompe dont elle est susceptible, mais principalement à la faire accompagner de tout ce qui peut éveiller l'émulation agricole. .

« Nous nous sommes déjà occupés de notre côté à recueillir les noms de tous les Cultivateurs qui se sont distingués, soit par des essais, soit par de nouvelles plantations, soit par l'amélioration dans les races des différentes espèces d'animaux domestiques. Et, afin de remplir les intentions du Ministre de l'Intérieur, nous avons demandé aux différentes Administrations municipales des échantillons de laine des troupeaux de leurs arrondissements. »

« Ces échantillons, Citoyens, vous seront soumis dans une séance que nous vous invitons de fixer au 16 prairial et la toison de celle que vous aurez jugée la plus belle et que vous aurez trouvée réunir les qualités les plus propres à la manufacture sera envoyée au Ministre de l'Intérieur, pour concourir au prix d'encouragement qui doit être décerné le jour de la fête d'Agriculture. »

« Cette fête est également digne d'être distinguée

mais nous aurions cru anticiper sur l'honneur auquel vous avez droit de prétendre si nous nous étions immiscés dans les détails de sa célébration. Nous vous invitons donc à nous présenter à la même époque un Programme Général pour tous les Cantons de ce Département.

« Nous désirerions aussi que vous eussiez terminé votre organisation conformément aux dispositions de notre arrêté du 19 frimaire dernier, et qu'un de vos membres après avoir prononcé un discours analogue, puisse rendre compte de vos premiers travaux, afin que nous puissions l'envoyer au Ministre de l'Intérieur, comme un gage du succès que promet cette institution. »

La Société commença par choisir dans chaque commune, sur la liste envoyée par l'Administration du Canton de Douai, le cultivateur dont les terres étaient les mieux cultivées pour les inviter à la Fête de l'Agriculture. Ces Citoyens sont :

1° A Cuincy, Louis COCQUET.
2° A Esquerchin, Louis DUMARQUET.
3° A Lauwin, TAILLEZ.
4° A Flers, DELATTRE.
5° A Auby, J.-Bte VALIN.
6° A Sin, ...
7° A Dechy, Jaq. LASNE.
8° A Férin, THÉRY.
9° A Courchelettes, FOURNIER.
10° A Lambres, GROSSEMY.

A la même séance, le Citoyen Daoust lit le dis-

cours qu'il se propose de prononcer à la fête. Quant au programme, il était bien fait pour frapper vivement les imaginations et susciter au plus haut degré l'émulation agricole. Il avait le caractère éminemment théâtral de toutes les fêtes de la Révolution et l'on ne peut lui dénier cependant une certaine grandeur. Comme il a été inspiré par la Société, et qu'elle a figuré à cette fête, nous le reproduisons ci-après, d'autant plus qu'il est inédit ou à peu près, car notre regretté collègue M. Dechristé, le fidèle historien de la Révolution à Douai, n'a reproduit qu'un extrait du programme de la fête agricole du 10 messidor, an V.

LIBERTE EGALITE

PROGRAMME

DE LA FETE DE L'AGRICULTURE

QUI DOIT ETRE CELEBREE DANS LE CANTON DE DOUAI,

DÉPARTEMENT DU NORD — LE 10 MESSIDOR AN VII

La fête sera annoncée la veille, à sept heures du soir dans les différentes communes de ce Canton, par le son des cloches ou par des tambours ; et à Douai, par la grosse cloche du beffroi de la Commune et par le Carillon (1).

---

(1) La fête de l'Agriculture du Canton de Douai extramuros, du 10 messidor, 6e année républicaine, organisée par les Commissaires Binart, L. Duquesne, Broux, et dont le programme avait été approuvé par les Administrateurs Municipaux dudit Canton, les citoyens E. J. M. Daoust, Jacquart, J. M. F. Duez, F. Dennetier, paraît avoir coûté 1600 livres. Voici le détail des principaux articles qui n'ont guère dû changer en l'an VII : Sonneries, 18 livres ; tambours, 6 ; musique, 40 ; charrue, 25 ;

Le jour de la fête, cette annonce sera répétée à six heures du matin. A ce signal, les cultivateurs desdites communes décoreront la façade de leurs maisons de quelques branchages de verdure.

Les meuniers, boulangers, bouteurs, marchands de grains, nortiers et fruitiers, les décoreront de même. A trois heures précises, la cloche du beffroi de la Commune de Douai, annoncera l'heure de la réunion des différentes autorités civiles et militaires et des citoyens et citoyennes qui devront composer le cortège, au local de l'Administration Municipale de Canton. Ce local étant trop petit pour y contenir toutes les personnes qui devront composer le cortège, elles devront se rassembler près du faisceau qui désignera le groupe dont elles font partie, afin d'éviter la confusion.

La marche s'ouvrira par un détachement de gendarmerie.

Tambours.

Musique.

Groupe de cultivateurs couronnés de fleurs, tenant à la main quelques épis de blé et ustensiles de leur art, et environnant une charrue attelée de deux chevaux.

A la suite des cultivateurs, des gardes nationales sédentaires et en activité, se tenant sous les bras,

---

char, 140 ; faisceaux. 30 ; Cérès. 90 ; corbeilles. 20 ; inscriptions. 60 ; guirlandes, 20 ; temple de Cybèle, 280 ; cloux, 30 ; arcades. 200 ; chants, 60 ; danses. 30 ; jeu de balle,170 ; illumination 150 ; réchauds sur les remparts, 60 ; imprévu, 61.

Détail bien caractéristique. le nom du Conventionnel D'Aoust a repris l'apostrophe, mais avec un grand D.

indiqueront que ceux qui, tour à tour, cultivent ou défendent les champs, servent également l'Agriculture.

Groupe de meuniers, boulangers, bouteurs, marchands de grains et fruitiers, formant différentes divisions suivront immédiatement.

Au milieu de chacune de ces divisons, des jeunes gens porteront des attributs de leurs stiles.

L'Administration forestière et celle des Ponts et chaussées.

L'Etat-Major.

Les Juges de paix et Assesseurs.

Les Juges des Tribunaux Civils et Militaires.

Tambours.

Institut de musique.

Une citoyenne représentant Cérès, dans un char attelé de quatre chevaux blancs, précédé des gardes champêtres et environné de jeunes citoyennes vêtues de blanc et chevelure pendante et portant des guirlandes et des cerceaux de verdure et de fleurs.

Des groupes de jeunes enfants habillés de blanc, précédant et suivant la déesse, porteront des corbeilles de fleurs et de fruits.

Un groupe de jeunes garçons en costume villageois (gilet et pantalon), porteront différents produits de la terre, cultivés dans le canton.

Un groupe de jeunes filles, aussi en costume villageois (corset et jupe blanche, chapeau de paille) porteront des fruits, laiteries, etc.

Ces deux groupes marcheront sur deux lignes : les garçons à droite, les jeunes filles à gauche.

Dans le milieu de ces groupes seront portés en triomphe, les instruments de labourage, perfectionnés et employés dans le canton.

Suivra un char traîné par six bœufs ornés de guirlandes, bandelettes et étoles ; leurs cornes et leurs sabots seront dorés.

Il portera un faisceau d'instruments aratoires, arrangés d'un manière pittoresque, surmontés d'une gerbe de blé, au-dessus de laquelle flottera l'oriflamme nationale, comme le palladium de l'Agriculture.

Ce char, décoré des produits de la terre, sera accompagné de la Société Libre d'Agriculture, du Jury d'instruction, de l'Administration du Muséum d'Histoire Naturelle, et suivi d'Artistes vétérinaires et de botanistes ayant chacun à la main un bouquet champêtre.

Suivront différents groupes représentant la Musique, la Peinture, l'Architecture, le Commerce et les Arts Mécaniques ; chacun des dits arts. caractérisé par un faisceau ou trophée décoré de ses attributs, est surmonté d'une petite gerbe attachée par un ruban tricolore pour témoigner que l'Agriculture est le premier de tous les arts. Ils soutiendront une guirlande de verdure et entoureront le char et la Société d'Agriculture.

Les deux cultivateurs du Canton qui, au jugement de la Société d'Agriculture, auront mérité cette dis-

tinction pour leurs connaissances dans cet art ou par une invention utile.

La toison de la brebis ou mouton qui, d'après le jugement de la dite Société, vient de mériter l'honneur d'être déclarée la seconde de tous les Cantons du Département.

Le propriétaire suivra immédiatement.

L'échantillon de la toison reconnue pour la première de tous les Cantons du Département, sera porté dans une corbeille : le nom du propriétaire sera inscrit en gros caractères et attaché à l'échantillon.

L'Administration Municipale du Canton.

Chaque membre de cette Administration portera suspendu à l'écharpe municipale, un bouquet d'épis.

Les membres de l'Administration Centrale du Département à droite, ceux de l'Administration Municipale de Douai à gauche, les environneront : ils soutiendront un ruban tricolore.

Les trois Commissaires du Directoire exécutif près ces administrations formeront le cercle en arrière, dans le même ordre que les présidents, sur le devant.

Suivront les employés des Administrations civiles.

Les employés militaires de l'arsenal, des fortifications, de la fonderie, des hôpitaux et des salpêtres.

Le receveur général, les receveurs publics, le payeur, les employés de la Régie, des domaines, du timbre, les notaires, etc, etc.

Les membres du bureau de l'hospice civil et de bienfaisance.

La Compagnie des jeunes gens de l'espérance.

Les instituteurs et institutrices précédés de leurs élèves allant de deux en deux, les garçons à droite et les filles à gauche.

Un détachement de chasseurs fermera la marche.

Le cortège passera par les rues St-Jean, de la Révolution, Place de la Révolution et sortira par la porte de Bouchain pour se rendre dans la partie du marais de Sin, dit le Pescron.

L'autel de Cérès, déesse de l'Agriculture des anciens, sera élevée sur un stylobate environné d'un plateau élevé de deux marches.

La citoyenne choisie pour représenter cette déesse se placera sur l'autel : de jeunes nymphes l'entoureront (1).

Sur le côté seront placés deux réchauds de bronze de forme antique, portés sur des trépieds blancs et dans lesquels brûleront des parfums.

Une vaste enceinte en arcades soutenue par des colonnes surmontées d'un entablement, le tout construit en feuillages et verdure, environnera cet autel pour y recevoir les autorités constituées ; des guirlandes de fleurs et des inscriptions en décoreront la frise.

Arrivé dans cette enceinte, le cortège se placera dans l'ordre qui sera indiqué.

Les gardes nationales et les vétérans formeront cordon au pourtour.

L'Institut de musique exécutera une symphonie.

---

(1) C'était la fille d'un fondeur de cuivre nommé Rey qui remplissait le rôle de la déesse. Pastours : Douai pendant la Révolution, page 518 en note.

Ensuite un roulement des tambours ayant demandé silence :

Le Président de l'Administration du Canton fera un discours à la suite duquel il proclamera, a haute voix, les noms des propriétaires des toisons qui, entre tous ceux des Cantons du Département, ont obtenu au jugement de la Société Libre d'Agriculture, les premier et second prix et, comme le second prix a été dévolu à un habitant du Canton de Douai, présent à la cérémonie, il fera approcher ce dernier, le couronnera et lui remettra le prix désigné par l'Administration Centrale du Département.

La musique jouera une fanfare.

Il appellera ensuite les deux cultivateurs ci-dessus dit, à qui il remettra une couronne de fleurs. Ces citoyens prendront place à côté dudit président où ils resteront pendant le reste de la cérémonie.

L'Institut de musique exécutera un morceau gai.

Après un nouveau roulement de tambours, le Président de l'Administration du Canton, les Cultivateurs couronnés, les plus anciens cultivateurs de chacune des trois communes, quelques officiers et gardes nationales, en nombre égal, se réuniront autour de la charrue où les cultivateurs se rangeront sur une ligne et les gardes nationales sur une autre.

Le Président de l'Administration ayant posé la main sur la charrue, les tambours battront aux champs, les spectateurs ôteront leur chapeau, alors le Président tracera un sillon : il sera suivi des Cultivateurs couronnés. Le sillon tracé et chacun ayant



A Paris chez le Sr. Dejabin éditeur de cette Colection.
Place du Carrousel N°. 4.

repris sa place, l'Institut de musique chantera l'hymne à la Nature, dont les paroles sont du citoyen Louis Joseph Dumarquez, Cultivateur du Canton de Douai, commune d'Ecrechin et la musique, du citoyen Moreau.

Après cette hymne, un roulement des tambours ayant eu lieu :

Le Président de l'Administration du Canton et les laboureurs couronnés, se rendront sur le parvis où ils recevront les ustensiles aratoires et les différentes productions de la terre que viendront leur offrir les cultivateurs, meuniers, boulangers, fruitiers, etc. Ils les déposeront sur le stylobate du Temple, en forme d'offrande à la Déesse de la Terre.

Cette offrande achevée et chacun ayant repris sa place, l'Institut de musique exécutera le Chant du Départ.

Une musique pastorale invitera les jeunes citoyens et citoyennes à la danse et les autorités constituées se retireront sans aucun cérémonial.

Le soir, les danses continueront : le cirque sera illuminé en feux de couleur.

Le Commandant militaire de Douai sera invité à laisser la porte de Bouchain ouverte jusqu'à minuit.

La route sera éclairée par des réchauds de rempart.

Signé : Bommart.

Vu et approuvé en séance de l'Administration municipale du Canton de Douai, ce 29 prairial an VII de la République Française.

Signé : Jacquart, Président ; E. J. M. Daoust ; Honoré Courtecuisse ; Wagon ; Bailly ; Taillard ; Ledoux ; Marquette ; Coget ; Lenne, Administrateurs ; Duez, commissaire du Directoire exécutif, et Dennetier, Secrétaire.

Cette fête de l'Agriculture marqua parmi les fêtes républicaines célébrées à Douai pendant la Révolution. Celle du 10 messidor an VI avait coûté 1600 livres. Celle de l'an VII dut coûter davantage. Il suffit d'en lire le programme composé avec beaucoup de soin, pour s'en rendre compte. Toutes les Autorités Civiles et Militaires y avaient leur place, parfaitement déterminée conformément au protocole d'alors. La Société d'Agriculture y avait la sienne. C'est elle qui entourait le char de l'Agriculture, décoré des produits de la terre et traîné par six bœufs ornés de guirlandes, bandelettes et étoles, avec leurs cornes et leurs sabots dorés. C'est la Société qui désigna les lauréats du concours départemental, institué pour les plus belles toisons. Cette fête destinée à la glorification de l'Agriculture, avait été fondée par le Corps Législatif, tant à Paris, que dans tous les Départements Français. Il y aurait une bien curieuse et intéressante étude à faire sur toutes ces fêtes révolutionnaires célébrées à Douai, avec une pompe et un éclat voulus et calculés pour provoquer l'enthousiasme : fête du 5e jour des Sans-Culotides de l'an 2 ; fête du 10 août an 3 ; fête de la Jeunesse du 10 germinal an 4; fête de l'Agriculture du 10 messidor an IV ; fête du 26 messidor ; anniversaire du 14 juillet ; fête des époux du 10 floréal an VII ; fête funéraire du 20 prai-

rial an VII en mémoire de Bonnier et Roberjot ; cérémonie funèbre du 10 vendémaire an VII en mémoire du général Joubert et tant d'autres.

La Fête de l'Agriculture du 10 messidor an VII fut célébrée par un

HYMNE A LA NATURE

Paroles du citoyen Louis Joseph Dumarquet, Cultivateur à Equerchin, Musique du citoyen Moreau.

En voici quelques strophes :

Nous te saluons, ô nature !
Source intarissable du bien,
De la féconde agriculture,
Tendre mère et premier soutien.
C'est toi qui prescrivis la route
De ces globes majestueux,
C'est ta main, qui dans cette voute
Plaça ce soleil radieux.
C'est toi qui, planant sur nos têtes,
Diriges le vol des tempêtes,
Et qui, du sein d'un nuage orageux,
Fais à longs flots descendre sur la terre,
Avec le nitre du tonnerre
Et l'abondance et ses dons précieux !

Bientôt l'amour de la patrie,
Naquit de cet art précieux.
Art que l'infâme tyrannie
Avilit et rend odieux !
Mais aux yeux du mortel qui pense,
Le sol aura la préférence
Sur la couronne et le sceptre des rois ;
N'est-ce pas vous, modernes Triptolèmes,
Qui brisez les vains diadèmes
Des vils tyrans ennemis de nos droits ?

Et vous, lâches troupeaux d'esclaves,
Vomis des cavernes du Nord ,
Venez chargés de vos entraves,
De nos mains recevoir la mort.
Cruels ministres de la Parque
En vain votre insolent monarque
Vous commanda de nous donner des fers ;
Vos corps sanglans, privés de sépulture,
Dans peu deviendront la pâture
Et les jouets des corbeaux et des vers !

Déjà lors de la fête de l'Agriculture, en messidor an IV, le citoyen Dumarquet avait composé, en son honneur, un Chant républicain dont voici les deux premières strophes. La musique est du citoyen Lelu.

CHŒUR

Simple et paisible agriculture,
Art chéri du peuple Français,
Viens de ce peuple, ami de la nature,
Favoriser les champêtres succès.

CORYPHÉE

De cette main victorieuse,
Dont il sut dompter à la fois,
Tous les tyrans et tous les rois,
Et rendre sa patrie heureuse,
En dressant de féconds sillons,
Il fera naître l'abondance,
Où jadis trois cents bataillons
D'esclaves dévastaient la France.

C'est lui encore qui, le 22 floréal an VII, lors de la fête funéraire célébrée à Douai en mémoire des Ministres Plénipotentiaires assassinés à Rastadt, avait composé une « Ode à la Vengeance » ce qui donne

une idée assez élevée du niveau intellectuel et littéraire des Cultivateurs d'Equerchin.

Mais la Société se devait à des travaux plus ardus que la composition d'un programme pour la fête de l'Agriculture.

Le 1er brumaire an VIII et le 11 Frimaire, le citoyen Saladin, déposait sur le Bureau de la Société ses observations météorologiques pour vendémiaire et brumaire ; le 17 pluviôse, il lisait un mémoire sur la fumure des terres dans les environs de Lille ; le 24 thermidor, le citoyen Delegorgue faisait un discours pour sa réception ; le 4 fructidor, le Préfet du Nord venait assister à la séance et le citoyen Taranget lisait un discours sur les occupations de la Société et les moyens d'utiliser davantage ses travaux. Il félicitait le Gouvernement rendu à lui-même, après les convulsions de la Révolution, d'avoir établi des Sociétés d'Agriculture. Très habilement, il profitait de la présence du Préfet pour lui exposer les doléances de la Société, dont l'ardent désir était de remplir dignement sa mission. Et le docteur Taranget faisait l'énumération de tout ce qui lui manquait pour celà. Il terminait en demandant pour la Société le Collége d'Anchin, avec les objets convenables à ses travaux. Le Préfet, pris de court, s'en tirait de son mieux en promettant à la Société de faire tout ce qu'il serait en son pouvoir de lui procurer, et il offrait sa maison pour y tenir les séances de la Société.

Il faisait mieux, il tenait parole et le 24 fructidor, 11 septembre 1800, il annonçait que le local destiné

à la Société à la Préfecture serait prêt pour le 4 vendémiaire an IX. La Préfecture occupait alors l'ancien logement du Premier Président au Parlement de Flandre, M. de Pollinchove, où se trouve installé aujourd'hui le Tribunal Civil. La Société décidait que le 4 vendémiaire, à cinq heures, les membres de la Société s'assembleraient chez le citoyen Bachelet, rue du Mont de Piété, pour de là se rendre à la Préfecture. C'est dans ce local, que vingt jours plus tard, le citoyen Saladin lut son rapport sur le mémoire de M. Achard, concernant l'extraction du sucre de betterave. Il en résultait que ce sucre reviendrait à dix-huit sous la livre. Vous voyez que la Société n'avait pas perdu son temps, et, qu'à peine fondée, elle portait toute son attention sur le sucre de betterave, ce produit qui devait transformer la Culture bien au-delà du département du Nord, et devenir une des sources les plus importantes de la richesse agricole.

C'est le 16 brumaire an IX (7 novembre 1800) que la Société, après examen, décida qu'elle ne se bornerait pas à s'occuper uniquement d'objets relatifs à la Science Agricole ; et voici les raisons qui la guidèrent :

« Si l'Agriculture est le premier des arts, tous les « arts soit médiatement, soit immédiatement, con- « courent à la faire prospérer. Les arts vivifient et « alimentent le commerce qui seul donne un prix « aux produits de l'Agriculture et la rend florissan- « te. Les amateurs des arts, des citoyens qui en cul- « tivent quelqu'un avec fruit, se rencontrent dans

« une ville plus facilement et en plus grand nombre « que des hommes adonnés à l'étude de l'Agricultu- « re. La réunion de ceux-ci aux amateurs des arts ne « peut être qu'avantageuse et à l'Agriculture et aux « Arts, et, en définitive, à la Société générale que « leurs progrès intéressent sous tant de rapports. »

En conséquence, la Société décida qu'elle s'occuperait désormais non seulement des objets se rapportant à l'Agriculture, mais de tous ceux qui sont relatifs aux Arts, et qu'elle prendrait le nom de Société d'Agriculture et Arts. Elle décida de plus qu'elle s'adjoindrait jusqu'à concurrence d'un nombre qui serait réglé par la suite les citoyens demeurant en ville dont les talents et les connaissances devraient lui faire espérer d'utiles collaborateurs.

C'était assez audacieux que de contrevenir ainsi à la volonté très nette du Ministre de l'Intérieur. Ce qu'il avait entendu créer, sur toute la surface de la France, c'étaient des Sociétés d'Agriculture. Il l'avait dit dans sa circulaire du 21 ventôse an VII, avec beaucoup de force :

« La République ne parviendra au degré de gloire, de puissance et de richesse dont elle est susceptible, que lorsqu'il n'existera pas un citoyen qui ne soit convaincu que l'agriculture doit occuper le premier rang parmi les sources de la prospérité nationale, et que la liberté est le premier élément, l'élément indispensable de la prospérité de l'Agriculture. »

Les nouvelles plantations prescrites partout en France par la circulaire du 22 fructidor an V ;

L'amélioration des races de nos chevaux et de nos bêtes à cornes ;

L'amélioration de nos laines ;

Tels étaient les objets essentiels recommandés à la sollicitude, à la préoccupation constante des nouvelles Sociétés d'Agriculture. C'était leur principale raison d'être dans la pensée du Pouvoir Central.

Et voilà que dix-huit mois après sa fondation la Société en répudiant la loi de son institution, osait décider qu'elle ne serait pas uniquement une Société d'Agriculture, mais qu'elle se consacrerait également aux Arts et Connaissances qui peuvent être associés à l'Agriculture. En conséquence, elle modifia légèrement son nom en prenant celui de Société Libre d'Agriculture et Arts du Département du Nord. La vérité oblige à dire que la Société y avait été contrainte par des circonstances plus fortes que sa volonté. Il avait été impossible de trouver à Douai même en nombre suffisant, des hommes adonnés à l'étude de l'Agriculture, pour en composer la Société. Les communes de l'Arrondissement en avaient fourni un certain nombre, mais, l'éloignement, la difficulté, l'insécurité des routes, l'heure tardive des séances, les empêchaient de prendre une part active aux travaux de la Société. Parmi les plus marquants de ces membres, sur qui l'Administration Centrale du Département comptait le plus pour l'organisation et le développement rapide de la Société, il en fut qui n'assistèrent jamais aux séances. Il faut ajouter que l'étude raisonnée de l'Agriculture était encore une

nouveauté, au lendemain de la période révolutionnaire, pendant laquelle les choses de l'Agriculture étaient forcément restées au dernier plan. Tout était encore metre en mouvement dans cet ordre d'idées, et, chose curieuse à signaler, c'est que ce ne furent pas les professionnels qui s'adonnèrent avec le plus d'activité et de zèle à vulgariser et propager tout ce qui intéresse le développement du progrès agricole. Les communications les plus remarquables par l'étendue et la sûreté des recherches, par la clarté et la simplicité de l'exposition sont dues à d'anciens professeurs tels que les citoyens Saladin et Taranget : à des hommes de loi tels que le futur conseiller Delegorgue et M. Thomassin, ou encore à des hommes de lettres, car c'est le titre que leur donnent les listes des membres de la Société, tels que MM. Guilmot et Plouvain.

En revanche, dans une ville qui, pendant plus de deux siècles, avait été le siège d'une florissante Université, les amateurs des sciences, des lettres et des arts étaient faciles à recruter à la seule condition de donner à leur réunion le charme d'une association intéressante et durable.

Voilà ce qui décida la Société à cette espèce de petit coup d'état, et à introduire cette modification dans sa constitution, au lendemain du 19 brumaire et de la Constitution de l'an VIII (1). Et dans le tumul-

---

(1) Il y eut une autre raison : c'est qu'en Pluviôse an VIII tout à côté d'elle au Musée, avait pris naissance la Société Libre d'Amateurs de Sciences et Arts dont le très rapide développement, l'activité, les séances publiques annuelles, leur inté-

te de ces grands bouleversements politiques, l'évolution de la Société d'Agriculture, avait toutes les chances possibles de passer inaperçue. Le fondateur des Sociétés d'Agriculture avait quitté le Ministère de l'Intéreur, et son successeur avait trop à faire pour avoir le loisir de nous rappeler à la nature, à l'objet et à la loi de notre Institution. Très habilement d'ailleurs, la Société se ménageait d'utiles et puissants appuis auprès du Pouvoir Central. C'est ainsi que le 16 pluviôse an X, elle déléguait son bureau pour saluer le Conseiller d'Etat Fourcroy dont l'arrivée était annoncée pour le lendemain.

L'hospitalité accordée à la Société par le préfet Dieudonné dans les bureaux de la Préfecture ne pouvait être que provisoire.

Dès ses premiers jours d'existence, la Société avait réclamé comme siège de ses travaux, le ci-devant Collège d'Anchin. « En recevant la Société, « il se ressaisirait d'une partie de son antique des- « tination : l'idée de rendre à un établissement d'ins- « truction publique une existence trop longtemps « flétrie : la pensée de raviver un cadavre trop long- « temps outragé, se présente à l'imagination, envi- « ronnée d'un prestige auquel on nous pardonnera « de trouver quelques charmes (1). » En attendant qu'il lui fût octroyé un asile, la Société siégeait tan-

rêt étaient bien faits pour indiquer sûrement la voie du succès et de la prospérité. Il y avait là une leçon de choses dont la Société sut tirer profit. Aujourd'hui, il serait beaucoup plus facile de fonder et de faire vivre une Société d'Agriculture, qu'une Association Littéraire.

(1) Rapport du Docteur Taranget du 4 Fructidor an VIII.

tôt à la Préfecture, tantôt au Muséum dans une des salles du bâtiment attenant à celui de la Bibliothèque Publique. Elle n'avait ni feu, ni lieu ; elle était presque en état de vagabondage, ce qui pour la Société Centrale du Département, nuisait autant à ses travaux qu'à son prestige. C'est au Muséum, au cours de sa séance du 25 ventôse an IX (16 mars 1801) que la Société eut connaissance de la délibération prise en sa faveur, par la Mairie de Douai, le 16 brumaire an IX. (7 septembre 1800).

La Mairie décide que pour permettre à la Société de délibérer sur les moyens d'affirmer son existence et la rendre utile, il était nécessaire de lui assigner un emplacement pour tenir ses séances et y placer sa bibliothèque et un terrain qui lui offrît l'avantage de tenter quelques expériences utiles. En conséquence, il a été délibéré que les Chambres actuellement occupées par le citoyen Saladin, Professeur de Mathématiques et que le jardin occupé par le citoyen Hache Nortier, tous deux audit collège d'Anchin, seraient mises à la disposition de ladite Société, à la charge par elle de faire faire à ses frais toutes les réparations locatives tant aux dites chambres, qu'au jardin, d'en acquitter les contributions mises ou à mettre.

La Société accepta avec enthousiasme le local qui lui était cédé par la Mairie, mais elle ne tarda pas, hélas, à constater qu'il n'était pas sans inconvénients. Ces chambres étaient situées au second étage et rétrécies par le corridor qui y menait. Elles offraient un local où la Société ne pouvait se tenir commodé-

ment, et qui devait être souvent insuffisant pour son objet. Les chambres situées au rez-de-chaussée sous les premières sont plus spacieuses et plus propres à recevoir la Société. Elles sont actuellement occupées par des Instituteurs qui, peut-être, ne seraient pas logés moins agréablement dans les chambres hautes. On propose que la Société invite la Mairie à loger les instituteurs dans les chambres qu'elle avait cédées à la Société, et à permettre que celle-ci s'établisse dans les salles du rez-de-chaussée qui auront été évacuées par les Instituteurs.

Ce ne fut que vers le milieu de nivôse an X, que la Société put prendre possession de son nouveau local, parce que les travaux d'intallation se prolongèrent jusque là. En attendant, elle s'assembla dans la ci-devant salle de Droit. C'est là qu'elle se réunit notamment le 16 frimaire an X. Le citoyen Taranget, vice-président de la Société, appela l'attention de celle-ci sur un avantage à obtenir du projet conçu par le Gouvernement pour une nouvelle organisation de l'Instruction Publique. En jetant les yeux, disait-il, sur le territoire de la France, je crois y voir comme marqués par la main du temps des points où l'enseignement s'est toujours établi parce que les succès y étaient probables et y ont, en effet, toujours été obtenus. Je distingue parmi ces points privilégiés la Ville même où la Société s'est formée : je lui aperçois des droits réels à quelques uns des établissements projetés en faveur de l'Instruction Publique.

Sur la proposition de son Vice-Président, la Société nommait une Commission composée des Ci-

toyens Daoust, Bottin, Delegorgue, Delval-Lagache et Taranget pour solliciter l'établissement d'un Lycée dans la ville de Douai. Quelques mois plus tard, le vœu de la Société était réalisé : Douai obtenait un Lycée et, dans sa séance du 20 pluviôse an XI, — 9 février 1803, — la Société apprenait par une lettre du citoyen Maire que le local occupé par elle au ci-devant collège d'Anchin, avait été désigné pour le logement du Proviseur. La Société était obligée de reprendre sa course errante et vagabonde à la recherche d'un local et en attendant mieux, elle mettait ses livres, meubles et effets en dépôt dans une des salles du Muséum, dite ci-devant Salle des Médecins.

Création du Gouvernement, la Société voulut conserver ce caractère, et, à cette fin, maintenir dans un bâtiment national le local destiné à la tenue de ses séances. C'est donc dans les bâtiments nationaux qui existaient encore à Douai, que le Bureau chercha un emplacement pour la Société. Il jeta son dévolu sur le Couvent des Capucins appartenant à la Ville de Douai, et séquestré par le Gouvernement, devenu dès lors, domaine national.

La Société ratifia ce choix, à la séance du 7 ventose an XI, 26 février 1803, et une demande en ce sens fut adressée au Préfet qui l'accueillit favorablement à la charge de laisser jouir les établissements de filature qui s'y trouvent établis de la partie de bâtiments qu'ils occupent (1).

(1) Voici l'explication de cette réserve. Les maire et officiers municipaux de la ville de Douai avaient présenté à MM. les

Voici, à titre de curiosité, le texte de l'arrêté qui mit le Jardin des Plantes ou plutôt, selon le langage du temps, le ci-devant Couvent des Capucins, à la disposition de la Société d'Agriculture.

ARRETE :

Le Préfet du Département du Nord qui a vu la pétition présentée par la Société d'Agriculture et Arts de ce département, tendant à ce que le ci-devant Couvent des Capucins et terrain en dépendant, soient mis à sa disposition pour la tenue de ses séances : le dépôt de ses livres et autres objets et pour y faire les expériences agricoles dont elle s'occupe.

Vu l'avis favorable du Maire de la Commune de Douay :

Considérant que la Société Libre d'Agriculture et Arts du Département du Nord a été forcée d'abandonner l'Etablissement qu'elle avait au ci-devant Collège d'Anchin, pour l'érection en cette ville d'un Lycée qui doit être formé et établi dans ce ci-devant Collège :

Administrateurs composant le Directoire du Département du Nord une requête dont la dernière en date du 30 août 1791 et tendant toutes deux à ce que l'emplacement du ci-devant couvent des Capucins, comme appartenant en pleine propriété à la Commune soit fourni à l'atelier de filature. Le Directoire rendit le 2 septembre suivant un arrêté en ces termes : « avons arrêté que provisoirement et sans tirer conséquence, les Commissaires municipaux pourront employer à l'usage de la filature les bâtiments des ci-devant Capucins à la réserve expresse des jardins et d'un terrain planté en bois, contigu à la rue d'Arras : n'entendons en rien préjuger quant à présent, sur la question si la dite maison appartient effectivement à la Commune, sur laquelle il sera statué lorsque les droits seront reconnus d'après une instruction plus approfondie. »

Considérant qu'aucun autre local ne convient mieux à l'institution de cette Société et aux vues d'utilité publique qui la dirigent, que le ci-devant Couvent des Capucins et ses dépendances appartenant à la Commune de Douay et non encore occupés par des objets d'utilité publique :

Arrête que les bâtiments, terres et jardins faisant partie du ci-devant Couvent des Capucins de cette ville, seront mis à la disposition de la dite Société pour, par elle en jouir dès aujourd'hui, à la charge de laisser jouir les établissements de filature qui s'y trouvent établis, de la partie de bâtiments qu'ils occupent, d'entretenir ceux dont elle jouira par elle même et de prendre tels arrangements qu'elle trouvera convenir, avec les locataires actuels des parties de ce bâtiment, terrains et jardins, pour autant que leur jouissance serait fondée sur des titres véritables.

Fait à la Préfecture du Département du Nord, le onze ventôse, an onze de la République.

Signé : Dieudonné.

Pour le Préfet :

Signé : Bottin.

Le Procès-Verbal de la séance du 21 ventôse an XI va préciser dans quel état se trouvait le ci-devant Couvent des Capucins, et l'installation assez précaire de la Société.

L'an onze de la République Française, le 21 ventôse les Membres de la Société Libre d'Agriculture

et Arts du Département du Nord, composant le Bureau de la Commission Conservatrice, assemblés en vertu de convocation pour délibérer sur les moyens d'exécution de la délibération prise par la Société, ce même mois ; il a été donné communication par le citoyen Delval-Lagache de l'Arrêté du Préfet du Département en date du onze du même mois qui met à la disposition de la Société les bâtiments, terrains et jardins composant le ci-devant Couvent des Capucins, de cette ville, sis rue d'Arras. Les membres assemblés désirant mettre la Société à portée de profiter, sans retard, des avantages que lui assure cet arrêté ont délibéré de se transporter sur-le-champ aux Ci-devant Capucins, pour prendre inspection des lieux et faire les dispositions préalables pour y procurer l'établissement de la Société. Après avoir visité les différents bâtiments qui composent ce Couvent, autres que ceux actuellement occupés par l'établissement de filature de coton qui s'y trouve placé, ils ont reconnu *que provisoirement, le concierge-jardinier de la Société pouvait être placé et établi dans une partie de ces bâtiments et qu'une autre partie composée de trois chambres contigües pouvait être employée provisoirement à former le lieu des assemblées de la Société.*

En conséquence, le Citoyen Delval-Lagache et les Commissaires Conservateurs ont été chargés de donner les ordres suffisants pour procurer l'établissement de la Société dans les bâtiments susdits pour y donner le logement au concierge-jardinier et à sa famille, pour y faire transporter le mobilier de la So-

ciété, faire les réparations indispensables et les plus urgentes et se mettre en possession réelle desdits bâtiments, terrains et jardins : à cet effet, ils prendront tels arrangements qu'ils trouveront convenir avec les occupeurs et locataires d'iceux, et avec le citoyen Duhem, entrepreneur et agent dudit établissement de filature.

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an susdits.

Signé : Delval-Lagache, Taranget, Thomassin.

Approuvé par la Société dans sa séance du 23 ventôse an onze.

Signé : Thomassin.

Il n'est pas impossible que les trois chambres contigües provisoirement employées à former le lieu des assemblées de la Société ne soient précisément celles où se tiennent encore aujourd'hui nos séances ; ce serait une nouvelle preuve de ce fait si souvent constaté aux cours des siècles, qu'il n'y a rien de tel que le provisoire pour avoir des chances de durée et que l'avenir semble prendre parfois un malin plaisir à mettre en relief l'incertitude et la fragilité des prévisions humaines !

CHAPITRE II

Histoire de la Société Libre d'Amateurs de Sciences et Arts fondée en pluviôse an VIII. — Séances publiques des 23 pluviôse an X et an XI. — Liste des Membres pour l'an XI. — Séance Publique du 23 pluviôse an XII. — Fusion de la Société Libre d'Agriculture et Arts du Département du Nord avec la Société d'Amateurs de Sciences et Arts. — Liste des Membres de la Société Libre d'Agriculture et Arts en 1805. — Composition de la Société après la fusion. — Cambacérès, Archi-chancelier de l'Empire, Membre Honoraire.

Avant d'aller plus loin il est indispensable de retracer la courte histoire de la Société Libre d'Amateurs de Sciences et Arts de la Ville de Douai et de sa fusion avec la Société Libre d'Agriculture et Arts, le 22 mars 1805. L'établissement de la Société de Sciences et Arts datait des premiers jours de pluviôse an VIII. La réunion de quelques citoyens au Musée y donna lieu. Elle avait trois séances particulières, chaque mois, et tous les ans, le 23 pluviôse, une séance publique. A peine fondée, elle adressa une circulaire des plus pressantes à ses membres, pour réchauffer leur zèle :

Citoyen,

Pour concourir de plus en plus à utiliser le but de notre association, nous vous engageons, avec les plus

vives instances, à vous rendre très exactement (aux jours indiqués par nos statuts) dans l'enceinte consacrée à faire entendre le langage des Sciences et des Arts. Déjà plusieurs amateurs-membres, jaloux de coopérer au progrès des arts utiles et d'agréments, ont bien voulu s'occuper des moyens de nous transmettre les fruits de leurs études, et de leurs connaissances dans les diverses branches qu'ils ont embrassées avec le plus grand zèle. Sous un autre point de vue, votre présence devient presque indispensable, la majorité sociétaire ayant décidé, dans sa dernière séance, que chacun de ses membres, à tour de rôle ou de nomination, sera chargé de dresser des tables journalières météorologiques qui seront inscrites dans ses procès-verbaux. Le 1er vendémiaire prochain, an 9, semble aussi nous faire un devoir de redoubler d'efforts afin d'enrichir son temple de productions naturelles, scientifiques, artielles et industrielles. Travaillons de concert à ce grand œuvre : que notre dévouement serve d'exemple aux artistes en tous genres : qu'il ranime le flambeau des arts et de l'industrie ; prenons l'analogie pour guide : elle conduit à la gloire des inventions. Si c'est ainsi qu'ont débuté les Sociétés les plus célèbres, hâtons-nous de courir une carrière à peu près semblable. Encourageons-nous mutuellement à parcourir le chemin tracé par la main des grands hommes inscrits au Temple de l'Immortalité ! Que notre Cité s'enorgueillisse encore de voir planer dans ses murs le génie des artistes ! Et si nos faibles connaissances ne nous permettent pas de parvenir à ce point, au moins

faisons un pas vers l'instruction : réalisons le principe de notre association. Que ceux d'entre nous qui ne se sentiront pas de dispositions à acquérir quelques notions utiles ou agréables, aient le courage de se démettre ; la Société leur en saura le meilleur gré !

Nous vous annonçons, Citoyen, avec un plaisir bien grand que, quoique la malveillance se plaise à répandre le bruit que l'ascension aérostatique n'aura pas lieu, nous sommes bien loin de désespérer. Nous avons reçu des nouvelles satisfaisantes à cet égard, et à la première séance, nous aurons sans doute à vous apprendre que le projet présenté sera exécuté à la satisfaction des personnes qui ont bien voulu souscrire.

Nous vous saluons cordialement.

Ont signé les Membres composant le Bureau.

Cette circulaire est un véritable programme et il se résume dans ces quelques mots : « Que notre dé-
« vouement serve d'exemple aux artistes en tout gen-
« re : qu'il ranime le flambeau des Arts et de l'In-
« dustrie : que notre Cité s'enorgueillisse encore de
« voir planer dans ses murs le génie des Artistes. »
C'était bien là le but essentiel que devait s'assigner une Société Libre de Sciences et Arts et elle ne pouvait en concevoir de plus utile et de plus élevé ! Et, singulier rapprochement, en 1800, la Société des Sciences et Arts, aidait de tout son pouvoir au succès d'une expérience aérostatique. Comment s'étonner après cela, de l'intérêt qu'a porté notre Société au Concours d'Aviation qui a eu lieu



SOCIÉTÉ-LIBRE

D'AMATEURS DES SCIENCES ET ARTS

DE LA VILLE DE DOUAI.

CONFORMÉMENT à l'art. 2 du tit. 4 de ses Réglemens, la Société libre d'Amateurs des Sciences et Arts de la Ville de Douai, donnera sa Séance publique le 23 Pluviôse prochain, jour de son Anniversaire. Elle sera composée comme il suit :

1.° Discours d'Ouverture, par le Président de la Société.

2.° Rapport général des Travaux de la Société, par le Secrétaire.

3.° L'Ane devenu Poëte, Fable, par le citoyen TELLIER, Membre résident.

4.° Mémoire sur l'Art de la Sténographie, suivi de la Démonstration, par le citoyen MOUCHERON, Membre résident.

5.° Le Favori, Chansonnette, par le citoyen DELTIL, Membre correspondant.

6.° Le jeune Rosier, Apologue, par le citoyen SILVY, Membre résident.

7.° Démonstration de plusieurs Phénomènes de l'Électricité, par le citoyen DUQUESNE. Membre résident.

8.° Inflammation du Fer, du Soufre et du Phosphore dans le Gaz oxygène et celle de l'Antimoine dans le Gaz acide muriatique oxygéné, par les citoyens BECQUET et DRAPIER, Membres résident et correspondant.

Cette Séance aura lieu au Cabinet de Physique de cette Ville, à cinq heures précises de relevée; et les personnes munies de Cachet pourront seules y être admises.

Fait en Séance de la Société, le 15 Pluviôse an 11.

SILVY, Président.

LOEILLET-ROUSSEAU, Secrétaire.



De l'Imprimerie de DEREGNAUCOURT, rue St-Jacques, à Douai.

en 1909 à l'aérodrome de la Brayelle ? C'était pour ainsi dire un goût héréditaire, et la conséquence presque fatale de l'atavisme. (1)

La première séance publique de la Société Libre de Sciences et Arts de la Ville de Douai, eut lieu le 23 pluviôse an X, Anniversaire de sa fondation, au Musée, dans la salle dite de Droit, à cinq heures du soir. Les personnes munies de cachet y furent seules admises.

En voici le programme :

Toute Société dévouée aux Sciences et aux Arts, doit offrir à ses concitoyens le *Tribut de ses Travaux*. Guidée par ce principe, *la Société Libre d'Amateurs de Sciences et Arts de cette Ville*, a arrêté que sa *séance anniversaire de l'an dix*, serait remplie de la manière suivante :

1° Ouverture à grand orchestre de la composition du citoyen Deltil, Sociétaire résident.

2° Discours d'ouverture par le citoyen Silvy, Président.

3° Rapport analytique des Travaux divers qui ont occupé la Société dans le cours de l'année par le citoyen Thellier, Secrétaire.

4° L'Amandier, fable par le citoyen Hécart de Valenciennes, Associé correspondant.

5° Invitation à la Vie champêtre, Poëme par le

---

(1) Le 15 messidor an VIII (4 juillet 1800) les citoyens Allard et Legrand, membres du bureau de bienfaisance requièrent la force armée pour maintenir l'ordre dans l'expérience aérostatique qui doit avoir lieu au ci-devant collège d'Anchin le 18 de ce mois de messidor. Dechristé, Douai pendant la Révolution. p.663.

citoyen Deltil, Professeur de Langues en Angleterre, Associé correspondant.

6° Mlle Dumont, Amateur de cette Ville, chantera un morceau de la composition du citoyen Deltil, Sociétaire résident.

7° Précis historique des découvertes galvaniques par le citoyen Valéry Becquet, Sociétaire résident.

8° Analyse du lait par le citoyen Drapier de Lille, Associé correspondant.

9° Le chien qui compte jusqu'à douze ou la double leçon, Fable par le citoyen Silvy.

10° Feu d'artifice produit par divers gaz hydrogènes.

Fait en Séance de la Société, le 3 pluviôse an X.

Signé : Silvy, Président.

Thellier, Secrétaire.

Le Registre des Procès-verbaux de la Société d'Amateurs de Sciences et Arts a échappé à toutes les recherches ainsi que le Discours d'ouverture du citoyen Silvy, président. Nos archives ne possèdent que le rapport analytique des travaux qui ont occupé la Société Libre d'Amateurs des Sciences et des Arts pendant l'an IX et qui est l'œuvre de M. Thellier, secrétaire. Il débute sur le mode lyrique:

« Longtemps battu par la tempête, le vaisseau de « la France errait au gré des vents et des vagues « mugissantes, sur une mer orageuse, parsemée « d'écueils et qui ne s'entrouvrait que pour laisser « apercevoir des grouffres affreux et menaçants !

« L'implacable vengeance, l'aveugle jalousie, la som-
« bre discorde ; en un mot, toutes les passions hai-
« neuses tourmentaient et ceux qui tenaient le gou-
« vernail, et les infortunés matelots plongés la plu-
« part dans une funeste stupeur. Tout à coup, le
« génie de la France ramène dans son sein Bona-
« parte. Le héros voit le danger que court sa Pa-
« trie ; d'une main vigoureuse, il saisit le gouver-
« nail, conduit le vaisseau au port et la France est
« sauvée ! Grand homme ! tes vertus guerrières t'ont
« fait placer au rang des plus illustres généraux :
« tes vertus pacifiques feront placer ton nom à la
« tête de ceux des Sages, Bienfaiteurs des Nations !
« Qu'as-tu besoin de monument pour immortaliser ta
« gloire ? Chaque Français t'en a élevé un dans son
« cœur !

Il constate ensuite que, rendue à la tranquillité et au calme, si doux après tant d'orages et si nécessaires aux travaux silencieux de l'étude, la Société Libre d'Amateurs a consacré tous ses efforts à étendre la sphère de ses connaissances et à propager les lumières dont la réunion agrandit le cercle des idées !

De l'intéressant rapport du citoyen Thellier, il résulte, tout d'abord, que la fête anniversaire de la Société avait été célébrée le 23 pluviôse an IX et qu'à cette date le rapport sur ses travaux avait été confié au citoyen Deregnaucourt. Il semble bien aussi, et cela va de soi, que les lectures les plus intéressantes de l'an IX, ont fait le fond de la séance publique de l'an X. Les Sciences et les Arts se sont partagé par moitié la séance. Le Précis historique des décou-

vertes galvaniques et l'Analyse du lait, par le citoyen Drapier, sont très heureusement encadrés par un morceau de la composition du citoyen Deltil, chanté par Mlle Dumont et une fable du citoyen Silvy. Elle est un peu longue pour être ici reproduite : mais en voici une autre qui la suppléera avantageusement (1).

LE FAKIR ET LE PHILOSOPHE

Fable par M. Silvy.

Certain Fakir de bonne race,
Bien gros, bien gras, surtout bien ignorant,
Voulait un jour, convertir un savant !....
Il lui parlait de la grâce efficace,
Du don de Dieu : la foi du Charbonnier
A ses yeux était préférable
A la sagesse détestable
Qui fait examiner, douter, croire ou nier.
« Croyez, lui disait-il, ce que je vais vous dire
« Au grand prophète qui m'inspire
« Il faut sacrifier toute votre raison :
« Elle est de nos erreurs une source féconde ;
« Principe des malheurs du monde,
« De l'homme, elle fait un démon :
« De lui la foi fait un mouton.
Un mouton !... C'est bien dit, lui répliqua le sage,
Dans un gras pâturage
Sûrement l'on vous vit brouter...
Retournez-y... Las de vous écouter
Laissez-moi vivre et mourir à ma mode,
Ici chacun a sa méthode.
Vous pouvez croire et n'examinez pas.
Moi j'examine, et je vais pas à pas.
Ce qui me semble vrai, je l'adopte sans peine
Le faux, l'absurde ont pour vous peu de gêne ;

---

(1) Cette fable ne fut lue qu'à la séance du 28 Germinal an 12.

Lequel de nous, s'il vous plait, a raison ?
C'est moi, dit le Fakir... Adieu, mon cher mouton
Allez ailleurs porter votre sermon !

L'esprit humain a bien plus d'un travers !
Mais le plus grand que l'on puisse connaître,
Est celui de prétendre soumettre
Par certains mots tout l'univers !
A la magie, à la sorcellerie,
On ne croit plus : que faire à tout cela ?
Laisser aller le monde comme il va
C'est le Conseil de la philosophie.

Cette fable est bien caractéristique de l'esprit du temps et c'est pour cela que je l'ai reproduite. La fable était d'ailleurs en grand honneur à cette époque, et vous en retrouverez une dans le programme de la séance du 3 pluviôse an XI. Le voici :

Conformément à l'article 2 du titre 4 de ses Règlements, la Société Libre d'Amateurs des Sciences et Arts de la ville de Douai, donnera sa séance publique le 23 pluviôse prochain, jour de son Anniversaire. Elle sera composée comme il suit :

1° Discours d'ouverture par le Président de la Société.

2° Rapport général des Travaux de la Société par le Secrétaire.

3° L'âne devenu poëte, Fable par le citoyen Tellier, membre résident.

4° Mémoire sur l'art de la Sténographie, suivi de la démonstration par le citoyen Moucheron, Membre résident.

5° Le Favori. Chansonnette par le citoyen Deltil, Membre correspondant.

6° Le jeune Rosier, Apologue par le citoyen Silvy, Membre résident.

7° Démonstration de plusieurs phénomènes de l'électricité par le citoyen Duquesne, Membre résident.

8° Inflammation du fer, du soufre et du phosphore dans le gaz oxygène, et celle de l'antimoine dans le gaz muriatique oxygéné par les citoyens Becquet et Drapier, Membres résident et correspondant.

Cette séance aura lieu au Cabinet de Physique de cette Ville, à cinq heures précises de relevée, et les personnes munies de cachet pourront seules y être admises.

Fait en séance de la Société, le 15 pluviôse an 11.

Silvy, Président.

Lœilet-Rousseau, Secrétaire (1).

J'ignore s'il a été imprimé un compte-rendu de cette séance publique. En tout cas, il n'est pas plus parvenu jusqu'à nous que celui de la séance de l'an X. Ici encore il faut nous contenter des seules indications du programme.

L'électricité, qui était à peine connue en l'an XI, et dont les progrès si lents au début, sont devenus si rapides aujourd'hui, avait eu le don de provoquer la curiosité de la Société d'Amateurs des Sciences et Arts de Douai. Nombreux sont les travaux dont elle a été l'objet, et beaucoup d'entre eux subsistent encore dans nos archives.

(1) De l'Imprimerie de Deregnaucourt, rue St-Jacques à Douai.



CHRISTOPHE DIEUDONNÉ

Second Préfet du Département du Nord

Installé à Douai le 21 Ventôse an IX, mort le 3 Ventôse an XIII

La poésie occupe aussi une place très honorable dans le programme de la séance, car presque tous les membres de la Société se piquaient d'être poëtes ; c'était le délassement à la mode et il était du dernier bon ton de tourner galamment une poésie légère. C'est ainsi que le citoyen Moucheron qui avait lu à la Société un mémoire sur la Sténographie, avait eu recours à la poésie pour remercier la Société de l'avoir admis parmi ses membres :

Amis des Arts, de la Science,
Votre choix doit m'être flatteur,
Un sentiment presse mon cœur,
Celui de la reconnaissance !

Esprit, talents, vertus, génie :
Tout ici vient frapper mes yeux !
De leur éclat trop radieux
Mon âme reste anéantie !

Dans ce grand cercle de lumière
Que pourront de faibles talents ?
Rien sans doute, mais je le sens :
Le Chêne soutiendra le lierre !

La Société d'Agriculture et d'Arts n'avait rien à envier à sa voisine, et je n'en veux pour preuve que le poëme sur les travaux agricoles lu par le Chef de brigade du génie, ancien directeur des fortifications, le citoyen Deneuflieu à ses collègues, l'an X de la République Française. En voici le début :

Amateurs des Beaux Arts et de l'Agriculture,
Vous qui dans vos doctes travaux
Suivez, étudiez, même aidez la Nature
    Trouvant des procédés nouveaux.
O vous qui bien versés dans l'art de Triptolème

Forcez nos champs d'être remplis
Au-delà des désirs de l'avidité même !
Vous, amis de Cérès, de Pomone et de Flore,
Et qui de plus faisant la cour
Aux neuf savantes sœurs qu'au Parnasse on adore.
Les savez fêter tour à tour.

Vous qui... mais je m'arrête ou bien faudrait m'étendre
Sur des détails à l'infini.
Et si, prenant son vol, vous le faisiez descendre,
L'orateur serait bien puni.
La louange est de trop pour qui vaut par lui-même,
Eloges vous sont superflus.
Et votre titre seul fait votre diadème
Que puis-je vous dire de plus ?

Mais j'offre le tribut de la reconnaissance
De m'avoir ouvert votre sein
Pour y recevoir... qui ?... vu mon insuffisance,
Quel peut être votre dessein ?
En vérité, Messieurs, je tremble quand je pense,
Que pour tenir place chez vous,
Il me faudrait avoir de tout la connaissance,
Or rien de tout cela chez nous !

Tous, il faut bien le dire, n'avaient pas la facilité du Chef de brigade Deneuflieu ou du citoyen Moucheron : mais alors c'est en belle et bonne prose qu'ils assuraient la Société de leur reconnaissance, et bon nombre de ces discours d'installation des premiers membres de nos deux sociétés savantes sont conservés dans nos archives. (1).

(1) La Société d'Amateurs de Sciences et Arts avait arrêté le 3 Pluviôse an 10 de délivrer dans sa séance anniversaire de l'an 11 une médaille d'or ou d'argent de la valeur de cent francs à l'auteur qui aurait le mieux traité le sujet suivant :
« Parallèle entre le 18e siècle et celui de Louis XIV considérés « sous le rapport des Sciences et des Arts. »
Ce prix ne paraît pas avoir été décerné.



Douai, le 23 Pluviôse an 11 de la Rép. franç.

Le Préfet du Départt. du Nord

au Président de la Société libre des Sciences et arts, de la ville de Douay

Citoyen Président

Retenu près de mon Epouse, qui est malade, je ne puis me rendre à [redacted] la séance de la Société que vous présidez. je regrette bien vivement que cette circonstance fâcheuse me prive de la satisfaction d'applaudir aux travaux et aux succès de cette intéressante Société. Veuillez faire agréer à ses membres l'expression de mes regrets, et du desir que j'aurai toujours de les seconder dans leurs généreux efforts.

J'ai l'honneur de vous saluer

Dieudonné

Le citoyen de Wavrechin, l'aimable et gracieux poète dont le nom évoque le souvenir de Valmuse eut la coquetterie de formuler en prose son compliment de bienvenue à ses nouveaux collègues. Mais, en dépit du masque, le prosateur laisse deviner le poète.

« Guidé par vous, Messieurs, mes pas dans la « Carrière littéraire seront moins incertains, mes pro- « grès plus rapides. Je chanterai la beauté d'une « voix plus assurée. Je défendrai ce sexe charmant « et si souvent trompé : ces souveraines qui devien- « nent bientôt nos esclaves. Je peindrai ces êtres sé- « duisants que nous osons calomnier : ces êtres que « nous osons croire d'une espèce inférieure ! » C'est le 5 messidor an XI, au sortir de la Révolution, que le citoyen de Wavrechin s'exprimait ainsi. C'est sa meilleure excuse. A cet égard les idées se sont bien modifiées depuis lors, aussi, nous laisserons à notre collègue de l'an XI toute la responsabilité d'une opinion aussi contraire à nos mœurs et à nos sentiments les plus intimes ! Il la rachète d'ailleurs en disant : « C'est donc à ce sexe opprimé, à l'épouse « vertueuse, à la tendre mère que je consacre mes « veilles. C'est pour chanter ces êtres intéressants, que « je viendrai puiser parmi vous le feu sacré qui fé- « conde le génie ! C'est à l'ombre des lauriers qui « vous sont destinés, que je veux rêver mes vers ; « et si j'obtiens un jour vos suffrages flatteurs, si « la Beauté daigne sourire à mes chants, je serai « trop récompensé ! »

De tous les discours d'installation, c'est assuré-

ment celui qui porte le plus la marque distinctive de son époque, et comme idées, et comme style, et comme accent. Je l'ai cité, à défaut des poésies légères de M. de Wavrechin, qu'il a été impossible de retrouver dans nos archives. Et comme dernière précision sur la Société Libre des Sciences et Arts, au début de l'an XI, voici la liste des Sociétaires résidans et correspondans :

SOCIÉTÉ LIBRE D'AMATEURS
des Sciences et Arts de la ville de Douai

Sociétaires Résidans :
Les Citoyens :

BECQUET-VALÉRY.
BELGAMBE, Mécanicien.
DUQUESNE (Louis), Propriétaire.
BAIL, Employé à la Préfecture.
DELTIL.
DEREGNAUCOURT, Imprimeur.
PAILLETTE, Chef à la Préfecture.
POTIER (Louis), Employé à la Préfecture.
RAMONT, Rentier.
THELLIER, idem.
SILVY, Homme de loi.
MOUCHERON, Inspecteur des poids et mesures.
HOUZÉ, Contrôleur des Octrois.
DEWARENGHIEN, Commissaire des Guerres.
PASSART, Officier de l'Etat-Major.
Ils ont tous leur domicile à Douai.

Sociétaires correspondans :

NAUCHE, Membre de la Société de Médecine, à Paris.

KELLY, Médecin à Edimbourg.

DELTIL, Professeur de langues à Rochester.

HÉCART, de Valenciennes.

ST- LÉGER, Officier du génie à St-Quentin.

DRAPIER A. Pharmacien à Lille.

TESTELIN, Accoucheur à Lille.

BARBAY, Ex-Officier du génie à St-Omer.

GIGAULT, Ex-Officier du génie.

M. S. Bottin, Secrétaire particulier du Préfet du Nord, le citoyen Dieudonné, constate, dans l'Annuaire Statistique du Département, pour l'an XI, dont il était le rédacteur officiel, que cette Société se soutient par les seuls sacrifices que ses membres s'imposent, et il ajoute qu'elle mérite, à tous égard, d'être encouragée.

Le citoyen S. Bottin donna d'ailleurs l'exemple ; il se fit inscrire parmi les Associés Libres dont le nombre s'éleva, en l'an XI, date de la réorganisation de la Société libre des Amateurs des Sciences et Arts, au chiffre imposant de 83 membres parmi lesquels se distinguent les noms de MM. Aboville, Sénateur, Delambre, astronome. Dumas, conseiller d'Etat, du Prince Jablonowski, physicien à Vilna, du Général Khitrow à Pétersbourg, de Lamartillière, sénateur, Larochefoucault, ministre plénipotentiaire à Dresde, Michelet, médecin à Guéret, Porcher, sénateur, Reinhart, ministre plénopitentiaire à Hambourg.

Volney, sénateur, Vinckler, antiquaire de la bibliothèque nationale à Paris.

Les membres résidants avaient fait, au cours de la même année de nombreuses et précieuses recrues. Leur nombre s'élevait à 37 ; parmi les nouveaux venus il importe de signaler MM. Michel, Procureur Impérial près la Cour d'Appel, Président de la Société, Liégeard, Professeur au Lycée de Douai, Secrétaire-général, Dewavrechin fils, Secrétaire de correspondance, Chartier, Directeur de la verrerie, Delsaux, juge de la Cour d'Appel, Demonteville, bibliothécaire de la ville, Doudan, juge à la Cour criminelle, Lenglet, président de la Cour d'Appel, Michel, juge supérieur à la Cour criminelle, Masclet, sous-préfet de l'arrondissement de Douai, Plouvain, juge supérieur à la Cour criminelle, Tarlier, libraire, enfin le nombre des Membres correspondants s'élevait à 26, soit. au total, près de 150 membres tant résidans qu'associés libres, et membres correspondants. L'annuaire du Département du Nord de 1805 relève ce superbe résultat, et constate que la liste des Membres correspondans de la Société libre d'Amateurs s'est grossie d'un grand nombre de noms chers aux sciences et aux arts. Elle a eu une séance le 28 germinal an XII, jour anniversaire de sa fondation : l'exposé analytique de ses travaux a été publié. Cette petite brochure de 40 pages atteste le zèle de la Société pour les Sciences : l'idée de cette publication annuelle est heureuse. La Société ne saurait trop y tenir : elle en recueillera des fruits certains.

Cette petite brochure, à laquelle l'Annuaire du Nord attribuait, et avec raison, tant de prix, est reproduite dans le volume de documents publiés par la Société, aussitôt après le discours d'installation de la Société par le citoyen Blanpain (1). Elle porte le titre d'Exposé Analytique de la Société Libre d'Amateurs des Sciences et Arts de la ville de Douay, Département du Nord, depuis ventôse an XI, lu à la séance publique et anniversaire tenue le 28 germinal an XII (mercredi, 18 avril 1804) (2) par le citoyen Moucheron, Secrétaire-général.

Cette séance publique eut lieu à trois heures et demie précises, dans une des salles du Musée, sous la présidence de M. Delalande, Inspecteur des Domaines. Les autres membres du Bureau étaient :

MM. Moucheron, Vérificateur des poids et mesures, Secrétaire-Général.

Lebreton, Chirurgien-major au 8e d'artillerie à pied, Censeur ;

Collet, Receveur de l'Enregistrement, Trésorier ;

Potiez, Employé à la Préfecture, Econome ;

Duquesne Louis, Propriétaire, Archiviste-Bibliothécaire.

---

(1) Tome X, 3e série des Mémoires de la Société.

(2) En disant que le 28 germinal est le jour anniversaire de la fondation de la Socité des Sciences et Arts, M. Bottin commettait une erreur, puisqu'il lui attribuait celui de la Société d'Agriculture et Arts. L'erreur ressort nettement du Premier Registre aux Procès-verbaux de notre Société, Folio 47. La précédente séance publique de la Société de Sciences et Arts avait eu lieu le 23 Pluviôse an X (12 février 1802) au jour anniversaire de sa fondation. Le procès-verbal n'en est point parvenu jusqu'à nous.

Thellier, Propriétaire, Secrétaire de correspondance.

Tous les membres de la Société Libre d'Agriculture et Arts avaient reçu une invitation pour cette séance publique. La plupart d'entre eux y assistèrent avec le Bureau de la Société qui était ainsi composé :

Taranget, Professeur en médecine, Président ;

Daoust, Membre du Conseil d'Arrondissement, Vice-Président ;

Thomassin, Propriétaire à Douai, Secrétaire.

Vous retrouverez dans les documents annexes, le curieux programme de la séance que nous devons à l'obligation de notre toujours dévoué collègue, M. Alphonse André.

En tête de ce programme, (et il est inutile d'insister sur son extrême rareté), au centre d'une auréole encadrée de branches de chêne et de laurier se détachent ces mots : *Labore et Studio* qui, depuis plus d'un siècle sont restés l'immuable et parlante devise de notre chère Société. La séance commença par une *ouverture mise en harmonie* par le citoyen Lecomte, Membre résidant. Sous le n° 4, signalons : *la petite Savoyarde*, morceau de musique, avec des variations pour la clarinette, par le citoyen Lecomte : il était d'ailleurs vraiment infatigable, car sous le n° 6, il fait entendre une symphonie militaire de sa composition. Après lui, vient avec le n° 10 une Romance, paroles du citoyen Charles de Wavrechin, musique du ctoyen Tarlier, avec accompagnement de harpe, par le citoyen Reytier, Membre résidant,

et enfin, la séance se termine par un morceau d'harmonie.

La musique tenait donc une place importante dans le programme de la séance. Sur treize numéros, cinq lui étaient consacrés. Il en était tout autrement à la Société d'Agriculture et d'Arts. Il lui manquait un professeur de musique pour communiquer à ses collègues le feu sacré. Aussi était-elle bannie du programme de la séance, faute d'exécutants, la Société Libre d'Amateurs les ayant accaparés.

Après un discours du Président, le citoyen Moucheron, vérificateur des poids et mesures, Secrétaire-Général de la Société, présenta l'exposé analytique de ses travaux depuis ventôse an XI.

Il constate que depuis la dernière séance publique, une organisation plus régulière, un but plus fixe, des travaux mieux réglés et un zèle soutenu ont apporté dans sa marche une amélioration sensible et des résultats avantageux. Des mémoires très intéressants ont été présentés à l'assemblée, des expériences neuves et utiles ont été faites par la Section des Sciences Physiques et Mathématiques : celle d'Histoire Naturelle s'est occupée de rassembler une partie des productions minérales, végétales et animales du Département, et déjà son Cabinet renferme un grand nombre d'objets rares et précieux. La Section de Littérature et Beaux-Arts s'est également distinguée par des ouvrages qui joignent l'utile à l'agréable.

La Société a pensé que le public accueillerait avec intérêt le résultat de ses travaux annuaires,

et c'est dans cette vue qu'elle l'a chargé d'en faire l'exposé analytique.

Voici le résumé de cet exposé :

De l'Utilité de la chimie par le citoyen DRAPIER.

De la purification des Eaux par le citoyen TESTELIN.

Rapport sur les expériences du citoyen Testelin, par le citoyen LEBRETON.

Expérience à la Verrerie du citoyen Chartier, par le Docteur VANDIER.

L'art du Pharmacien, par le citoyen DRAPIER.

Recherches sur l'encre, par le Docteur HALDAT.

Mémoires sur les maladies les plus communes dans ce canton, par le citoyen DESHAIES.

Le Médecin peut-il expliquer par les théories chimiques les phénomènes de l'Economie animale, par le Docteur VANDIER.

Mémoires sur la nature et les propriétés de l'eau, par le citoyen Louis DUQUESNE.

Mémoire sur la cause de l'élévation de la machoire supérieure pendant l'ouverture de la bouche, rapport du citoyen REYTIER.

Construction des cheminées à la Rumford, par le citoyen LIÈGEARD.

Observations sur quelques espèces de quinquina, par le citoyen DRAPIER.

Description d'un anémographe et d'une girouette aérostatique, par le citoyen SAMSON MICHEL.

Le Galvanisme, par le citoyen BELGAMBE.

Résumé de leurs expériences galvaniques, par les citoyens BECQUET et TESTELIN.

De l'influence des vêtements sur la santé et les mœurs, par le Docteur Vandier.

Nouvelles méthodes sténographiques, par le citoyen Lenglet.

Mémoire sur un pont de nouvelle invention destiné à remplacer les ponts tournants, par le citoyen Mauroy.

Instrument à tracer des ellipses, par le citoyen Belgambe.

Etymologie et signification du mot Oliette, par le citoyen Hécart (jeune).

Tableau des propriétés physiques et chimiques du sang, par le citoyen Drapier.

Dissertation latine sur Hippocrate, par le citoyen Boulet.

Fouilles de Bavay, par le citoyen Lambiez.

Traité sur la taupe et les moyens de la détruire, par le citoyen Cadet-de-Vaux.

Obesrvations sur six individus décédés en l'an XI dans le Département du Nord ayant 100 ans révolus, par le citoyen Bottin.

Description du bombyx cossus et moyen de le détruire, par le citoyen Potiez.

Notice du Canal de la Deûle, par le citoyen Potiez.

Mémoire sur la question de savoir si la Culture des Lettres et des Sciences est incompatible avec les Armes, par le citoyen Bail.

Discours sur l'éducation, par le citoyen Liègeard.

Fragment d'un poëme historique sur l'établissement des Romains dans les Gaules, par le citoyen Mauroy.

Réflexions sur les Calendriers, par le citoyen HÉCART aîné.

Mémoire sur la musique, par le citoyen TARLIER.

Code social universel, par le citoyen LŒULIET.

Parallèle du siècle de Louis XIV et du XVIIIe Siècle, par le citoyen HÉCART (jeune).

Scène dramatique, par le citoyen Albert FOUQUAY.

Discours sur le moyen d'améliorer le progrès des Sciences et des Arts, par le citoyen LŒULIET.

Eloge historique de Bayard, par le citoyen SILVY.

Discours préliminaire d'une Histoire des Gallo-Belges, par le citoyen LAMBIEZ.

Quelques journées passées près d'elle, — Ouvrage en prose et en vers par le citoyen DE WAVRECHIN. Cette longue liste atteste un goût très marqué pour les Sciences ; elles y avaient certainement la prépondérance dans la Société des Sciences et Arts. Cela ne l'empêchait pas, suivant le conseil du poëte, de joindre l'agréable à l'utile. Le Secrétaire-Général n'oublie pas de mentionner que plusieurs pièces de vers ont été lues à la Société en différents temps. Il est impossible, dit-il, de les analyser ; bien moins encore puis-je en citer quelques morceaux. Ce serait diminuer de leur prix sans les faire connaître. Nous en sommes redevables aux citoyens Delalande, Silvy, Thellier, Samson Michel, de Wavrechin, Advenier-Fontenille et Liègeard aîné. Quelques-unes furent lues au cours de la séance, par les citoyens Deltil jeune, Hécart jeune, de Wavrechin, etc., etc.

Fort heureusement, le Secrétaire-Général a eu

l'excellente pensée de reproduire les titres des pièces lues en différents temps à la Société. Avant de les lire il est bon de se rappeler le genre et les tendances de l'époque en matière de poésie familière : car ce n'est pas sans un peu d'étonnement, qu'on voit citer une épître érotique du citoyen Silvy, homme de loi, l'Amour et l'Hymen réconciliés, adressée aux Demoiselles, par le Président de la Société, le grave Inspecteur des Domaines, le citoyen Delalande : les ailes de l'Amour, fable, et le bouquet à mon Amie, par le citoyen Thellier, Secrétaire de correspondance ; les Baisers du citoyen Deltil jeune, ou encore cette pièce de vers d'une inspiration tout à fait inattendue : à M. Charles Caudron, en lui envoyant de la flanelle par le même ; ou encore : l'Epître aux Dames ; Romance Marotique ; Portrait de Sophie ; mais ces poésies, sont celles qui nous causeront le moins de surprise, car elles émanent du citoyen de Wavrechin, et elles évoquent le souvenir de Valmuse, des beaux ombrages de Brunémont, et de la confrérie des Rosati qui y tint jadis ses poétiques assises.

Mais ce qu'il y a peut-être de plus déconcertant dans cette séance, c'est le silence absolu gardé par l'orateur sur les grands évènements qui sont en train de s'accomplir : le 16 avril 1804, c'est la veille de la proclamation de l'Empire, le Concordat déjà signé n'attend plus que le vote du Corps Législatif et du Tribunat ; la Légion d'Honneur vient d'être créée ; la France est grande et glorieuse entre toutes les nations, et rien ne trahit l'état d'âme de nos prédéces-

seurs à ce moment unique dans l'Histoire de France. Ils parlent de chimie, de pharmacie, de verrerie, de cheminées à la Rumford comme il convient à la sage impassibilité d'Amateurs des Sciences et Arts. Pas un mot n'est dit, de tant de triomphes, de tant de gloire et de génie ; je me trompe : entre l'épître érotique et le portrait de Sophie, le citoyen Samson Michel lut une Ode à Bonaparte sur son invisibilité. Voilà dans cette séance du 28 germinal an XII, la seule pièce qui porte le signe et le cachet de cette année 1804, qui vit la promulgation du Code Civil et le Sacre de l'Empereur à Notre-Dame! Et pourtant non, il y eut une étude qui porte elle aussi le sceau de l'époque : c'est le mémoire du citoyen Lœuliet, sur le Code Social Universel. Il fut inspiré sans doute par les immenses travaux qui devaient, bientôt, rajeunir et codifier les parties essentielles de la Législation Française.

Des strophes adressées à Bonaparte sur son invisibilité, je ne citerai que celles-ci :

On t'a vu, pour sauver la France,
Multipliant ton existence,
Paraître en mille endroits divers.
Ta présence enchaînait la gloire
Et tes yeux, fixaient la victoire
Après d'effroyables revers !

Chez des ennemis pleins de rage,
Bravant la mort et le carnage,
On te trouvait, sans te chercher :
D'où vient qu'au sein de la paix même,
Celui qui t'admire et qui t'aime,
Ne peut, aujourd'hui t'approcher ?

Faut-il, pour le bonheur du monde,
Qu'une retraite si profonde
Ensevelisse ta bonté ?
L'astre fécond qui nous éclaire,
Cesserait d'échauffer la terre
S'il lui retirait sa clarté.

Dieu seul dans sa toute puissance,
Peut, sans nuire à sa bienfaisance,
Se dérober à tous les yeux.
Encore, dans le siècle où nous sommes,
S'il daignait se montrer aux hommes,
Je crois qu'ils l'adoreraient mieux !

Une autre impression se dégage de cet exposé analytique : c'est celle de l'activité de la Société Libre d'Amateurs des Sciences et Arts. Depuis ventôse an XI au 28 germinal an XII, c'est-à-dire en moins de quinze mois, voyez les résultats obtenus. Quelle est dans le département du Nord, à l'heure actuelle, la Société qui, en fin d'année, pourrait dresser un pareil bilan !

Quoiqu'il en soit, l'invitation adressée par la Société des Sciences et Arts, à celle d'Agriculture, n'était pas une simple marque de courtoisie : c'était une avance et ce n'était même pas la première. Déjà, le 16 brumaire an X (7 novembre 1801), la Société des Sciences et Arts avait demandé au Préfet, que le Cabinet de Lecture de la Société d'Agriculture et Arts fût déclaré commun aux deux Sociétés. C'était un commencement de fusion. La demande fut repoussée à la séance du 1er frimaire an X.

En revanche, à la séance du 1er fructidor an XII (19 août 1804), ce fut un membre de la Société d'A-

griculture et Arts qui formula nettement la proposition de s'adjoindre la Société des Amateurs des Sciences et Arts. Il fit observer qu'un des obstacles à l'activité de la Société résulte de sa composition même : la plupart de ses membres en sont Fonctionnaires Publics ou exercent des professions qui leur laissent peu de loisir. Une autre Société existe près de la Société d'Agriculture et réunit le plus grand nombre de ceux des habitants de la Ville qui plus libres dans l'emploi de leurs moments, cultivent par goût les Sciences et es Arts. Si la Société d'Agriculture se réunissait à cette Société, elle se trouverait tout à coup secondée par un grand nombre de collaborateurs diligents. Son but serait atteint, ses vœux seraient remplis. Plusieurs membres trouvent la réunion proposée sinon impossible, au moins très difficilement praticable : la Société des Amateurs des Sciences et Arts est composée de trente membres : dans une Société de soixante à quatre-vingts personnes, les goûts, les volontés seront difficilement d'accord. Il sera sans doute très avantageux à la Société d'Agriculture de s'associer plusieurs des membres de la Société des Amateurs des Sciences et Arts : mais, si elle se jette en entier dans cette Société d'Agricuture, ou si elle l'attire à elle toute entière, elle se dissoud nécessairement dans cette fusion. Elle forme une aggrégation nouvelle, et forcé de reprendre une constitution toute différente, elle cesse d'être elle. La Société d'Agriculture ne sera pas devenue plus active. Elle aura disparu. Ses membres seront-ils plus laborieux dans

une autre association, y seront-ils moins fonctionnaires ou occupés de leurs professions : s'ils y donnent l'essor à leurs génies et à leurs talents, pourquoi le restreindraient-ils dans la Société qu'ils forment aujourd'hui ? Et si chaque membre de la Société consent à lui consacrer, chaque année, quelques heures de travail, n'existe-t-elle pas aussitôt, aussi honorablement et utilement qu'elle doit exister ? Il y a d'ailleurs dans l'objet des travaux de chaque Société une différence qui paraît devoir les maintenir en deux Sociétés différentes. La Société des Sciences et Arts s'attache particulièrement à suivre, pas à pas, les progrès des Sciences naturelles, elle épie les découvertes nouvelles, les refait et se les approprie par ses expériences et ses obsrvations : elle recueille au profit de l'avenir toute lumière ajoutée à l'état présent de la Science. La Société d'Agriculture a plutôt pour objet d'appliquer au présent ce dont le passé a garanti dans chaque science, la vérité et la certitude. Elle cherche moins à acquérir ou enfanter de nouvelles qu'à répandre, avec fruit, ses lumières déjà enfantées et acquises. Cette mission a encore son importance et son charme. La Société la remplira, avec succès, aussitôt que ses membres bien convaincus qu'elle n'exige d'eux rien dont ils n'aient tous les talents, se résoudront à l'entreprendre. La Société renonce à tout projet de se confondre en une seule société avec celle des Amateurs des Sciences et Arts.

Il ne faut jamais jurer de rien, dit le proverbe, et, ici, encore, sa vérité fut démontrée d'un façon écla-

tante. Voici, en effet, ce que rapporte le procès verbal de la séance du 1er germinal an XIII (11 mars 1805).

La séance est ouverte sous la présidence de M. Taranget.

M. Michel prend la parole et au nom de la Société Libre des Amateurs des Sciences et Arts qu'il avait l'honneur de présider : il exprime toute la satisfaction qu'éprouve chacun de ses membres de voir s'effectuer, sous les plus heureux auspices, sa réunion à la Société d'Agriculture. Il augure des talents réunis des hommes recommandables qui composent ces deux Sociétés. M. Taranget, comme Président de la Société d'Agriculture lit un discours dicté par les mêmes sentiments et l'harmonie d'opinion des Présidents des deux Sociétés est l'image fidèle de celle qui règne dans l'esprit et le cœur de tous ses membres.

Après avoir salué la Confédération que les Sciences et les Arts venaient de former avec l'Agriculture, dans l'intérêt public, M. Taranget s'écria :

« Que cete époque nous soit à jamais intéressante
« et chère ! Quelle nous rappelle sans cesse com-
« bien est pure, combien même est honorable la jouis-
« sance d'unir ses affections, ses talents et ses goûts,
« quand ses talents sont avoués par le motif qui les
« inspire, et la pensée de l'utile qui les dirige. »

M. Michel remit alors à la Société d'Agriculture (1)

(1) Cette médaille n'a pu être retrouvée dans le Médaillier de la Société.

du Département du Nord, en la personne de M. Taranget, son Président, une médaille d'argent frappée au coin de la Société libre des Amateurs des Sciences et Arts, laquelle était décernée au mérite, pour être déposée aux archives communes des deux Sociétés, et y consacrer l'existence de cette dernière. Il lui en présente une seconde, comme gage de l'estime que lui voue la Société qu'il présidait et il lui donna l'accolade fraternelle.

L'Assembée procède aussitôt à la formation du bureau, par scrutin individuel et à la majorité absolue des suffrages. Il résulte de ce scrutin que M. Taranget est élu président ; M. Michel, Vice-Président ; M. Liègeard, Secrétaire et M. Thomassin, Secrétaire-adjoint.

Voici comment l'Annuaire du Département, par la plume de M. Bottin, explique la fusion entre les deux Sociétés :

La Société d'Agriculture du Département du Nord, séant à Douai, et la Société Libre des Amateurs des Sciences et Arts de la même ville, ayant à regretter l'une et l'autre d'être séparées de plusieurs de leurs membres par diverses circonstances et principalement par le départ de la Préfecture ; persuadées d'ailleurs qu'étant animées du même esprit, du même désir du bien public, elles ne pourraient que gagner réciproquement à se réunir, ont opéré cette réunion le 22 mars 1805 (1er germinal an XIII). MM. Taranget, Médecin, et Michel, Procureur-général impérial de la Cour d'Appel, étant présidents, l'un

de la Société d'Agriculture, et l'autre, de la Société des Amateurs des Sciences et Arts, il a été arrêté que la Société ainsi réunie prendrait la dénomination de Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord (1).

L'annuaire du Département du Nord de 1806 publie la liste des Membres de la Société ainsi réorganisée.

Elle comprend 39 Membres Résidans.

Membre honoraire : S. Exc. Monseigneur Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire Français et 95 Membres Correspondans.

L'adjonction de Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire, est de beaucoup la plus sensationnelle. Elle est consignée, en détail, au Procès-verbal de la séance du 13 germinal XIII dont voici l'extrait :

Un membre fait part à l'Assemblée que son Excellence, l'Archi-chancelier de l'Empire avait été proposée à la Société Libre des Amateurs des Sciences et Arts par un des membres correspondants de Paris. Il pense qu'il serait convenable : 1° que a Socié-

(1) Les choses en étaient venues à ce point qu'il n'y eut que six membres présents à la séance du 23 janvier 1804 et que celle du 3 septembre suivant ne put avoir lieu à cause du trop petit nombre des membres présents : la réunion dut être renvoyée au 6 septembre, et le procès-verbal garde un silence prudent sur le nombre des membres présents. La clôture du premier régistre aux Procès-Verbaux des Séances de la Société arrêtée, par notre ancien archiviste M. Brassart, porte que les Séances paraissent avoir été suspendues de fait depuis le 6 septembre 1804 jusqu'au 22 mars 1805 jour où fut consacrée la réunion de celle-ci et de la Société des Amateurs des Sciences et Arts. La fusion devait donc nécessairement avoir lieu, sous peine de voir s'éteindre à bref délai la Société d'Agriculture et Arts.

té d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord invitât son Excellence à agréer le titre de membre honoraire : que son diplôme lui soit présenté par trois des Membres Correspondants résidant à Paris savoir : M. Aboville, Sénateur, François de Neuchâteau, Président du Sénat et Dudanjou, Médecin de son Excellence Monseigneur Cambacérés ; un membre ajoute que son Excellence ayant des propriétés dans le Département du Nord puisqu'il est actionnaire de la Compagnie d'Anzin, c'est un motif de plus pour que la Société s'empresse de se procurer l'avantage de compter au nombre de ses Membres Honoraires un homme éminent par ses rares talents et qui occupe une des premières dignités de l'Empire. Cette proposition est accueillie par acclamation ; en conséquence, le Docteur Taranget, Président, proclame Monseigneur Cambacérès, Membre Honoraire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord.

L'Annuaire Départemental rappelle que la Société a perdu en 1805 quatre membres recommandables par leurs talents et leurs vertus :

M. Daoust, l'un des fondateurs : Président du Conseil d'Arrondissement, et membre résidant (1) ;

M. Dieudonné, membre honoraire, Pérfet de ce Département ;

M. Michel, juge près de la Cour criminelle, membre résidant ;

M. Testelin, physicien et professeur de mathéma-

---

(1) Voir sa biographie, Annuaire du Département, 1806, p. 409.

tiques à l'Ecole Secondaire de Lille, Membre correspondant.

Enfin, dans les documents publiés par la Société (1), et comme annexe de l'exposé analytique des Travaux de la Société Libre d'Amateurs des Sciences et Arts lu à la séance publique du 18 avril 1804, est reproduit le Tableau des Membres de la Société à cette même date. Voici pour permettre d'apprécier les très heureux résultats de sa fusion avec celle de la Société d'Agriculture et Arts du Département du Nord :

1° La liste des Membres de cette dernière société, en janvier 1805 ;

2° La liste dressée au lendemain même de la fusion des deux Sociétés d'Amateurs des Sciences et Arts, et d'Agriculture et Arts, en janvier 1806.

---

(1) Tome X — Troisième série des Mémoires de la Société.

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE ET ARTS

du département du nord séant à Douai

ANNÉE 1805

MEMBRES RESIDANS

DAOUST, membre du Conseil d'Arrondissement, vice-Président.

THOMASSIN, propriétaire à Douai, Secrétaire.

DELVAL-LAGACHE, membre du Conseil Général du Département.

MICHEL, procureur impérial près la Cour d'Appel.

BACHELET, officier de santé.

TARANGET, professeur en médecine, Président.

FOULON, professeur d'anatomie et de botanique.

MONTEVILLE, homme de loi.

DELEGORGUE, idem.

MAUDOUX, idem.

GOSSE, législateur.

BOMMART, adjoint à la Mairie.

LANGLET, vice-Président de la Cour d'Appel.

TAFFIN-SAUREL, juge.

DEFOREST (aîné), maire.

GUILMOT, employé aux fournitures.

DRAPIER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

LAMBRECHT, juge à la Cour d'Appel.

DUMOULIN, membre du Corps Législatif.

DEWARENGHIEN, commissaire des guerres.

DHAUBERSART, président de la Cour d'Appel.

Liégeard, professeur de physique et chimie au Lycée.

Percelat, proviseur du Lycée.

Girard-Jeannin, professeur au Lycée.

Wavrechin (père).

Becquet, propriétaire.

MEMBRES NON RESIDANS

Desmoutier (Ernest), conseiller de Préfecture.

Butruille, cultivateur à Roost-Warendin.

Saladin, professeur de mathématiques à Strasbourg.

Coget (père), Cultivateur à Thumeries.

Vermersch (aîné), ancien cultivateur, juge de paix à Bourbourg.

Delattre (Th. Jos.) cultivateur à Bourbourg-Campagne.

Broy (Th. J.) cultivateur à Cuincy.

Raparlier, médecin et pharmacien à Cambrai.

Hécart, professeur d'histoire naturelle à Valenciennes.

Letiboudois (fils), à Lille.

Quivy (Et.), cultivateur à Maubeuge.

Boyaval (Louise), peintre de fleurs à Maubeuge.

Fournier, cultivateur à Raimont, près Maubeuge.

Poutrain, cultivateur à Mérignies, arrondissement de Lille.

Plichon (P.), cultivateur à Salesches.

Petit-Genest, professeur de mathématiques à Dunkerque.

Bottin, secrétaire-général de préfecture du Département du Nord.
Cocquillier, ex-législateur, cultivateur à Grande-Synthe.
Farez, membre du Conseil Général du Département, à Cambrai.
Delsante, juge de paix à Nord-Libre.
Scipion-Mourgue, membre du Conseil Général du Département du Nord, à Paris.
Canonne, Cultivateur à Saulzoir.
Neuflieu, ex-officier supérieur du génie.
Poincelot, artiste vétérinaire à Cambrai.
Dieudonné, préfet du Département.
Dumolard, sous-préfet, à Cambrai.
Her, maire de Pont-à-Raches.
Lanvin, maire d'Aniche.

MEMBRES CORRESPONDANS

Tamboise, cultivateur à Vimy.
Hilaire-Ledru, dessinateur à Paris.
Démory (Franc), cultivateur à Morges, près Bapaume.
Canonne, Cultivateur à Fontaines-les-Croysilles.
St-Amour, membre du Conseil du département du Pas-de-Calais, près d'Ardres.
Delrue (fils) cultivateur à Allouane (Pas-de-Calais).
Delville, cultivateur à Boyefle, près Béthune.
François de Neuf-Chateau, sénateur, à Paris.
Buissart, homme de loi à Arras.
Parent, fermier à Dourges.
Dubuisson, cultivateur propriétaire à Inchy.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS
du Département du Nord
après la fusion des deux sociétés
(11 mars 1805)

MEMBRES RESIDANS

MM.

TARANGET, docteur en médecine, Président.

MICHEL, procureur-général impérial, vice-Président.

LIÉGEARD, professeur au Lycée, Secrétaire-général.

THOMASSIN, administrateur de l'Hospice, Secrétaire de correspondance.

DELVAL-LAGACHE, propriétaire, Trésorier.

DUQUESNE, greffier de la Mairie, Econome.

SY, officier de santé, Archiviste.

FOULON, médecin, chargé de la direction du jardin botanique.

POTIEZ, employé de l'octroi, idem.

GUILMOT, garde-magasin des lits militaires, Bibliothécaire.

BACHELET, propriétaire.

BECQUET, idem.

BOMMART, premier-adjoint municipal.

CHARTIER, directeur de la verrerie.

COLLET, propriétaire.

DEFOREST, maire de Douai.

DHAUBERSART, législateur.

DELALANDE, inspecteur de l'Enregistrement.

Delegorgue, avocat.
Demonteville, bibliothécaire de la Ville.
Deroo, apothicaire.
Deshayes, chirurgien.
Dewavrechin (père), propriétaire.
Dewavrechin (fils), idem.
Doudan, juge à la Cour criminelle.
Dumoulin, ex-législateur.
Fouquay, directeur d'une école secondaire.
Gautier, propriétaire.
Lambrecht, juge à la Cour d'Appel.
Lenglet, président de la Cour d'Appel.
Lœillet, avocat.
Maizière, professeur du Lycée.
Maudoux, avocat.
Percelat, proviseur du Lycée.
Plouvain, juge à la Cour criminelle.
Ramont, propriétaire.
Taffin, juge à la Cour d'Appel.
Tarlier, libraire.
Thellier, propriétaire.

MEMBRES HONORAIRES

S. Exc. Monseigneur Cambacérès ,archi chancelier de l'Empire Français.

MEMBRES CORRESPONDANS

Bottin, secrétaire-général de la Préfecture du Département du Nord.
Butruille, cultivateur à Roost-Warendin.

Broy, cultivateur à Cuincy.
Barbey, ex-officier du génie, à Aire.
Blondel de Beauregard, propriétaire à Bruxelles.
Buissart, homme de loi à Arras.
Bail, employé à la Préfecture à Lille.
Bonvié, directeur de fonderie à St-Saulve, près Valenciennes.
Boyaval (Louise), peintre en fleurs à Maubeuge.
Cadet-Devaux, chimiste à Paris.
Charpentier-Cossigny, naturaliste à Paris.
Couret de Villeneuve, ex-professeur à Gand.
Coget (père), cultivateur à Thumeries.
Coquillier, ex-législateur à Grand-Synthe.
Canonne, cultivateur à Saulzoir.
Canonne, cultivateur à Fontaine-les-Croisilles.
Cavillier, ingénieur des mines à Attiches.
Crinon-Largillère, pharmacien à Landrecies.
Desmoutier, conseiller de préfecture.
Delaetre, cultivateur à Bourbourg.
Delzante, juge de paix à Nord-Libre.
Dumolard, sous-préfet, à Cambrai, législateur.
Demory, cultivateur à Morges, près Bapaume.
Dellerue, cultivateur à Allouane.
Delville, cultivateur à Boysse, près Béthune.
Dubuisson, cultivateur à Inchy.
Dehan, propriétaire à Douai.
Delegorgue (fils), cultivateur.
Drappier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Lille.
Delambre, astronome, membre de l'Institut.
Drapiez, pharmacien à Lille.

Ducolombier, sous-préfet à Bressuires.

Dudanjou, médecin à Paris.

Dumas, professeur à l'Ecole de médecine de Montpellier.

Deltil, secrétaire de la mairie à Nord-Libre.

Deslions, officier au 8e régiment d'artillerie.

Durut, desservant à Bouvignies.

Fournier, cultivateur à Raimont, près Maubeuge.

Farez, juge à Cambrai.

François de Neufchateau, sénateur.

Advenier-Fontenille, officier du génie à Valenciennes.

Fouquet, chef de bureau à la préfecture, à Lille.

Godick, directeur de l'école, vétérinaire d'Alfort.

Guyton-Morveau, membre de l'Institut à Paris.

Gigault, ex-officier du génie.

Gosse, *législateur*.

Gouvion, chirurgien en chef de l'hopital militaire à Luxembourg.

Hécart, professeur d'histoire naturelle à Valen*ciennes*.

Her, maire de Pont-à-Raches.

Haldat, professeur en médecine à Nancy.

Hécart (aîné), à Valenciennes.

Lestiboudois (fils), professeur d'histoire naturelle à Lille.

Lanvin, maire d'Aniche.

Lebreton, chirurgien-major au 8e d'artillerie.

Ledru (Hilaire), dessinateur à Paris.

Lambert, directeur des poudres et salpêtres à Lille.

Lamaroillière, sénateur.

LIÈGEARD, directeur de la filature de coton à Oudenarde.

LAMBIEZ, antiquaire à Bavai.

LECASSE, professeur de physique à Valenciennes.

LEPLUS, architecte à Lille.

MARTENS, médecin à Leipsick.

MIRBEL, professeur de botanique au Prytanée de Paris.

MOJON (aîné), médecin à Genève.

MOJON (cadet), idem.

MARCHAL, chef de bureau à la Préfecture à Lille.

NEUFLIEU, ex-officier supérieur du génie.

NAUCHE, médecin à Paris.

NICHOSSIN, chimiste à Londres.

POUTRAIN, cultivateur à Mérignies.

PLICHON, cultivateur à Salesches.

PETIT-GENEST, professeur de mathématiques à Dunkerque.

POINCELOT, artiste, vétérinaire à Cambrai.

PARENT, fermier à Dourges.

PERCY, Inspecteur général du service de santé, membre de l'Institut.

PORCHER, sénateur.

QUIVY, cultivateur à Maubeuge.

RAPARLIER, médecin et pharmacien à Cambrai.

REYTIER, chirurgien à présent à Paris.

SALADIN, professeur de mathématiques au Lycée de Strasbourg.

SCIPION MOURGUE, membre du Conseil général du Département, à Paris.

ST-LÉGER, capitaine du génie à St-Quentin.

SILVY, homme de loi à Lille.

SIRODOT, quartier-maître au 1er bataillon de pontonniers.

ST-AMOUR, membre du Conseil Général du Département, près d'Ardres.

TAMBOISE, cultivateur à Vimy.

TOURDES, professeur de médecine à l'école de Strasbourg.

TRUCHEZ, chirurgien à Lille.

VALLOT, professeur d'histoire naturelle à Dijon.

VERMERSCH, juge de paix à Bourbourg.

VOLNEY, sénateur.

VINCKLER, antiquaire de la Bibliothéque nationale à Paris.

VANDIER, docteur en médecine.

CHAPITRE III

Etat des ressources de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord au 26 mars 1806. — Subvention du Conseil Général du Nord. — Séance publique du 24 juillet 1806. — Travaux de la Société en 1805 et 1806. — Souhaits à Mesdames, Mesdames la Prieure et Religieuses Carmélites à Douai, le 1er jour de l'an 1786. — Le Docteur Taranget. — Services rendus par lui à la Société pendant plus de 38 ans.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts ainsi complétée et rajeunie, se mit résolument à l'œuvre, et multiplia coup sur coup les preuves de son activité et de sa vitalité. Avant de les rappeler il ne sera pas sans intérêt d'indiquer l'état de situation de la Caisse de la Société, au lendemain presque de la fusion.

Etat de situation de la Caisse de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord au 26 mars 1806

RECETTES

Fonds de caisse de la Société d'Agriculture	258	73
Fonds de caisse de la Société des Arts	232	70
Arrérages de loyer de M. le Barbier ...	400	»
A reporter	891	43

Report	891 43
Six mois de loyer de Nicolas Goffinet	26 »
Produit de la vente des arbres du jardin	748 88
Contribution des membres pour six mois	333 »
Total de la Recette	1999 31

DEPENSES

Pour abonnement au journal	48 »
Au jardinier-concierge à compte de son traitement	150 »
Pour dépense du jardin payé à divers	1593 83
Total de la Dépense	1791 83

BALANCE

Recette	1999 31
Dépense	1791 83
En caisse	207 48

Il est dû par M. Boniface une année de loyer	150 »
Il est dû par M. Le Barbier pour arrérages	50 »

Certifié véritable par le Trésorier de ladite Société d'Agriculture et Arts.

A Douai, le 26 mars 1806.

Signé : Delval-Lagache.

Au chapître des dépenses figure une somme de quarante-huit francs pour abonnement au journal. Il s'agit des Décades Philosophiques qui alors avaient une vogue qui ne se comprend plus guère aujourd'hui. Elles étaient attendues avec autant d'impatience que l'est maintenant l'Illustration, au lendemain d'une catastrophe, ou d'une première sensationnelle, ou plutôt pour employer une comparaison plus adéquate ; la Revue des deux Mondes, la Revue de Paris ou le Mercure Français. Il paraîtrait même qu'un membre de la Société les accaparait, dès leur arrivée et qu'elles ne parvenaient à la Société que fort tardivement et encore de loin en loin. Les choses en vinrent à ce point qu'elles suscitèrent un incident au cours d'une réunion générale.

Voici les explications assez embarrassées du coupable. Un membre se hâte de prendre la parole pour convenir que peut-être il arrive assez fréquemment, qu'il prend sur cette Décade une initiative de lecture ; mais que cependant il a soin de la renvoyer à la Société ; qu'il lui paraîtrait, en effet, plus convenable que cette Décade, acquittée par chacun, pût être, à tout instant et à volonté, la jouissance de chacun, et qu'il demandait que la Société voulût tenir à la délibération qu'elle a prise depuis longtemps, à cet égard : laquelle délibération prévoit que tout papier public ou journal arrivant à la Société resterait sur le bureau pendant le premier mois de son arrivée, qu'aucun des membres ne pourrait même alors en déplacer aucun, que sur récépissé.

La Société adhérant de nouveau à cette délibération ajoute qu'après le mois révolu, le journal déposé sur le bureau sera renvoyé à l'un des membres de la Société, lequel serait chargé de lui présenter un aperçu des objets les plus intéressants que ce journal contiendrait. Est-ce la conséquence de cette initiative ou de ces prémices de lecture, je l'ignore, toujours est-il que le Catalogue de notre Bibliothèque signale que la Décade Philosophique, littéraire et politique par une Société de Républicains, est incomplète des tomes 1, 12 et 17 ? On comprend qu'il ait été un instant question de supprimer l'abonnement. Avec des ressources aussi restreintes, les efforts de la Société étaient voués à un insuccès relatif. Aussi renouvela-t-elle ses instances auprès du Conseil Général du Nord, pour en obtenir une allocation de 1.200 fr. qu'elle estimait nécessaire pour donner quelque sûreté et activité à ses travaux (1). Depuis plusieurs années déjà le Conseil avait voté la somme demandée par la Société, mais ce vote était toujours resté stérile. C'est ainsi que sur la somme de 1.200 francs affectée en l'an X par le Conseil Général, aux dépenses de la Société, il ne fut reçu que la modique somme de cent cinquante francs. En vain, la Société s'adressa au Ministre de l'Intérieur pour le prier de faire toucher à la Société, sur

(1) La Société eut un défenseur dévoué au Conseil Général du Nord, en la personne de M. de Warenghien, Président du Conseil Départemental, mais malgré sa très pressante intervention, la Société ne put réussir à encaisser la totalité de l'allocation de 1.200 francs.

les fonds destinés à l'encouragement des Sciences et des Arts, la somme de 1.050 fr., que la Caisse départementale n'avait pu fournir à la Société pour ses dépenses de l'an X. En vain, le Préfet intervint chaleureusement en faveur de la Société : tout fut inutile. Le Conseil Général rebuté par ces refus réitérés du Pouvoir Central hésitait à renouveler son vœu ; il le fit pourtant, en prairial an XIII et mit à la disposition du Bureau une somme de 1.200 francs. Il eut soin d'inviter le Bureau à lui donner avis si cette somme avait été versée dans les mains du Trésorier. Malgré tant de sympathiques et dévoués concours, la Société ne réussit à encaisser tout au plus que la moitié de la subvention. Il s'agissait pour la Société reconstituée d'affirmer publiquement son existence et de se faire connaître. La séance extraordinaire du 30 mars 1806 eut pour objet d'arrêter tous les détails de la première séance publique de la Société. La commission d'organisation proposa de la tenir dans la salle des séances ordinaires. Elle avait calculé qu'en plaçant et disposant convenablement les Membres de la Société vers l'une des extrémités de la salle, il se trouvait dans le reste de la longueur un espace suffisant pour asseoir au moins deux cents auditeurs. Un membre objecta que ce n'était pas suffisant pour la foule qui se présenterait pour assister à la séance. Il fit valoir que si le Préfet acceptait l'invitation de la Société, comme il y avait lieu de l'espérer, ce seul assistant donnerait à la séance un intérêt que le meilleur choix des lectures parviendrait difficilement à lui donner

et ferait affluer les spectateurs. La Commission maintint sa proposition. Elle répondit que, dans ce cas même, il paraissait convenable de choisir le local où la Société avait formé un établissement digne d'elle : la salle nouvellement créée où elle tenait ses séances, le jardin qui l'environne, ses pépinières naissantes, sont précisément les objets au milieu desquels il lui importait d'appeler les regards du public et ceux du fonctionnaire distingué qu'elle se promettait de posséder le jour de sa séance.

L'assemblée se rallia à l'avis de la Commission. Quelques membres proposèrent alors d'animer la séance publique par l'exécution de quelques morceaux de musique instrumentale ; mais, il fut observé qu'aucune composition musicale n'avait été présentée à la Société, et qu'il ne lui convenait pas plus de faire entendre au public les compositions connues de musiciens qui lui étaient étrangers, qu'il ne lui conviendrait de faire lecture d'ouvrages en prose ou en vers dont les auteurs ne seraient pas membres ou correspondans de la Société. De plus, les Sociétés savantes et littéraires ne sont pas dans l'usage de faire entendre de la musique dans leurs séances publiques. Et cependant, deux ans plus tôt, la Société des Sciences et Arts avait très brillamment prouvé le contraire. C'était la seule manière d'essayer de faire oublier, que pour le moment, la musique était insuffisamment représentée dans la Société. Mais depuis 1806, les choses ont bien changé et lors des fêtes destinées à célébrer le centenaire de la Société, la musique a retrouvé dans le pro-

gramme la place qui lui appartenait de plein droit, puisque la Société se consacre également à l'Agriculture, aux Sciences et aux Arts.

Quoiqu'il en soit, il fut décidé, en 1806, que la séance serait remplie uniquement par des lectures et qu'il n'y serait point employé de musique.

C'est dans cette installation provisore, et quelque peu étroite et resserrée, qu'eut lieu le 24 juillet 1806, au local des ci-devant Capucins, lieu ordinaire des séances, la première séance publique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord, séant à Douai. Et le souvenir en a été perpétué par le compte-rendu, sorti de l'Imprimerie de Deregnaucourt, rue St-Jacques, imprimeur de la Société. Une note placée en tête de la brochure, nous apprend qu'une maladie grave du Secrétaire a retardé la publication de cette séance publique.

Voici l'ordre des lectures tel que l'indique le programme de la séance.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS Du Département du Nord séant à Douai

SEANCE PUBLIQUE DU 24 JUILLET 1806

ORDRE DES LECTURES

Discours d'ouverture par M. TARANGET, Président.

Rapport des Travaux de la Société, par M. LIÉGEARD.

Extrait des Réflexions présentées à la Commission du Code Rural, par M. DELEGORGUE.

Vers sur la Bataille d'Austerlitz, par M. Vandier, docteur en médecine, aide-chirurgien major au 5e régiment d'artillerie à pied, lus par M. TARANGET.

Mémoires sur les manufactures anciennes de la Ville de Douai, par M. GUILMOT.

Monologue en vers intitulé « les Dangers de la Misère », imité de l'Anglais, par M. CH. DE WAVRECHIN.

Rapport sur la situation du jardin de la Société, par le Président de la Commission du Jardin, M. FOULON.

Le Singe et le Puits, par M. MICHEL.

Rapport relatif aux Mémoires adressés à la Société sur la question présentée au Concours pour l'an 1806, par M. THOMASSIN, Secrétaire de correspondance.

Délivrance du prix. Annonce des Prix proposés pour les années 1807 et 1808, par M. LIÈGEARD (1).

Arrêté en séance, le 14 juillet 1806.

Taranget, *Président.*

Liègeard, *Secrétaire.*

Le Président, M. Taranget, ayant à ses côtés M. Michel, vice-Président, MM. Liègeard et Thomassin, Secrétaires, ouvre la séance par un discours dans lequel il expose rapidement l'histoire de l'établissement de la Société d'Agriculture du Nord.

« Les premiers instants de la Société offrent, tout à la fois, les efforts estimables de ses fondateurs, et les obstacles qu'ils eurent à reprocher à des circonstances impérieuses, mais dont l'influence semblait vouloir refroidir le courage et l'émulation. La Société sucessivement forte de nouveaux membres, a constamment lutté contre cette influence et pour acquérir de nouveaux moyens d'activité et de zèle, elle s'est empressée d'appeler quelques collègues, en s'unissant à une autre Société qui, depuis quelques années, cultivait les Sciences et les Arts et qui hâtait par tous ses vœux une réunion qui devait tourner au profit des connaissances utiles. »

(1) De l'Imprimerie de Deregnaucourt, Imprimeur de la Société.

« A cette époque, le sort de la Société, jusqu'alors éventuel et précaire, fut irrévocablement fixé. Elle obtint un azile et un terrain assez vaste pour faire des essais et tenter des cultures. »

« Cette enceinte (dit l'orateur), qui ne présentait encore, à l'entrée de cette année, que des ruines décourageantes et tristes, ce terrain qui l'entoure et qui n'était destiné qu'à devenir une terre vague, a reçu tout à coup des formes et de l'éclat et chaque pas imprimé sur cette terre délaissée, annonce que nous avons du moins réussi à lui donner une destination productive. »

« Ainsi (ajoute l'orateur), ainsi s'élève pour les âges futurs, un établissement qui présente encore quelques lacunes et quelques vides ; mais si quelque observateur rigoriste les exagérait, ou si même il les apercevait, c'est qu'il feindrait d'ignorer que les institutions publiques ont aussi leur enfance et que c'est de la main du temps qu'elles attendent, comme l'enfance, le développement des formes et les brillantes prérogatives de la virilité. »

Voilà, retracés dans le langage du temps, qui est empreint du reste d'une certaine saveur, les débuts de notre Société. Hélas ! à plus de cent ans d'intervalle, nous pouvons redire, avec le docteur Taranget, en nous souvenant de ce qu'était il y a dix ans le Jardin des plantes avec ses ifs et ses marronniers centenaires, ses beaux et épais ombrages, le tapis velouté de ses pelouses, ses parterres remplis de fleurs aux doux parfums et aux plus éclatantes couleurs, ses nombreuses allées où couraient et

s'ébattaient les enfants, et les brillants concerts du rond point qui rassemblaient pendant les fêtes de Gayant l'élite de la Société Douaisienne, oui, nous redisons qu'à ce gracieux coup d'œil, qu'à ce charmant ensemble de fleurs et de verdure, a succede un aspect decourageant et triste et qu'il ne reste presque plus rien des formes et de l'éclat qu'avait créé l'effort persévérant des générations successives.

Et ce ne sera qu'un acte de légitime reconnaissance de rappeler en 1910, comme le faisait en 1806 le docteur Tarangel, le nom de l'éminent administrateur M. Dieudonné, Préfet du Nord, à qui la Société fut redevable de l'affectation à son usage de l'ancien Couvent des Capucins et de tout le terrain qui en dépendait depuis 1590, date de sa fondation.

Il est d'ailleurs facile de préciser, à l'aide de documents officiels, que grâce aux bons soins de MM. Foulon, Potiez et Duquesne, le jardin de la Société au ci-devant Couvent des Capucins offrait, en mai 1806, un très beau coup d'œil par sa distribution et le choix des arbres, arbustes et plantes destinées à l'embellir, ainsi que pour l'Ordonnance du Local. Le Secrétaire-Général de la Préfecture, M. Bottin, le constate en ces termes : c'est, dit-il, aux efforts réunis de ses sociétaires, ainsi qu'à la protection généreuse de M. le Préfet, et de M. le Maire, que la Société doit une très belle salle (elle n'a pas changé depuis lors) où elle tient à présent ses séances, un local où se forme une petite bibliothèque confiée aux soins de M. Guilmot, enfin, une serre pour conserver les plantes exotiques destinées à l'embellis-

sement du jardin et à l'étude de la botanique. La Commission du jardin a fait imprimer le catalogue des plantes du jardin de la Société.

Le Compte-rendu des Travaux de la Société, depuis le 22 mars 1805, date de la réunion des « deux sociétés libérales » existant à Douai fut présenté par M. Liègeard, Secrétaire : voici la liste et les dates des lectures depuis cette heureuse fusion :

1805

29 mars. — Règlement de la Société, M. Thomassin, Rédacteur.

3 avril. — Articles additionnels au règlement, M. Thomassin, Rédacteur.

15 avril. — Mémoire sur le rouissage par M. Liégeard, adressé par la Société à M. le Préfet du Département du Nord.

1er mai. — Mémoire sur l'amélioration de l'Agriculture dans trois arrondissements de ce département, par M. Desmoutier, Conseiller à la Préfecture.

L'aveugle en belle humeur, poésie légère, par M. Liégeard, d'Oudenarde.

29 mai. — Tableaux méthodiques de chimie, ouvrage imprimé offert par M. Lambert, commissaire des poudres et salpêtres à Lille.

Mémoire sur les fabriques anciennes de la Ville de Douai, par M. Guilmot.

12 juin. — Le solide et le joli, conte en vers, par M. Neuflieu, de Valenciennes.

Epître à mon ami sur la mort de son épou-

se, par M. LIÉGEARD, directeur de la filature de coton à Oudenarde.

Lettre de Madame Lavallière, religieuse carmélite, à Louis XIV, par M. DESLIONS ; l'auteur n'a lu qu'une partie de cette longue pièce de vers.

31 juillet. — Tableau analytique des minéraux, ouvrage imprimé offert par M. DRAPIEZ, pharmacien à Lille.

Mémoire sur la fabrication des briques dans les environs de Douai, et sur leur cuisson au charbon de terre, par M. BOMMART (père).

L'éventail, poésie légère, par M. DESLIONS.

11 septembre. — Mémoire sur la topographie et l'histoire médicale des six arrondissements du département du Nord, par M. TARANGET.

16 octobre. — L'Indicateur minéralogiste, manuscrit gros in 4°, offert par M. HÉCART (jeune), naturaliste à Valenciennes.

30 octobre. — Recherches chimiques sur l'encre, ouvrage imprimé de M. HALDAT, docteur en médecine à Nancy.

13 novembre. — Discours préliminaire sur les sciences de l'ordre naturel et l'ordre social, par M LOEILLET.

Mémoire sur une question d'architecture hydraulique, avec les calculs y relatifs, par M. MAIZIÈRES.

Lettre en vers et en prose à un journaliste de Paris, par M. TARANGET.

La Société avait ouvert un concours sur la question suivante :

Quelle méthode de propager, élever, nourrir et renfermer les moutons de la race existante dans ce Département, doit être suivie pour obtenir de ces animaux une laine égale en qualité aux meilleures laines d'Angleterre ?

M. Thomassin, secrétaire de correspondance, lut un rapport sur les Mémoires envoyés au Concours. Le premier prix, consistant en une médaille d'or, fut décerné à M. A. Drappier, pharmacien à Lille. membre correspondant. Une mention honorable fut accordée à M. Amand Druon, cultivateur propriétaire à Bécrieux, arrondissement de Cambrai.

Comme marque caractéristique de cette grande époque, il n'y a que la pièce de vers français sur la bataille d'Austerlitz, faite par M. le docteur Vandier membre correspondant. C'était la traduction d'une pièce de vers latins du même auteur, qui joint (dit le compte-rendu de la séance) à plusieurs autres talents, celui de versifier avec beaucoup de facilité dans les deux langues. Seul le morceau latin est venu jusqu'à nous. En voici le titre :

« *In insignem victoriam de exercitu Austro-Russico* « *ipsa, dic coronotionis suæ anniversariâ* 2e *décem*- « *bris* 1805, *reportatam a Napoléone I Gallorum Im*- « *peratore, nec non Italiae rege.* »

Ces tours de force en vers latins étaient alors à la mode et le goût en dura jusqu'à la fin du règne de Louis XVIII qui était un latiniste de premier ordre.

Autre signe des temps nouveaux : l'appellation de citoyen a fait place à celle de Monsieur et c'est ainsi que l'annuaire de 1805 qualifie les Membres de la Société qui compte parmi ses Membres Honoraires, S. A. le Prince Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire et plusieurs membres du Sénat Conservateur.

Et bien que depuis 1805, la Société n'ait perdu aucun de ses poëtes, il n'y a plus trace d'épître érotique, de Bouquet à mon amie, ni même de Baisers. Leur Muse s'est assagie : le ton en est changé, comme il convient pour une lettre de Madame de Lavallière à Louis XIV ; le solide et le joli, conte en vers, ou enfin l'Eventail, poésie légère ; Epître à Emilie sur la cure de ses yeux, dans le genre ironique ; lettre en vers et en prose à un journaliste de Paris, celle-ci de M. Taranget. Il n'en était pas à son coup d'essai, dans la langue des Dieux, comme on disait alors. Les Archives de la Société contiennent une poésie que vingt ans plus tôt il adressait à Mesdames, Mesdames la Prieure et Réligieuses Carmélites à Douai, le jour de l'an 1786 ! En voici un extrait qui témoignera de la facilité et de l' élégance avec lesquelles savait rimer l'excellent docteur. Vous y retrouverez le poëte aimable, qui fut l'un des membres les plus actifs de la Société des Rosati d'Arras, et de l'Association littéraire et poëtique de Valmuse, à Brunémont. C'est en 1782, qu'il était devenu notre concitoyen et le 2 mai de cette année, il avait conquis à la fois, le grade de Docteur en médecine, et le titre de Professeur à la Faculté. Et maintenant



Docteur TARANGET

Recteur de l'Académie de Douai, Président de la Société

D'après le buste offert à la Société, par Mlle Crunelles



voici le très délicat compliment de nouvel an qu'il adressait quatre ans plus tard à Mesdames la Prieure et Religieuses Carmélites de Douai, ses clientes :

Non, ce n'est point par étiquette,
Que je viens vous offrir mes vœux :
Ce froid jargon, que chacun quête,
Est toujours faux et souvent ennuyeux.
Depuis un an, je vous approche ;
Et ce nouveau destin est pour moi le bonheur.

Lorsque j'entrai dans le secret
De votre aimable et modeste retraite :
Je changeais d'univers, de coutumes, de mœurs ;
Je voyais de plus près la vertu souveraine,
Chaque jour, resserrant la chaîne,
Dont elle unit et confond tous vos cœurs.
Je me croyais, étranger à la terre,
Au séjour des purs immortels :
L'ombre auguste de vos autels,
Me paraissait d'un Dieu, l'auguste sanctuaire,
Je ne vous quittais point, sans me sentir meilleur.
L'humanité s'honorait dans mon âme ;
En m'éloignant, on eût dit que mon cœur
Etait vivifié d'une nouvelle flamme
D'après tous ces aveux, vous pouvez prononcer
Qui de vous, ou de moi, doit la reconnaissance ;
Pour moi, je cède à sa puissance,
Et rien, jamais, ne pourra l'effacer.
En me livrant au soin de prolonger vos jours
Je deviens bienfaiteur de la nature entière ;
L'exemple des vertus fut toujours nécessaire :
Vous m'en avez ouvert l'asile sur la terre,
Je vous en prie, ouvrez-le moi toujours !

Le docteur Taranget était un homme du plus haut mérite, d'abord, dans sa profession où il excella et aussi dans tout ce qui concernait l'Instruction publique. Après avoir fait partie du Jury Central, chargé d'examiner et de nommer les professeurs de l'Ecole Centrale pour le Département établie à Lille.

il devint en 1809 professeur et doyen de la Faculté des Lettres et, quelques mois plus tard, Recteur de l'Académie de Douai qu'il dirigea pendant près de vingt ans. Membre de la Société d'Agriculture, dès 1799, il fut bientôt appelé à la présider et il le fit avec autorité. Sa parole aussi facile, aussi élégante et courtoise que sa plume, s'élevait parfois jusqu'à l'éloquence. Nos archives, nos registres, nos mémoires attestent la part prépondérante qu'il eut dans le développement et la prospérité de la Société (1). Il sut la tirer à plusieurs reprises des pas les plus difficiles à force de tact et de diplomatie. On peut dire qu'il fut notre véritable fondateur, et que notre Société lui dut de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Il lui appartint pendant près de 40 ans. La Société se montra reconnaissante de tant d'éminents services. En 1825, elle lui conféra, à l'unanimité, le titre de Président Honoraire. Il le porta jusqu'en 1837, date de sa mort qui mit en deuil la population toute entière.

Le buste que nous devons à la générosité de Mlle Crenelle et dont ce volume contient la reproduction photographique, le montre tel que l'ont connu ses contemporains.

« Il avait le regard vif, prompt et légèrement scrutateur ; une physionomie expressive quoique sévère, que relevait parfois un sourire spirituel et qui n'était presque jamais dénué d'un certain degré de

---

(1) Notes sur M. Taranget, par M. Maugin, Mémoires de la Société, 1837-1838, p. 309 à 353. Voir procès-verbal de la séance du 1er janvier 1817.

malice. Sa conversation toujours animée était attachante et tant soi peu recherchée : c'était son véritable triomphe. »

Il aimait d'ailleurs notre Société. Personne ne fut plus assidu que lui à ses séances. Personne ne lui consacra une pareille somme de labeur et de travail, et ne sut, à l'occasion, s'exprimer avec plus d'éloquence, ni une force de persuasion plus décisive. Aux heures difficiles que la Société eut à traverser de 1799 à 1824, il fut toujours sur la brèche, sachant parer à tout avec une présence d'esprit et une habilité admirables. Je viens de dire qu'il aimait la Société, qu'il se souvenait non sans plaisir. des longues heures qu'il y avait passées, entouré de collègues qui appréciaient le charme de sa parole et l'élévation de son esprit. J'en ai trouvé dans nos Archives, une preuve bien touchante. Dans les papiers qu'il leur a laissés, et qui témoignent de l'étendue de son labeur et de ses connaissances, j'ai trouvé pieusement conservé et comme pour lui rappeler une date restée chère, le premier billet de convocation qu'il reçut de la Société naissante. Il est tout jauni par le temps : en voici la teneur :

SOCIETE D'AGRICULTURE ET ARTS

La Société d'Agriculture et Arts tiendra séance demain quatre floréal, an VII, quatre heures après-midi. Il sera délibéré sur un projet de règlement.

Le citoyen Taranget, Sociétaire résidant, est prié de s'y trouver.

Signé : E. J. M. Daoust.

Et, à droite, tout en haut du billet, ces mots : « 1er Billet de convocation », écrits de la main de celui qui pendant trente huit ans devait consacrer à la jeune Société toutes les forces de son talent, de son esprit et de son cœur ! Ce n'était donc que justice de perpétuer le souvenir du docteur Taranget, et de lui adresser notre plus reconnaissant et fidèle salut !

CHAPITRE IV

Arrêté du Général de Division, Préfet du Nord, affectant le ci-devant Couvent des Capucins à la formation d'une pépinière départementale et transférant la Société dans les Bâtiments Communaux, rue des Malvaux. — La Société temporise et réussit à gagner du temps. — Péripéties de sa lutte contre le Général Préfet de Pommereul. — Travaux de la Société pendant les années 1807, 1808 et 1809. — Le Président Taranget est le Fabius Cunctator de la Société. — Budget de 1809.

A la suite de cette séance si bien remplie, et qui avait eu grand succès, la Société était pleine de confiance dans l'avenir et continuait le cours de ses travaux avec la plus grande ardeur, quand éclata sur elle un véritable coup de foudre. Le Maire de la Ville (c'était alors M. Deforest) lui demanda de se réunir en séance extraordinaire le 29 novembre 1806. M. le Maire donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. le Sous-Préfet. Elle communique à M. le Maire le projet formé par le Général de Division, Préfet du Département, d'établir une pépinière départementale dans le local ocupé par la Société. M. le Sous-Préfet observe que les bâtiments et le jardin du ci-devant Couvent des Capucins qu'un arrêté de M. le Préfet Dieudonné a mis à la disposition de la Société ont été réputés, à tort, une proprié-

té de la Ville : la Ville ne peut produire aucun titre à l'appui de sa prétention sur la propriété de ce terrain qui est une propriété nationale. Il a été soustrait au domaine par son application à un objet d'utilité publique : un objet d'utilité infiniment supérieure le réclame ; le zéle et les écrits de la Société d'Agriculture n'ont pas empêché que l'arrondissement dans lequel elle réside ne soit celui où les routes, les chemins vicinaux et même les vergers, sont les plus dépourvus d'arbres. L'établissement que M. le Préfet se propose de former fournira les moyens de faire disparaître cette nudité déplorable. La Société porte un intérêt trop vif à tout ce qui promet des avantages à l'agriculture pour ne pas céder avec joie à M. le Préfet le terrain qui a été mis à sa disposition. M. le Préfet désire ne rencontrer aucun obstacle à l'accomplissement de ses vues. Il désire être secondé, même prévenu, par le vœu de la Société.

L'émotion fut grande et il ne pouvait en être autrement. Les observations furent nombreuses. Relativement à la propriété du terrain, on releva que dans aucunes des époques de la Révolution, elle ne fut contestée à la Ville. Quant à la pépinière projetée, il fut observé que l'étendue du jardin des ci-devant Capucins était à peine d'un hectare, qu'une pépinière aussi bornée serait une bien faible ressource pour un département aussi vaste que le département du Nord, où d'ailleurs il ne manquait pas de pépinières formées par des particuliers. On ajoutait que précisément la Société avait consacré la

presque totalité du terrain dont elle dispose à une pépinière d'arbres choisis tant parmi les arbres fruitiers que parmi les forestiers ou ceux d'agrément. Déjà, dix mille plantes de ces différents arbres existent dans son jardin, le nombre doit en être doublé dans le courant de cet hiver et le temps n'est pas éloigné où la pépinière de la Société sera une ressource aussi précieuse pour elle que pour les amateurs de fruits distingués et d'arbres remarquables ou par leur beauté ou par une utilité particulière.

La Société a fait des frais considérables pour l'établissement de cette pépinière : elle doit en désirer la conservation et faire des efforts pour l'obtenir.

Quant à l'état de l'Agriculture dans l'arrondissement où siège la Société, il n'est pas moins florissant que dans les autres arrondissements du département. Les campagnes qui environnent la ville de Douai le disputent en prospérité à plusieurs de celles même de l'arrondissement de Lille. Celui de Douai a souffert bien plus que les autres de la présence et du séjour des armées. Les plantis y ont été plus dévastés. Les pépinières ne manquent point pour des plantations réparatrices. Partout les propriétaires plantent avec zèle et courage, et si quelques cantons laissent apercevoir plus de traces des ravages qui y ont eu lieu c'est que la protection y manque aux plantations toujours inutilement réitérées. La Société doit donc attacher plus de prix à la conservation de celle qu'elle s'est appliquée à former elle-même. Cette conservation, elle ne peut

l'obtenir que de la condescendance du Général-Préfet.

En conséquence, la Société délégua M. Thomassin pour accompagner à Lille, M. De Forest, Maire de Douai et Vice-Président de la Société, à l'effet de défendre avec lui les intérêts de la Société, auprès du Général de Division, Préfet du Nord, M. de Pommereul. M. Michel en sa qualité de fonctionnaire, (il était juge près la Cour criminelle), s'était excusé d'accepter cette mission.

Le choix de M. Thomassin, comme délégué de la Société, était excellent. Il appartenait à une famille où les plus hautes vertus militaires étaient pour ainsi dire héréditaires. Son père Jean Etienne Thomassin, mourut officier général au Corps royal d'Artillerie où son grade fut la récompense et le droit de ses services. Son fils, François Thomassin, celui dont je parle, fut reçu officier en 1770. A peine familiarisé avec le rude métier des armes, il passa en Amérique où il servit avec honneur et distinction dans la 2e division de l'Armée de Rochambeau. Il prit part au siège de York-Town, assista à plusieurs autres actions, et revint en France après la délivrance des Etats-Unis. La gloire qu'il avait acquise au delà des mers lui permit de quitter le service militaire et de se fixer à Douai.

Pendant la Terreur, il fut jeté en prison. Par bonheur, il avait pu emporter quelques livres : les pensées de Pascal, les poésies d'Horace. Elles adoucirent sa captivité. C'est ainsi que sous les sombres voûtes de la prison de Doullens, il traduisit en vers

français quelques odes d'Horace, justifiant ainsi, comme le dit son biographe : « cet oracle des ora- « teurs latins qui prédit mille douceurs, jusque dans « l'infortune, à celui qui aime et cultive les lettres. »

La mort de Robespierre lui rendit la liberté. Le Conseil Municipal lui confia à l'unanimité de ses suffrages, les fonctions de Secrétaire Général. Appelé à l'Administration des Hospices ; il y rendit les plus éminents services. Sa réputation était telle que lors du départ de Saladin, la Société d'Agriculture ne crut pouvoir mieux faire que de lui donner pour successeur M. Thomassin, car il était le seul qui pût l'égaler. Et voici à cet égard un témoignage contemporain, celui d'un des membres les plus éminents de notre Société, et qui en pareille matière était le juge le plus sûr et le plus autorisé : « Nos registres de procès-verbaux attesteront les an- « nées, pendant lesquelles chacune de nos séances « confiait à sa plume le soin de traduire notre pen- « sée, avec cette méthode toujours élégante, avec « cette espèce de couleur locale qui ajoute à l'inté- « rêt des matières et qui prouve qu'en effet notre « collègue n'était étranger à aucune de celles dont « la Société s'occupait (1). »

Les intérêts de la Société, confiés à de pareilles mains, furent donc très habilement défendus. C'est le 14 novembre 1806 que ses représentants lui ren-

---

(1) Notice nécrologique par M. Tarangets le 28 mars 1828. Elle est inédite ; elle est si remarquable par le fond et par la forme, qu'elle mérite de trouver place dans le premier volume de documents que publiera la Société.

dirent compte de leur démarche auprès du Général Préfet.

Conformément aux instructions de la Société et à ce que la prudence leur prescrivait, ils ont témoigné au Général Préfet, de la part de la Société, le désir le plus vrai de seconder ses vues : ils l'ont présentée comme entièrement disposée à abandonner le local qu'elle occupe, si le Général Préfet persiste dans le projet de l'employer à une pépinière départementale. Après avoir fait entendre quelques observations sur l'insuffisance du terrein, sur les inconvénients que pourrait avoir l'établissement d'une pépinière insuffisante, observations qui n'ont point ébranlé le Général Préfet, et auxquelles il a opposé une conviction parfaite de l'utilité et convenance de son plan, les commissaires ont tenté d'obtenir que le Général Préfet voulût au moins en confier l'exécution à la Société elle-même qui se ferait un devoir et un point d'honneur de donner tous ses soins à la réussite d'une entreprise importante. Cette proposition a été écartée par le Général Préfet. Il désirait que la Société s'établît au Muséum, dans l'ancienne salle de théologie. Il était disposé à seconder son établissement dans ce nouveau local par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. Les commissaires ont pensé que la ville de Douai a demandé et espère obtenir, soit dans un temps, soit dans un autre, des écoles spéciales de droit et de médecine, ou au moins un enseignement secondaire de ces sciences, et que l'emplacement désigné pour l'établissement de la Société serait nécessaire pour

celui des Ecoles demandées ; que s'il venait à être obtenu la Société devrait abandonner ce nouveau local. Ils ont exposé qu'en exécution d'un arrêté du gouvernement, six maisons appartenant à la ville, situées rue des Malvaux, en avant du jardin botaninique, doivent être démolies ; que la Mairie est tenue de construire, sur le terrain qu'elles occupaient, un bâtiment d'utilité publique ; que ce bâtiment doit offrir à la Ville un nouvel amphithéâtre de chirurgie, une galerie pour son cabinet d'histoire naturelle, et qu'il paraît convenable de placer la Société d'Agriculture auprès de ces établissements.

Après avoir opposé quelques difficultés, le Général Préfet a acquiescé à ce projet et a réitéré la promesse de s'employer à servir la Société dans toutes les occasions qui lui en offriraient la possibilité. Il a répété, ce qu'il avait assuré dès l'ouverture de la conférence (et ce qui a particulièrement déterminé les commissaires à ne lui présenter de la part de la Société qu'un vœu conditionnel et non une opposition formelle), il a répété que quant à ce qui concernait l'établissement projeté d'une pépinière départementale dans le terrein où la ville avait invité la Société à s'établir, les mesures qu'il prendrait lors de la formation de l'établissement seraient telles qu'il en résulterait pour la ville une reconnaissance formelle et confirmation authentique de sa qualité de propriétaire de ce terrein, et que sa propriété seroit par là même consolidée entre ses mains. »

« Après une légère discussion, il est apperçu que

la Société se dit et est en effet, d'après le mode de son institution, Société départementale. A ce titre, c'est à l'administrateur suprême de ce département qu'il appartient de lui procurer un local où elle puis-s'établir, c'est par lui que le Conseil municipal de la ville de Douai doit être sollicité de céder à la Société quelques salles dans le bâtiment nouveau que la ville est tenue de construire. » Adopté.

Il n'est peut-être pas sans utilité de rappeler en passant les sacrifices tout récents que la Société venait de s'imposer pour la création du jardin dont elle était si soudainement dépossédée, *manu militari*, c'est bien le cas de le dire puisque l'auteur de cette dépossession était le Général Préfet assez enclin, par habitude, à brusquer tous les obstacles.

Dans le compte de la dépense présenté par M. Delval-Lagache à la séance du 16 novembre 1806 :

1° les frais d'établissement du jardin montaient à	1638 20
2° les frais d'entretien du jardin, à	730 10
3° ceux relatifs à la tenue des séances à 144 fr. 65	mémoire
soit à un total	2.368 30

Toutes les ressources de la Société y avaient à peu près passé, puisque la différence de la recette à la dépense donnait la somme de 22 francs 35 c. qui restait en caisse, sans parler de 326 fr. de recouvrements restant à effectuer. C'était à désespérer tout à fait de l'avenir. Loin de se laisser aller à un découragement trop justifié, un membre demanda qu'il

fût donné suite au travail de la Commission chargée de présenter l'opinion et le vœu de la Société concernant la disposition de divers articles du Code Rural. Il fut observé que chacun des membres de cette Commission avait achevé le travail particulier dont il était chargé ; que chacun avait remis ses articles à M. Delegorgue, rapporteur, qui s'occupait de la rédaction du tout. Et les membres de la Société qui avaient fréquemment occasion de voir M. Delegorgue aux audiences de la Cour d'Appel se chargeaient de l'informer du désir qu'elle avait de transmettre son ouvrage au gouvernement le plus tôt qu'il lui serait possible.

Ainsi à cette heure la plus critique peut-être d'une existence déjà si mouvementée, bien que datant de sept ans à peine, la Société se consacrait à la rédaction d'un projet de Code Rural, devançant de près de 80 ans, le moment où il fut enfin en partie codifié : c'était assurément d'un bon augure, car la Société mettait en pratique le beau vers du poëte :

Una salus victis, nullam sperare salutem.

Et il semblait bien qu'elle devait désespérer du salut, puisqu'à la séance du 10 décembre 1806, M. Duquesne, au nom de la Mairie, déposait sur le Bureau, l'arrêté préfectoral ordonnant l'évacuation générale des bâtiments du ci-devant Couvent des Capucins de la ville de Douai, pour être affecté a la formation d'une pépinière d'arbres fruitiers à l'usage du Département. Et voici dans le dispositif de cet arrêté, les articles les plus intéressants :

La Société des Sciences, Arts et Agriculture de Douai est définitivement transférée et sera établie dans les bâtiments communaux et leurs dépendances, sis rue des Malvaux, lors qu'ils auront été appropriés aux divers services qu'ils doivent remplir.

Cette Société tiendra provisoirement ses séances dans la salle où la Société des Sciences et Arts tenait les siennes. Cette salle et les deux pièces qui règnent au dessus d'elle seront, en conséquence, mises à sa disposition.

Le Maire de Douai fera de suite dresser les projets, plans et devis de l'établissement à former dans les édifices et leurs dépendances situés près de la rue des Malvaux, afin que leur exécution successive et proportionnée aux moyens de la commune puisse avoir lieu.

Mais à l'impétuosité et à la fougue du Général Préfet, la Société eut la sagesse d'opposer la temporisation. Elle eut son Fabius Cunctator en la personne du docteur Taranget : elle se refusa obstinément à toute bataille en règle, elle s'y déroba sans cesse, et cette tactique triompha du Général Préfet de Pommereul, comme jadis le dictateur Fabius vint à bout d'Annibal.

La Société, dans sa séance extraordinaire du 12 décembre 1806, délibéra tout d'abord que l'Arrêté du Général Préfet par lequel il lui était prescrit de se retirer du local occupé par elle, serait transcrit, mot à mot, dans ses registres : déclarant néanmoins que cette transcription n'était pas de sa part une approbation soit des dispositions de cet arrêté,

soit des considérations qui le motivent. Et à côté de l'arrêté, dans ce même registre, elle ordonnait la transcription de la lettre, adressée par elle, le 20 novembre 1806, à M. le Général de Division, Préfet du Département du Nord. Voici dans quels termes la Société lui rappelait sa visite au ci-devant Couvent des Capucins :

« Rien de ce que vous avez vu dans le local de la Société n'existait il y a un an. En huit mois elle a métamorphosé le sol sur lequel elle était implantée. Neuf mille pieds d'arbres fruitiers y ont été rassemblés ; six mille ont été greffés et écussonnés dans la campagne dernière, le reste consiste en sujets prêts à l'être. Neuf mille autres doivent y être ajoutés cet automne. La Société établie sur un terrain qui n'a point un hectare de superficie n'a point osé penser qu'elle pourrait regarnir les forêts et couvrir de jeunes plants, cultivés par elle, les routes et chemins vicinaux du Département du Nord. Mais elle voulait s'employer avec zèle à en repeupler les jardins et les vergers. Par une disposition heureuse de parcs destinés, les uns à des semis, les autres à l'éducation des divers plants enracinés, elle a fait comme par magie, d'une pépinière un jardin que déjà tous ses concitoyens affectionnent, que les voyageurs curieux visitent et admirent. Pendant six ans, elle a tenu des séances, écouté des mémoires, publié des avis : elle était connue à peine : son jardin sorti de terre en six mois attire sur elle les regards et la considération du public : il a inspiré plus d'intérêt que ne l'eussent fait dix volumes de savants

écrits. Vous êtes venu, Général Préfet ; vous avez applaudi à l'ouvrage de la Société ! Vous l'avez encouragée par des éloges. Son zèle s'en est enflammé : elle allait suivre ses travaux avec une ardeur nouvelle, leur donner plus d'étendue : elle voulait, l'année prochaine, s'offrir à vous entourer de plus de richesses. Vous aviez laissé échapper le vœu bien précieux pour elle, de pouvoir trouver une retraite au milieu de son jardin ; trouver les moyens de vous l'offrir était un soin qui l'occupait. Elle y eût réussi sans doute. Combien ne doit-il pas lui en coûter de la fuir, *comme expatriée*, lorsque va s'exécuter un plan qui vous y appelle et qui doit vous y retenir chaque année pendant quelques semaines !

Son vœu eût été de perfectionner son ouvrage, sous les yeux et la direction d'un magistrat qu'elle s'enorgueillit de compter parmi ses Membres Honoraires et auquel elle voudrait conférer sa Présidence perpétuelle : et, sous peu de jours, cet ouvrage sera détruit ! Sous peu de jours ce jardin dans les allées duquel elle a enfoui tant de décombres, de nouveaux décombres vont y renaître : il sera remué dans toute son étendue, il n'y restera plus vestige de ce qu'elle a créé ! »

Il est certain, que le Secrétaire général de la Société maniait l'ironie avec une dextérité sans pareille ; et le constater en passant, n'est qu'un acte de justice. En regard de l'injustifiable arrêté d'expulsion, si sommairement pris par le Général Préfet, rappeler, comme protestation tacite, le vœu qui lui

avait échappé moins d'un an auparavant, de trouver une retraite au milieu de son jardin était certes de bonne guerre. Ajouter que le plus cher désir de la malheureuse expatriée, eût été de lui conférer sa Présidence Perpétuelle, était un chef-d'œuvre de malice, et de douce ironie, que les circonstances d'ailleurs ne justifiaient que trop, hélas ! Dans une Société qui comptait parmi tant de lettrés, de nombreux admirateurs de Virgile, plus d'un répéta sans doute, les vers qui viennent si naturellement aux lèvres des infortunés, chassés de leurs demeures :

Nos patriae fines et dulcia linquimus arva.

Et les plus indignés, les plus outrés contre le Général Préfet ne se privaient pas de lui appliquer le cri de désespoir prêté par le poëte, aux victimes de ces dépossessions, qui suivirent la bataille d'Actium et le triomphe définitif d'Auguste :

Impius hæc tam culta novalia miles habebit
Barbarus has segetes ! En quis consevimus agros ?

Quoi c'est pour un soldat inhumain, que j'ai tant cultivé ce jardin ! Le barbare aura ces moissons ! Voilà pour qui nous avons ensemencé ce terrain !

Je dois pourtant à la vérité de constater que malgré la légitimité de ses griefs, la Société s'abstint d'appliquer ouvertement au Général Préfet, les beaux vers de Virgile. Sans aucun doute, il eut pris de fort mauvaise part les épithètes d'*impius* inhumain et celle de *barbarus* l'eût révolté. M. Thomassin n'alla pas si loin : ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de

cribler le Général Préfet de ses flèches les plus acérées. Il lui rappelle, avec toutes les apparences du plus profond respect, que la Société est sans asile pour la quatrième fois, qu'elle est refugiée à la Mairie, dans une chambre, pêle-mêle avec ses cartons et ses livres, rebutée d'avoir fait depuis plusieurs années des frais assez importants et toujours en pure perte : elle est résolue à attendre que les circonstances lui offrent un établissement solide. La Société a été formée par l'Administration Centrale, en exécution des ordres du Ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau. (C'est pour cela qu'il avait été nommé Membre Honoraire de la Société). Elle existe parce que le Gouvernement a voulu son existence. Elle s'adresse à vous, Général Préfet, pour être mise en possession d'un local, ou elle puisse enfin être stable.

« La Société sait qu'aucune difficulté ne vous résiste ; mais il vous appartient de remplacer par un plan plus avantageux un plan que vous avez formé vous-même. Si vous apportez quelque modification à celui qui déplace aujourd'hui la Société, ne perdez pas de vue, Général Préfet, que le premier de ses vœux serait de continuer ses travaux dans le local où vous l'avez trouvée, ou d'être appelée à y seconder les vôtres (1). »

---

(1) Au point de vue de la conservation des arbres, la Société offrait au Préfet les plus sérieuses garanties. Voici ce qu'en disait le Docteur Taranget, le 4 fructidor an VIII. « Les arbres ne seront pas pour la Société un objet d'ornement frivole : elle saisira les rapports qui les lient aux succès de la végétation ; elle découvrira qu'ils sont rattachés par des nœuds invisibles, mais vrais aux phénomènes de la distribution du calorique et

Sous les formes les plus irréprochablement respectueuses, il est impossible de dire des choses plus piquantes et plus justes. C'était mettre de son côté les rieurs, ce qui est déjà quelque chose ; mais c'était aussi mettre en relief la grave atteinte à des droits acquis et consacrés par le pouvoir central. La Société rappelait avec infiniment de fermeté qu'elle avait été formée par l'Administration Centrale, en exécution des ordres du Ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau. Elle revendiquait hautement son caractère de Société départementale. Elle en tirait cette conclusion qu'à ce titre, c'était à l'Administration suprême du Département qu'il appartenait de lui procurer un local où elle pût enfin s'établir d'une façon stable et définitive. Et elle indiquait à cet égard un terrain attenant au jardin botanique de la Ville existant dans la rue des Malvaux, et contigû à six maisons qui devaient être démolies pour l'agrandir. Elle exposait en outre que la Mairie était tenue de construire sur le terrein qu'elles occupaient

---

de l'humidité ; que ce sont eux qui décident surtout la longueur et l'âcreté des hivers, l'abondance et la rareté des pluies ; que les mutiler et les abattre peut être quelquefois un attentat à la Civilisation : principe et source de toutes les richesses sociales. » Il est difficile de mieux formuler les principes de la matière et les tristes résultats des déboisements opérés dans la région de l'Est depuis une vingtaine d'années, sont la confirmation éclatante de cette vérité trop méconnue de nos jours. — Rapport du Docteur Taranget sur l'objet de la Société et les moyens de le remplir. Il faut en rapprocher, à plus d'un siècle d'intervalle, le Mémoire de notre collègue, M. Henri Duhem, sur le déboisement total des chemins de halage en bordure des canaux du Nord de la France et dans l'Arrondissement de Douai, en particulier. Ce mémoire adressé au Président du Congrès tenu à Paris en 1909, pour la Protection des Paysages a été reproduit dans la Revue de l'Institut International d'Art public.

un bâtiment d'utilité publique : que ce bâtiment devait offrir à la ville un nouvel amphithéâtre de chirurgie, une galerie pour son cabinet d'Histoire Naturelle et qu'il paraissait convenable de placer la Société d'Agriculture auprès de cet établissement.

La Société laissait d'ailleurs entendre très nettement qu'elle n'agissait ainsi que contrainte et forcée, et que le premier de ses vœux serait de continuer ses travaux dans un local où en moins de huit mois elle avait créé, comme par magie et presque entièrement à ses frais, un établissement qui promettait de réunir l'agréable et l'utile.

Le Général Préfet, comprenant qu'il avait été un peu loin et agi, envers la Société, comme en pays conquis, lui réitéra la promesse de s'employer à la servir dans toutes les occasions qui lui en offriraient la possibilité. Il répéta que, quant à l'établissement d'une pépinière départementale dans le terrain du Couvent des Capucins, les mesures qu'il prendrait lors de la formation de cette pépinière seraient telles qu'il en résulterait pour la ville une reconnaissance formelle et confirmation authentique de sa qualité de propriétaire de ce terrain et que sa propriété serait par cela même consolidée entre ses mains.

Malgré ces consolantes promesses, l'année 1806 s'acheva tristement pour la Société. La séance du 24 décembre porte la trace de ses préoccupations et de ses inquiétudes. Il fut question de cesser la transcription sur un registre particulier des mémoires procurés et lus par les Membres de la Société. Et cependant, la dépense était modique : pour 1806

elle s'était élevée à 31 francs. L'impression du procès-verbal de la séance publique du 24 juillet 1806, fut aussi mise en question. Plusieurs membres firent l'observation que la Société réduite actuellement à ses propres moyens n'avait pas celui de se permettre l'impression dispendieuse d'un ouvrage. D'autres insistèrent vivement pour que la publication eût lieu parce qu'ils la croyaient utile aux intérêts de la Société. Ils finirent par avoir gain de cause, mais ce ne fut qu'après longue discussion et à la condition formelle que le coût de l'impression ne dépasserait pas 80 francs. M. Liégeard fut chargé de la rédaction définitive de la brochure, et avec l'assentiment de la Société, il s'adjoignit MM. Taranget et Thomassin : leur travail figure au nombre de ceux que vient de faire réimprimer la Société. Il fut tiré à 200 exemplaires.

C'est sous les plus inquiétants auspices que s'ouvrait l'année 1807, avec M. Michel pour président, le maire de la Ville, M. Deforest, pour Vice-Président et pour secrétaire général M. Thomassin. Une note de notre ancien et très regretté archiviste, M. Brassart, inscrite par lui en tête des procès-verbaux de 1807 résume, en quatre lignes, la très précaire existence de la Société au cours des douze mois qui vont suivre : « Pendant toute cette année, écrit-il, « la Société eut à craindre de se voir déposséder « de son local et du jardin qu'elle venait de créer. » L'épée du Général Préfet, nouveau Denys de Syracuse, fut constamment suspendue au-dessus d'elle, au risque de trancher le fil de ses jours.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet constate que les travaux de la Société ont été troublés dans le cours de l'année actuelle par les circonstances qui l'ont forcée à abandonner la culture du jardin où elle s'était ménagé un champ d'observations utiles. L'espoir de le rétablir l'a détournée de la recherche d'un autre genre d'occupations. Depuis dix mois, la Société est dans un état d'attente et cet état a stérilisé ses séances. Les lectures qui y ont été faites n'offrent que peu de matériaux pour une séance publique. Une commission est cependant nommée pour organiser cette séance prescrite par le règlement. Sont élus à cet effet : MM. Taranget, Maudoux, Foulon, Pottiez, Thomassin. Il est décidé qu'elle aura lieu dans le cours de novembre, après les vacances des Etablissements d'Instruction Publique et la rentrée des Tribunaux.

Il ne faudrait pas prendre ces doléances à la lettre, et en conclure à l'inaction complète de la Société. Le procès-verbal de la séance du 9 septembre démontre que nos prédécesseurs poussaient un peu trop loin la modestie. Je le reproduirai textuellement, à cause de l'intérêt qu'il présente.

M. Plouvain, demandant à entretenir la Société, était sûr d'obtenir la parole et l'attention. Ce membre estimable, familiarisé depuis longtemps avec des recherches toujours utiles, fait lecture d'un *Mémoire historique sur tous les Etablissements de bienfaisance qui ont existé dans Douay, depuis le 12e siècle*. Indépendamment des recherches pénibles que

ce travail a dû exiger, le mémoire rappelle des siècles de bienfaisance dont on n'aurait pas même l'idée, si le temps avait dévoré les mémoriaux qui en constatent l'existence. Malgré ces mémoriaux, tant de souvenirs si honorables à la nature humaine seraient perdus s'il n'existait pas aussi des hommes assez courageux et tout à la fois assez bons, pour saisir dans la nuit des temps les faits glorieux qui peuvent démontrer que l'égoïsme n'a pas été le caractère de tous les siècles. En parcourant le mémoire de M. Plouvain, on parcourt une galerie de citoyens, obscurs peut-être, mais véritables philanthropes pratiques, qui n'ont pas voulu mourir tout entiers, et qui ont attaché la mémoire dont ils étaient jaloux, à des actes de bienfaisance qui leur ont utilement survécu. Chacune des fondations est le sujet d'un article qui rappelle le nom du fondateur, l'objet de la fondation, l'emplacement de la maison, la nature et la quotité des revenus qui y étaient affectés, ce qui en existe encore ou ce qui en a été détruit : vingt établissements en faveur des vieillards infirmes et pauvres personnes de l'un et de l'autre sexe ; le plus grand nombre pour les femmes, filles ou veuves pauvres ou d'un âge avancé ; sept pour des pauvres passants, pélerins ou malades sont ceux dont traite la partie du mémoire qui est lue à cette séance, et qui fait désirer vivement d'en entendre la continuation. La Société espère que M. Plouvain voudra bien acquitter la promesse qu'il a faite de donner suite à un travail qui honore autant son esprit que son cœur, et qu'elle possèdera ces annales de la

Bienfaisance des habitants de Douai dans les différents siècles qui nous ont précédés.

La séance se termine par la nomination, comme membre résidant de M. Perrier, membre de l'Institut.

Ce procès-verbal qui reproduit d'une façon si vivante, la physionomie de la séance du 9 septembre 1807, est des plus précieux. Ce résumé évoque le réconfortant souvenir de sept siècles de Bienfaisance à Douai. M. Plouvain avait pu affirmer à bon droit, au début de son mémoire, qu'aucun endroit de ce pays, mieux que celui-là, n'avait répondu d'une manière plus satisfaisante au cri du malheur :

.... Tendez une main bienfaisante
A cet infortuné que le Ciel vous présente ;
Il suffit qu'il soit homme et qu'il soit mal-
[heureux.

Et il terminait sa lecture, en disant, avec une modestie assurément trop grande : ce n'est point un discours oratoire que je vous ai présenté : ce soin appartient à ceux de vos membres qui ont déjà donné des preuves de leurs talents, ce sont des faits positifs que j'ai soumis à votre attention : puissent, les exemples que j'ai cités perpétuer chez vous et chez nos concitoyens, le désir de soulager nos semblables dénués des faveurs de la fortune ! (1). Le souhait si

---

(1) Le remarquable travail de M. Plouvain n'a pas été transcrit dans le Registre des Mémoires de la Société, sans doute parce qu'il a été imprimé dans l'Annuaire Satistique et Historique de l'Arrondissement de Douai, pour l'an 1808 : pages 171 à 194. Le jour où la Société publiera les plus intéressants travaux de ses

éloquemment formulé par M. Plouvain, a été amplement réalisé ! La Société constate non sans fierté, que la source des générosités est loin d'être tarie à Douai, et que, depuis 1807, le nombre en est déjà assez grand pour susciter des émules de Plouvain, et leur donner l'idée de compléter son œuvre, en continuant l'histoire de ces mémoriaux ou de ces annales de la Bienfaisance Douaisienne.

Mais cette intéressante séance n'était qu'un moyen d'oublier, pendant de trop courts instants, les persistantes inquiétudes de la Société. Le 23 septembre 1807, vous le voyez, la trêve n'a guère duré, on reprend la question souvent discutée et souvent abandonnée, relative au local occupé par la Société. Cette ocupation, depuis longtemps précaire et chaque jour incertaine, jette dans le zèle et les travaux des sociétaires, un genre de langueur aussi nuisible à ses intérêts qu'opposé à ses dispositions. Il leur tarde de sortir de la perplexité dans laquelle ils se trouvent. Ils se demandent s'il n'y aurait pas un moyen raisonnable de sortir de cet état de dépendance et d'inquiétude qui finirait par compromettre l'existence de la Société. L'arrêté préfectoral qui l'a dépouillée de toutes les productions dont elle avait su embellir son séjour subsiste sans exécution, il est vrai, mais enfin il subsiste et d'un moment à l'autre il peut être exécuté. Il serait très-avan-

---

fondateurs, elle n'oubliera certainement pas de faire réimprimer l'étude si documentée de M. Plouvain, sur les Etablissements de bienfaisance de la ville de Douai.

tageux à la Société de détourner, s'il était possible, cette exécution qui lui porterait le dernier coup.

Cette question de vie ou de mort réapparait a la séance du 25 novembre et si la discussion en est ajournée, c'est à cause de la présence d'un membre des Sociétés savantes les plus distinguées de l'Empire : il s'agissait de M. Palisot de Beauvois, Membre Correspondant de la Société à qui il fit hommage, au cours de la séance, de plusieurs grands ouvrages, en cours de publication.

La séance du 9 décembre suivant fut marquée par l'élection du bureau. Furent nommés : Président, M. Deforest, maire de la Ville : Vice-Président, M. Lenglet : Secrétaire Général, M. Delegorgue : Trésorier, M. Delval-Lagache et économe, M Duquesne. La Société y ajouta même une mesure assez téméraire : elle nomma la Commission du jardin composée de MM. Foulon, Pottiez et Lagarde. Quant à la Commisson des Archives de la Bibliothèque, furent élus : MM. Plouvain, Guilmot et Ramond. L'avenir devait prouver qu'il était impossible de faire de meilleurs choix.

Dans cette même séance, la Société acclama comme Membre honoraire, un des membres les plus éminents du Sénat Conservateur et fort attaché aux intérêts du Départeent du Nord où il s'était créé, par de vastes défrichements, des propriétés très importantes. C'était le Sénateur Comte Herrwyn, propriétaire et cultivateur à Hondschoote.

Le 9 mars, le Docteur Taranget prit la parole

au nom de la Commission chargée de présenter un rapport sur la situation de la Société.

Se reportant, par la pensée, aux premiers moments de son existence, il la montra, depuis l'époque de son établissement, sanctionnée par le gouvernement qui l'avait provoquée, presque toujours troublée par des obstacles que le courage seul des membres qui l'ont successivement composée a toujours surmontés parce que les moyens de se conserver leur étaient personnels et qu'il était impossible de leur en contester la propriété.

M. Taranget regrette que cette lutte presque continuelle ait eu pour résultat voulu et prémédité de les écarter de leur but ou de les jeter dans une inaction qu'on leur reprochait ensuite après l'avoir rendue inévitable. Cette lutte leur a enlevé plusieurs fois la jouissance de leurs efforts pour développer des vues utiles de Bien général et des plans d'Instruction pratique et d'améliorations.

Il se trouve conduit à l'époque de l'arrêté qui a frappé l'asile où nous nous retirions pour être utiles. Il nous console de cette impression douloureuse par le souvenir du Magistrat qui le premier nous en avait ouvert les portes et par celui non moins touchant de l'administrateur qui l'avait embelli.

M. Taranget pense que la Société ne peut prendre aucune part à la lutte pour la propriété du local dont la jouissance ne lui parait pas totalement interdite ; mais il croit de la sagesse de la maintenir dans les bornes de la prudence et de la discré-

tion qui ne s'opposent pas à ce que le terrain soit utilisé.

M. Taranget présente à la Société des idées d'ordre et d'économie, sans lesquelles aucune association ne peut se soutenir et fait lecture du projet de la Commission.

Voici les trois premiers articles de cet habile plan de campagne qui fut, séance tenante, adopté par la Société :

ARTICLE Ier

La Société continuera provisoirement de tenir ses séances dans le local qu'elle occupe actuellement.

ARTICLE II

Elle regarde, comme un devoir, de s'abstenir dans cette enceinte de toute entreprise ou autre disposition marquée qui pourrait réveiller d'anciennes discussions et compromettre la propriété du local : en conséquence, la Société se bornera, cette année, à ne mettre dans son jardin que des semis et des boutures qui puissent lui profiter.

ARTICLE III.

La Commission du jardin est chargée de présenter les vues d'exécution.

Le Docteur Taranget, qui était un médecin des plus distingués et des plus avertis pour l'époque, savait, par profession, que « qui gagne temps, gagne vie » et c'était là le but de ses efforts. Il faut reconnaître qu'il y réussit à souhait. Il sut gagner du temps et par là, il sauva l'existence de la Société.

Dès le 23 mars 1808, sur la proposition de la Commission, il fut accordé au sieur Deleporte, jardinier, cent francs une fois payés, pour bêcher les quatre jardins, remettre les allées en bon état, couper les haies à quatre pouces de terre et remplacer les troënes qui y manquent. Il lui fut de plus alloué, pour la présente année, une somme de trois cent cinquante francs, pour l'entretien des jardins, des chemins et allées, de la serre, compris les arrosements, les commissions de la Société, la tenue des salles et autres petites besognes du même genre.

C'était reprendre pied dans le ci-devant Couvent des Capucins, et cette reprise de possesion s'accentua dès lors, de jour en jour.

Le 11 mars, au nom de la Commission du jardin, M. Foulon consulte la Société sur la semaille qui doit remplacer celle d'œillette totalement manquée.

La Commission est autorisée à faire planter du tabac et à régler les conditions de cette plantation. Je constate tout de suite que cette plantation produisit 300 francs dont moitié fut remise au jardinier. (28 septembre).

Le 12 octobre, la Société décide que le jardinier sera logé : l'ancienne sacristie est désignée pour en faire une nouvelle serre à la place de celle qui existe actuellement et qui est très défavorable à la conservation des plantes exotiques. Le même jour, la Commission des jardins est autorisée à faire vendre publiquement 300 pommiers, 300 pêchers, 100 abricotiers, 40 faux ébéniers, 40 baguenaudiers, vingt robiniers, dix framboisiers de Virginie, vingt clé-

matites, 17 faux pistachiers, douze arbres de Judée, quatorze sumacs, trois fresnes à une feuille, douze fusains de la Caroline, vingt thuyas, treize catalpas, vingt saules à feuilles de myrte, quinze tamaris d'Allemagne, etc.

Elle est autorisée à employer en plantations nouvelles deux cents francs à prendre sur le produit de cette vente présumée devoir s'élever à la somme de cinq cents francs environ. Et, saisissant l'occasion au vol, l'économe demande une somme de quarante francs pour acheter des chandelles et du charbon de terre, ce qui lui fut aussitôt accordé. Voilà quel était le fumeux écairage de nos ancêtres en 1808 ; leurs séances se tenaient à la lumière incertaine et vacillante des chandelles !

Mais la reprise de possession du ci-devant terrain des Capucins va s'affirmer plus nettement encore. A la séance du 25 octobre 1808, la Commission des jardins proposait d'y faire ériger trois monuments consacrés : le premier, à l'immortel Napoléon, le second à Olivier de Serres, le troisième aux Héros Français morts en combattant pour la Patrie.

Les trois monuments furent votés ; mais la Société arrêta en outre que la dépense de ces monuments serait prise sur les produits des jardins, et que la Commission des dits jardins était chargée des moyens d'exécution. C'était rendre le problème insoluble, car le trésorier s'empressa d'observer que la caisse était dénuée de fonds, et que la Commission ne devait compter pour l'exécution du projet que sur les produits futurs des jardins, ainsi que le portait l'ar-

rêté de la Société. Est-il besoin d'ajouter que le vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna, qu'Olivier de Serres, le père de l'Agriculture Française et les Héros Français morts pour la Patrie, attendent encore les monuments qui leur furent votés d'enthousiasme à la séance du 25 octobre 1808 ? Cette fois encore, une note de M. Brassart résume avec beaucoup de relief, la situation de la Société à cette date. La voici :
« Vers la fin de l'année 1808, la Société paraît dé-
« livrée de la crainte de se voir dépossédée de son
« local. Elle ordonne de grands travaux pour l'achè-
« vement et l'embellissement des jardins qu'elle avait
« commencé à créer en 1806. »

Malgré les inquiétudes qui l'avaient attristée et presque entièrement remplie, l'année 1808 fut loin d'être stérile : parmi les notices, malheureusement perdues pour nous, puisque le registre des transcriptions pour 1807, 1808 et 1809 a disparu, il convient de rappeler :

Le journal du siège de Douai, en 1710, par M PLOUVAIN.

Observations sur le commerce de Douai et la Révocation de l'Edit de Nantes, par M. DELVAL-LAGACHE.

Mémoire sur un changement dans la construction des fours à chaux, par M. CAVILLIER, Directeur des travaux des Fosses d'Aniche.

Réponse au questionnaire du Gouvernement sur le projet de Code Rural, par M. DELEGORGUE.

et enfin toute une série de propositions motivées par le Blocus Continental, et par la difficulté de se procurer le sucre, le café et le coton.

Le 20 juillet 1808, un membre propose, comme objet dont la Société pourrait s'occuper la substitution de la betterave à la racine de chicorée dans l'infusion destinée à suppléer au café. Il a observé que toute substance végétale contient une quantité plus ou moins grande du principe huileux et que la torréfaction ne peut manquer de faire contracter à ce principe le goût et l'odeur d'empireume, cause particulière de l'amertume et de l'âcreté qui se font sentir dans les préparations où entre une substance végétale torréfiée.

Sans opposer une contracdiction quelconque à l'affirmation de notre prédécesseur, il est bien permis de conjecturer que cette mixture devait laisser beaucoup à désirer et ne remplacer que très imparfaitement le café.

Il ajoute que le sucre est une substance qui se retrouve plus semblable à elle-même dans un grand nombre de végétaux : mais, l'en extraire, est une opération dont le produit, dans la plupart des cas, est loin de compenser les frais. Après la canne à sucre, le raisin paraît être la production végétale qui le contient en plus grande quantité.

Un membre, (M. Delval) rend compte du succès avec lequel il a converti, l'année dernière, en raisinés et sirop de raisin, l'excédent de la récolte que lui ont donné ses treilles. Ce sirop employé à divers usages a procuré des effets assez semblables à ceux qui eussent été obtenus du sucre et pour décider les consommateurs à le lui substituer dans quelques circonstances. L'exemple venait d'ailleurs de haut,

car à la date du 19 mars 1810, le Journal de Paris annonçait que les Chefs d'office de la maison de l'Empereur ont reçu l'ordre de remplacer, le plus qu'ils pourront, le sucre par le sirop de raisin. Il en est de même dans toutes les maisons des princes, des grands dignitaires et des ministres et l'exemple sera suivi par tous les Français qui ne craindront pas de faire un léger effort sur eux-mêmes et de sacrifier un goût de fantaisie : 1° à des vues économiques ; 2° à un système d'industrie nationale ; 3° au plaisir de se soustraire à l'impôt énorme que les Anglais ont, par leurs denrées coloniales, établi sur la table des riches et le luxe des Européens. » A ce sujet, l'Empereur dit lui-même : « C'est une erreur de croire que la France souffre de l'état actuel. Les denrées coloniales sont en si grande quantité qu'elle ne peut en manquer et le sirop de raisin et le miel (1) suppléent partout au sucre. Les cotons de Macédoine, de Naples et du Levant entretiennent des manufactures abondamment pourvues. Mais cet état de choses est contraire à l'industrie du Continent. »

C'est toujours dans le même ordre d'idées que M. Foulon donne lecture d'un mémoire sur l'asclépiade de Syrie, sa culture, ses qualités et particulièrement celle qui la rend propre à remplacer le coton. Et la Société décide qu'un extrait du mémoire de M.

(1) Voilà pourquoi la Préfecture du Nord recommandait le développement des ruches à miel à toute la sollicitude des Sociétés d'Agriculture. En 1812, il y avait dans l'arrondissement de Douai 832 propriétaires de ruches et 3.974 ruches : un peu plus du tiers de celles qui se trouvaient dans le Département.

Foulon sera publié dans la feuille de Douai et qu'il sera donné aux amateurs toutes les facilités possibles pour se procurer, au jardin botanique de la Société, des graines de l'asclépiadè de Syrie.

La dernière séance de l'année fut remplie par la lecture d'un mémoire de M. Lenglet, sur « les sa- « vants et les Littérateurs qui ont le plus contribué « à répandre le goût des Sciences. » La Société écouta cette notice avec le plus vif intrêt et prodigua à son auteur les applaudissements dus à son talent et à l'élégance de son style.

L'année 1809 s'ouvrait donc sous de meilleurs auspices que les précédentes. Le Bureau de la Société était composé de M. Taranget, Président, M. Lenglet, vice-Président, M. Thomassin, Secrétaire, M. Lagarde, Secrétaire-adjoint, MM. Delval-Lagache et Duquenne étaient continués dans leurs fonctions de Trésorier et d'Econome, dont ils s'acquittaient avec un zèle et une exactitude très utiles à la Société.

Les lectures de l'année furent inaugurées avec beaucoup d'éclat par le docteur Taranget, Président de la Société, qui communiqua à ses collègues le discours préliminaire qu'il se proposait de mettre en tête de la traduction des Œuvres de Stolt, le célèbre médecin allemand. Ce discours se terminait par des conseils aux jeunes étudiants en médecine et tendait à leur inspirer le goût d'une bienfaisance que rien ne rebute, et avec les sentiments les plus nobles et les plus élevés, une estime proportionnelle de la profession à laquelle ils se destinent.

Tout cela était développé, dit le procès-verbal, sous les formes les plus éloquentes et dans un style brillant et animé qui captive l'attention de la Société et provoque ses très chaleureux applaudissements.

Mais qu'était devenu le projet de créer une pépinière départementale dans le terrain du ci-devant Couvent des Capucins ? C'est le moment de constater que le Général-Préfet avait, sur cette question soulevée par lui, subi sa première défaite. Ce projet n'avait même pas eu un commencement d'exécution.

Vers la fin de 1809, les deux jardins attenant au local occupé par la Société étaient en friche. L'un d'eux, celui qui aboutit à la rue d'Arras, avait été planté en tabac (1) : il y avait été établi une couche de tan pour faciliter la germination de quelques espèces de graines qui ne germent pas ou germent imparfaitement sans ce secours : une partie du terrain était occupée par de jeunes noyers.

Le jardin en face de la salle des séances, dit plus particulièrement « jardin de la Société » avait été planté d'arbres et arbustes tirés, les uns de la pépinière que la Société avait formée près du Musée : les autres, des pépinières de Thumeries où la Commission en avait acheté un certain nombre. Quelques-uns avaient été fournis par divers membres de la Société ; d'autres provenaient du jardin botanique de la Ville. Des graines envoyées par M. le Sé-

---

(1) En 1811, il y eut 650 cultivateurs de tabac dans l'arrondissement pour 157 hect. et en 1812 les planteurs furent au nombre de 1034 pour 360 hect. ; en 1813, furent seuls désignés pour cette culture les arrondissements de Lille, Dunkerque et Hazebrouck.

nateur Herrwyn, par M. Palisot de Beauvois, membre de l'Institut, par M. Thouin ; d'autres recoltées, en divers lieux, par les membres de la Commission avaient donné naissance à de jeunes plants qui déjà meublaient quelques portions des divers parcs et compartiments du jardin. Et M. Foulon constatait, dans le rapport qu'il présentait au nom de la Commission des jardins, que la Société possédait actuellement au Musée 6363 pieds d'arbres, arbrisseaux et arbustes, comptant déjà plusieurs sèves : qu'elle avait dans ses deux jardins 6450 pieds de plantes en végétation depuis plus d'une année, 6326 plants d'une année seulement, soit, en tout, 19049 pieds d'arbres, arbrisseaux ou arbustes : ce qui était un chiffre déjà fort respectable.

Tous n'étaient pas d'espèces rares, mais leur utilité compensait ce qui pouvait leur faire un peu défaut à cet égard. Les arbres d'agrément n'étaient pas moins variés et multipliés : il n'y manquait aucun de ceux qui embellissaient alors les jardins des amateurs. Le rapport avait d'ailleurs bien soin de préciser que la Société ne cultivait pas par spéculation, mais seulement pour donner au public l'exemple des cultures utiles, pour en découvrir et lui en faire connaître les meilleurs procédés. Lorsqu'elle livre aux particuliers les produits de ses jardins, son but est de propager ces mêmes cultures et de se procurer les moyens et l'emplacement nécessaire pour en recommencer de nouvelles.

Rien n'était plus habile, que de donner cette destination au terrain du ci-devant Couvent des Capu-

cins, car c'était rendre inutile la création d'une pépinière départementale qui n'aurait rien pu faire de plus utile à l'intérêt général. La Commission des jardins avait encore bien mérité de la Société à un autre point de vue : malgré la modicité de ses ressources, elle avait réussi à équilibrer son budget. Voici comment s'établissait le compte des Recettes et Dépenses de la Société pour l'année 1809 :

RECETTE

Chapitre 1. — Fonds de caisse	3	48
Chapitre 2. — Contributions volontaires	585	»
Chapitre 3. — Assignation du Conseil général	506	25
Chapitre 4. — Produits du jardin	357	»
	1.451	73

DEPENSE

Chapitre 1. — Etablissement et entretien des jardins	635	55
Chapitre 2. — Frais de la chambre et traitement du jardinier-concierge	724	10
	1.359	65

BALANCE

Reçu	1.451	73
Dépense	1.359	65
Reste en caisse	92	08

C'est donc avec un excédent de recettes de 92 fr.

sur un très mince budget de 1360 francs en recettes et en dépenses, que la Société devait remplir le rôle alors très difficile de Société Centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord. Chaque jour, les pouvoirs publics la mettaient à réquisition, sans songer que ses ressources étaient insuffisantes pour l'accomplissement de la tâche qu'ils exigeaient d'elle. Et chose plus décourageante encore et bien faite pour abattre l'énergie de tous, la Société se trouvait en lutte latente avec le Général Préfet du Nord. Elle devait lui disputer ses foyers, elle avait à combattre *pro aris* et *focis*. Elle n'était même pas sûre d'un abri pour le lendemain. Des âmes moins fortement trempées se seraient déchargées d'un fardeau si lourd et si ingrat. Personne n'y songea un instant. Le mot impossible n'est pas Français, avait dit Celui qui alors commandait en maître à la fortune, sur les champs de bataille. Cette parole avait retenti dans tous les cœurs. Elle trouva un écho dans la Société. Elle se résolut, en dépit de tant d'obstacles, à tenter l'impossible ; elle se raidit contre la fortune contraire, et elle fit bien, car elle sortit victorieuse de cette lutte, qui, au début semblait sans espoir !

CHAPITRE V

Séance publique du 25 juillet 1810. — Discours d'ouverture de M. Lenglet, Président. — Rapport de M. Thomassin, Secrétaire, sur les Travaux de la Société. — Décret impérial du 9 avril 1811. — Défaite du Général-Préfet de Pommereul. — La Société obtient gain de cause. — Remise à la Ville par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines du ci-devant Couvent des Capucins comme étant destiné à l'usage et à la tenue des séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Cette insuffisance criante de ressources n'empêchait pas la Société de travailler à organiser une séance publique. L'état de santé du Secrétaire, d'autres obstacles l'avaient retardée au delà de toute mesure. Déjà, il en était question à la séance du 9 décembre 1807, et il avait été décidé qu'elle aurait lieu dans la dernière quinzaine de décembre. Le projet fut repris à la séance du 23 août 1809 avec la ferme volonté d'aboutir.

Les idées se pressent, en foule, sur la nécessité d'avoir enfin une séance publique.

L'on rappelle à cet égard les diverses circonstances qui se sont successivement opposées à ce qu'elle pût avoir lieu jusqu'à ce jour ; mais M. le Président pense qu'il faut que la Société s'acquitte enfin, envers la munificence du Gouvernement et du Conseil Général du Département du Nord.

Il annonce que le genre de fièvre dont le Secrétaire de la Société a été atteint pourrait bien être suivi d'une convalescence un peu longue et il semble prévoir que la séance publique n'aura encore lieu de quelque temps si l'on n'aide M. Thomassin dans les travaux qui doivent en être l'objet.

M. Delval-Lagache estime que la Société doit d'autant plus s'empresser de donnner une séance publique, que les lectures qui ont eu lieu depuis trois années offrent une source de matériaux qui peuvent la rendre très intéressante.

Il est décidé que les trois années seront cumulées et que le Secrétaire actuellement en fonctions sera seul chargé du rapport à faire.

Une Commission composée de MM. Guilmot, Michel, Lenglet, Foulon et Lagarde est chargée de compulser les procès-verbaux et d'indiquer les morceaux qui figureront dans le rapport.

La Commission des jardins présentera un rapport sur la généralité des semis et plantations précisant les soins pris pour les faire réussir, les diverses expériences faites, enfin les résultats obtenus. La Société estime que tout cela serait de nature à produire quelque effet. Il y a souvent loin de la coupe aux lèvres, et l'événement le fit bien voir dans l'espèce. L'année 1810 s'ouvrit sans que dans l'intervalle il y eût une séance publique. Le Président était M. Lenglet, le vice-Président, M. Taranget, avec M. Lagarde pour Secrétaire et M. Courmont Dequersonnière comme Secrétaire-adjoint. MM.

Delval-Lagache et Duquesne étaient maintenus dans leurs fonctions de Trésorier et d'Econome.

Le 14 mars 1810, un membre réclama la tenue d'une séance publique. Il faisait remarquer, non sans raison, qu'il serait peut-être impolitique de faire une demande de fonds sans donner préalablement quelques signes de vie, et sans justifier, au moins par la publicité de nos travaux, le plus ou moins d'utilité que le Conseil Général du Département du Nord peut attendre de ses sacrifices.

Cette idée, ajoute un orateur, se lie naturellement à une discussion mise à l'ordre du jour sur la question de savoir si nous demanderons une concession de droits d'armoiries.

« Aucune Société du Département du Nord ne peut se prévaloir d'une origine plus ancienne que la nôtre. Dès l'an VII, elle existait sous le titre de Société d'Agriculture de ce Département. Cependant, on lui conteste son titre : on cherche même, à l'en dépouiller, et notre inactivité apparente est le puissant mobile que l'on fait jouer contre nous. Sortons de l'état de langueur dans lequel nous semblons tomber : rattachons nous, par tous les liens possibles, au Gouvernement dont nous sommes une émanation ; prenons date de notre existence politique dans les archives du Sceau des titres, et s'il m'est permis de jeter dans la balance le grain de sable de mon opinion, je vote, dit-il en terminant, pour que la Société demande des armoiries et arrête irrévocablement le jour de sa séance publique ».

Ce discours passionné entraîna le vote de la réu-

nion qui décida que la séance publique aurait très définitivement lieu le 23 mai suivant, et qu'en outre la Société demanderait une concession de droits d'armoiries. Une commission composée de MM. Lenglet, M.J. L. Taffin, Guilmot, Thomassin et Duquesne est nommée pour lui présenter les moyens de faire face à cette dépense imprévue.

La Société voulait par là réagir contre les moyens indirects employés pour lui contester son titre primitif. C'est ainsi que l'Annuaire Statistique du Département, que les mandats mêmes du Général-Préfet, n'énoncent jamais la Société que sous le titre de Société d'Agriculture, séant à Douay, tandis que le titre de sa création est Société d'Agriculture du Département du Nord, séant à Douay. Ce n'est que par prudence qu'une réclamation formelle à cet égard fut ajournée jusqu'après la séance publique.

Mais ce n'est pas tout que de fixer péremptoirement la date d'une séance publique : il faut tenir compte des possibilités des orateurs ; il y a des remises qui s'imposent, et ont raison des fixations les plus définitives, aussi bien pour les séances solennelles d'une Société d'Agriculture, qu'au Palais, pour les débats d'une importante affaire. La date du 24 mai fit place à celle du 15 juin, puis à celle du 25 juillet, où cette fois elle eut lieu !

La séance commenca à quatre heures de l'après-midi, dans le local ordinaire de la Société, rue d'Arras. Des invitations avaient été envoyées aux membres de la Légion d'Honneur, aux fonctionnaires et

aux principales notabilités douaisiennes. Voici le programme des lectures :

1° Discours d'ouverture, par M. LENGLET, Président ;

2° Rapport sur les Travaux de la Société depuis la dernière séance publique, par M. Thomassin ;

3° Mémoire sur l'opération dite la Section annulaire pratiquée sur un pavia à fleurs rouges, par M Foulon ;

4° Observations sur les causes de la décadence des Manufactures et du Commerce de la Ville de Douay, par M. Delval-Lagache ;

5° Notice biographique sur Maximilien Stolt, par M. Taranget ;

6° Notice sur les Savants et les Littérateurs qui ont le plus contribué à répandre le goût des Sciences, par M. Lenglet ;

7° Mémoire sur un jeune requin trouvé dans un des canaux de la Scarpe, par M. Michel ;

8° La vengeance modérée, conte épigramme, par M. Liégeard, Secrétaire correspondant ;

9° Rapport sur le Mémoire qui a rapporté le prix en 1810, par M. Thomassin ;

Malgré toutes les recherches, il a été impossible de retrouver le rapport de M. Thomassin sur les Travaux de la Société pendant les trois dernières années. Il nous a donc fallu renoncer à l'espoir de vous donner quelques explications bien nécessaires pourtant sur l'extraordinaire trouvaille d'un jeune requin dans un des canaux de la Scarpe. Le procès-

verbal de la séance du 13 juin 1810 ne satisfera certainement pas une curiosité bien légitime :

L'ordre du jour appelle la lecture annoncée dans les billets de convocation. M. Michel monte au Bureau et communique son rapport sur le squale trouvé vivant à Douay, dans un filet d'eau dérivant de la Scarpe, rapport dont on ne donne point ici l'analyse, attendu qu'il doit faire partie d'un travail particulier dont est chargé M. Thomassin, pour la séance publique de la présente année. La Société accueille avec un vif intérêt le travail de M. Michel et arrête qu'il sera déposé à la Bibliothèque. Il est malheureusement certain que ce rapport ne figure pas au registre des transcriptions de la Société du 1er janvier 1810 au 9 août 1815, de sorte que nous serons toujours réduits aux conjectures sur toutes les circonstances qui ont entouré cette extraordinaire capture, car c'est assurément la première et aussi la dernière fois, qu'une jeune requin, un squale, comme le dit fort bien M. Michel, a fait semblable apparition dans un cours d'eau dérivant de la Scarpe : une seule chose paraît probable : c'est qu'il devait s'agir d'un requin d'eau douce.

Le 12 octobre 1811, bien qu'une somme de deux cents francs eût été affectée à l'impression du compte-rendu de la séance publique du 25 juillet 1810, M. Thomassin, Secrétaire de la Société, n'avait pas encore dressé le procès-verbal de cette séance. Il est vrai que sa santé fort incertaine était, à elle seule, une excuse. Il se pourrait même que les 200 francs

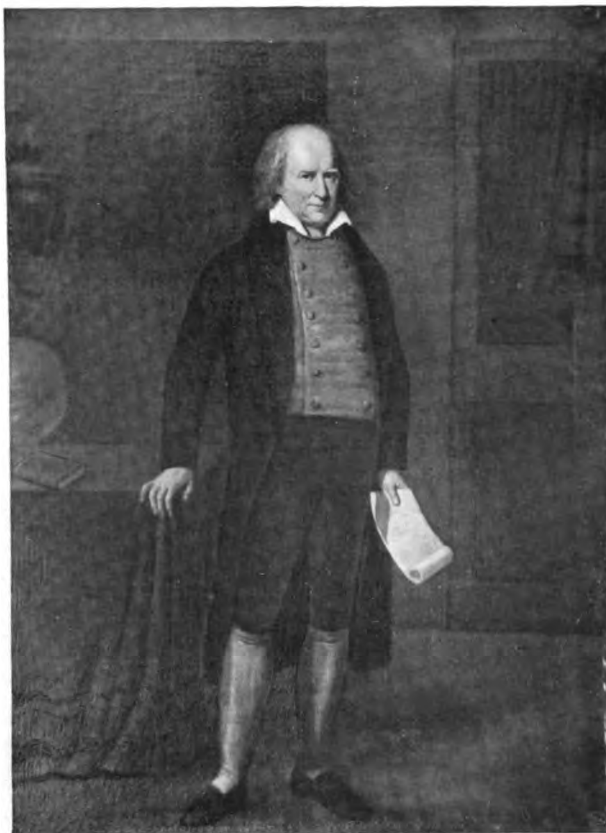
votés par la Société soient restés sans emploi, car les procès-verbaux n'ont conservé aucune trace de l'impression de ce procès-verbal. D'ailleurs, le registre des transcriptions, ouvert en janvier 1810, était encore vierge de toute inscription : le copiste était au dessous d'une tâche aussi simple ou y mettait une mauvaise volonté si évidente, qu'il fallut lui donner un successeur. C'est à cet ensemble de circonstances, qu'il faut attribuer la disparition de plusieurs mémoires fort intéressants au point de vue de l'histoire locale.

Parmi les pertes qui sont le plus à déplorer, il convient de rappeler celle des manuscrits de M. Daoust, l'un des fondateurs de la Société qui se proposait de les livrer à l'impression, quand il fut surpris par la mort. Sur la proposition de M. Guilmot, il avait été écrit aux héritiers pour les prier de vouloir bien confier ces manuscrits à la Société. Mais, par suite d'une regrettable imprudence, ils avaient été transférés à St-Léger et placés dans un appartement si humide que l'écriture avait presque totalement disparu et ce au point de ne pouvoir plus rien y reconnaître !

Je n'essaierai pas, et pour cause, de retracer la vie de M. Daoust, qui, le premier, eut l'honneur de présider la Société. Son rôle à l'Assemblée Constituante et à la Convention est connu de tous. Il suffira de préciser quelques traits de sa physionomie. Il était éminemment doué des vertus douces qui font le charme et le bonheur de la Société privée, et son bio·

graphe qui le constate l'appelle le *patriarche de Cuincy* (1). En 1790, il existait à Douai une Société philanthropique, dont le but était d'éclairer les citoyens sur leurs devoirs. M. Daoust en était membre. Le 29 septembre, il fit remettre au trésorier de l'association, un prix de 300 francs, destiné à couronner l'auteur de l'ouvrage, *qui, au jugement de la Société, établira le mieux la borne qui sépare la liberté de la licence !* Il est à croire que le prix ne fut pas décerné, tant cette limite fut rapidement franchie ; mais le fait est à noter, comme état d'âme, et, à cette date du 29 septembre 1790, il est assurément intéressant. La courte notice à laquelle j'emprunte ces détails ajoute que comme savant, M. Daoust a mérité des regrets éternels ! Il allait, lorsqu'une mort prématurée vint le moissonner, mettre la dernière main à des Mémoires précieux sur l'histoire, les antiquités et les étymologies du pays. C'est tout cela que l'humidité de St-Léger a effacé et anéanti à tel point que rien ne put en être sauvé ! M. Guilmot avait été chargé de conserver à la Société les principaux traits de la vie de M. Daoust, dans un discours qui devait être prononcé dans la plus prochaine séance générale. La perte de ces précieux manuscrits, l'empêcha, à notre grand détriment, de donner suite à cette mission. Ecrite par un contemporain de la valeur de M. Guilmot, la biographie de M. Daoust eût été un des plus

(1) Il était sexagénaire. — Voir sa notice dans l'Annuaire du Département du Nord, pour 1806, pages 459 et 460. Elle doit être l'œuvre de M. Bottin, Secrétaire-Général de la Préfecture du Nord.



Eustache-Jean-Marie D'AOUST

Fondateur de la Société

Membre de l'Assemblée Nationale, Député à la Convention

né à Douai le 23 Mars 1741, mort le 17 Février 1805



curieux documents de l'histoire de Douai pendant la Révolution.

Dans la séance solennelle du 25 juillet 1810, la Société avait à décerner un prix sur la question suivante mise par elle au concours :

« Déterminer les espèces d'arbres forestiers ou fruitiers ou exotiques dont la culture convient particulièrement aux différentes natures de sol qui composent le département, au point de vue de leur utilité, de leur rapidité et de leur valeur. »

Un seul mémoire était parvenu à la Société. Mais il offrait un réel intérêt, et méritait le prix à tous égards. La fatalité voulut, qu'au dernier moment, il fût impossible de retrouver la devise de l'auteur qui était égarée. Il fallut recourir à la publicité des journaux pour le découvrir, et ce ne fut qu'un an plus tard que la Société connut enfin le nom de son lauréat : c'était M. Macquart, Propriétaire, Membre de la Société des Sciences et Arts de Lille. Une médaille d'or de cent cinquante francs lui fut aussitôt envoyée.

La demande de concession d'armoiries était toujours à l'étude. Le modèle présenté par la Commission offrait un écusson au fond d'azur et à la gerbe d'or, entouré de deux rameaux, l'un d'olivier, l'autre de chêne. M. Taffin-Sorel fit observer que la Société d'Agriculture du Nord ne pouvait se borner à solliciter un écu armorial qui ne présentait qu'un des produits de la fertilité de son sol. Il ajouta que le lin et le colza étaient avec les graminées, la source de la richesse territoriale du Département

et demanda le renvoi à la Commission d'un contre-projet dû au pinceau agréable de M. Lolliot, un de ses membres.

Le dessin consistait en un écusson au fond d'azur et à la gerbe d'or posée sur une terrasse de sinople dextrée d'une branche de colza senestrée d'une tige de lin d'argent.

Ce projet fut renvoyé à la Commission qui ne se pressa pas d'aboutir, car le trésorier l'avait prévenue qu'il croyait prudent d'attendre que la Ville eût obtenu la concession qu'elle sollicitait, pour connaître, avant de s'engager plus à fond, la dépense que pourrait entraîner cette demande. La Société ne l'envisageait d'ailleurs que comme un moyen de considération politique, en faisant consacrer par là son caractère de Société d'Agriculture du Département du Nord.

Au cours de l'année 1810, la Société fit de nouvelles et précieuses recrues : elle s'adjoignit le Premier Président de la Cour d'Appel (1) : à cette époque il n'était pas encore Membre de droit, et cette adhésion devait bientôt lui amener, comme collègues, les Membres les plus en vue de la Cour Impériale de Douai. Au cours de cette même année, furent élus : MM. Luce-Varlet, auteur de la musique de

(1) Voici en quels termes, le Président de la Société. M. Lenglet, souhaitait la bienvenue à M. de Warenghien :
« Dans vos fonctions, dans la Société, vous donnez constam-
« ment des preuves de l'aménité de votre caractère, et, chaque
« jour, vous y développez les connaissances d'un esprit cultivé.
« La Société vous compte avec plaisir au nombre de ses mem-
« bres. »

plusieurs opéras ; M. Boinvilliers, plus tard Recteur de l'Université et alors Inspecteur des études au Lycée ; Thirion, Professeur de Littérature latine, comme membres résidants. Furent nommés membres correspondants : MM. Roard, Directeur des Teintures de la Manufacture Royale des Gobelins à Paris ; Deslyons, propriétaire à Charleville et enfin, chose qui vous paraîtra peut-être étrange, car l'usage s'en est perdu aujourd'hui, Mlle Louise Charlotte Girard, auteur d'un poëme intitulé la Bataille d'Essling. Nos ancêtres étaient des précurseurs et auprès d'eux le féminisme obtenait gain de cause. Après tout, c'était peut-être un ressouvenir de la galanterie de l'ancien régime, dont plusieurs d'entre eux avaient fait partie. Ce n'était pas d'ailleurs une exception. Mlle Louise Girard, de Valenciennes, avait pour collègue Mlle Boyaval, d'Avesnes, peintre en fleurs à Avesnes, qui fit hommage à la Société d'un petit tableau de forme circulaire, avec bordure dorée, placé dans un cadre carré, peint en noir. Ce tableau représentait une grappe de raisin, une pomme d'api, deux rousselets de Reims, un calvil, un St-Germain, et deux poires de bon chrétien d'hiver. Le procès-verbal de la séance du 9 mai 1810 dit que cette jolie miniature est remarquable par la fraîcheur de son coloris et par le naturel des fruits. La Société décida que le tableau de cette artiste distinguée serait placé d'une manière apparente dans la salle où se tiendrait la séance publique et qu'il serait ensuite transféré au Musée de Douai avec cette inscription :

« Donné à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord par Mlle Boyaval, d'Avesnes, artiste correspondante de la Société et déposé par celle-ci au Musée de Douai. »

Voilà une tradition qu'il serait bon de renouer. car il y a plus d'une Douaisienne que la Société serait heureuse et fière de compter parmi ses membres correspondants et même parmi ses membres d'Honneur.

L'année 1810 fut brillamment cloturée par la lecture d'une notice de M. Lenglet sur les Historiens Français. A cette même séance du 31 décembre, le Bureau fut ainsi renouvelé : MM. Taranget, Président ; Lenglet, vice-Président ; Lagarde, Secrétaire Général ; Thomassin, Secrétaire-adjoint ; et comme Econome et Trésorier, MM. Duquesne et Delval-Lagache, qui étaient pour ainsi dire inamovibles.

L'année 1811 amena la consécration de l'état de choses qui s'était perpétué malgré l'arrêté de dépossession du Général-Préfet, à l'encontre de la Société, et de la Ville de Douai. A force de patience, d'habileté et de ténacité, la Société avait réussi à se maintenir dans le ci-devant Couvent des Capucins qu'une inconcevable fantaisie du Général-Préfet avait eu l'idée étrange de transformer en pépinière départementale. Et c'était pour elle une bonne fortune, d'autant plus précieuse, que sa possession allait être solennellement consacrée par le Décret du 9 avril 1811, portant concession gratuite, aux départemens, arrondissemens et communes, de la plei-

ne propriété des édifices et bâtiments nationaux actuellement occupés pour le service de l'administration des Cours et Tribunaux et de l'Instruction Publique.

Comme ce décret est notre titre, et qu'il est d'ailleurs fort peu connu, il n'est pas inutile de le reproduire dans ce qu'il a d'essentiel.

Napoléon....... Sur le rapport de notre Ministre des Finances, relatif aux bâtiments nationaux occupés par les corps administratifs et judiciaires, duquel il résulte que l'Etat ne reçoit aucun loyer de la plus grande partie de ces bâtiments : que, néanmoins, notre Trésorier a déjà avancé des sommes considérables pour leurs réparations ; que l'intérêt particulier de Notre Trésor serait que les départemens, arrondissemens et communes fussent propriétaires desdits édifices, au moyen de la vente qui leur en serait faite par l'Etat, et dont le prix capital serait converti en rentes remboursables par dixième :

Vu les lois des 23 octobre 1790 etc., etc...

Considérant que les bâtimens dont il s'agit n'ont pas cessé d'être la propriété de l'Etat :

Voulant néanmoins donner une nouvelle marque de notre munificence impériale à nos sujets de ces départemens en leur épargnant les dépenses qu'occasionneraient tant l'acquisition desdits édifices que le remboursement des sommes avancées par notre Trésorier Impérial pour les réparations :

Notre Conseil d'Etat entendu :

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — Nous concédons gratuitement aux départemens, arrondissemens ou communes, la pleine propriété des édifices et bâtimens nationaux actuellement occupés pour le service de l'administration, des Cours et Tribunaux et de l'Instruction Publique.

Art. 2. — La remise de la propriété desdits bâtiments sera faite par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines aux préfets, sous-préfets ou maires, chacun pour les établissemens qui le concernent.

Art. 3. — Cette concession est faite à la charge par les dits départemens, arrondissemens ou communes, chacun en ce qui le concerne, d'acquitter à l'avenir la contribution foncière et de supporter aussi à l'avenir les grosses et menues réparations, suivant les règles et dans les proportions établies pour chaque local, par la loi du 11 frimaire an VII, sur les dépenses départementales, municipales et communales et par l'arrêté du 27 floréal an VIII pour le paiement des dépenses judiciaires.

Art. 4. — Il ne pourra, à l'avenir, être disposé d'aucun édifice national, en faveur d'un établissement public, qu'en vertu d'un décret impérial.

Six mois plus tard, en exécution de ce décret, l'Administration des Domaines faisait remise à la Ville, le 17 octobre 1811, du Jardin des Plantes.

Voici le procès-verbal de cette remise, extrait des

pièces originales déposées aux Archives du Département du Nord :

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Edifices et Bâtiments nationaux destinés aux Lycée, Musée, Lieu des séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et à la Caserne de la gendarmerie, à Douay, par Décret Impérial du 9 avril 1811 :

L'an 1811, le dix-sept octobre, en execution du Décret Impérial du 9 avril dernier, portant concession gratuite aux Communes, et des ordres de M. le Directeur Général de l'Enregistrement et des Domaines du Département du Nord, nous Etienne-Louis-Pierre Jeanne, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Douay, nous sommes transporté avec M. Bommart, Maire de la Ville, dans les Edifices et Bâtiments nationaux occupés et destinés au Lycée, au Musée, à la tenue des séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et à la Caserne de la gendarmerie audit Douay ; auquel M. Bommart en sa qualité, nous avons, au nom de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, fait la remise desdits Edifices et Bâtiments, dans l'état où ils se trouvent et ainsi qu'ils se comportent, comme étant destinés à l'usage desdits Lycée, Musée, tenue des séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et à la Caserne de la gendarmerie, et comme tels, à la disposition de la Commune, conformément au décret précité.

Dont et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal en triple, que M. le Maire a signé avec nous après lecture.

Signés : Bommart, Et. Jeanne.

Pour copie conforme : le maire de Douai : signé : Bommart.

Pour copie conforme délivrée avec autorisation préfectorale du 10 courant.

Lille, le 11 décembre,

Pour le Préfet du Nord, le Conseiller de Préfecture délégué :

Signé : Illisible.

Vu et collationné,

Lille, le 11 décembre 1906,

L'archiviste du département :

Signé : Jules Finot.

Ce procès-verbal de remise constituait pour la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, un véritable titre : il ne pouvait y en avoir de plus clair, ni de plus incontestable. Par trois fois, il y était dit et répété que les Edifices et Bâtiments nationaux, occupés par la Société d'Agriculture, étaient remis au Maire de la Ville de Douai, dans l'état où ils se trouvent et ainsi qu'ils se comportent, comme étant *destinés à l'usage et à la tenue des séances* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et *comme tels* à la disposition de la commune, conformément au décret du 11 avril.

Bien plus, le Sous-Préfet, autorisé par le Préfet, écrivit au Maire le 24 décembre 1811 pour revêtir de l'approbation préfectorale, le procès-verbal de remise du 17 octobre précédent.

DEPARTEMENT DU NORD

Douai, le vingt-quatre décembre 1811.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai
à Monsieur le Maire de Douai,

Monsieur le Maire,

Monsieur le Préfet en m'accusant la réception des procès-verbaux de remise entre mes mains pour le compte du département et de l'arrondissement, des bâtiments occupés par la Cour Impériale et par moi, observe que, quant au Couvent des Capucins, la Ville de Douai invoque des titres, qui, selon lui, prouvent sa propriété d'une manière incontestable.

Ce magistrat approuve, en conséquence, la remise qui a été faite de ces bâtiments entre vos mains par le Receveur des Domaines, à Douai.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à vouloir bien m'adresser une expédition des divers procès-verbaux des remises faites à la ville de Douai à ce sujet.

Veuillez bien remplir le plus tôt qu'il vous sera possible, l'objet de cette lettre, en me mettant promptement à même de satisfaire à la demande de Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

Signé : Henri de Croy.

Dès le 26 décembre, satisfaction était donnée au Préfet, par la lettre suivante :

Monsieur le Sous-Préfet,

Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous adresser en réponse à votre lettre du 24 de ce mois, copie du procès-verbal de la remise faite à la Ville, par l'Administration des Domaines, le 17 octobre dernier, des bâtiments du Lycée, du Musée, des ci-devants Capucins où siège la Société d'Agriculture, ainsi que de la Caserne de gendarmerie, ladite remise est faite en exécution du Décret Impérial du 9 avril 1811.

Ainsi, la Ville de Douai et la Société d'Agriculture sortaient enfin victorieuses de la longue lutte entamée en 1806, par l'arrêté du Général-Préfet, de Pommereul. La Ville avait obtenu, dans la lettre du 24 décembre citée plus haut, la confirmation solennelle de sa propriété désormais incontestée, sur le Couvent des Capucins. Mais cette reconnaissance et cette remise n'avaient eu lieu qu'à la charge d'une affectation spéciale.

De par le Décret Impérial d'avril 1811, le Couvent des Capucins, tel qu'il se trouvait et se comportait, était destiné à l'usage et à la tenue des séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts qui l'occupait. C'est comme tel qu'il était mis à la disposition de la Commune, conformément au décret. C'était la consécration sans réserves du Droit de propriété de la Ville, et du Droit d'usage de la Société d'Agriculture ; il y a quatre vingt dix neuf ans de cela et

l'état de choses institué par le Décret d'avril 1811 dure encore, dans ce qu'il avait d'essentiel.

Le Général-Préfet était donc battu à plates coutures ; mais, il se garda bien de prendre cette défaite au tragique, car elle ne l'empêcha pas d'avoir les honneurs et les avantages de la victoire : un siège de Conseiller d'Etat lui fit oublier, bien vite, cette légère blessure d'amour-propre.

La vérité oblige d'ailleurs à dire qu'il avait mené la campagne avec autant de courtoisie que d'équité, et que s'il avait été vainqueur, il avait promis, par avance, à la Ville de Douai et à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de grandes et légitimes compensations.

CHAPITRE VI

Travaux de la Société pendant les années 1810 *et* 1811. -- *Etude sur le commerce des draps à Douai au XIII*[e] *Siècle, par M. Guilmot, et continuée de nos jours, par M. Georges Espinas. — Notices de MM. Bommart, Taranget, de Maizière, Maudoux, Demonteville. — Le conseiller Delegorgue réclame une distinction honorable pour les Agriculteurs. — Encouragements, expériences et essais nécessités par la Guerre Maritime contre l'Angleterre. -- Sirop de raisin. — Sucre extrait des prunes d'altesse, de la betterave. — Procédés d'extraction, Prix de revient. -- Culture de la betterave. — Son développement.*

La Société escomptait tellement cette victoire, qu'il n'y est même pas fait allusion dans les procès-verbaux de ses séances. On s'habitue si vite et si facilement au bonheur, qu'il semble qu'on en a toujours joui et qu'on en jouira toujours. Mais désormais sûre de l'avenir, et d'une longue existence, la Société tint à l'honneur de perpétuer le souvenir de ses travaux « en conservant les ouvrages qui, par la diction, la profondeur des idées ou des résultats certains pouvaient offrir quelque degré d'utilité et mériter les honneurs de la transcription. Ces études, consignées dans nos registres, deviendraient pour la Société des monuments précieux de son existence et des titres à la reconnaissance publique. »

En réponse à ce désir formulé par un Sociétaire à la séance du 31 décembre 1810, le Secrétaire Général, M. Lagarde, énonça que le registre des transcriptions était encore en blanc ; qu'il était impossible au copiste en fonctions de regagner l'arriéré de la besogne, et qu'il convenait de prendre un second écrivain qui commencerait les transcriptions a partir de 1810.

L'Assemblée ainsi mise en demeure de se prononcer, arrêta, pour remédier à ce déplorable état de choses, que le Secrétaire Général de 1811 prendrait tel nombre d'écrivains qu'il jugerait convenir pour mettre le plus promptement possible, en bon état et au courant tous les registres devant servir à la transcription des mémoires et autres ouvrages lus à la Société, sous cette seule réserve de faire connaître à la Société et approuver par elle la dépense extraordinaire que ces transformations diverses devraient occasionner.

C'est très probablement cette question de dépense qui rendit nécessaire le sacrifice de tous les mémoires antérieurs à 1810, perte des plus regrettables, et qui a eu pour résultat de plonger dans l'oubli, de très intéressantes études sur la ville de Douai, telles que le mémoire de M. Guilmot sur les fabriques qui y existaient anciennement.

Et le procès-verbal de la séance du 9 prairial an XIII ajoute encore à ces regrets, car il constate que, très versé dans les antiquités du pays, M. Guilmot précisait comment naquit à Douai, vers le treizième siècle, et comment s'accrut successivement l'indus-

trie manufacturière qui éleva notre cité au dessus de ses voisines et lui donna une grande supériorité de richesses et de population. Les Draps, les Couvertures et les autres étoffes de laine employaient une multitude d'habitants à carder, filer, teindre et tisser et la fabrication avait acquis un point de perfection tel dans les 12e et 13e siècles, tant pour la solidité que pour l'apprêt, que les marchands de drap avaient soin de mettre sur leurs enseignes : « Fabrique de Douay », et que le 5 mai 1355, le roi Jean reçut entre autres présents, quatre pièces de drap, dont deux noires et deux blanches d'une beauté extraordinaire. L'auteur de cette étude en tirait cette conclusion que l'établissement de filatures de coton qui s'élevait en grand, au milieu de nous, devait être une source féconde de prospérité capable de rendre à notre ville son ancienne splendeur.

Et pour relier au présent ce passé, déjà si lointain, il suffira de rappeler la très remarquable étude qu'un de nos concitoyens, M. Georges Espinas vient de publier dans les mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France sous ce titre : « Essai sur la technique de l'industrie textile à Douai aux XIIIe et XIVe siècles (1229-1403). » Il constate, comme M. Guilmot, que la Ville de Douai a conservé une riche collection de documents sur l'industrie des étoffes de pure laine et des étoffes mixtes de laine, de lin ou

(1) T. LXVIII. La Revue du Nord — Première année, p. 60, ajoute que M. G. Espinas, dont les travaux sur l'histoire de Douai sont si connus, publie en collaboration avec M. H. Pirenne un Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre.

chanvre ; le règlement textile le plus ancien que l'on connaisse doit être un ban douaisien du 25 juillet 1229 relatif aux tondeurs. Et il n'est que juste de constater que le premier chapître de l'histoire de l'industrie drapière à Douai a été écrit il y a un siècle, par M. Guilmot. Un an plus tard, le 8 janvier 1806, il lisait à ses collègues un savant mémoire sur l'ancienneté de la Ville de Douai, intitulé : « Recherches Historiques sur la Ville de Douai ; sa fondation et ses agrandissements. » L'Assemblée applaudit à un travail aussi soigné et d'une utilité aussi directe pour cette ville : elle en ordonne la transcription sur le registre des Mémoires de la Société (1).

Dans un genre tout différent, il est permis de regretter la perte du mémoire de M. Bommart sur la fabrication des briques dans l'arrondissement de Douai et sur leur cuisson au charbon de terre.

Toute trace est également perdue du rapport de M. Liègeard sur les changements à introduire dans les usages et procédés suivis dans le département pour le rouissage des lins.

Ces études qui faisaient honneur à la Société méritaient d'être conservées, et il convient d'en dire

(1) En marge de ce procès-verbal, M. Brassart, Archiviste de la Société, écrivait en 1882 : ce registre manque à nos archives. Et il le constatait de nouveau en tête du volume des transcriptions pour 1810 en rappelant le travail de M. Guilmot sur la fondation de la Ville de Douai. On peut se demander si le premier volume aux transcriptions a jamais été tenu, et si ses pages ne sont pas toujours restées d'une blancheur immaculée.

autant des mémoires du Docteur Tarangel sur le seigle ergoté, de M. Maizière sur une question d'architecture hydraulique, et des nombreuses poésies qui après des lectures aussi sérieuses venaient distraire agréablement l'esprit de l'Assemblée.

Passant du grave au doux, du plaisant au sévère !

Les choses changèrent en 1810, car la Société comprit qu'il importait, à sa considération et à sa renommée, de conserver les plus remarquables de ses travaux. Le registre consacré aux Discours, Mémoires et autres ouvrages lus à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord, et dont la Société ordonna la transcription, débute par l'éloge du Maréchal de Fabert, lu à la séance du 14 février 1810, par M. Thellier, membre de la Société.

Le second mémoire est de M. Maudoux. C'est un plan d'exploitation rurale d'une ferme de 700 arpents. Cet important travail remplit plus de cinquante pages du registre. Puis viennent une notice sur les hommes célèbres nés à Douai ou dans les environs par M. Guilmot ; une communication de M. Demonteville sur l'utilité des mouches à miel, pour suppléer au sucre de canne ; un rapport de M. Delegorgue, Conseiller à la Cour Impériale sur la partie des Œuvres de Monsieur François de Neufchâteau ayant pour titre : « L'Art de multiplier les grains ». Et il y formule le vœu qu'il y ait en France une distinction honorable pour les nourriciers de la Patrie comme pour ses défenseurs. C'était le mérite Agricole que, dès 1810, réclamait le Conseiller De-

legorgue ! Dans ce registre aux transcriptions, il y a toute une réserve de documents parmi lesquels il en est qui méritent d'être tirés de la poussière de nos Archives, pour être produits au grand jour de la publicité.

L'une des premières séances de l'année 1811 fut remplie par un mémoire de M. Lenglet : « Obser-« vations sur l'histoire : notice sur les historiens Fran-« çais ». Le procès-verbal constate que cette production très estimable et surtout fort intéressante a été couronnée par les plus vifs applaudissements.

La Guerre maritime contre l'Angleterre met toujours au premier rang la question du sucre. Une lettre du Ministre de l'Intérieur engage la Société à encourager et à répandre la fabrication du sucre de raisin. Pour répondre au désir du Ministre, la Société fait insérer dans la feuille publique du département, une courte instruction indiquant les moyens les plus simples de fabriquer des sirops de raisin et de les convertir en cassonnade. Cette instruction remarquable par sa précision et sa clarté était l'œuvre de M. Delval, membre du Conseil général. Il en fut tiré à part un certain nombre d'exemplaires. La pénurie du sucre était telle qu'un membre ayant rappelé qu'un chimiste de Strasbourg avait extrait du sucre d'un goût excellent, très blanc, et très bien cristallisé de la prune que nous connaissons sous le nom de prune d'altesse, la Société arrêta de vérifier les procédés indiqués par ce chimiste.

Un mois plus tard, le 27 février 1811, M. Taffin-Sorel lisait un mémoire sur l'extraction du sucre

de betterave et la meilleure manière de cultiver cette plante. Il insistait sur les avantages qui en résulteraient pour les cultivateurs du Département du Nord. M. Reytier communiquait à ses collègues d'utiles observations sur la mélasse tirée de la betterave ; de son côté, M. Bouzel, membre correspondant, indiquait un procédé nouveau pour extraire le sucre des betteraves. MM. Thirion, Taffin-Sorel et Reytier rédigeaient une instruction destinée aux cultivateurs, sur la culture la betterave et ses avantages, et la Société arrêtait qu'elle serait imprimée à ses frais. au nombre de 600 exemplaires et envoyée par l'intermédiaire du Préfet, dans les communes rurales.

Je constate, au grand honneur de la Société, que c'est elle qui a pris, dans le Département, l'initiative de la culture de la betterave, et de la fabrication du sucre de betterave ; il y a aujourd'hui un siècle qu'elle en signalait, et il y avait alors quelque clairvoyance et quelque mérite à le faire, les avantages qui en résulteraient pour les cultivateurs ! Elle étudiait et vulgarisait les procédés d'extraction. L'arrondissement de Douai était donc tout désigné pour prendre la tête du mouvement, le jour où les premières fabriques de sucre furent créées dans le département du Nord, car les recherches, les encouragements, les instructions de la Société y avaient de longue date préparé les intelligences et ouvert la voie à cette culture et à cette fabrication nouvelles qui devaient être le point de départ d'une ère de prospérité agricole pour la région toute entière.

L'année 1811 se termina aussi brillamment qu'elle

avait débuté. M. Boinvilliers, Inspecteur de l'Enseignement, lut un éloge de Phèdre qui eut un succès des plus mérités. Enfin, M. Michel, ancien procureur général à la Cour Impériale, l'auteur de la notice sur le jeune squale trouvé dans une dérivation de la Scarpe, communiqua un mémoire sur les dépouilles des quatre grands serpents du Musée et précisa les caractères pouvant servir à déterminer les espèces de reptiles et suppléer aux indications dont la défectuosité de leurs dépouilles faisait regretter la disparition.

Les instructions, les encouragements, les exemples donnés par la Société avaient produit des résultats très appréciables. En 1811, la culture de la betterave dans l'arrondissement de Douai s'étendait sur 210 hectares : c'était presque le tiers de la surface totale qu'elle occupait dans le Département ; en 1812, elle s'étendait sur 800 hectares, soit près de la moitié de cette surface totale : l'arrondissement de Lille n'avait que 787 hectares en betteraves et celui de Cambrai : 60 ! L'hectare produisait alors de 30 à 40 mille kilogs de racines. Cent kilogrammes de betteraves donnaient, au minimum, 2 kilogrammes de sucre brut, c'est-à-dire le 50e. Il fallait donc 500.000 kilogrammes pour 10.000 kilogs de sucre. C'était le contingent assigné à chaque porteur de licence pour la fabrication du sucre de betteraves. Quatorze de ces licences avaient été accordées dans le département du Nord pour l'année 1812, dont deux pour l'arrondissement de Douai. Les titulaires étaient MM. Reytier, à Auby et Barruel et Anet, à Douai. C'est

dans cette dernière fabrique établie dans les bâtiments des ci-devant Bénédictins Anglais qu'un décret impérial du 15 janvier 1812 forma une école spéciale de chimie pour la fabrication du sucre de betterave. Quinze élèves, choisis parmi ceux de pharmacie, de médecine et de chimie, furent attachés à cette école (1).

Ainsi, dès 1812, la Ville de Douai possédait une école spéciale pour la fabrication du sucre de betterave. Elle la perdit en 1815, quand la fin de la guerre maritime assura la liberté des relations commerciales avec nos colonies. Cette école, étendue à la brasserie et à la distillerie, ne devait nous être rendue que bien longtemps plus tard à titre de compensation destinée à atténuer, dans une certaine mesure, la perte des Facultés des Lettres et de Droit !

---

(1) Annuaire du Département du Nord — année 1813, pp. 192, 218 et 350 — Annuaire de Douai — année 1813.

CHAPITRE VII

Budget de 1812. — Etude sur le Théâtre de Sagonte, par M. Guilmot. — Portraits de MM. Guilmot et Plouvain. — Le Pastel. — M. Gauthier d'Agoty en extrait de l'indigo. — Etude sur l'espèce chevaline dans l'Arrondissement de Douai, par MM. Tressignies et le chevalier Lanvin, maire d'Aniche. — L'aridité des séances atténuée par les poésies de M. de Wavrechin et Mlle Girard. — Nombreuses admissions de Membres résidents. — Séance du 29 novembre 1812, jour du passage de la Bérésina. — Fermeté d'âme presque romaine de la Société. — Délabrement de la salle des séances. — Humidité de la bibliothèque. — Les livres couverts de moisissure. — Appel à l'Administration Municipale de Douai.

La séance du 24 décembre 1811 amena l'élection du Bureau. M. Lenglet remplaça le Docteur Taranget comme Président de la Société, M. Bommart, maire de la Ville, succèda en qualité de vice-Président à M. Lenglet. MM. Thirion et Lussiez furent nommés Secrétaire général et Secrétaire adjoint. MM. Delval-Lagache et Duquesne conservèrent leurs fonctions de Trésorier et d'Econome.

Le premier soin du bureau fut d'établir le budget pour l'exercice de l'an 1812. Il ne diffère guère de celui des années précédentes :

RECETTES

Fonds de caisse	277	27
Contribution volontalire	600	»
Somme du Conseil général	400	»
Ventes des jardins	1.000	»
Total	2.277	27

DEPENSES

Frais du jardin	800	»
Traitement du concierge	600	»
Dépense de la Chambre	100	»
Séance publique	200	»
Ecrivain	50	»
Journaux et Livres	200	»
Présence aux séances	150	»
Dépenses imprévues	77	27
Total	2.277	27

Dans le chapître des dépenses, un article mérite d'être signalé : c'est celui de 150 francs pour présence aux séances. Il s'agit de cotisations rachetables. Chaque inscription au registre des présences était comptée au membre présent comme l'équivalent d'un vingt quatrième de la cotisation annuelle. C'était un moyen ingénicux de stimuler l'assiduité aux séances. Après un siècle écoulé, il subsiste encore aujourd'hui, du moins quant au principe. C'est à cette même date que la Société se distribua en classes ou commissions permanentes : la première de Mathématiques et Physique ; la deuxième d'Agriculture et

d'Histoire Naturelle ; la troisième de Littérature et Arts, chacun des membres pouvant s'inscrire pour une ou plusieurs classes. Il fut en outre arrêté qu'elles se réuniraient à quatre heures après-midi, les mardis, vendredi et samedi des semaines intermédiaires à celles des séances générales pour préparer les travaux et lectures destinées à celles-ci. C'est encore M. Guilmot qui remplit deux séances de la façon la plus attrayante par sa traduction d'une dissertation en espagnol, sur l'ancien théâtre de Sagonte. La Société applaudit à ce travail qui reproduisait dans notre langue, l'original Espagnol avec une heureuse simplicité, jointe à une élégance soutenue. Il est décidé que cet ouvrage figurera au registre des transcriptions. Malheureusement la Société comptait sans l'insuffisance notoire de son copiste qu'il fallut remplacer. Cette mesure ne sauva pas la traduction de M. Guilmot, qui a disparu comme la majeure partie des travaux de l'année 1812.

Le nom de M. Guilmot et celui de M. Plouvain, son contemporain et son émule, éveillent de tels souvenirs qu'il paraît impossible de ne pas évoquer leurs mémoires justement respectées tant leurs savants et nombreuses travaux ont contribué à grandir la renommée de la Société !

M. Plouvain naquit à Douai en 1754. Il fit au collège d'Anchin de brillantes études. Elève de 5e alors qu'il n'avait pas atteint sa quatorzième année, il prit part, en 1768, au concours de la Confrérie des Clercs Parisiens. Son chant royal y remporta la Couronne, sur le refrain :

Marie a son bonheur dans son humilité.

Et sauf pour ses maîtres qui connaissaient sa valeur, ce fut presque de la stupéfaction quand on vit s'avancer, pour recevoir la couronne, un écolier de moins de quatorze ans ! Huit ans plus tard, il était reçu avocat au Parlement de Flandre, et bientôt après, institué conseiller à la Gouvernance de Douai. Juge au district de cette ville, en 1789, il rentra dans la vie privée pendant toute la durée de la Terreur. En 1795, il fut nommé juge au Tribunal Civil du Département ; puis, de la Cour Criminelle spéciale ; et, enfin, Conseiller à la Cour d'Appel, en 1811. Il y siégea pendant quatorze ans, entouré de l'estime et de la considération universelles. Mais à côté de cette vie publique si honorable et si pleine d'éminents services, pendant plus de cinquante cinq ans, il est impossible de passer sous silence ce qu'il fut comme Douaisien. Ainsi que l'a dit si heureusement son biographe (1), il eut pour sa ville natale « l'amour des enfants de la montagne. » Jamais il ne passa un jour oisif. Il mettait en pratique le précepte de Pline l'Ancien : *nulla dies sine lineâ.* C'est à cet infatigable labeur que nous devons l'immense recueil des lois et ordonnances en vigueur dans le ressort du Parlement de Flandre, en douze volumes in 4° ; les Souvenirs à l'usage des habitants de Douai ; les Notes pour servir à l'histoire de cette ville ; les Notes historiques relatives aux offices et officiers du Parle-

---

(1) M. Ch. Pronnier, professeur, nommé Membre de la Société, en 1828. Il fut Secrétaire-Général de 1831 à 1836. Voir Mémoires de la Société 1833-1834 p. 392 à 401.

ment de Flandre, et du Conseil d'Artois ; les Notes ou essais de statistique sur les communes composant le ressort de la Cour de Douai. « Placé entre deux siècles, il nous a appris de l'ancien ordre de choses qui finissait ce que nous aurions peut-être ignoré toujours, parce que le vandalisme a jeté au vent la poussière de nos temples et de nos édifices. Ses souvenirs nous montrent la vieille cité et la cité nouvelle. Ils nous initient à la transfiguration des mœurs et des monuments. » Un chercheur aussi avisé, un travailleur aussi opiniâtre, un esprit aussi cultivé, eut dans la Société une place prépondérante ; et pourtant, par je ne sais quelle inexplicable anomalie, jamais, il n'arriva à la Présidence qui semblait lui appartenir par droit de conquête. La seule raison acceptable de cette anomalie se trouve dans la multiplicité des occupations et des travaux du conseiller Plouvain, qui l'empêchèrent sans doute de faire partie du bureau, malgré les pressantes instances de ses collègues.

J'en dis autant, et à plus forte raison, de M. Guilmot dont le portrait à sa place toute naturelle à côté de celui de son intime et fidèle ami. Il était d'un an son aîné. Il naquit en 1753, et après d'excellentes et très fortes études, il fut le Secrétaire particulier, d'abord de M. de Calonne, puis de M. de Pollinchove, tous deux Premiers Présidents au Parlement de Flandre. C'est à leur école qu'il prit goût à l'étude des livres, et cartulaires, et que par des rapports de correspondance, il connut toutes les notabilités et illustrations de la région. Après avoir échappé, non

sans peine, aux tempêtes révolutionnaires, il fut nommé bibliothécaire de la ville de Douai, en 1806. La bibliothèque avait besoin d'un archiviste et d'un érudit tel que lui, car elle ne formait alors qu'un chaos de volumes négligés et dans le plus pitoyable désordre. L'œuvre qu'il sut y accomplir est retracée d'une façon si vivante, et avec un tel relief par son biographe, M. Pronnier, que je ne puis résister à la tentation de reproduire le passage le montrant dans ce cabinet d'étude où il cherchait le fruit des loisirs qu'il savait se ménager après tant et de si absorbantes ocupations.

« Oublions, pour un instant, les livres rangés dans les rayons de sa bibliothèque. A voir l'immense quantité de manuscrits, épars dans sa cellule de travail on se croirait transporté à une époque antérieure à l'invention de l'imprimerie. Ces milliers de feuillets écrits avec un soin extrême, paraissent être l'ouvrage de quelque congrégation savante qui s'occupe de recherches historiques. Ces milliers de feuillets sont pourtant l'ouvrage d'un seul homme, et ce seul homme, c'est M. Guilmot. C'est lui qui a colligé, composé, rédigé, écrit de sa main ces énormes recueils où sont entassés des myriades de lignes qui effrayeraient le copiste le plus exercé (1).

« Que de chartes, que de chroniques, que de cartulaires, que d'ouvrages, il a dû consulter pour établir avec une admirable précision et aussi avec un très rare esprit d'examen et de critique les évène-

(1) Biographie de M. Ch. Pronnier. — Mémoires de la Société 1833-1834, p. 392 à 401.

ments et leurs dates, les circonstances et leurs résultats ! Que de patience a-t-il fallu pour classer cette innombrables série d'édits et d'ordonnances qui constatent l'érection et la propriété des monuments, la forme et le but des institutions ! Il semble que toute la vie d'un homme ne puisse suffire à tant d'études, à tant de lectures, et pourtant nous n'avons vu qu'une partie des manuscrits !

Beaucoup d'entre vous ont maintes fois consulté ces notes, ces extraits, ces manuscrits si précieux pour l'histoire locale et régionale. Ils trouveront sans aucun doute, que l'éloge de M. Pronnier est encore au dessous de la réalité. Pour ne citer qu'un exemple : c'est le recueil de documents réunis avec un soin si minutieux par M. Guilmot sur la Confrérie des Clercs Parisiens : ce sont des extraits du manuscrit disparu depuis la Révolution, et qui renfermait les Chants Royaux ayant remporté la Couronne, depuis l'origine de ces concours, qui vont servir au volume consacré par vous à l'histoire de cette Confrérie poétique remontant au XIII[e] siècle. C'est à M. Guilmot que recourront longtemps encore ceux qui s'intéresseront à l'histoire de Douai et de la Flandre Française et cela, au très grand profit de leurs recherches !

De tels hommes ne périssent pas tout entiers : ils se survivent à eux-mêmes, bien au-delà de la mort, par le mérite de leurs travaux ; quant à l'homme lui-même nous le retrouvons dans le buste que nous ont donné ses enfants. Il nous a conservé quelque chose de l'aménité de son sourire et de cette exquise

bonté qui relevait la générosité et la grandeur de son âme.

Si le temps et l'espace ne m'étaient pas mesurés, avec quel pieux empressement je placerais ici comme dans une galerie, les portraits les plus marquants des premiers membres de la Société. Il me faut y renoncer car cette notice finirait par devenir un volume, et je courrais le risque d'abuser de votre très bienveillante attention. A défaut de leurs portraits, je vais vous faire connaître les études, les travaux de nos devanciers, leur collaboration féconde, à l'ensemble de l'Œuvre de la Société : ils se peindront eux-mêmes, et ils n'auront certes qu'à y gagner !

La supériorité maritime de l'Angleterre ne nous privait pas seulement de sucre et de café : l'indigo était devenu aussi sa propriété presque exclusive. Comment le remplacer dans la teinture ? Le 8 avril 1812 une instruction du Ministre du Commerce et des Manufactures attire l'attention de la Société, sur la culture du pastel et les moyens de l'employer. Un membre observe que la Société n'a pas attendu d'être excitée par le Gouvernement lui-même à s'occuper de cette utile production ; que le jardin consacré à ses expériences a déjà vu le pastel étendre, dans son enclos, son riche feuillage ; qu'elle en a fait semer encore cette année et que la récolte n'en sera pas sans doute moins abondante que celle des années précédentes.

En conséquence, la Société arrête qu'elle s'occupera de plus en plus du pastel ; qu'à cet effet, la Commission du jardin s'assemblera le plus tôt pos-

sible, pour aviser aux moyens de remplir l'attente du Gouvernement. Sur sa proposition, une requête fut adressée à M. Bommart, Maire de la Ville, pour lui demander l'usage d'un terrain lui appartenant, rue des Malvaux, pour y cultiver le pastel. Ce terrain fut refusé, mais, avec le correctif d'une promesse de procurer à la Société, à la porte de la Ville, une partie de terre, convenable aux expériences qu'elle se propose de tenter.

Le 10 juin, c'est le Préfet, le Baron Duplantier. qui revient à la charge. Il envoie à la Société plusieurs exemplaires d'une instruction sur la culture et la préparation du pastel et sur l'art d'extraire l'indigo des feuilles de cette plante. La Société décide qu'elle fera semer, dans un champ mis à sa disposition, cinquante kilogrammes de graine de pastel qui lui ont été envoyés par le Préfet. Elle examine les soins à prendre pour la culture des graines livrées. En conséquence, elle invite M. Gautier d'Agoty, manufacturier, membre de la Société, à se charger de diriger et surveiller toutes les opérations nécessitées par cet essai de la culture du pastel et de l'extraction de la fécule bleue contenue dans la plante. Entre temps, la Commission du jardin est chargée de faire donner au champ ensemencé et aux plantes déjà livrées, tous les soins nécessaires pour assurer le succès de l'essai confié au zèle et aux lumières de la Société ; M. Gautier d'Agoty accepta cette délicate et difficile mission.

(1) Cette manufacture était installée au ci-devant Collège des Grands Anglais. — Annuaire de Douai pour 1813.

Il avait d'ailleurs toute la compétence nécessaire pour répondre pleinement à l'attente de la Société. Vers la fin de 1812, il dirigeait à Douai une filature et un tissage de coton. Entravés à leurs débuts par mille tracasseries, ils avaient fini par prospérer entre ses mains et sous sa direction. Lors de la première exposition des produits de l'industrie française à Paris, en l'an VI, sous le Ministère de François de Neufchâteau, M. Gautier d'Agoty avait obtenu l'une des premières mentions pour des cotons filés. Vers la fin de 1812, sa fabrique comptait 430 ouvriers et 9.360 broches. Il se mit aussitôt à l'œuvre et dans la séance du 23 septembre 1812, il lut un rapport sur l'extraction de l'indigo recueilli des feuilles du pastel. Pour cela, il avait employé d'abord le procédé du docteur Henry, recommandé par le Ministre du commerce et consistant à se servir des feuilles à l'état de siccité. Ce procédé n'ayant donné aucun résultat appréciable, il avait renouvelé son expérience sur les feuilles fraîches. Il avait fait macérer dans de l'eau de pluie 49 kilogs de ces feuilles et après avoir fait laver, soutirer, repasser à la chaux et fait sécher le produit, il en avait retiré huit décagrammes d'indigo. Comme conclusion de son rapport, il déposa sur le bureau le produit de ses opérations. La Société arrêta que ce rapport serait transmis au Ministère du Commerce, qu'une analyse en serait insérée au Moniteur, et qu'enfin, il serait transcrit en entier sur les registres de la Société. Monsieur Gautier d'Agoty fils, Secrétaire du Consul de S. M. I. à Bucharest, et qui avait aidé son père dans ses ex-

périences, fut nommé membre résident de la Société. Il les continua en se livrant, le 27 novembre 1812, à des essais de teinture sur la laine, le coton, le lin et la soie, avec MM. Escalier-Delagrange et Picart, teinturier à Douai, ancien ouvrier des Gobelins.

Un autre souci, non moins important, était celui du recrutement de la cavalerie ; et il est inutile d'insister sur le nombre des chevaux réquisitionnés au cours des années 1811, 1812 et 1813. Le Préfet du Département posa à la Société un certain nombre de questions sur les chevaux de l'arrondissement de Douai. M. Tressignies, membre résidant, qui s'était acquis dans l'art vétérinaire une réputation méritée, fut chargé de la réponse. Il divisa son rapport en trois points :

1° Moyens de conserver et améliorer l'espèce de chevaux de trait, qui sont les plus nombreux dans l'arrondissement, où il n'existe que peu de chevaux de selle et presque pas de chevaux de carosse ;

2° Indication des maladies les plus fréquentes dont ils sont atteints ;

3° Observations sur les empiriques qui s'ingérent dans l'exercice de l'art vétérinaire.

Comme moyen le plus efficace d'amélioration, M. Tressignies proposait surtout de croiser les races et de faire un bon choix d'étalons. Comme garantie

(1) En 1811, l'arrondissement de Douai comptait 14.473 chevaux de trait et juments, carossiers, 166, chevaux de selle et juments, 115 ; soit au total 14.754 chevaux sur 58.844 dans le département, soit à peu près le quart. Lille n'en comptait, la ville comprise, que 9.760. Douai avait le premier rang, Avesnes le deuxième, Cambrai le troisième, Lille le quatrième.

à cet égard, il émettait le vœu que l'autorité administrative ordonnât l'examen préalable, par un artiste expérimenté, des étalons que l'on conduit de ferme en ferme. Les stations d'étalons qui fonctionnent aujourd'hui, sont la réalisation du vœu formulé, avec tant de clairvoyance par M. Tressignies dont le mémoire reçut les applaudissements unanimes de la Société qui en ordonna la transcription sur ses registres.

M. le chevalier Lanvin, Maire d'Aniche, membre correspondant de la Société, avait, de son côté, répondu de la façon la plus précise aux questions du Préfet du Nord. Le Président, M. Lenglet donna lecture de ce travail qui fournissait des indications très précieuses sur les chevaux de l'arrondissement et prouvait que son auteur possédait à fond cette importante partie de l'Economie rurale.

Et le procès-verbal constate que M. de Wavrechin fait bientôt oublier la sécheresse inséparable des sujets d'agriculture en donnant lecture d'une pièce de vers qui respire la grâce et la délicatesse. Ces vers, dont le sujet est une rose, ne sont pas plus susceptibles d'analyse que les odes d'Anacréon !

Trois semaines plus tard, le 12 août 1812, M. Lagarde, Greffier en chef de la Cour Impériale, donnait lecture d'un poëme composé par Mlle Girard, membre correspondant de la Société, à l'occasion du récent désastre survenu dans la houillère de Beaujonc, près de Liège, sujet du prix de poësie proposé par la Société.

Le Société applaudit à cet ouvrage : elle y remar-

que une facilité peu commune aux auteurs qui n'ont pas une longue habitude de la versification et une énergie qu'on n'avait pas le droit d'attendre d'une femme. Elle admire surtout l'épisode de cette lampe solitaire dont la pâle lumière en s'évanouissant, offre aux malheureux, pour qui elle remplaçait le jour, l'image douloureuse de leur vie qui s'éteint avec elle. Hélas ! vous le voyez, les désastres dans les Mines ne datent pas d'hier, et déjà, il y a un siècle, les houillères avaient leur martyrologe et leurs victimes. Les mêmes incidents tragiques avaient lieu au fond de la mine !

La Société arrêta que ce poème serait déposé aux archives où il figure avec presque toutes les poésies si appréciées et si goûtées par nos prédécesseurs.

L'année 1812, fut marquée par plusieurs nominations de membres résidents et notamment celles de MM. Bruneau, Marquis de Beaumetz, Procureur général; d'Haubersart Henri, premier avocat général; Escalier père, Maître en Pharmacie ; Dumonceaux Inspecteur des forêts, etc.

La Société était donc en pleine vitalité, quand elle donna une séance publique, le dimanche 29 novembre 1812, à dix heures précises du matin, dans la salle aux glaces de la Mairie. L'invitation qui figure dans les archives de la Société, porte en post-scriptum : « les dames sont invitées. » Elle avait été plus galamment formulée en 1810 : « les dames sont invitées à embellir notre réunion de leur présence qui ne peut manquer d'y ajouter un nouveau prix. » Voici le programme de la séance :

1° Discours d'ouverture par M. LENGLET, Président;

2° Compte-rendu des travaux de la Société, années 1810 et 1811, par M. LAGARDE, Secrétaire général :

3° Troisième Elégie de Tibulle, au Livre premier, traduite en vers Français, par M. LUSSIEZ ;

4° Une récréation d'Histoire naturelle, par M. SAMSON MICHEL ;

5° Notice nécrologique par M. LE GOUVÉ, par M. BOINVILLIERS ;

7° Mémoire historique sur le Wède ou Pastel, autrefois employé dans les Teintures de la ville de Douai, par M. GUILMOT ;

7° Rapport sur l'extraction de l'indigo des feuilles de Pastel, recueillies à Douai, par M. GAUTIER D'AGOTY, manufacturier ;

8° Essai de teinture fait chez M. Gautier d'Agoty sur la demande de M. le Préfet du Département du Nord, le 27 novembre 1812 ;

9° Rapport sur les résultats du concours ouvert par la Société pour 1812, sur le rouissage du lin, par M. THOMASSIN. Un mémoire fut mentionné avec éloge, mais le prix ne fut pas décerné. La question fut remise au concours pour 1815.

Tous ces discours et rapports sont reproduits dans le volume publié par la Société. Ce serait donc un double emploi que de les analyser. Mieux vaut les lire tels qu'ils ont été prononcés et applaudis à la séance du 29 novembre 1812.

Je n'en citerai que deux courts extraits, à cause de l'intérêt qu'ils présentent.

Le premier est relatif à la plante que nous nom-

mons aujourd'hui pastel et qui s'appelait anciennement wède, wedde, waisde, etc. On la cultivait en grand dans la Flandre,, l'Artois et le Hainaut et surtout dans les environs de Douai. Un contrat du 23 novembre 1531 établit qu'à la Brayelle, le wede ou pastel était cultivé. Voici d'ailleurs un curieux passage du rapport de M. Guilmot, d'où il résulte qu'en 1220 la consommation de cette plante à Douai était considérable : « Elle était si grande que le marc qu'elle laissait après avoir été employée, jeté dans le bras de la Scarpe qui passe sous la rue des Foulons, l'obstruait au point d'empêcher le moulin dit *Bouche d'enfer* de tourner. Le chapître de St-Amé, à qui ce moulin appartenait, cita les teinturiers de cette rue au Tribunal du Doyen d'Arras, où ces derniers furent condamnés. Ils appelèrent à la Cour spirituelle de Cambrai, sans succès. Par jugement définitif du 26 juillet 1220, il fut fait défense à Jean de St-Venant et à d'autres bourgeois de la rue des Foulons, d'empêcher le courant de l'eau de la rivière et de nuire au moulin de l'Eglise St-Amé, en y jetant les résidus de leurs teintures ! »

Il y avait dans ces vieux souvenirs rappelés si à propos par M. Plouvain, de quoi encourager fortement les essais de culture de la Société et les expériences de teinture de M. Gautier d'Agoty.

C'est au rapport de M. Thomassin qu'est empruntée la seconde citation : « Je n'aurais, disait-il en terminant, qu'imparfaitement rempli ma tâche, si je ne vous entretenais un moment du matériel de la Société. »

« Des bâtiments en ruine, un terrain qui n'offrait à l'œil que l'aspect sauvage de la stérilité furent en 1809, le local destiné à vous recevoir. »

« Mais quels prodiges se sont opérés depuis ! »

« Des constructions modernes ont effacé les tristes empreintes de la dégradation du temps ; des serres chaudes et tempérées se sont élevées sur des décombres ; un logement modeste, mais décent a été assigné à l'un de nos collègues, conservateur de vos propriétés ; vos collections de plantes se sont enrichies des productions de tous les climats ; enfin, une terre, naguère inculte, brille aujourd'hui de toutes les richesses de la fécondité. »

« Ces métamorphoses, Messieurs, ne pouvaient être le résultat unique de votre zèle, de votre dévouement et de vos sacrifices: ces sacrifices, ce dévouement, ce zèle avaient besoin de l'appui tutélaire de l'autorité et vous avez trouvé d'honorables soutiens dans le maire de notre commune ! La Société remplit donc le plus doux devoir lorsque, dans le sentiment d'équité qui la guide, elle signale à la reconnaissance publique les noms de MM. Deforest, Bommart et Duplantier. »

« C'est à ces amis des lettres, des sciences et des arts, autant qu'à vous-mêmes, Messieurs, que la ville de Douai est redevable des améliorations progressives d'un établissement dont elle peut dès aujourd'hui, dont elle pourra mieux encore, dans la suite des temps, retirer de si grands avantages. »

Il était grand temps d'intervenir, car le local renfermant les livres et les archives, était d'une humi-

dité telle que les livres s'y détérioraient au point de faire craindre leur perte prochaine. Pour fournir la preuve de la légitimité de ses plaintes réitérées, il suffit à la Commission des archives de tirer des rayons plusieurs volumes qui tous se trouvèrent couverts de moisissures. La salle des séances elle-même laissait beauoup à désirer. « Le plancher faiblit sur « beaucoup de points et expose à des dangers les « personnes qu'il porte ; les croisées ne tiennent plus; « les chaises y sont dépareillées et la plupart mau- « vaises »; enfin, l'on n'y voit même pas la sonnette « du Président ! »

Vous connaissez le mot si souvent répété : l'histoire est un perpétuel recommencement. Il est de toute vérité quand il s'agit des nations et des peuples ; il ne l'est pas moins pour les associations agricoles, artistiques et littéraires, comme la nôtre. Quand nous jetons autour de nous des regards attristés, n'avons-nous pas, à peu de chose près, le même spectacle que nos prédécesseurs, en 1809. Hélas ! nous aussi nous constatons ici tous les jours les tristes empreintes de la dégradation des temps ; comme nos aïeux. nous déplorons l'humidité de notre bibliothèque ; comme eux, nous craignons pour nos livres que la moisissure et les champignons envahissent ; comme en 1809, la sonnette du Président a disparu. Point n'en est besoin d'ailleurs, tant sont irréprochables le calme et la dignité de nos séances. A la différence d'autres assemblées, qui n'ont de parlementaire que le nom, les rappels à l'ordre y sont inconnus. Mais, à chacune de nos réunions, apparaissent plus

nombreux les platras qui se détachent des murs qui nous abritent. Malgré leur nombre, les grappes violettes de nos glycines en fleurs sont maintenant impuissantes à cacher ces larges blessures qui s'agrandissent chaque jour. Et quand la séance terminée, nous quittons ce qui fut autrefois le Jardin des Plantes, c'est pour apercevoir les tristes restes des arbres séculaires, jadis si remplis de vols et de chants d'oiseaux, et qui, dans la belle saison, nous prodiguaient la fraîcheur de leurs ombrages désormais perdus à toujours. De notre bois sacré, dont nous étions si fiers, car il était l'œuvre de la Société, et parce qu'il constituait un des ornements dela cité, il ne subsiste plus que le souvenir !

Aussi, comme nos fondateurs de 1809, nous adressons un pressant appel à l'appui tutélaire de l'autorité. Comme eux, nous comptons sur les amis des Sciences, des Lettres et des Arts qui sont nombreux dans l'Assemblée Communale pour effacer les tristes empreintes des ravages du temps ; pour accorder à ces vieux murs que nous aimons, car ils ont abrité notre Société naissante, l'entretien et les réparations nécessaires à leur conservation. Oui, nous les aimons, parce que, dans cette modeste salle où se tiennent nos séances, il semble subsister encore quelque chose de l'âme et de l'esprit de nos fondateurs. C'est ici que s'est déployée leur activité, que se sont attestés leur dévouement à la chose publique, leur ardeur au travail, leur amour de la cité, et leur désir d'ajouter à son bien-être et à sa renommée. Voilà pourquoi, malgré son délabrement, nous sommes plus profon-

dément attachés que jamais à l'ancien Couvent des Capucins. Chacune de ces pierres, chacun des derniers arbres qui ont été épargnés, et ils sont trop rares, nous rappellent de précieux souvenirs qui, pour plusieurs d'entre nous, sont presque des souvenirs de famille.

Mais ce ne sont pas les seules pensées qu'évoque cette date du 29 novembre 1812. Il en est une autre, plus poignante encore. A l'heure même où la Société tenait cette séance publique, à plusieurs centaines de lieues de Douai, le canon tonnait sans relâche, C'était le dernier jour du terrible passage de la Bérésina. La Grande Armée, malgré son héroïsme et le génie de son chef, était vaincue par la neige, par le froid et la faim. Et ce qui est bien fait pour surprendre, c'est le calme, c'est la confiance de tous à cette heure néfaste de notre histoire. Parmi les Membres de la Société, il n'en est peut-être pas un seul qui n'eût un fils ou un neveu aux armées d'Espagne ou de Russie, et à cet égard, la justification serait facile. Dans le compte-rendu de la séance, vous ne trouverez pas un mot qui trahisse l'inquiétude de l'avenir. Il y a là quelque chose de romain, s'il m'est permis de parler ainsi et l'irrécusable témoignage de la force d'âme qui caractérise les acteurs et les témoins de cette grande époque !

CHAPITRE VIII

Renouvellement du Bureau le 23 décembre 1812 : M. Thomassin, Président ; M. Boinvilliers, Secrétaire-Général. — La pie blanche du Conseiller Delegorgue. — Travaux de la Société en 1813 et 1814. — M. Mondez et l'indemnité au fermier sortant. — Premier pain de sucre fabriqué à Auby, déposé sur le Bureau de la Société par M. Reytier, le 19 novembre 1813. — Le sucre de betterave qualifié de ressource factice, par M. Boinvilliers. — Physionomie des séances pendant les premiers mois de 1814. — La place de Douai mise en état de guerre. — Retour des Bourbons. — Ode de M. Silvy sur les bienfaits de la vaccine. — Déprédations des coalisés. — François de Neufchâteau, M. Chartier et le pain de pomme de terre. — Séance publique du 15 juillet 1814, sous la présidence de M. Taffin de Sorel. — Rapport de M. Boinvilliers, Secrétaire-Général. — Liste des membres de la Société en 1814. — Le Général de Division, Comte Durutte nommé membre honoraire. — Sa lettre de remerciement. — Echantillon du pain de pomme de terre présenté à la Société par M. Chartier.

La dernière séance de l'année 1812, tenue le 23 décembre, fut consacrée, suivant l'usage invariable de la Société, à l'élection du bureau. Furent élus : Président, M. Thomassin ; vice-Président, M. Samson

Michel ; Secrétaire, M. Boinvilliers et dès les premiers jours de 1813, la Société reprit avec une régularité exemplaire le cours de ses travaux. Dès la première séance, M. Becquet de Mégille, premier adjoint, réadmis le 24 juin 1812, met sous les yeux de la Société un modèle de ruche dont il développe les avantages, par rapport aux modèles connus jusqu'à ce jour. Dans la séance suivante, M. Delegorgue, Conseiller à la Cour Impériale, un des vétérans de la Société, et l'un de ses membres les plus actifs, donne la description d'une pie blanche qu'il possède dans son cabinet et qui lui a été envoyée de Lillers, où elle a été tuée le 22 février dernier. Cet oiseau qui avait échappé depuis plus de deux ans aux coups de fusil et aux pièges qu'on lui avait inutilement tendus est remarquable en ceci surtout que ce qui est blanc chez les pies ordinaires est chez lui d'un beau blanc, et que ce qui y est noir est en lui d'un blanc moins éclatant, appelé vulgairement *gris de perle*. Il a une très petite tache d'un brun pâle aux deux côtés du croupion, joignant le bas des ailes. Il paraît vrai, dit M. Delegorgue, qu'il n'existait pas en France de pie parfaitement blanche avant qu'on eût signalé. il y a moins de trois ans, celle qui vient d'être tuée à Lillers et qui m'a été transmise fidèlement ; un homme habile est chargé de l'empailler pour la satisfaction des curieux. M. Buffon, après avoir rapporté qu'il y a des pies blanches comme il y a des corbeaux blancs, suppose que ce changement de plumage est dû, soit à l'influence du climat, pour ceux de ces oiseaux qui voyagent dans les contrées septentriona-

les, soit à quelque accident particulier. M. Delegorgue fonde sur cette hypothèse l'opinion qu'il émet que le changement de plumage, dans la pie qu'il possède, est particulièrement dû à quelque accident tel qu'une grande terreur, bien que, ajoute-t-il, la pie soit loin d'être poltronne. Mais n'en serait-il pas de la gent volatile comme de l'espèce humaine ? On a vu dans des moments affreux de crise, on a vu des hommes très courageux se coucher avec des cheveux très noirs et se lever avec des cheveux parfaitement blancs. M. Delegorgue termine sa description ornithologique par une observation piquante. C'est que depuis trois ans que cette pie blanche est partout surveillée et guettée, elle a eu des petits, et cependant on ne connaît pas d'autre pie blanche dans le canton.

Le même jour, le Conseiller Delegorgue annonce à la Société qu'il a vu, pour la première fois, *la rose verte*, à l'existence de laquelle il ne croyait pas. Un membre répond que cette espèce n'est pas rare dans l'Orléanais et il s'engage à écrire à Orléans pour en demander de la graine, afin de propager l'espèce dans le département du Nord. Vous pouvez par là, mesurer les progrès réalisés depuis un siècle par les horticulteurs ! Et nous sommes loin d'être au bout des nouveautés que chaque exposition de fleurs nous réserve au point de vue de la multiplicité de leurs nuances et de l'originalité de leurs couleurs.

Le 14 avril, M. Delegorgue analyse un rapport du Comte François de Neufchâteau, membre honoraire de la Société sur le concours pour les Mémoires historiques relatifs aux progrès de l'Agriculture Fran-

çaise depuis 50 ans. Et vous ne serez pas peu surpris en apprenant qu'un des concurrents, M. Mondez propriétaire dans le Département de Jemmapes, attribuait l'état florissant de l'Agriculture en Flandre à un article des coutumes de Lille qui assure au fermier, à la fin de son bail, la restitution des avances qu'il a faites pour engraisser le sol et l'améliorer. Parmi tous les projets de loi déposés depuis vingt cinq ans sur l'indemnité au fermier sortant, quel est celui qui, dans l'exposé de ses motifs, s'est réclamé de l'ancien article de la coutume de Lille, qui en a rappelé le texte, ainsi que les conditions de son application, et en a indiqué les résultats et les effets ? Pas un n'y a songé ; il y avait là pourtant un précédant des plus intéressants, qui n'avait pas échappé au Conseiller Delegorgue. Le procès-verbal de la séance constate qu'il en fit la matière d'un article à ajouter au projet de Code Rural.

Le 9 mars 1814, nouveau mémoire de M. Delegorgue sur l'art d'ensemencer les terres.

Mais ce n'est pas tout que de cultiver le sol : il faut savoir tirer parti de ses produits, et les métamorphoser au besoin : c'est là le but de l'industrie agricole. Il n'en est pas de plus intéressante que celle de la fabrication du sucre. Aussi la Société entend avec le plus vif intérêt M. Reytier sur les divers modes employés à cet effet et les résultats obtenus dans la fabrique de sucre indigène, établie et dirigée par son père, dans la commune d'Auby. M. Reytier prouve, par des raisonnements incontestables, l'identité du sucre indigène et du sucre des colonies ; et ne

voulant pas être cru sur parole, il a mis, sous les yeux de la Société, un pain de sucre d'une consistance très dure, et d'un grain très beau, pouvant soutenir la comparaison avec le sucre de canne.

Ce pain de sucre, apporté ici par M. Reytier dans la séance du 10 novembre 1813, était assurément l'un des premiers qui firent leur apparition à Douai ; mais ce qu'il y a de plus curieux encore, ce sont les paroles prononcées, à cet égard, à la séance publique du 15 juillet 1814 par M. Boinvilliers, Secrétaire-Général de la Société. Il disait : « Mais le moment est arrivé où la paix va rendre à jamais inutile toutes ces ressources factices que l'industrie française avait employées jusqu'à ce jour, avec plus ou moins du succès, pour suppléer les richesses et les produits agricoles que nous tirions de l'étranger. Le sucre de betterave, une ressource factice ! un insuccès de l'Industrie Française ! Ah ! combien grande était l'erreur, je ne dirai pas de notre Secrétaire-Général, mais l'erreur de tous, en parlant ainsi. Et comme un avenir prochain devait venger le sucre de betterave et l'Industrie Française de ce dédain immérité ! C'est lui qui devait finalement triompher du sucre de canne et prendre sur le marché mondial, la place prépondérante ! Et pour prouver jusqu'à quel point, en cette année 1813 avaient été poussées les recherches et les ingénieuses tentatives, il suffira de rappeler que notre Société avait reçu d'un négociant de Lille, M. Pascal, par l'entremise de M. Delezenne, membre correspondant, un échantillon de sirop de cassonnade et d'alcool obtenu par la distillation des

mélasses. C'étaient le sucre et l'alcool tirés de notre sol et devant, moins d'un demi siècle plus tard, assurer la prospérité et la richesse de toute la région du Nord.

Mais il est inutile d'aller plus avant dans cette analyse des travaux de la Société pendant les années 1812 et 1813, parce qu'elle a été faite de main de maître par M. Boinvilliers, Secrétaire-Général, et lue par lui à la séance publique de 1814. Elle ne compte pas moins de soixante quinze pages qui figurent au nombre des documents reproduits dans ce volume (1). On ne peut imaginer de rapport plus complet. M. Boinvilliers a dépouillé le registre des procès-verbaux avec un soin sans égal. Rien n'a été omis ou laissé de côté. Il a même dressé la liste des lectures qui échappent à l'analyse, telles que les poésies lues à chaque séance par les membres de la Société : MM. Lussiez, Leleux, Imprimeur à Lille, Mlle Louise Girard, MM. de Wavrechin, Le Teneur, Silvy et enfin M. Boinvilliers lui-même, le plus fécond peut-être de nos poëtes d'alors. Il a même poussé la conscience jusqu'à mentionner tous les ouvrages adressés à la Société. Son travail est infiniment plus intéressant à lire, que tout ce que l'on pourrait en dire. Le style en est élégant, simple et facile : rien ne lui manque de ce qui éveille la curiosité et retient l'attention.

Les documents ne nous manquent pas d'ailleurs sur

(1) Il a fallu, à cause de son ampleur, diviser le volume en deux parties. Les documents en question forment le Tome X, troisième série des Mémoires de la Société.

les travaux de la Société pendant l'année 1813, car ils ont été très régulièrement insérés dans le registre des transcriptions. Ils y remplissent près de quatre-vingts pages. Voici les plus importantes de ces études :

1° Un rapport de M. le Conseiller DELEGORGUE, sur la partie des Œuvres du Comte François de Neufchâteau, ayant pour titre : l'Art de multiplier les grains ;

2° Du même : une notice historique sur le Général de Brigade Delegorgue, Commandant de la Légion d'honneur ;

3° De nombreuses poésies de M. LELEUX, Mlle GIRARD, de MM. BOINVILLIERS, LUSSIEZ;

4° Réflexions sur l'art d'ensemencer les terres, par M. DELEGORGUE ;

5° Notice sur le commerce de Douai, par M. DELVAL-LAGACHE ;

6° Réflexions sur la culture des terres en général, par M. CHARTIER, etc., etc.

Il fallait une certaine fermeté d'âme pour continuer régulièrement les séances, dans les derniers mois de 1813 et le premier trimestre de 1814. Les dernières réjouissances publiques célébrées à Douai le furent à la date du 13 octobre 1813 pour les victoires remportées à Dresde, le 27 août précédent. Trois jours plus tard, le 16 octobre, commençait à Wachau, la funeste bataille de Leipsick ; et ce simple rapprochement de dates suffit à mettre en relief toute l'étendue de l'insconstance de la fortune et de nos revers. La France allait de nouveau être envahie ! Ce furent

là de douloureux et cruels moments pour la Société et la trace en est restée dans nos rapports et nos procès-verbaux. Et voici comment M. Thomassin évoquait ces tristes souvenirs à la séance de juillet 1814 :

« Au printemps, et dans le cours de l'été de 1813, la paix de nos champs n'avait pas encore été troublée. Nos armées défendaient les bords de l'Elbe et semblaient devoir tenir longtemps éloignés de nous le tumulte et les désastres de la guerre. Mais une vague inquiétude tournait tous les regards et toutes les pensées sur le théâtre lointain des faits militaires qui préparaient nos destinées. De grands événements s'annoncaient, etc. »

Et M. Boinvilliers ajoutait : « on s'étonnera sans doute qu'au milieu des tourments politiques vous avez pu vous livrer tranquillement à vos goûts utiles et agréables, comme si, depuis longtemps, vous aviez atteint le port. Mais l'espoir d'un heureux avenir souriait à votre imagination et soutenait votre courage ! »

Il y a eu quelque chose de plus pour assurer la continuité des séances à ces heures néfastes de l'existence nationale : c'était le désir inconscient de tromper l'insupportable lenteur du temps, la durée interminable des jours, marqués par les angoisses de la défaite, de l'humiliation de la patrie et de son amoindrissement, car nous aussi, hélas, nous avons connu et subi le poids d'heures, aussi lourdes et aussi cruelles que celles-là. C'était le besoin de se serrer les coudes, d'échanger quelques pensées, d'alléger ses appréhensions en les partageant avec des

amis, de les écarter pour quelques instants trop courts par l'accomplissement d'un devoir.

Le registre des procès-verbaux de 1814 évoque d'une façon saisissante le souvenir de ces inoubliables séances. On voit nos aïeux, au soir d'une de ces journées qui portent dans l'histoire les noms à jamais immortels de Champaubert, de Montmirail, d'Arcis-sur-Aube, en février, en mars 1814, réunis ici dans cette même salle où nous sommes, échangeant avant la séance, leurs patriotiques appréhensions. Leurs cœurs et leurs esprits sont bien loin du paisible jardin qui les entoure : ils sont dans les plaines de la Champagne, avec les braves qui luttent pied à pied pour la défense du sol sacré de la patrie et où chacun d'eux compte un frère, un fils, un neveu dont il est sans nouvelles depuis des mois !

Le vice-Président, M. Taffin de Sorel déclare la séance ouverte : autour de lui, une douzaine de membres : ce sont les fidèles, je pourrais dire, les vétérans, la vieille garde de la Société : le docteur Taranget, MM. Thomassin, Delval-Lagache, Lœillet, Deforest, Lenglet, Tarlier, Potiez-Defrom, Lagarde, Boinvilliers, Le Teneur. Parmi les absents, plusieurs sont aux armées. Quelques-uns même hors de France.

M. Boinvilliers prend la parole pour lire l'éloge de M. Michel, décédé Président de la Société et ce deuil qui lui est propre ajoute encore quelque chose de plus au deuil national ! Cet éloge est entendu avec intérêt et sympahie. M. Lagarde rappelle en peu de mots les éminents services rendus par M. Michel, dans les diverses fonctions qu'il a successivement

exercées. Il met sous les yeux la douloureuse situation où se trouve réduite la famille de M. Michel et propose à la Société de transmettre à son Excellence le Ministre de la Justice un mémoire retraçant les nombreux et utiles travaux de M. Michel tant dans l'Instruction Publique, que dans la Magistrature, pour obtenir du Ministre une pension en faveur de sa veuve. Joignez à ces tristes soins, les comptes de de l'exercice 1813 qui vient de finir ou d'autres questions intéressant nos finances, voilà la physionomie exacte des séances qui marquèrent la fin de 1813, et les premiers mois de 1814.

Il s'agit de maisons et d'un vaste bâtiment qui environnaient celui où la Société tient ses séances. Ils ont été démolis, de sorte qu'autour du siège même de la Société se trouve un terrain spacieux et entièrement à découvert. Il faut le mettre en culture et y former un jardin ; une plantation d'arbres fruitiers d'espèces choisies en a consacré une partie à un objet d'utilité première. Mais, il reste encore beaucoup de terrain à planter, et la Société n'y peut subvenir avec ses modestes ressources. La ville est propriétaire du terrain. C'est donc à elle que la Société s'adresse pour la décider à prendre à sa charge la plantation de quelques allées en arbres d'agrément, dont profiteront les amateurs de jardinage et d'horticulture prefectionnée !

Voilà comment se passa le premier trimestre de 1814. Depuis le 14 janvier, la place était mise en état de guerre : il était défendu de circuler dans les ouvrages de la place et sur les glacis, sous peine

d'arrestation immédiate. Même interdiction pour les remparts. Ce ne fut que le 7 avril 1814, que parvint à Douai la première nouvelle de la bataile et de la capitulation de Paris. Le 18 avril, le drapeau blanc fut hissé au sommet du Beffroi de la Ville. Dès le 17, la garnison avait arboré la cocarde blanche en vertu de l'arrêté rendu par le Gouvernement provisoire. Le 3 mai, Louis XVIII faisait son entrée dans Paris ! Les procès-verbaux des séances des 13 et 27 avril ainsi que du 11 mai 1814 ne font aucune allusion à la révolution qui vient de s'accomplir. Le 13 avril, M. Silvy lit une ode à Jenner et aux bienfaits de la vaccine. M. Boinvilliers lit à ses collègues au nom de M. Girard, membre correspondant, une traduction en vers de l'ode d'Horace « Justum ac tenacem propositi virum. » M. Raux donne connaissance d'un mémoire sur l'électricité, par M. Delezenne, membre correspondant; le 27 avril, la séance est consacrée toute entière à la poésie : M. Lussiez lit une pièce intitulée le Mameluk; après lui, M. Boinvilliers en lit une autre ayant pour titre: le tyran et le philosophe, ou Aristippe à la Cour de Syracuse; le 11 mai le Président donne communication d'une lettre de M. le Comte François de Neufchâteau. Après avoir déploré le sort des cultivateurs de l'Aube qui ont prodigieusement souffert du passage des troupes alliées et dont les campagnes ont été horriblement dévastées par le fléau de la guerre, François de Neufchâteau rappelle à ces malheureux habitants que, s'ils ont des parmentières ou pommes de terre, il est un moyen sûr de conserver à volonté cette ra-

cine précieuse en la convertissant en pain. La parmentière seule ne peut faire du pain que par un tour de force de l'art de la boulangerie, mais sa substance associée avec d'autres farines leur communique un caractère singulièrement précieux : celui de la durée et de l'inaltérabilité. Le pain qu'on fait de ces mélanges se durcit, se conserve sain, arrive même à l'tat de biscuit sans avoir exigé les précautions du biscuit ordinaire. M. Chartier annonce qu'il fera avec plaisir un essai en ce genre et qu'il en présentera le résultat à la Société. Il suivra la meilleure recette. C'est celle qui compose ce pain de parmentières cuites, pelées et écrasées qu'on fait entrer pour un tiers dans le mélange de froment ou de seigle, et surtout de maïs quand on peut en avoir.

Il était donc impossible de se consacrer davantage, dans un pareil moment et d'une façon plus exclusive, aux choses de l'Agriculture, des Sciences et des Arts, et de rester plus étrangère, que ne le fit la Société, aux intérêts éphémères et si variables de la politique.

Ce fut le 15 juillet 1814, que la Société donna une séance pulbique, sous la présidence de M. Taffin de Sorel. Voici le programme de la séance :

1° Discours par M. TAFFIN DE SOREL, Président ;

2° Compte des travaux de la Société pendant les années 1812 et 1813, rendu par M. BOINVILLIERS, Secrétaire-Général, correspondant de l'Institut de France :

3° La Rose et l'Epine, Fable, par Mlle GIRARD ;

4° Les Charmes de l'Etude, Fragment d'un poème inédit, par M. LE TENNEUR, Professeur au Lycée ;

5° Notice nécrologique sur M. Claude Louis Samson Michel, décédé Président de la Société ,par M. Boinvilliers ;

6° Traduction en vers de l'Elégie XI° du 1er Livre de Tibulle, par M. Lussiez, Substitut du Procureur du Roi, au Tribunal civil de Douai ;

7° Rapport sur le résultat du concours ouvert par la Société pour le prix à décerner en 1814 (Culture du Pastel).

8° Stances sur la Paix et le Retour des Bourbons, par M. Le Tenneur, Professeur au Lycée.

De la séance elle-même, il y a peu de chose à dire puisque la Société en publie le compte-rendu. Elle fut la glorification de la paix qui venait d'être signée quelques mois plus tôt et il était difficile qu'il en fût autrement dans une Société d'Agriculture quelque dures et cruelles qu'en fussent les conditions. M. Taffin de Sorel disait dans le discours d'ouverture de la séance publique : « Une paix solide a succédé à une série de guerres qui ont désolé l'Europe. »

« Une jeunesse active ne sera plus détournée de ses occupations : elle se livrera sans crainte à l'Agriculture, au Commerce et aux Arts. »

Le guerrier couvert d'honorables blessures ira à l'ombre du paisible olivier, cultiver l'héritage de ses pères et l'on pourra dire de lui ce que Pline disait des Romains que la terre prenait plaisir à se voir labourer par un soc couronné de lauriers et par un vainqueur décoré des honneurs du triomphe. »

M. Lussiez terminait sa traduction de l'Elégie de Tibulle, à la Paix par ces deux vers :

Viens, ô Féconde Paix ! viens, une gerbe en main,
Que les fleurs et les fruits pleuvent devant ton sein.

Et le Secrétaire-Général, M. Boinvilliers disait avec un de nos poëtes :

Un Empire fondé sur des droits légitimes,
N'a besoin de soldats que pour punir les crimes,
Ou défendre ses remparts.
Et si l'agriculture a des bras inutiles,
Les enfants de Minerve, iront, au sein des villes,
A l'envi, cultiver les arts.

En même temps que le compte-rendu de cette séance publique, la Société publia la liste de ses membres. Le nombre des honoraires s'était beaucoup accru. Aux noms déjà connus de l'Archi-Chancelier Cambacérès, de François de Neufchâteau, Membre de l'Institut, du Comte Herwyn, pair de France s'ajoutent ceux du Comte d'Haubersart, Pair de France, du Comte Merlin, Procureur Général à la Cour de Cassation, du Comte Pommereul, Ancien Préfet du Nord, du Baron Siméon, Préfet du Nord, de Monseigneur le Duc de Trévise, Maréchal de France et du Lieutenant-Général Comte Durutte : notre concitoyen, qui venait de s'illustrer par la vaillance et l'habileté avec lesquelles il avait soutenu le blocus de la ville de Metz. C'est par acclamation qu'il fut nommé membre honoraire à la séance du 8 juin 1814.

Il remercia la Société dans des termes qui méritent d'être rapportés ici, car cette lettre émane d'un des plus glorieux enfants de la Cité et nous ne pouvons

oublier qu'un peu de cette gloire conquise sur tant de champs de bataille, rejaillit sur notre Société :

« J'ai reçu avec attendrissement le témoignage honorable que vous m'avez donné de votre estime en m'accordant l'honneur d'être placé parmi les membres honoraires de votre estimable Société.

« Je vous assure que j'ai souvent été moins sensible à mon élévation dans la carrière militaire que je ne le suis à cette preuve de votre bon souvenir et de votre bienveillance pour moi.

« Je crois que tout honnête homme aime à être estimé et à l'être surtout de ses concitoyens.

« Je vous assure que ce fut toujours le besoin de mon cœur.

« Je n'ai cependant point ignoré que dans des temps de troubles et d'agitation, ce penchant avait ses dangers.

« Si alors, l'opinion publique s'égare ou se pervertit, celui qui met du prix aux suffrages des autres suit le torrent, abandonne les principes et oublie même quelquefois les préceptes de l'honneur, parce qu'il ne sait pas s'isoler et se satisfaire de sa propre estime.

« Mais, depuis vingt années que le sort m'éloigne des murs qui m'ont vu naître, je n'ai jamais dû combattre un sentiment pour vous, et je n'ai eu qu'a m'enorgueillir d'être né Douaisien. Au milieu des révolutions qui ont agité notre malheureuse patrie, j'ai toujours vu mes chers concitoyens dans le sentier de la modération et de la sagesse.

Du fond de la Hollande, j'apprenais qu'ils avaient lutté avec énergie contre les forcenés révolutionnaires, et dans mon exil, à l'Ile d'Elbe, on m'écrivait qu'ils avaient su manifester à la tyrannie leur improbation par une attitude froide et silencieuse qui, souvent, est plus éloquente que le tumulte des cris.

« C'est ainsi que j'apprenais avec joie que mes pensées étaient toujours conformes à leurs sentiments.

« Je regrette, Messieurs, que mes occupations, et encore plus mon insuffisance, ne me permettent point de partager vos travaux. Mais si je pouvais parfois les favoriser et contribuer à leur succès, comptez sur mon dévouement comme sur ma sincère reconnaissance.

« J'ai l'honneur d'être votre concitoyen.

Signé : Durutte.

L'année 1814 s'acheva paisiblement pour la Société. M. Chartier mit sous les yeux de ses collègues un pain composé d'autant de parties de froment que de pomme de terre, suivant le procédé indiqué par M. François de Neufchâteau. Après avoir fait peler les pommes de terre et les avoir fait laver à grande eau, M. Chartier les a fait cuire jusqu'à ce qu'elles fussent réduites en bouillie. Cette opération terminée, il les a fait écraser ; puis, il a répandu, en quantité égale à celle de pommes de terre, de la farine de froment sèche, ce qui a amené cette bouillie à l'état de pâte propre à confectionner le pain. C'est dans cet état que les deux substances ont été bien mêlées

et bien battues. Il en est résulté un pain qui est très bon et très sain, mais comme il n'était pas assez cuit il a été atteint de moisissure à la superficie. M. Chartier conclut que le pain de pomme de terre, pour se conserver longtemps, doit avoir quelques degrés de cuisson de plus que le pain ordinaire qu'on mange d'un jour à l'autre, et que la farine de froment doit s'y trouver dans la proportion de deux tiers sur un tiers de pomme de terre. Un membre fait observer que le mélange de pommes de terre brutes entrave la fermentation du blé et qu'il serait plus convenable de faire usage de la fécule de pommes de terre 1).

Ces expériences, ces observations prouvent avec quel soin la Société se consacrait à l'étude de toutes les questions intéressant l'alimentation publique et tout ce qui relevait de l'industrie agricole : sucre de raisin, sucre de betterave, alcool tiré des mélasses extraction de l'indigo du pastel. C'était bien là le but que visait le Ministre d'Agriculture François de

(1) Ces essais furent renouvelés par les Membres de la Société avec une ténacité qui finit par aboutir au succès.

Le 24 mars 1817, M. Bonnal rend compte de l'expérience qu'il a faite pour la panification de la pomme de terre avec de la farine de blé de l'année. Le résultat de cette expérience a donné un pain aussi beau que celui qu'il a présenté dans la dernière séance, mais d'une qualité inférieure, quoique la pomme de terre n'entre que pour un sixième environ. Doses du mélange : Farine de froment, 10 1/2 ; pomme de terre 2. Le tout a donné 15,2 onces de pain chaud qui, refroidi, n'a plus pesé que 15 1/2. onces. De cette expérience, le rapporteur conclut que la pomme de terre ne doit pas entrer pour plus d'un cinquième dans la confection du pain.

Les expériences de M. Taffin de Sorel, pour confectionner du pain composé de farine de seigle et de un cinquième de pommes de terre, eurent de moins heureux résultats. L'échantillon présenté à la Société fut reconnu de très mauvaise qualité.

Neufchâteau, quand, au cours de l'an VII, il avait fondé dans tous les départements des Sociétés d'Agriculture. Devenu membre de l'Institut, Président de la Société d'Agriculture de Paris, il ne cessait d'activer le zèle des sociétés quil avait créées comme Ministre, et il trouvait un concours plus particulièrement dévoué dans celle de Douai, dont il était membre honoraire. Chacun de ses ouvrages était rapporté et analysé par le Conseiller Delegorgue ; au cours de l'année 1813, il avait été à Bruxelles, dans sa Sénatorerie ; la Société l'avait aussitôt invité à s'arrêter à Douai, et à prendre part à une séance qu'elle eût organisée à son intention. Il avait accepté l'invitation avec empressement, et la Société lui préparait déjà une réception des plus flatteuses, quand un violent accès de goutte empêcha François de Neufchâteau de tenir parole. Voilà comment la Société avait été, dès ses débuts, orientée dans cette voie où elle rendit, à la chose publique et plus spécialement aux Industries agricoles de la Région du Nord, d'éclatants services.

CHAPITRE IX

Epizootie dans le département du Nord, en février 1815. — *Rapport de M. Plouvain sur les épizooties de* 1744, 1770 *et* 1775. — *Elégie de M. Lussiez.* — *Poésie sur le printemps par M. Daix.* — *Fables de M. Boinvilliers.* — *Cantate de Mlle Girard en l'honneur des Francs-Maçons !* — *Le chant religieux d'Eve au lever du soleil, mis en musique par M. Fétis.* — *Essais de critique littéraire sur Florian.* — *Luce de Lancival et Nicolas Fallet, etc.* — *Le Rêve d'un enfant, élégie de Marceline Desbordes Valmore.* — *Recherches sur le cirier.* — *Evènements de* 1815. — *Inondation des abords de la place après la bataille de Waterloo.* — *Dommages aux récoltes.* — *Etudes et recherches de la Société à cet égard.*

La Société étendait d'ailleurs sa vigilance à toutes les branches de l'économie rurale. C'est ainsi qu'à la séance du 22 février 1815, le Président Taranget

(1) L'année 1816 devait être plus funeste encore pour la culture. Voici ce qu'en disait le Président Taranget, le 8 janvier 1817 :

« Hélas ! quel vaste champ l'année qui vient de se perdre dans le torrent des siècles n'a-t-elle pas ouvert aux sollicitudes d'une philanthropie éclairée ! Des météores faisant la guerre à nos moissons riches d'espérances et d'avenir, et détruisant par une seconde végétation les bienfaits et les richesses de la première ! Le glaive invisible d'une épizootie meurtrière frappant autour de nous et sous nos yeux, les animaux les plus utiles. et à ces deux calamités s'en joignent mille autres pour se disputer l'âme du philosophe citoyen impatient d'en découvrir les remèdes !

invite, non sans éloquence, la Société à porter son attention sur l'épizootie qui, depuis plusieurs mois, exerce dans toute la France et particulièrement dans le département du Nord, des ravages funestes pour les cultivateurs. S'occuper de cet objet, c'est remplir ses devoirs les plus sacrés, les plus conformes à son institution. C'est dans nos archives que nos successeurs viendront rechercher traces de tous les événements intéressant l'Agriculture, et ces détails historiques ne seront pas la moindre gloire et le plus faible éloge de la Société qui s'en est occupée. En conséquence, il demande :

1° que la Société réunisse tout ce qu'elle pourra recueillir sur la nature, les symptômes, la marche et l'issue de l'épizootie qui afflige le département du Nord ;

2° qu'elle se fasse rendre compte de la méthode de traitement employée contre la contagion et du résultat de cette méthode ;

3° qu'elle se procure un historique comparatif entre cette contagion particulière et toutes celles en apparence du même genre qui se sont montrées à différentes époques ;

4° quels ont été les moyens préservatifs de la maladie.

La Société nomme à cet effet une commission composée de MM. Taranget, Président ; Tressignies, Artiste Vétérinaire, membre résident ; Foulon et Plouvain.

La commission se mit aussitôt à l'œuvre et adressa

un questionnaire au Chevalier Lanvin, membre correspondant et Casters, fermier à Dorignies, ainsi qu'à tous les Maires et Artistes Vétérinaires de l'arrondissement. M. Lanvin répondit le 12 avril par l'envoi de renseignements très précis sur l'épizootie qui désola seize ans auparavant la commune de Fressin, lieu de sa naissance. M. Plouvain, de son côté, rédigea une note sur les épizooties ayant sévi dans le département du Nord, depuis 1744, jusque à cette époque. Celles des années 1744, 1770 et 1775, trop peu connues et traitées d'une manière très imparfaite par les artistes vétérinaires, alors peu instruits, ne présentent guère que le tableau affligeant de leurs ravages et des mesures préservatrices prises par l'administration. M. Plouvain insista sur celle qui se prolongea de l'an IV à l'an VIII et qui fut telle que le Ministre de l'Intérieur publia le 23 messidor an V une instruction faisant connaître les remèdes les plus utiles et les moyens préservateurs les plus sûrs. Notre savant collègue indiqua même l'époque de l'introduction de cette maladie dans le département, les cantons les plus atteints, les pertes qu'ils subirent, les symptômes et les remèdes qui eurent le plus de sucès. Enfin, M. Tressignies réunit dans un rapport d'ensemble, les renseignements les plus complets sur cette épizootie dans le département, ainsi que sur les meilleures méthodes curatives et préservatrices.

Le travail de M. Plouvain remplit la séance du 8 mars 1815. Ce fut le lendemain qu'arriva à Douai la nouvelle du triomphal retour de l'Ile d'Elbe ! Le

22 mars, il n'y eut pas de séance : deux jours plus tôt, l'Empereur était rentré aux Tuileries.

La Société était certainement divisée par les grands évènements qui venaient de s'accomplir. Elle comptait des partisans de la Royauté ; de même que l'Empereur y avait des amis fidèles et dévoués. Et cependant les procès-verbaux d'avril et mai 1815 ne laissent absolument rien deviner de l'état d'âme des membres de la Société. C'est seulement à la date du 26 juillet 1815, après le dénouement du terrible drame qui vient de s'accomplir, que M. Plouvain donne lecture d'une « note historique esur les évène- « ments qui ont eu lieu à Douai, depuis le débarque- « ment de Napoléon Bonaparte, jusqu'au moment « de la rentrée en France du Roi, Louis le Désiré. » Et encore a-t-il fallu la défaite de Waterloo, la deuxième abdication de l'Empereur, son départ sur le Northumberland où il est le prisonnier de l'Angleterre, pour cette affirmation de loyalisme !

La vérité oblige d'ailleurs à constater que dans cette première partie de notre histoire, soit après le coup d'état de brumaire, ou la proclamation de l'Empire, ou le retour des Bourbons, ou celui de l'Ile d'Elbe, ou après Waterloo, rien ne rappelle, dans la Société, l'état d'âme de Caton d'Utique, après la bataille de Pharsale,

Et cuncta terrarum subacta
Prœter atrocem animum Catonis !

A aucune de ces dates, il n'y eut, dans la Société, ni intransigeants farouches, ni irréconciliables, ni in-

flexibles adversaires du pouvoir : mots qui dans le vocabulaire moderne paraissent les meilleurs équivalents du mot « atrocem ! » Peut-être était-ce par lassitude (1), et besoin de sécurité, après tant de si grands bouleversements! Peut-être aussi était-ce le souvenir encore mal effacé des jours sanglants de la Terreur qui ralliait plus facilement les esprits à tout gouvernement capable de garantir l'ordre et le respect des personnes et des propriétés. Ou bien enfin, était-ce la douce influence des Arts et des Lettres *humaniores litterae* qui tempérait les trop vives ardeurs, excluait toute outrance et bannissait loin des calmes ombrages et des vieux murs du ci-devant Couvent des Capucins, l'odieuse politique qui n'a rien de commun avec l'aimable culte des Lettres et des Arts. Et ce qui tendrait à faire accepter comme vraie cette supposition, c'est que, malgré les préparatifs de guerre, le bruit des armes qui résonne de toutes parts, les passages journaliers de troupes allant à la frontière, c'est la poésie qui occupe presque exclusivement les séances. Il n'est plus guère question, ni de pastel, ni de betterave, ni d'épizootie, ni des labours profonds institués à Waziers, avec un grand succès, par M. Chartier. La Société s'inspire de l'exemple de son fondateur François de Neufchâteau, qui vient de lui adresser ses œuvres poétiques. Lui, qui a écrit pour les agriculteurs tant de traités utiles, et dont

(1) Pendant la Terreur, plusieurs Membres de la Société subirent les angoisses et les horreurs des prisons. Ils ne durent leur salut qu'au Coup d'Etat de thermidor. Et comme pour M. Thomassin, l'étude et le culte des Lettres adoucirent les longues et cruelles heures de leur captivité.

le nom mérite d'être placé avec honneur à côté de celui d'Olivier de Serres, a composé un recueil de fables dont il fait hommage à la Société. Le 12 avril, M. Lussiez donne lecture d'une élégie et d'une romance intitulée le Bonheur ! Le 26 avril, nouvelle Elégie de M. Lussiez ; le 10 mai, M. Daix lit une pièce de vers intitulée le Printemps ; et le procès-verbal constate qu'en décrivant les charmes dont cette saison embellit la nature, M. Daix a su faire partager à ses auditeurs, les douces émotions dont il est pénétré et qu'il exprime avec tant de grâce. M. Taranget, le Président de la Société pour 1815, lit deux fables de M. Boinvilliers : la première, le Tigre et le Berger ; la deuxième, le Paon et le Ver à soie. Elles joignent au mérite du style celui plus important d'une excellente moralité. M. Lussiez lit, à son tour, une Elégie traduite du second Livre de Tibulle ; qui pourrait supposer, à la lecture de ces procès-verbaux, qu'à ce moment même, l'Europe entière est coalisée contre la France et se prépare à l'envahir de nouveau ? Il semble que ne pouvant rien contre la marche irrésistible des évènements, nos devanciers cherchaient à s'étourdir en attendant l'arrêt du destin.

Voici une de ces fables :

LE TIGRE ET LE BERGER

Fable Javanaise, par M. Boinvilliers

Un tigre dévorait un agneau sans défense
Cruel lui dit le Berger du canton

Que t'a-t-il fait ? Pour quelle offense
Et de quel droit l'immoler à Pluton ?

Butor reprit l'animal en colère
Il te sied bien de parler sur ce ton :
Pour condamner ici ce que tu me vois faire,
Ne manges-tu jamais toi-même de mouton ?

Que l'homme est souvent ridicule,
Léger dans sa conduite, aveugle en ses discours,
Il ne se fait aucun scrupule,
De blâmer dans autrui ce qu'il fait tous les jours !

Et voici, pour clore ces citations, trois strophes du

CHANT RELIGIEUX D'EVE AU LEVER DU SOLEIL

par M. Boinvilliers.

Auteur de tout ce qui respire
Reçois nos vœux et nos soumissions.
Fais, ô mon Dieu, que nous t'obéissions.
C'est un devoir : tu daignas le prescrire.

T'aimer est notre loi suprême,
Combien ta vue accroîtrait notre Amour,
Mais proterné, devant l'astre du jour,
Nous adorons ta divinité même.

Soleil, Océan de Lumière,
Père éternel de la fécondité ;
De nous fais naître une postérité,
Qui comme nous, t'honore et te vénère !

Cela ne vaut pas un seul vers de Rostand, dans l'hymne au soleil de Chantecler ! Je ne rappelle ce chant que pour rappeler qu'il a eu la bonne fortune

d'être mis en musique, par le célèbre compositeur M. Fétis, nommé membre résident de la Société, en décembre 1814. Dans la séance du 14 décembre, il avait retracé avec beaucoup de goût les avantages et les bienfaits de l'art musical. Il avait fait de cet art dont la pratique lui était si familière, un éloge raisonné qui lui avait conquis tous les suffrages de ses auditeurs. Il leur avait prouvé qu'il possédait tous les secrets de son art, qu'il le cultivait, qu'il le professait de la manière la plus distinguée, et en même temps qu'à ce talent, il en joignait un autre, qu'on ne lui soupçonnait pas : celui de penser et d'écrire avec autant de justesse que d'élégance et de distinction !

Croyez bien que ce n'est pas sans regret que je me vois dans l'impossibilité de reproduire l'ode à la Paix de Mlle Girard ou encore son Eloge des Francs-Maçons (Cantate). Comme ils ont changé depuis lors ! Il est bien à croire que s'ils avaient été en 1815 ce qu'ils sont aujourd'hui, Mlle Girard ne leur aurait pas consacré de cantate avec ce refrain pour le chœur :

Où va cette troupe folâtre
Enfants jolis, pourquoi ces fleurs
Ces palmes, ces festons et ces vases d'albâtre,
Apportez-vous à Dieu votre encens et vos cœurs ?

C'est aux héros du vrai courage
Que ces présents sont destinés
Aux amis des infortunés,
Nous allons offrir notre hommage !

Assez loin de cette cantate et dans un genre tout

différent, il convient de rappeler une pièce de vers intitulée « Les Valenciennoises » dont les paroles et la musique étaient de Mlle Girard. Il faut y joindre sa pièce allégorique « L'absence du soleil ». L'ode de M. Leleu, imprimeur à Lille, intitulée « L'Union » ; plusieurs pièces de vers de M. Lussiez relatives aux circonstances actuelles, et qui furent applaudies pour les sentiments patriotiques qu'il y exprima avec beaucoup d'énergie; de M. Boinvilliers, Inspecteur de l'Académie ; son petit poëme « Bouvards de province » rappelant le ton et la manière de Gresset; et enfin, son élégie intitulée « Vers sur le tombeau d'Eulalie ». La critique littéraire ne fut pas moins brillamment représentée par des études sur la vie et les ouvrages de M. de Florian, de Luce de Lancival, de Nicolas Fallet, l'auteur de la « Tragédie de Sévère » et de la jolie comédie des « Deux Tuteurs ». L'ingéniosité des aperçus, la finesse des détails, la souplesse du style parfois empreint de malice ne firent qu'aviver les regrets unanimes causés à la Société par le départ de M. Boinvilliers, que de nouvelles et plus hautes fonctions allaient, pour toujours, éloigner de Douai.

Parmi ces poésies, il en est une qui éclipse toutes ses rivales. Elle est intitulée : « Le Rêve d'un enfant », élégie par Madame Desbordes-Valmore. C'est à la Société, qu'en 1816, elle adressa cette élégie alors inédite et écrite toute entière de sa main, précieux autographe dont se glorifient nos archives, car Marceline y apparaît toute entière : c'est déjà la Muse inspirée de la douleur et des larmes et qui les ex-

prime avec une vérité et une intensité qui n'ont appartenu qu'à elle seule.

En voici les premières strophes :

Mère, petite mère !... Il m'appelait ainsi,
Et moi, je tressaillais à cette voix si tendre,
Tout mon être, tout moi, s'éveillait pour l'entendre !
Je ne l'entendrai plus... elle n'est plus ici !

Où donc est-elle cette voix qu'aux anges on souhaite!
Pure comme l'accent de la jeune alouette
Formée, on l'aurait dit, de rosée et de miel ;
Le ciel en fut jaloux : elle doit être au ciel !

Non, elle est dans mon cœur ! Je l'y tiens enfermée !
Elle respire encore, elle parle avec moi.
Durant mes longues nuits, cette voix tant aimée,
M'a dit : ne pleure plus : je ne dors pas pour toi !

Oh moitié de mon être à ma vie arrachée,
Retrace-moi ton rêve, il m'a prédit ton sort !

Mais le gracieux produit des veilles poétiques de nos prédécesseurs n'était, à vrai dire, qu'un aimable intermède, pour atténuer la gravité de ses travaux de fond. Une bonne partie des séances de la fin de 1815 est occupée par des recherches sur le cirier ou arbre qui produit de la cire, très vraisemblablement Myrica Pensilvanica. Dans la séance du 9 août, M. Daix donne en effet lecture d'une lettre adressée à la Société par M. le Chevalier Demaimieux pour l'engager à tenter la naturalisation de

(1) Cette pièce était inédite en 1816. Elle ne dut pas l'être longtemps. En tout cas, elle figure dans le tome premier, p. 385 de l'édition publiée chez Boulland, en 1830.

cet arbre (Myrica Cérifica de Linné). M. Demaimieux rappelle qu'en voyagant sur les bords du Volga, vers Saratow, il aperçut un végétal que sa taille et sa teinte lui firent remarquer et qu'un de ses conducteurs lui ayant dit que c'était l'arbre aux chandelles, il en fit cueillir des baies, dont un Arménien lui fit à Astrakan deux bougies, fermes, sèches. polies d'une couleur verdâtre, médiocrement diaphanes, plus cassantes que flexibles, qui firent l'usage des meilleures bougies de cire, en exhalant une odeur faible, mais suave. M. Demaimieux croit avoir retrouvé cet arbuste intéressant et dont il regrette de n'avoir pas conservé des graines. Il pense que sa culure convient à nos climats et il en expose les inappréciables avantages. En reconnaissance de son intéressante communication, M. le Chevalier de Maimieux est nommé membre correspondant. M. Boinvilliers fut aussitôt dsigné par la Société pour entrer en relations avec M. Thiébault qui possédait une grande quantité d'arbres à cire. Il reçut le meilleur accueil de M. Thiébaut qui promit à la Société tous les plants de ciriers dont elle aurait besoin, à la seule condition de recevoir en échange tous les Mémoires publiés par elle jusqu'a ce jour. M. Boinvilliers s'empressa d'accepter d'office cette généreuse proposition. Mais, pour tenir parole, il fut obligé de recourir à l'obligeance d'un de ses collègues pour se procurer un exemplaire du compte-rendu de la dernière séance publique car il n'en restait plus un seul exemplaire dans les archives de la Société. Et avec toute la courtoisie qui le caractérisait si bien, M. Boinvil-

liers demanda à M. Arsène Thiébault si, pour établir entre la Société et lui des rapports plus sûrs et plus immédiats et pour procurer à celle-ci une acquisition qui lui serait à la fois utile et agréable, il lui permettait de le proposer pour correspondant. Sa réponse modeste prouva qu'il serait bien aise de nous appartenir, et c'est ainsi que le nombre des Membres correspondants s'augmenta d'une recrue aussi obligeante que désintéressée. J'aurais voulu pouvoir vous dire ce que devinrent les arbres à cire (Myrica cérifera) de M. Arsène Thiébault, et si le Jardin Botanique en possède encore quelques sujets. Les recherches faites n'ont pas abouti, de sorte qu'il m'est impossible de vous dire si l'arbre aux chandelles de M. le Chevalier de Maimieux a pu s'acclimater sous notre ciel trop souvent chargé de pluie ou de neige pendant la saison d'hiver.

Une autre question suscitée par les évènements de la guerre, provoqua l'attention et les recherches de la Société. Le 24 juin 1815, le général Flamand, commandant supérieur de la défense de Douai, craignant un coup de main des coalisés victorieux, avait prescrit de commencer immédiatement l'inondation. L'ordre fut exécuté, et le soir même, l'eau déborda les rives de la Scarpe et se répandit dans la campagne, sur la gauche, principalement. L'inondation dura trois semaines. Le 9 août, M. Ducellier, Secrétaire rappelle que la première inondation a été tendue le 24 juin et qu'à cette époque la floraison du blé était finie. Cette inondation est restée tendue jusqu'au 14 juillet, et lorsque les eaux ont été retirées le

grain a paru tellement altéré que les agriculteurs ne lui ont plus supposé auune valeur. De nouveaux motifs ayant engagé à remettre les eaux six jours plus tard, les grains se sont rétablis au point que les agriculteurs ont sollicité et obtenu des autorités militaires l'autorisation d'en faire la récolte.

M. Taffin de Sorel, chargé de vérifier l'exactitude de ces observations, fait remarquer, à la séance du 23 août, que d'après les renseignements fournis par les cultivateurs, la submersion totale de la plante l'a partout frappée de stérilité, tandis qu'au contraire l'on a vu fructifier celle dont le nœud supérieur a constamment été au dessus du niveau des eaux et qui, par suite ,n'a pas discontinué de recevoir, au moins par ses extrémités, toutes les influences atmosphériques.

Le Président Taranget fait observer que, pour arriver à la solution du problème, il eût été désirable que l'on eût pu représenter à la Société deux échantillons de grains récoltés dans le même champ : l'un après la première inondation, l'autre après la seconde. L'état comparé du même grain recueilli à deux époques différentes eût peut-être conduit à connaître la marche progressive de sa végétation et les causes de son altération primitive comme de son amélioration postérieure. Il n'est pas impossible d'ailleurs, que l'inondation elle même ait favorisé cette végétation extraordinaire autant qu'imprévue ; le roseau, le riz sont aussi des plantes qui supportent des tubes noués d'espaces en espaces et ces plantes croissent dans l'eau ; le riz notamment qui a plus

d'affinité avec le froment se sème dans des champs marécageux dont on a le soin d'entretenir l'humidité par des irrigations. Il pourrait être que les blés traités de la même manière parvinssent à un degré d'accroissement plus parfait qu'on ne l'obtient par les moyens de culture usités dans ce pays. M. Taranget ne croit pas que les nœuds du blé puissent être considérés comme les canaux de la végétation. Ces nœuds lui semblent trop serrés pour qu'il leur suppose la faculté d'aspirer directement les éléments de la sève. En général, l'aspiration du principe végétal se fait par les parties molles et poreuses et l'on doit croire que, dans les graminées, comme dans les autres productions de la terre, elle se fait par les fanes. Il cite, à l'appui de son opinion, un fait que chacun de nous est à même de vérifier. Quand un arbre, par des vents contraires ou un accident quelconque, vient à perdre ses feuilles, sa végétation est interrompue et il ne produit plus que des fruits incomplets ou altérés.

M. Guilmot croit apercevoir la cause de l'amélioration subite des blés inondés, dans les jours d'interruption de la première inondation : quand les premières eaux ont été retirées, dit-il, la terre fertilisée par elles se trouvait dans cet état d'humidité que nous savons tous être si favorable à la végétation. L'action du soleil sur cette terre devenue riche en principes nutritifs a pu donner aux blés qu'elle portait une force de végétation telle qu'ils sont parvenus à remplir le but de la nature en se reproduisant.

Les faits qui se sont présentés, les conjectures di-

verses que l'on a tirées, la difficulté d'asseoir des idées fixes, l'importance de la matière, tout fait penser que l'on ne saurait mettre trop de soin à constater les causes du phénomène qui occupe l'assemblée. Ces causes, au surplus, peuvent répandre un grand jour sur les moyens d'améliorer encore la culture de la céréale la plus utile à l'homme et mue par cette considération d'un intérêt de premier ordre, la Société nomme une commission d'enquête chargée d'entendre les cultivateurs les plus instruits parmi ceux qui ont eu le malheur d'avoir des blés inondés et de constater les faits dans leur plus scrupuleuse exactitude.

Quelques mois plus tard, à la séance du 24 avril 1816, M. Taffin de Sorel, membre du Conseil général et Conseiller à la Cour Royale, prit le meilleur moyen de fixer le degré de valeur des blés crûs en 1815 dans les terrains couverts par l'inondation. Il fit réduire en farine une petite quantité de ces grains dont il présenta un échantillon à la Société. Elle ne présentait que fort peu de fleur de très mauvaise qualité, et n'était tout au plus propre qu'à faire de l'amidon. Il fallut donc renoncer à l'espoir d'augmenter le rendement du blé, en lui appliquant les procédés de culture qui assurent la fécondité du riz. Je n'ai d'ailleurs rappelé cette discussion, ces études, ces recherches que pour montrer une fois de plus combien dans cette première période de sa longue existence, les membres de la Société étaient restés fidèles à la loi de son institution: « Instruire leurs concitoyens dans un art aussi étendu ; leur commu-

niquer les nouvelles découvertes faites en cette partie et dont l'aisance permettrait de faire des essais d'amélioration à introduire dans cette base de la prospérité publique (1).

Le budget de l'année 1815 ne diffère pas sensiblement de celui des années précédentes. La recette s'éleva à 2.011 francs 26 centimes ; la dépense fut de 1.990 frans 35 centimes ; l'encaisse était de 20 francs ; mais, hélas, il faut ajouter que la Société avait une dette flottante montant à 1.417 francs 38 centimes. Quelqes-unes de ces dettes arriérées remontaient à plusieurs années, l'entretien du jardin, les frais d'impression avaient mis la Société en déficit ; cela représentait environ cent francs par chacune de ses années d'existence. Ce n'était assurément pas énorme, si vous voulez bien vous souvenir de toutes les difficultés qu'elle avait rencontrées devant elle, et eu égard à la somme remarquable de ses travaux et de ses efforts, pour le perfectionnement et la prospérité de l'agriculture dans le Département du Nord. Elle pouvait se dire, non sans une certaine fierté, qu'elle avait été à la hauteur de sa tâche et de ce qu'attendait d'elle son créateur, le Ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau.

---

(1) Lettre du 12 floréal an VII aux Membres composant la Société d'Agriculture. Administration Centrale du Département, n° 4.433.

CHAPITRE X

L'histoire de la Société est intimement liée à l'histoire de la ville de Douai. — Elle est bien faite pour tenter les érudits. — Dans la période de 1816 à 1827, date du dernier document publié par la Société, deux évènements importants sont à retenir : 1° Arrêté préfectoral de 1819, réorganisant les Sociétés d'agriculture. — Celle de Douai est proclamée Société du Chef-lieu du Département, par M. de Rémusat, Préfet du Nord et par le Comte Siméon, Ministre de l'Intérieur, malgré l'opposition et la résistance d'une Société voisine ; 2° Dissolution de la Société en 1823. — Sa réorganisation immédiate. — Débuts d'une ère de prospérité. — Richesses de la serre chaude, de l'orangerie et des parcs de botanique. Elles s'étaient encore accrues en 1907, lors de leur transmission à la ville de Douai. — Le vieux Jardin de Flandre, décrit par M. Henri Duhem. — En 1825, la Société encourage le cours de Géométrie et de Mécanique appliquées aux Métiers et aux Beaux-Arts, pour la Classe Industrielle. — Médaille d'or affectée au concours d'Art Industriel. — Concours d'Agriculture, d'Eloquence, de Poésie ouverts par la Société. — Proclamation des noms des Lauréats. — Séance solennelle du 13 juillet 1827. — La Société obtient le titre de Société Royale. — Ce titre implique la reconnaissance officielle de la Société par les Pouvoirs Publics.

Avec l'année 1815 finit le meilleur de la tache que vous m'avez fait le très grand honneur de me confier. Vous m'excuserez de vous avoir fait attendre trop longtemps l'histoire des premières années de notre chère Société, et d'avoir, par là, retardé de quelques mois la publication de ce volume. Il a fallu rechercher dans vos archives les éléments épars de cette histoire, lire les registres de procès-verbaux et de transcriptions, analyser toutes les pièces enfouies dans vos nombreux cartons, consulter les annuaires du Département et de la Ville de Douai : sa Feuille d'annonces, que sais-je encore ? Si ce travail n'a pas été exempt de difficultés et de peines ; en revanche, il a eu ses compensations et ses plaisirs. Et il devait en être ainsi à vivre pendant plus de trois mois, dans la compagnie et la familiarité de nos prédécesseurs, parmi lesquels j'ai eu la joie de reconnaître plusieurs des miens. Il y avait aussi quelque charme à retrouver partout des marques de l'aménité de leurs caractères, de l'urbanité de leurs manières et de leur exquise courtoisie ; de leur érudition parfois un peu superficielle et n'allant pas au fond des choses, comme de nos jours ; de leur désir ardent d'étendre le cercle de leurs connaissances, et aussi de leur sensibilité, de leur culture intellectuelle bien différente de celle d'aujourd'hui, car un siècle s'est écoulé depuis lors et dans cet intervalle il y a eu tant de découvertes en tous genres, tant d'engins nouveaux qui ont centuplé les forces humaines, que la vie privée et publique en a été profondément modifiée, et qu'il en est résulté une

répercussion sur la marche en avant des idées tant au point de vue économique qu'au point de vue social ! J'ai voulu vous faire partager ce plaisir et c'est pour cela que j'ai si souvent laissé la parole à nos devanciers. J'ai voulu que vous les entendiez, qu'ils fussent agriculteurs ou savants, ou poëtes, ou historiens ; que vous les voyez agir, que vous assistiez à leurs expériences, que vous soyez les témoins de leurs incessants efforts ; j'ai essayé, le plus qu'il était en moi, de rendre pour un instant la vie à leurs travaux, et à tant de choses disparues depuis plus d'un siècle. Je voudrais y avoir réussi, car, alors, ce ne sera pas en vain, que j'aurai écrit cette première partie de l'histoire de notre Société ; j'aurai ouvert la voie aux chercheurs et aux curieux.

Pour la période qui s'étend de 1815 jusqu'à nos jours, vos archives abondent de documents d'un intérêt d'autant plus grand qu'ils se rapprochent de nous davantage. Et je leur applique les vers de La Fontaine, dans la Fable du « Laboureur et ses enfants » :

> Remuez votre champ.
> Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place :
> Un trésor est caché dedans !

De ce trésor, je ne prélèverai rien, voulant le laisser tout entier aux historiens de l'avenir. Il faut pourtant résumer, dans ses grandes lignes, la période presque inconnue qui s'étend de 1816 à 1827, puisque le dernier document inédit, reproduit dans ce volume, est de 1827. La publication de nos mémoires ne commence qu'en 1826, et pendant cet in-

tervalle de dix ans, il n'a pas été tenu de séances publiques, ou s'il y en a eu, leurs compte-rendus n'ont pas été imprimés, ou n'ont point échappé à l'action destructive du temps. A défaut d'autre intérêt, le très bref résumé de cette période aura celui de l'inconnu (1).

Deux événements l'ont marquée :

Le premier est l'arrêté préfectoral de 1819, pris en exécution de la circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 14 août 1819, à l'effet de réorganiser les Sociétés d'Agriculture.

Voici les principales disposition de cet arrêté :

Considérant que l'institution des Sociétés d'Agriculture est un des moyens les plus efficaces pour accélérer les progrès de l'Economie rurale :

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. — Il sera établi dans le Chef-lieu des arrondissements ou Sous-préfectures de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai et Avesnes, une Société d'Agriculture ;

2° Pour la composition de ces Sociétés, il sera choisi un membre, au moins, par canton ;

3° La Société d'Agriculture du Département du Nord, établie à Douai depuis longtemps ; ayant

(1) Ce qu'il y a de plus pressant à faire, c'est de publier la longue liste des Notices inédites qui abondent dans les Archives de la Société. Plusieurs offrent un très sérieux intérêt pour l'histoire locale, et méritent à tous égards les honneurs de l'impression. Elles ne tarderont pas, je l'espère, à l'obtenir, maintenant que la Société est entrée dans cette voie par la publication du présent volume et du Tome X qui le complète. On trouvera l'énumération des principaux travaux de la Société, de 1799 à 1827, dans les documents annexes.

rendu des services à l'Agriculture sera considérée comme Société du Chef-lieu du Département ;

4° Les Sociétés d'Arrondissement correspondront avec celle du Département qui leur servira de centre commun ;

5° La Société Départementale réunira à ses propres recherches celles qui lui seront communiquées par les Sociétés et celles-ci propageront parmi les cultivateurs les méthodes inconnues préférables et susceptibles de recevoir une application jeurnalière.

Le dispositif de cet arrêté était déjà très flatteur pour notre Société ; la lettre d'envoi renchérit encore ; elle précise en effet que ce titre de Société Départementale lui est accordé en reconnaissance de ses longs et éminents services.

« Les services que la Société de Douai a déjà ren-
« dus, m'ont porté à la considérer comme Société
« du Chef-lieu du Département. Elle est, en effet,
« plus à même que toute autre de donner de l'im-
« pulsion aux Sociétés et, à cet égard, je me repose
« entièrement sur son zèle. »

Ce très honorable témoignage mit en éveil les susceptibilités d'une Société voisine qui refusa de nous reconnaître pour Société du Chef-lieu du Département ; c'était d'autant plus inexplicable qu'elle n'avait obtenu l'adjonction d'une section d'Agriculture qu'à cette condition. La question fut portée au Ministre de l'Intérieur, le Comte Siméon. Elle fut tranchée en notre faveur dans les termes suivants : « je pense comme vous », écrivait-il au Préfet du

Nord, « que la Société de Douai étant déjà légale-
« ment en possession du titre dont il s'agit, et y ayant
« d'ailleurs des droits justement acquis, tant par son
« ancienneté que par la nature de ses travaux ex-
« clusivement consacrés à l'Economie Rurale, tandis
« que celle de Lille, embrassant dans ses recherches
« l'ensemble des Sciences et des Arts, et ayant seu-
« lement une Section d'Agriculture dans son sein,
« depuis l'organisation des Sociétés Agricoles d'Ar-
« rondissement, ne peut donner à cette partie toute
« l'attention qu'elle mérite : la première de ces So-
« ciétés doit être maintenue dans son titre de Cen-
« trale qui n'emporte aucune préminence sur les
« autres Sociétés, et qui n'a d'autre objet que de
« donner à leurs travaux un plus grand degré d'uti-
« lité, en les rassemblant dans un seul faisceau et
« en les dirigeant vers un but commun. »

Si j'ai rappelé ce minuscule conflit, ce n'est pas le moins du monde pour tirer vanité de son issue favorable, ni arroger à notre Société une suprématie quelconque sur les Sociétés voisines. Comme le disait très bien le Ministre de l'Intérieur, le Comte Siméon, il ne pouvait exister entre elles et la nôtre de rivalité que pour mieux remplir l'objet commun de l'institution des Sociétés d'Agriculture. Mon seul but a été de perpétuer le souvenir de l'hommage rendu aux efforts, au zèle, à la compétence de la Société d'Agriculture Centrale du Département, séant à Douai, hommage que rend encore plus précieux l'autorité de ceux qui l'ont rendu, MM. Siméon et de Rémusat.

Le second évènement capital de cette période décennnale fut la réorganisation de la Société en 1823.

Vers la fin de 1822, par suite de difficultés financières qui étaient tôt ou tard inévitables, car la Société ne touchait sur les fonds du Département qu'une subvention tout à fait insuffisante (1), et ne recevait de l'Etat aucune allocation, plusieurs membres donnèrent leur démission ce qui amena la dissolution de l'Association.

Les errements de l'an VIII furent repris purement et simplement, et un arrêté préfectoral du 30 janvier 1823 intervint aussitôt pour réorganiser la Société sous la même dénomination. Par son article 2°, il nomma Membres de la Société :

I. MEMBRES RESIDANTS :

MM.

LAMBERT, Avocat Général.

FOUQUAY, Chef d'Institution.

---

(1) Un des premiers actes du Directoire fut de proclamer que l'Agriculture tient le premier rang parmi les Arts. Le Corps Législatif, faisant sienne cette pensée, avait consacré une fête à l'honneur de l'Agriculture. De là la création de Sociétés Centrales d'Agriculture. dans la plupart des départements. Mais ce n'était pas assez que de les créer et de leur imposer une tâche presque irréalisable : il aurait fallu leur attribuer les ressources nécessaires pour leur donner les moyens d'accomplir leur mission. A cela, le Directoire n'avait même pas songé. Sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, la Société ne reçut que très irrégulièrement, une faible partie de la subvention de douze cents francs qui lui était allouée par le Conseil Général du Nord. C'est donc merveille qu'ainsi abandonnée à elle-même, la Société ait fait face aussi longtemps à toutes ses obligations. Elle ne l'a pu que grâce aux sacrifices personnels, au dévouement à toute épreuve et à la ténacité peu commune de ses Membres les plus éminents.

Ducelier, Capitaine du Génie.

Durant d'Elecourt, Membre de la Chambre des Députés.

Lefebvre de Troismarquet, Conseiller.

de Bailliencourt, dit Courcol, notaire.

Preux, Avocat.

de Campigneulles, Substitut du Procureur Général.

Grandsire, Conseiller auditeur.

II. MEMBRES HONORAIRES :

MM.

Duplaquet, Sous-Préfet.

Becquet de Mégille, Maire.

Taranget, Recteur de l'Académie.

L'article 3e décida que les membres nommés par l'article précédent procéderaient, d'après le mode déterminé par les règlements actuels de la Société, au choix des autres membres jusqu'au complément du nombre de cinquante fixé par les règlements.

Des membres correspondants furent nommés pour chacun des cantons des arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille. La Société ne tarda pas davantage à se compléter en membres résidants.

Son premier acte fut de nommer comme Président le Docteur Taranget, car c'est toujours à lui qu'on recourait, dans toutes les circontances graves ou difficiles. Et cette fois encore, il remit sur pied la Société.

Dans la séance du 23 février 1823, il prononça un remarquable discours, dont il convient de citer un

extrait qui donnera une très nette idée et de la réorganisation de la Société et du mérite oratoire de son Président.

« De nouveaux collègues prennent place au mi-
« lieu de nous : nous nous en félicitons en leur pré-
« sence, comme d'une conquête. Quelques hommes,
« à leur côté, arrivent précédés de souvenirs qui les
« honorent. Il semble donc que nous nous retrou-
« vons aujourd'hui, comme se retrouvent des amis,
« après un naufrage qui les a un instant dispersés.
« Un port hospitalier nous est ouvert, et nous les
« invitons à y entrer avec nous ; avec nous ils en par-
« tageront les douceurs et le charme : mais, comme
« disait l'ami de Mécène, le poëte : « O navis for-
« titer occupa portum. » C'est dans ce port et l'heu-
« reuse paix qu'il nous assure que nous pourrons
« nous consacrer entièrement à tout ce qui est bon
« et utile. »

Avec un pilote si expérimenté, notre vaisseau si longtemps battu par les vents et par les flots contraires, devait, suivant le conseil du poëte, occuper solidement le port. Ce fut avec un redoublement d'activité et d'énergie que, sous la direction de son Président, la Société reprit le cours de ses travaux. Une ère de prosprité commençait pour elle, et pour n'en citer qu'un exemple : à la fin de cette même année sa serre chaude renfermait 323 espèces de plantes exotiques, l'orangerie 643, les parcs de botanique où les végétaux étaient classés et étiquetés suivant le système naturel de Jussieu contenaient 3.000 plantes, tant espèces que variétés. Les jardins ainsi orga-

nisés facilitaient l'instruction des élèves ; grâce aux indications très complètes des étiquettes, ils pouvaient reconnaître la nature des plantes, leur origine et la température qui leur convient. Et je rappelle à ce propos que le jour, où, en 1907, la Société a transmis à la Ville de Douai, la garde de ce jardin botanique, qui était son œuvre, il comprenait 124 familles, 644 genres et 1317 espèces choisies parmi les plantes indigènes et les principales plantes médicinales et usuelles. Ce jardin botanique, à raison duquel la Société entretenait pour les échanges de graines, des relations avec les principaux jardins du même genre, et d'Europe, et d'Amérique, était ouvert tous les jours au public pour l'étude ! Voilà ce qu'il n'était pas inutile de rappeler à l'honneur de la Société (1).

Il importe non moins de perpétuer le souvenir de ce que fut autrefois ce nid de verdure et de fleurs qui s'appelait le Jardin des Plantes et au milieu duquel était si merveilleusement encadré ce qui reste encore du ci-devant Couvent des Capucins. Pour cela. je ne puis mieux faire que d'en emprunter la description à l'un de nos collègues, artiste éminent. orateur de race, et à ses heures, écrivain d'un talent pénétrant et distingué. C'est en peintre que son art a rendu maître des plus délicates et changeantes nuances, qu'il a su évoquer et fixer, pour toujours, l'aspect enchanteur de ce jardin, que des cir-

(1) Dès 1819. M. Potiez-Defroom avait publié le catalogue des Plantes cultivées dans les jardins de la Société.

constances inéluctables et qui ont dominé toutes les résistances, ont fait, pour toujours, disparaître de cette Cité, dont il était l'ornement le plus fleuri et le plus embaumé des suaves parfums du printemps.

Je ne puis résister à la tentation de reproduire la majeure partie de ce beau morceau littéraire sachant que vous y trouverez le plus fin et le plus délicat des plaisirs. Il est intitulé « *Le Vieux Jardin de Flandre* » et la maison de Gélis, si amoureusement décrite par l'auteur : c'est la vôtre. C'est celle où depuis plusieurs générations, les Membres de la Société travaillent sans relâche pour accroître la renommée littéraire et artistique de la vieille cité Douaisienne.

« Comme elle était jolie, la maison où vivait Gélis (1), longue et basse, sans étage, avec son haut toit d'ardoise enrichi des vibrations neuves dont les successives réparations piquetaient la nappe liliacée, moirée de reflets. Ses fenêtres en arceau, largement espacées dans la façade unie, conservaient l'impression d'un ancien béguinage, aujourd'hui demeure d'un sage, que complétaient les grands lauriers taillés en pyramide, gaînés de caisses vieux bleu, alternés avec les ouvertures. De son mur, austère ligne blanche, le bâtiment rayait l'horizon, acceptant au dos de sa carapace d'écailles violettes, les cuivres du couchant, la face éclairée chaque matin par l'argent vierge du levant ; sis au milieu d'un parc pu-

(1) Gélis, ai-je besoin de le dire, c'est notre savant et très regretté Archiviste, M. Gosselin, que la mort nous a trop tôt ravi ?

blic de l'antique Flandre, il en divisait le mystère ombreux en deux parts égales.

« Une grille simple et lourde écarte chaque matin ses vantaux parallèlement à l'avenue d'entrée bordée par les solides pilastres de marronniers branchus dont les chevelures rousses s'emmêlent, voûte d'une nef étroite qui débouche en pleine lumière sur les pelouses vert tendre brodées de pâquerettes, devant le temple clair dont la gaîté sollicite dès la grille ouverte. De chaque côté de l'avenue, entre les haies de marronniers et les serres alignées parallèles dont le verre capricieux semble contenir une eau glauque et courante, chemine, symbole de l'âme normale et sereine un sextuple ruban de plates-bandes étroites, rectangles et identiques réservées à la botanique, encadrées de buis. Ainsi par une chaussée de recueillement bordée d'espaces riants et réguliers, le voyageur attendri déjà par l'ambiante douceur, atteint le seuil de la porte centrale qui l'appelait dès la rue : elle est en fête, encorbeillée de houblons dont les tiges pendantes descendent frôler les urnes limites du seuil.

« Là demeurait Gélis, à l'accueil toujours même. Conservateur du parc, intelligence érudite, ordonnée et amie des choses naturelles, l'âme en conformité avec le milieu fleuri et ancestral ; là, venaient régulièrement deux fois par semaine, pour tenir leurs séances les membres de la plus vieille des sociétés locales, devisant également d'art et d'horticulture, citoyens au sang riche de la pensée flamande, dont le travail désintéressé vers la bonne renommée de

la Cité s'accomplissait avec joie, dans la paix de l'asile préféré propice à l'effort. En ce cadre exceptionnel et consacré intact s'exerçait logiquement la pensée de la race imprégnée du sol fécond et de la rêverie des ciels voyageurs.

« Et la beauté du lieu sans cesse se prêtait aux différents aspects ; aux matins de la saison nouvelle, l'allée de fûts verdis, dorés de halos jaunes, s'opposait à l'azur tendre, tissé de gris chauds et de verts tendrement colorés, champ de la course, sous le vent tiède, de flocons opalins ; aux fins de jour, la colonnade en bleu éteint se dégradait devant le ciel ambré comme l'orange mûre ou teint de la pourpre d'une rose au déclin, avec rehauts de raies vert glauque, après le glissement du soleil derrière le triangle aplati du fronton. Cependant la lune davantage encore accentuait le caractère du lieu, et par son rayonnement s'écrivaient le mieux les trois plans colorés attestant que la beauté de l'ensemble avait sa cause dans la simplicité des masses et la régularité des surfaces ! D'abord, l'avenue roux sombre, la base noyée dans le sol pareil ; puis le ciel en vibrations d'améthyste et de turquoise troubles, distinct à peine de la cîme des arbres et du toit ; au fond, le blanc savoureusement irisé de la maison du sage ; devant l'ensemble frémit une pluie de lignes indécises : la grille vient d'être fermée.

« Mais le légitime orgueil de Gélis et de ses fidèles amis s'exaltait plus encore à l'originalité du parc postérieur. Par l'allée basse et empierrée qui longeait le devant et serpentait vers l'angle, entre les

massifs d'ifs carrés et les thuyas en boules, on contournait à sénestre le flanc des bâtiments festonné au printemps des grappes de la glycine en bouquets précis qui débordaient sur les cintres des fenêtres, permettant à peine de se glisser vers le jour aux lances de la feuille étouffée : telles les treilles dorées enguirlandant de leurs dentelles forgées les autels de reliques en dôme. Au détour de l'allée, parmi les troncs vêtus de lierre sauvage, se laissait pénétrer le vrai Jardin de Flandre, vaste quadrilatère cher aux mémoires des vieux, hospitalier aux petits qui venaient y respirer la senteur du pays. Du perron de deux marches au dos de la maison qui regardait l'ouest, le décor offrait son unité. Un rond point régulier, muraillé de plantes vertes et borduré de lierre, traversé dans son axe par une allée centrale, précédait l'au delà, damier de pelouses symétriques. Sentinelles à l'allée, à l'avant quatre marronniers d'un siècle, en paires géminées, relevaient sur les nappes de leurs feuilles en palmes, les panaches de rouges floraisons, dans les temps inspiratrices de l'exubérante architecture hindoue ; à l'arrière, deux grands pins centenaires entre les troncs desquels coulait l'allée sablée étageaient sur leurs branches incurvées les houppes de leurs aiguilles se fondant dans le ciel ; le grand cycle ainsi clos d'orfévrerie vert sombre semble la place élue pour une scène antique. De droite et de gauche, l'if taillé ménage les labyrinthes au sein desquels se trouvent des ronds points plus petits où l'œil s'attend à la surprise des nymphes érigées dans la pureté du mar-

bre. Quatre allées symétriques enclosent l'harmonieux ensemble de tilleuls alignés, les bras noueux en croix pour unir leur ramilles dont le treillis accompagne le cheminement réfléchi de l'ancien comme la course en rond du cerceau scandée de claquements brefs.

« Nous sommes au cœur de Flandre, au bocage où le merle et la grive picotent la sorbe rouge, où la fauvette grise gonfle au soleil sa gorge mouchetée de noir, les pattes aggripées aux rameaux de bronze du sapin dont la houppe abrite l'oiseau chanteur, vision d'harmonies découpée dans un kakémono. Nous sommes dans un coin de la terre natale et d'élection que nous aimons au point de ne plus savoir si ce sont les choses qui nous regardent vivre ou si c'est nous qui leur prêtons la vie de nos regards, car nous retrouvons en elles, au travers des brindilles, le rayonnement des yeux de nos ancêtres, comme nos enfants y retrouveront, à leur tour, le reflet de nos pensées.

« Ici sont venus s'asseoir de nobles et hauts artistes émus du caractère entier des altières verdures inscrites en masses opaques sur la lumière des murs; des maîtres tels qu'un Rodin y puisèrent un exemple pour nous confirmer dans la beauté des formes simples et des architectures sobres, et le cours plein d'un avril, le doux et grand Meunier, charmé par le site, pour lui symbolisant la Flandre, y vint émietter le pain aux oiseaux familiers. Ces immortels ciseleurs de la pierre y méditèrent longtemps au milieu de « leurs amis les arbres » sous le ciel mo-

bile des Flandres, devant les vivantes ciselures de l'immortelle nature, humbles devant elle bien que chargés de gloire, car le lieu leur était favorable pour mieux s'instruire encore ! » (1).

Voilà une émouvante et éloquente description de ce vieux Jardin de Flandre, aujourd'hui presque entièrement disparu. Et si nous la rapprochons, de ce qui y attriste maintenant nos regards, ah, comme il sera facile de comprendre tout ce qu'il y a d'éternellement vrai et d'humain dans le beau vers du poëte :

Sunt lacrymæ rerum : mentem mortallia tangunt !

Mais en 1824, les larmes n'avaient pas de raison d'être : la fragilité des choses mortelles ne semblait pas à craindre pour le Jardin des Plantes. Il était en plein épanouissement : ses arbres rares promettaient de devenir séculaires, et leurs promesses ne furent pas trompeuses ; tout y était vert et plein de sève et les parterres regorgeaient de fleurs aux plus brillantes couleurs (2). Comme son jardin, la Société,

(1) Le Beffroi. — Janvier, Février 1907. — Le Jardin de Flandre, par M. Henri Duhem. — p. 185 à 191.

(2) Voici ce qu'en disait, en 1862, le Guide de l'Etranger dans Douai : « La variété du Jardin anglais s'y marie parfaitement avec la sévérité du Jardin français : allées larges et droites ; sentiers tortueux, massifs verdoyants, petites pelouses surmontées du dôme de verdure des hêtres pourpres, des tilleuls à feuilles argentées formant un tout aussi agréable à l'œil qu'harmonieux dans son ensemble. »

C'est ainsi qu'on voyait le Jardin des Plantes il y a un demi-siècle, et que nous l'avons connu juqu'en 1908. Le même guide ajoute que de l'Eglise et du Cloître des Pères Capucins, il ne restait, en 1862, que quelques pierres tumulaires, et une inscription enchâssée dans la muraille, pour rappeler seules les

depuis peu reconstituée et rajeunie, était dans tout l'éclat et le prestige de la jeunesse. Comme lui, elle était à son aurore et nos ancêtres avaient alors tout ce qui commande le succès : l'entrain et la confiance et l'esprit d'entreprise et d'audace qui sont l'heureux et fécond privilège de la jeunesse. C'est ainsi qu'en 1825 la Société donna son appui et ses encouragements à une œuvre essentiellement utile qui s'était fondée à Douai, le 22 novembre. Il s'agissait d'un cours de Géométrie et de Mécanique appliquées aux Métiers et aux Beaux-Arts, spécialement destiné à la classe industrielle de tout âge et de toutes professions. Les leçons se donnaient dans une salle du Musée, les lundis et jeudis à sept heures du soir, par l'un des maîtres les plus distingués du Collège Royal, M. Chenou, professeur de mathématiques spéciales. Ceci nécessite quelques explications. Vers 1824, M. Charles Dupin, un savant dont le nom était depuis longtemps cher à la Science, consacra à sa vulgarisation, son talent et ses efforts. Riche de vastes connaissances, possédant le don inestimable de rendre la science aimable, il réunit et coordonna les nombreuses applications que la géométrie et la mécanique peuvent offrir aux arts, et qui, jusque là étaient enfouies dans des ouvrages ou collections scientifiques presque inaccessibles à la classe ouvrière. Grâce à son initiative, des cours industriels s'ouvrirent dans plus de cent trente villes de France. Dans le

---

Religieux qui, deux siècles durant, occupèrent le Couvent. Depuis longtemps ces derniers vestiges ont disparu :
.... *Etiam periere ruinæ !*

Département du Nord, la Ville de Douai fut une des premières à installer un cours public et gratuit de Sciences appliquées. En 1826, le Cours Industriel était en plein fonctionnement : l'arithmétique, la géométrie, la mécanique y étaient enseignées par un jeune et habile professeur, ancien Elève de l'Ecole normale, M. Chenou, de la façon la plus attrayante. Aussi ses cours eurent-ils le plus grand succès, au point de vue pratique.

Les nombreuses machines déposées au Conservatoire attestaient que les vérités enseignées par le Professeur n'étaient pas restées stériles dans l'esprit des élèves. Quelques-unes se recommandaient par le mérite si rare de l'invention, d'autres, en plus grand nombre, se distinguaient par une belle exécution, et la plupart furent construites dans l'intervalle des leçons : comme moyen de réaliser une idée ou un tracé indiqué dans le cours.

La Société tint à honneur d'encourager, dès ses débuts, un enseignement qui s'était signalé si vite par de si heureux résultats. Elle proposa donc, pour 1826, sous cette dénomination « Arts Industriels », un prix consistant en une médaille d'or de 150 francs, au moins, ou sa valeur, pour l'auteur, soit d'un perfectionnement dans un art quelconque, soit d'un instrument ou ouvrage mécanique dont l'exécution lui aura paru le plus remarquable.

Ce prix devait être décerné le 4 novembre 1826, jour de la fête de la Saint-Charles.

Elle proposa un prix semblable pour le même sujet, à décerner en 1827, à l'époque de la fête communale.

Nul ne pouvait être admis à ces concours particuliers, s'il ne justifiait avoir suivi le cours public de Géométrie et de Mécanique, appliqué aux Arts et professé à Douai, par M. Chenou.

Cet effort était d'autant plus méritoire, que pour cette même année 1827, la Société mettait au concours les sujets suivants :

AGRICULTURE. — Médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quelles sont les branches d'industrie manufactu-
« rière qui peuvent se rattacher avec fruit à une
« exploitation rurale, et quels avantages peut offrir
« cette réunion en un seul établissement d'une ex-
« ploitation et d'une manufacture ? »

ELOQUENCE. — Médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur discours sur cette question :

« Quelle influence l'étude des Sciences économi-
« ques exerce-t-elle sur le patriotisme ? »

POESIE. — Médaille d'or de 200 francs à l'auteur de la meilleure épître ou du meilleur poëme lyrique.

C'était un véritable tour de force, étant donné la modicité des ressources de la Société, que d'affecter sur un seul exercice une somme de 750 francs, à ses différents concours. Malgré la triste perspective d'aboutir promptement au déficit, la Société voulut rester fidèle aux grandes vues d'utilité publique qui la dirigeaient et l'animaient depuis sa fondation : comme leurs devanciers de 1799, les Membres de la Société estimaient que leur mission était de propager autour d'eux tout ce qui est utile dans les nombreuses branches des connaissances humaines. M. Bru-

neau, avocat à la Cour d'Appel, fut le rapporteur de la Commission spéciale chargée 'dexaminer les objets présentés au concours. Après avoir constaté que le Cours Industriel fondé à Douai, depuis deux ans a été assidûment suivi par des élèves de toutes classes, M. Bruneau ajoute que plusieurs d'entre eux ont pris part au concours. Dix pièces diverses ont été achevées et soumises à l'appréciation de la commission. Elles formeront, dit-il, le noyau de la collection d'instruments de tout genre exécutés suivant les règles mathématiques qu'ont entrepris de former les élèves du Cours Industriel. Les objets couronnés par la Société y figureront à la place d'honneur, à côté de la collection d'instruments modèles mis par le Ministre de l'Intérieur, à la disposition de M. Charles Dupin, pour être distribués aux villes jugées le plus dignes de ce témoignage honorable: M. Bruneau félicitait d'autant plus la ville de Douai de l'avoir mérité, que le nombre de ces marques de distinction était restreint à quarante !

Ce fut dans la Séance Publique du 13 juillet 1827 qu'eut lieu la distribution des prix du concours. Après un discours du Président de la Société, M. Taranget, les prix furent décernés:

1° A M. Blangarnon, Serrurier, auteur d'une chêvre à encliquetage, nouveau modèle ;

2° A M. Dubrulle, maître menuisier, auteur d'une machine à enfoncer les pieux (modèle perfectionné) ;

3° A M. Véroux, menuisier, auteur d'un atelier modèle de menuiserie.

MM. Blangarnon et Véroux obtinrent, le premier,

une médaille d'or et le second, une médaille d'argent. En présence de ces brillants résultats, les Arts Industriels furent inscrits au programme des concours de 1828, par droit de conquête.

Par je ne sais quel oubli, le compte-rendu de cette séance publique n'a pas été publié dans le volume des Mémoires de la Société pour 1827. Peut-être est-ce parce qu'il avait fait l'objet d'un tirage à part qui est d'ailleurs introuvable aujourd'hui. La Société a comblé cette lacune en joignant ce compte-rendu aux documents reproduits dans le volume de documents (1). Elle estime et avec raison, que c'est là en réalité l'origine des Cours professionnels qui eurent lieu, par la suite, dans les bâtiments du Dauphin. Il lui a paru utile de conserver le souvenir de l'empressement avec lequel la Société seconda, de toutes ses forces, dès 1826, l'établissement et les progrès de l'enseignement populaire industriel, dans la ville de Douai.

Deux ans plus tard, une Ordonnance Royale du 11 juillet 1829 accordait à la Société le titre envié et depuis longtemps désiré par elle, de Société Royale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, grâce à l'active et efficace intervention de MM. Degouve-Denuncques et Durand d'Elecourt, alors députés de l'arrondissement. MM. Cuvier, Président du Comité de l'Intérieur, et d'Haubersart, avaient aussi prêté à la Société leur très dévoué concours.

---

(1) Ce volume forme le Tome X des Mémoires de la Société. Troisième Série.

La concession du titre de Société Royale comportait reconnaisance officielle, de la part du Gouvernement, de l'Etablissement à qui il était concédé. De plus, les Membres des Sociétés Littéraires reconnues par le Gouvernement étaient appelés, de ce chef, à faire partie du Jury, par la loi du 2 juin 1827. Le titre honorable d'Académicien paraissait, très justement, offrir de suffisantes garanties pour l'exercice du plus important des droits civiques. Comme tout cela semble aujourd'hui plus relégué dans le lointain du passé, que ne le comporte le nombre des années écoulées ! Il y avait d'ailleurs un revers à la médaille : en échange de cette concession, le gouvernement exigeait la réduction de 50 à 36, du nombre des membres résidants. Et voici la raison d'être de cette restriction. C'est qu'il était question d'étendre la juridiction du jury, aux procès de presse, et à d'autres, touchant, par certains côtés, à la politique. Il fallut en passer par là, malgré tous les efforts de MM. Degouve-Denuncques et Durant d'Elecourt. Ce fut le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, M. de Villeneuve-Bargemont qui, le 3 août, apprit à la Société qu'elle était autorisée à prendre le titre de Société Royale. Il ajoutait, et ce n'était d'ailleurs que justice, que cette faveur, en accroissant l'éclat et la considération qui entouraient déjà la Société, était la récompense bien méritée de ses très intéressants et utiles travaux. Depuis lors, les Révolutions qui ont bouleversé la France, ont, plus d'une fois, modifié notre titre : mais la Société a gardé ce qu'il avait d'essentiel : aujourd'hui, elle s'appelle Société

Nationale, et chaque jour, elle s'applique et s'appliquera à justifier davantage, ce nom dont elle est fière, en se consacrant de plus en plus, dans la mesure de ses forces et de ses ressources, à tout ce qui intéresse la prospérité, la grandeur et la gloire nationales !

CHAPITRE XI

Résumé et conlusions. — L'objet presque exclusif de la Société pendant cette première période de son histoire est le progrès et la prospérité de l'Agriculture. — Elle a eu l'intuition de l'alliance de l'Agriculture et de l'Industrie. — Elle proposait comme sujet du concours de 1827 : la recherche et l'indication des meilleurs moyens de la réaliser. — Dès ses débuts, l'Agriculture ne l'empêche pas de s'adonner aux Sciences et aux Arts. — Deux courants dans la Société. — Discours de M. de Campigneulles, Secrétaire général en 1826. — Discours de M. Lambert, Président en 1827. — Quatorze membres résidants appartiennent à la Cour d'appel et au Tribunal de première Instance. — Evolution de la Société retracée par le Président Taranget. — Cette évolution s'accentue de 1830 à 1869. — Création de la Section du Comice Agricole. — Ses excellents résultats. — « C'est le cercle tout entier. » — Il devait en être ainsi à Douai, « sur cette terre classique », comme l'a dit le docteur Taranget. — La Société est restée et restera fidèle au programme de ses fondateurs.

C'est en 1826 que fut publié le premier volume des Mémoires de la Société. Ils comprennent aujourd'hui trois séries, formant plus de quarante volumes. Et

voilà pourquoi j'arrête, à 1826, l'histoire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Centrale du Département du Nord, bien qu'elle n'ait cessé depuis lors de donner des preuves éclatantes de son activité. Je n'en citerai qu'un exemple, emprunté à la période faisant l'objet de ce travail.

Du 3 février 1823 au 1er juillet 1824, sur cent trente neuf rapports demandés, quatre-vingt huit furent présentés. Du 1er juillet 1824 au 1er janvier 1825 sur quarante six rapports demandés, vingt sept furent lus à la Société : soit cent cinq rapports en moins de deux ans, ou près de cinquante cinq rapports par année. Mais à quoi bon insister, la Collection des Mémoires de la Société est son histoire en action : elle donne la juste mesure de la science, du talent et des infatigables efforts de vos devanciers ! Il n'y a rien de mieux à faire que d'imiter leur exemple et de rivaliser avec eux. d'ardeur au travail, pour enrichir le patrimoine scientifique, artistique et littéraire de notre vieille cité douaisienne.

Il reste encore à tirer une conclusion de cette étude, et, pour cela, il importe de résumer brièvement l'histoire des vingt-huit premières années de l'existence de la Société.

Pendant ce laps de temps, son objet principal et presque exclusif a été d'assurer les progrès et la prospérité de l'Agriculture dans le Département du Nord. Et ce mot « Agriculture » doit être entendu dans le sens le plus large, car la Société a eu l'intuition de l'alliance féconde entre l'Agriculture et l'Industrie, alliance que la betterave à sucre, et la

betterave de distillerie devaient bientôt réaliser dans le domaine des faits.

En 1827, revenant encore à la charge, la Société proposait, comme sujet du concours d'agriculture, « la recherche et l'indication des branches d'indus« trie manufacturière, pouvant se rattacher avec « fruit à une exploitation rurale. » Elle reprenait ainsi avec la ténacité la plus méritoire tout ce qu'elle avait fait, de 1806 à 1814, pour l'extraction de l'indigo, pour le sucre de betterave, pour l'alcool de mélasses, et je rappelle qu'au moment même où elle se consacrait toute entière à l'intérêt public, elle était menacée d'être sans feu ni lieu, d'être expulsée de l'abri provisoire où elle tenait ses séances avec une sereine imperturbabilité, et ne songeant qu'à ajouter de nouveaux services à ceux qu'elle avait déjà rendus, et à redoubler d'efforts pour le développement de la prospérité publique.

Mais déjà, à cette époque, l'Agriculture ne la possédait pas toute entière ; moins de deux ans après sa fondation, elle avait déclaré qu'elle se consacrerait également aux Sciences et aux Arts et fièrement elle les joignit à son nom, le jour où elle fusionna avec les Amateurs des Sciences et Arts. Par là, elle voulait tempérer la sécheresse et l'aridité de ses séances en faisant appel à ses poëtes, à ses littérateurs, à ses historiens, à ses archéologues, à ses naturalistes, et il n'en manquait pas dans ses rangs bien au contraire. La séance gravement commencée se terminait dans les sourires évoqués par les poésies légères de MM. de Wavrechin, Silvy, Boinvilliers, Tarangel,

lui-même : ou encore, c'étaient MM. Plouvain, Guilmot, Lenglet, Thomassin qui traitaient quelque intéressant sujet d'histoire générale ou d'histoire locale. ou enfin, c'était la critique littéraire qui s'exerçait avec la finesse, la clairvoyance, l'esprit que savait y apporter M. Boinvilliers. La musique avait en la personne de M. Fétis, le plus séduisant et le plus distingué des interprètes. L'histoire naturelle, elle-même, avec M. Samson Michel, ajoutait à la variété et parfois à l'imprévu de l'ordre du jour des séances.

Il y avait donc dans la Société deux courants, deux tendances, et cela apparaît avec une saisissante netteté dans le discours prononcé à la séance publique du 11 juillet 1826 par M. Fougeroux de Campigneulles, Conseiller à la Cour Royale. Il commençait ainsi son compte-rendu des Travaux de la Société pendant les deux années précédentes.

« L'Agriculture qui est l'objet principal de notre « institution a été celui vers lequel se sont plus parti- « culièrement dirigés vos travaux. »

Et la table des matières justifie l'assertion du rapporteur. Pour l'Agriculture, le compte-rendu des travaux de la Société comporte une quarantaine de pages. Si celui des Sciences et Arts et Littérature l'emporte de quelques feuillets, en revanche, l'équilibre est tout de suite rétabli dans la deuxième partie composant les mémoires. Voici les principales notices qui ont eu les honneurs de l'impression :

Etude sur les plantations dans le Département du Nord, ouvrage couronné.

Autre mémoire sur le même sujet, qui, dès l'an VII

avait été recommandé à toute la sollicitude de la Société, par M. le Ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau.

Essai sur la culture du lin.

Rapport sur le lin de Sibérie.

Compte-rendu d'expériences faites sur le blé.

Rapport sur les expériences ayant pour but de naturaliser dans le Département du Nord des espèces ou variétés nouvelles de blés ou avoines.

Extraits de rapports sur des seigles et orges plantés.

Emploi du plâtre comme amendement des terrains.

Sur de nouveaux instruments aratoires.

Notice sur les paratonnerres et paragrêles.

Et en regard de ces nombreux travaux intéressant l'Agriculture, voici la contre partie au point de vue des Sciences, des Arts et de la Littérature :

Antiquités de l'Arrondissement d'Avesnes.

Rapport sur une dissertation relative à Samarobriva, ancienne ville de la Gaule.

Fragments de topographie et d'histoire naturelle de la ville de Montpellier.

Essai sur la poésie des livres sacrés.

Poésies diverses.

En 1827, mêmes constatations dans le discours d'ouverture par M. Lambert, avocat général à la Cour d'Appel, Président de la Société.

En voici le début : « Dans l'ordre de nos travaux, comme dans celui généralement assigné aux connaissances humaines, l'Agriculture tient le premier rang : la plus ancienne, la plus abondante, la plus intaris-

sable des sources de la prospérité publique méritait cette préférence !

« Dans l'ordre de nos affections, un penchant irrésistible nous entraîne vers les Sciences, les Lettres et les Arts, mais, comme l'empire des lettres et des sciences ne s'exerce guère que sur l'esprit, l'on dit que l'influence puissante des Arts agit à la fois sur l'esprit et sur les sens ; il faut en convenir, l'intérêt que les arts inspirent est plus généralement partagé.

Et M. Lambert invoque, comme circonstance atténuante de cet irrésistible attrait, cette considération : « qu'aimer les arts, c'est se reporter indirecte-
« ment à l'Agriculture ; car il n'est rien qui n'en pro-
« vient ou n'en dérive ; car presque tous les arts
« sont dûs à des agriculteurs.

Primus aratra manu solerti fecit Osiris.

Cette attraction irrésistible que les Sciences, les Lettres et les Arts exercèrent sur la Société se comprend mieux encore si l'on consulte la liste de ses membres, en 1827, date à laquelle s'arrête cette notice. Sur quarante trois membres résidants, quatorze appartiennent à la Cour Royale et au Tribunal de 1re Instance ! *Quantum mutatus ab illo !* Sept font partie du barreau, sept de l'armée; trois sont médecins ; deux se rattachent à l'administration ; deux a l'enseignement ; enfin, la Société compte parmi ses membres un notaire, un pharmacien, un vétérinaire, un négociant, un Conseiller municipal et trois propriétaires ! Il est impossible de rêver une Société d'Agriculture où il y ait moins d'agriculteurs, je par-

le des professionnels : de sorte que une rupture d'équilibre devait fatalement se produire entre les deux tendances qui partageaient la Société et que d'année en année, peu à peu et par la force même des choses, les travaux littéraires devaient empiéter davantage sur la place jusque là réservée aux études agricoles !

Cette évolution de la Société a été retracée de main de maître par son Président honoraire, le docteur Taranget, ancien Recteur de l'Académie de Douai. Le style a quelque peu vieilli, les images sont démodées, mais, j'espère qu'elles vous plairont comme ces vieilles gravures de l'époque, si longtemps dédaignées et qui, maintenant, reprennent de jour en jour beaucoup de leur vogue d'autrefois. Personne, d'ailleurs, mieux que ce Nestor de la Société (il avait alors près de 80 ans) ne peut expliquer cette évolution avec plus d'autorité, car il en a été le témoin ; je devrais dire le premier artisan, et en toute justice, il faudrait lui appliquer le vers bien connu du poëte :

et quorum pars magna fui.

« J'ai assisté, dit-il, aux premiers jours de cette
« Société fondée dans notre ville de Douai, sur cette
« terre si longtemps classique. J'ai suivi les premiers
« ébats de son enfance ; j'ai observé le développe-
« ments de ses forces naissantes ; les élans, novices
« encore, de son émulation modestement renfermés
« alors dans le secret de simples communications.
« Elle y préparait, du moins, le moment où, mieux

« armée et plus riche, elle pourrait se montrer au « grand jour et trahir le secret de ses prétentions « ultérieures.

« Bientôt enhardie et déjà récompensée par la « bienveillance des administrations ; heureuse des « appuis qu'elle rencontrait autour d'elle, elle osa « prendre place parmi les établissements, ses aînés, « les plus renommés !

« Elle appelle et reçoit des collaborateurs, pla- « cés eux-mêmes, par leurs fonctions et leurs études, « dans des sphères éclatantes de lumières nouvelles ! « Avec eux, elle pénètre dans toutes les routes du « génie des Sciences et des Arts : elle en parcourt « tous les domaines, en moissonne le produit, et « voilà que disparaît, à jamais, sous des formes vi- « goureuses et pures, les frêles linéaments qui n'a- « vaient fait qu'ébaucher sa frêle existence !

« Alors, toutes les branches des connaissances hu- « maines, l'Agriculture, premier objet de son culte « et de son institution, l'Agriculture, avec ses pro- « cédés, ses instruments et ses améliorations ; l'Eco- « nomie rurale et toutes les acquisitions qu'elle at- « tend encore ; l'Economie publique et tous ses « problèmes encore à résoudre ; l'Industrie et l'im- « mensité de ses ressources ; les Sciences positives « cessant parmi nous d'être stériles, depuis qu'elles « marchent escortées des applications qui les vivi- « fient : rien, en un mot, n'est resté étranger à notre « activité et nous avons dû embrasser le cercle tout « entier !

« Enfin, l'éloquence et la poésie s'introduisent

« dans nos rangs, parées de tous leurs charmes et « sûres de trouver dans nos suffrages la palme de « la reconnaissance publique pour les présents qu'el- « les nous font. »

Il est impossible de tracer un plus fidèle et brillant tableau de l'histoire de notre Société, pendant ses trente premières années, et de mieux justifier les causes irrésistibles de son évolution. De toutes les Sociétés d'Agriculture du Département, la nôtre est la seule dont les conditions d'existence se sont ainsi modifiées par la force même des choses ; c'est la seule qui, selon la très heureuse expression du Docteur Taranget, a dû embrasser le cercle tout entier et ne rien laisser d'étranger à son activité. Rien qu'à ce point de vue, elle a mérité son titre de Société Centrale du Département, et c'est là aussi ce qui accroît l'intérêt et l'originalité de son histoire. De 1830 à 1869, les volumes de nos mémoires sont là pour l'attester, la balance pencha de plus en plus du côté de la Littérature, des Sciences et des Arts, si bien qu'en 1869, la Société n'hésita pas à prendre une décision qui s'imposait, dans l'intérêt de l'accomplissement intégral de sa mission. Elle tira de son sein, si je peux ainsi parler, le Comice Agricole, en créant à côté d'elle, une Section uniquement consacrée aux progrès, à la prospérité, à la défense de l'Agriculture. Et les évènements ont pleinement justifié cette décision et mis en relief ses avantages, car, au plus fort de la crise agricole qui, à partir de 1880, a pendant de longues années sévi avec tant d'intensité dans la région du Nord, la Société d'Agricul-

ture et le Comice Agricole ont fait preuve l'une et l'autre de la plus belle vaillance pour la défense des intérêts dont ils avaient la garde. Aujourd'hui, intérêts dont elles avaient la garde. Aujourd'hui, l'un et l'autre ont leur domaine distinct. Au Comice Agricole, qui est l'émanation directe de la Société à laquelle il est indissolublement lié ; l'Agriculture, et tout ce qui l'intéresse au point de vue fiscal, douanier, économique, industriel, financier, international même ! A nous, les Sciences, les Arts, la Littérature. C'était la meilleure manière de concilier tous les intérêts en présence et de faire tourner cette sorte de dualité au meilleur profit de la chose publique et au plus grand honneur de la Société.

Voilà ce que mettront en relief les historiens futurs de notre chère Société, et elle en mérite de plus compétents et de plus autorisés que celui qui vous parle ! Ils diront, en de meilleurs termes, que la Société a toujours fidèlement rempli le double but de son institution. D'abord, celui que lui avait imposé le Gouvernement de l'an VIII et, de plus, celui que nous avons assumé nous-mêmes, entraînés par l'irrésistible attrait dont le Docteur Taranget a révélé le secret avec un bonheur d'expression qu'il est inutile de souligner. Il disait que l'attrait des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres devait être irrésistible sur une terre classique comme la nôtre. Il l'expliquait par une sorte d'atavisme. L'âme douaisienne était, si je puis parler ainsi, tellement pétrie des souvenirs littéraires de sa vieille et glorieuse Univer-

sité que cette évolution de la Société était inévitable. Et puis, ce qui lui suscitera de nouveaux historiens dans l'avenir, c'est cette longue et brillante suite de recherches, d'études, de travaux dont le souvenir doit être conservé pour l'honneur et pour la renommée de la ville de Douai. Car il ne faut pas l'oublier c'est ici, dans ce dernier vestige du ci-devant couvent des Capucins, dans cette modeste salle qui a subi des ans l'irréparable outrage, que s'est concentré pendant plus d'un siècle, beaucoup du mouvement scientifique, artistique et littéraire de la Cité douaisienne. C'est ici que MM. Guilmot, Plouvain, Thomassin, Tailliar, le recteur Fleury, Dechristé, Preux, Brassart, pour ne parler que de ceux que la mort nous a ravis, ont su prouver à quelle hauteur, à quelle dignité peut s'élever l'histoire locale, quand elle a la bonne fortune d'avoir à son service de pareils talents. C'est ici que vous avez composé l'histoire militaire de Douai et de ses fortifications aujourd'hui disparues. C'est ici que pour fêter dignement votre centenaire, vous avez décidé cette Exposition Rétrospective d'Art ancien dont le souvenir dure encore. C'est ici qu'en ce moment même vous mettez la dernière main à l'histoire de la Confrérie Poétique des Clercs parisiens qui s'est perpétuée à Douai pendant près de cinq siècles ! Et de tout cela il résulte que votre programme, j'allais dire votre profession de foi, est resté celui de vos premiers fondateurs : « Que notre « dévouement serve d'exemple aux artistes en tout « genre : qu'il ranime à Douai le flambeau des Arts « et de l'Industrie. Que notre Cité s'enorgueillisse

« encore de voir planer dans ses murs les génies de « l'Agriculture, des Sciences et des Arts ! » C'est bien là le rôle des Associations Littéraires de province et, dans cette mesure, leurs travaux contribuent à enrichir le patrimoine intellectuel de la France.

DOCUMENTS ANNEXES

LISTE CHRONOLOGIQUE
des Présidents et des Secrétaires généraux
1799-1829

Années	*Présidents :* MM.	*Secrétaires-Généraux :* MM.
1799	AOUST D'.	SALADIN.
1800	AOUST D'.	SALADIN.
1801	AOUST D'.	THOMASSIN.
1802	AOUST D'.	THOMASSIN.
1803	TARANGET.	THOMASSIN.
1804	TARANGET.	THOMASSIN.
1805	TARANGET.	LIÉGEARD.
1806	TARANGET.	LIÉGEARD.
1807	MICHEL.	THOMASSIN.
1808	FOREST (DE).	DELEGORGUE.
1809	TARANGET.	THOMASSIN.
1810	LENGLET.	LAGARDE.
1811	TARANGET.	THIRION.
1812	LENGLET.	BOINVILLIERS.
1813	THOMASSIN.	BOINVILLIERS.
1814	MICHEL.	BOINVILLIERS.
1814	TAFFIN DE SOREL.	DUCELLIER.
1815	TARANGET.	DUCELLIER.
1816	LENGLET.	DUCELLIER.
1817	TARANGET.	DUCELLIER.
1818	TAFFIN DE SOREL.	BONNAL.
1819	TARANGET.	LAMBERT.
1820	TAFFIN DE SOREL.	BONNAL.
1821	DUCELLIER.	BONNAL.

1822	Lambert.	Duthilloeul.
1823	Taranget.	Campigneulles (de).
1824	Ducellier.	Campigneulles (de).
1825	Taranget.	Preux.
1826	Lambert.	Campigneulles (de).
1827	Taranget.	Campigneulles (de).
1828	Lambert.	Corne.
1829	Plazanet.	Bruneau.
1830	Lambrecht.	Lagarde (Fils).

(1) Si je n'ai pas reproduit ici la liste générale des Membres résidants de la Société. de 1799 à 1830, c'est qu'elle se trouve dans le volume consacré à la célébration du Centenaire de la Société en 1899, et que d'ailleurs ce volume contient les listes des Membres de la Société publiées pendant la période faisant l'objet de cette étude.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES ET ARTS
Centrale du Département du Nord

Année 1827
MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

Ordre Judiciaire :

Le Premier Président de la Cour Royale ,M. DEFOREST DE QUARTDEVILLE, ✱.

Le Procureur-Général du Roi près cette Cour, M. MORAND DE JOUFFROY, ✱.

Le Président du Tribunal de Première Instance, M. JOSSON.

Le Procureur du Roi près ce Tribunal, M. de FAULX.

Ordre Administratif :

Le Préfet du Département, Conseiller d'Etat, en service extraordinaire, M. le Comte H. DE MURAT, ✱ O.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement, M. DUPLAQUET, ✱.

Le Maire de Douai, M. BECQUET DE MÉGILLE, ✱.

Ordre Militaire :

Le Lieutenant-Général, Commandant la 16e division,

M. le Baron DE ROTTEMBOURG, ✱, Com., ✱, Gr, O.

Le Maréchal de camp, commandant le département, M. le Baron GOUGEON, ✱, Com., ✱.

Le Maréchal de camp, commandant l'Ecole d'artillerie à Douai, M. le Baron DE CAMAS, ✱. Com., ✱.

Le Lieutenant du Roi, Commandant à Douai, M. ROCHELLE DE BRÉCY ✱ ✱.

Instruction Publique :

Le Recteur de l'Académie de Douai, M. TARANGET, ✱.

MEMBRES HONORAIRES RESIDENS

THOMASSIN, Membre du Conseil Municipal.
FOULON, Licencié en médecine.
POTIER-DEFROOM, Commissaire de police.
RAMONT, Avocat.
GUILMOT, Bibliothécaire de la Ville.
PLOUVAIN, Conseiller en la Cour Royale.
REYTIER, docteur en médecine.
TARLIER, propriétaire.
DE WARENGHIEN, ✱ ✱, Sous-intendant militaire auxiliaire.
LOEUILLIET, propriétaire.

MEMBRES RESIDENS

MM.

1. LAMBERT, ✱, Avocat général à la Cour Royale.
2. FOUQUAY, propriétaire.

3. DURAND D'ELECOURT, Conseiller en la Cour Royale
4. LEFEBVRE DE TROISMARQUET, Conseiller en la Cour Royale.
5. DE BAILLIENCOURT, notaire royal.
6. PREUX, Substitut du Procureur du Roi.
7. FOUGEROUX DE CAMPIGNEULLES, Conseiller en la Cour Royale.
8. GRANDSIRE DE BELVALLE, Conseiller-auditeur en la Cour Royale.
9. LAGARDE, Greffier en Chef de la Cour Royale.
10. DHAUBERSART, ✻, Premier avocat général à la Cour Royale.
11. TRESSIGNIES, artiste vétérinaire.
12. DAIX-DESHAYES, Négociant.
13. ROTY, avocat.
14. LEQUEULX, propriétaire.
15. QUENSON, Conseiller en la Cour Royale.
16. COURTIN, Conseiller en la Cour Royale.
17. DELEPOUVE, Conseiller en la Cour Royale.
18. BAGNÉRIS, docteur en médecine.
19. MAUGIN, docteur en médecine.
20. BIGANT, juge d'instruction.
21. WAGREZ, avocat.
22. PLAZANET, ✻, O. ✻, Ingénieur en Chef.
23. MARESCAILLE DE COURCELLES, président de la Cour Royale.
24. DUBOIS DE NÉHAUT, ✻ ✻, Sous-intendant militaire en retraite.
25. DE LAGRANGE (AMAURY), ✻ ✻, Chef de bataillon d'artillerie.
26. TAFFIN D'HEURSEL, propriétaire.

27. DESFONTAINES D'AZINCOURT, ✳, O. Membre du Conseil Municipal.
28. LAMBRECHTS, contrôleur des Contributions indirectes.
29. DUBOIS (AUGUSTE), Sous-Intendant militaire adjoint.
30. MINART, Avocat.
31. PILATE, Secrétaire de la Mairie.
32. AVIGNON, professeur de sciences physiques au Collège Royal.
33. COQUEAU, Maître en pharmacie.
34. CORNE, Conseiller auditeur en la Cour Royale.
35. BRUNEAU, Avocat.
36. CHENOU, professeur de mathématiques spéciales au Collège Royal.
37. GOSSE DE SERLAY, ✳, O. ✳, Lieutenant-colonel d'artillerie.
38. LAGARDE (CONSTANT), avocat.
39. TAILLAR, avocat.
40. LEQUIEN, docteur en médecine.
41. RICHARD DE ROCHELINES, capitaine d'artillerie.
42. BOULANGER, avocat.
43. L'AMY, capitaine d'artillerie.

BUDGET POUR L'EXERCICE 1828

1re Partie

DEPENSES

Chapître 1er. — Jardin.

Articles	1er	Traitement du Jardinier	600 fr.
»	2e	Ouvriers, aides employés au jardin	700 fr.
»	3e	Chauffage des serres	200 fr.
»	4e	Fourniture de terres de bruyère, Fumiers, etc.	200 fr.
»	5e	Acquisitions d'arbres, arbustes, plantes, graines ...	500 fr.
»	6e	Ustensiles et instruments de jardinage, pots, caisses, entretien du matériel des serres, etc.	300 fr.
»	7e	Etiquettes en bois pour la botanique et les serres ...	250 fr.
»	8e	Port de lettres, ballots et 4 tonnes de bière au jardinier	150 fr.
»	9e	Continuation de l'Herbier Général	100 fr
		Total	3000 fr.

Chapitre 2ᵉ. — BIBLIOTHÈQUE.

Articles	1ᵉʳ	Abonnement aux Recueils Scientifiques	200 fr.
«	2ᵉ	Achat de Livres et Frais d'entretien	500 fr.
		Total	700 fr.

Chapitre 3ᵉ. — FRAIS D'ADMINISTRATION.

Articles	1ᵉʳ	Traitement de l'Ecrivain, garde des archives	400 fr.
»	2ᵉ	Prix à distribuer	700 fr.
»	3ᵉ	Tenue d'une séance publique	150 fr.
»		Frais d'impression des Mémoires et autres	1200 fr.
»	5ᵉ	Chauffage et éclairage de la Société et des commissions	100 fr.
»	6ᵉ	Fourniture de registres	50 fr.
		Total	2600 fr.

Chapitre 4ᵉ. — FRAIS D'AMEUBLEMENT.

Article	1ᵉʳ	Dépenses imprévues	200 fr.
		Total	200 fr.

RECAPITULATION :

Chapitre 1ᵉʳ.	JARDIN	3000 fr.
Chapitre 2	BIBLIOTHÈQUE	700 fr.
	Total partiel	3700 fr.

	A reporter	3700 fr.
Chapitre 3e.	ADMINISTRATION	2600 fr.
Chapitre 4e.	AMEUBLEMENT	200 fr.
		6500 fr.

2e Partie

RECETTES

Articles	1er	Produit des Cotisations	600 fr.
»	2e	Produit des ventes du Jardin	500 fr.
»	3e	Allocation du Conseil Municipal pour 1828	500 fr.
»	4e	Allocation du Conseil Général du Département	2500 fr.
»	5e	Fonds en Caisse	2500 fr.
		Total	6600 fr.

2e partie : *Recettes*	6600 fr.
1re partie : *Dépenses*	6.500 fr.
Excédent de recettes	100 fr.

Arrêté en séance du 14 décembre 1827.

Le Président : CHENOU.

Le Secrétaire-Général : DE CAMPIGNEULLES.

LISTE DES TRAVAUX

des membres Résidants, Honoraires et Correspondants des Sociétés d'Agriculture et Arts et d'Amateurs des Sciences et Arts de l'an VII à l'an XIII

1. — Rapport sur la poudre végétative, par M. MAUDOUX. (1)
2. — Mémoire sur les moyens de préserver le froment des effets de la carie.
3. — Résultat des produits d'une expérience faite sur la culture de la pomme de terre.
4. — Réflexions sur l'art d'ensemencer les terres labourables.
5. — Rapport sur la culture du maïs.
6. — Rapport sur l'art de multiplier les grains, par M. DELEGORGUE.
7. — Mémoire sur l'élève des moutons dans le département du Nord.
8. — Réponse à des questions proposées par M. le Préfet du Département du Nord.
9. — Mémoire étendu sur les bêtes à laine.
10. — Observations sur la découverte d'une herbe fourragère, par M. BOTTIN.
11. — Rapport sur le Tome 18e des Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris.

(1) Les numéros de cette liste correspondent à ceux de l'Inventaire Général dressé en 1830 par M. Modeste Brassart, garde des Archives et de la Bibliothèque de la Société.

12 — Rapport sur la qualité et production du sol du Département du Nord, par M. Maudoux.

13. — Trois rapports sur la description des nouveaux instruments d'agriculture de M. Shaer.

14. — Rapport sur les moyens d'améliorer la race des chevaux.

15. — Observations sur la cécité ou la perte de la vue des chevaux.

16. — Notes sur les moyens d'endormir les abeilles.

17. — Essai sur la navigation intérieure, l'agriculture, le commerce et les arts.

18. — Note sur une maladie épizootique et contagieuse chez les vaches et moutons.

19. — Observation sur le manque de chevaux.

20. — Rapport sur le lait.

21. — Essai sur les moyens de prévenir la cataracte chez les animaux, par M. Poincelot, artiste vétérinaire à Cambray.

22. — Observations sur la lentille du Canada, par M. de Montville.

LITTERATURE, SCIENCES ET ARTS

23. — Observations sur le Mémoire de M. Chaptal relatif aux événements extraordinaires qui se sont succédé en France, pendant 25 années écoulées.

24. — Analyse sur le discours d'un ouvrage intitulé: « L'Histoire des Gaulois Belges. »

25. — Observations sur l'étude des Arts et des Sciences.

26. — Mémoire sur le lézard gris.
27. — Analyse de la dissertation de M. Bart sur le progrès de l'esprit humain.
28. — Discours analytique sur la nature des quadrupèdes ovipares.
29. — Rapport sur l'histoire ancienne.
30. — Eclaircissements sur le système métrique des mesures, poids et monnaies.
31. — Mémoire sur la cause de l'élévation de la machoire supérieure pendant l'ouverture de la bouche, par M. Trachez, chirurgien à Lille.
32. — Mémoire sur les fluides élastiques, par M. Duquesne.
33. — Mémoire sur la vertu électrique, par M. Duquesne.
34. — Discours sur la physique, par M. Duquesne.
35. — Des propriétés générales des corps, par M. Duquesne.
36. — Rapports analytiques sur la salamandre terrestre.
37. — Rapport analytique sur la salamandre aquatique à queue plate.
38. — Notice sur la fabrique de céruse de Clichy.
39. — Rapport sur une question de science.
40. — Plusieurs pièces de poésie, par M. Silvy.
41. — L'abeille, composition dramatique écrite à Vienne, en 1760, par M. l'Abbé Métastase.
42. — Parallèle des Arts et des Sciences au XVIIIe siècle, avec ce qu'ils étaient sous Louis XIV.

POESIE

43. — Epître sur le devoir des femmes, par M. GIRARD.
44. — Les soupirs de l'exilé, Romance.
45. — Le jeune Troubadour. — Le Soir, Romances.
46. — Le dévouement de Gossin ou la houillère de Beaujonc, par Mlle GIRARD.
47. — Traduction d'une canzonnette de Métastase, intitulée: « La Primavera », par M. DUTHILLOEUL.
48 — Le Cygne et l'Oie. Fable imitée de Faërne.
49. — Vers. — Elégie. — Le pouvoir de la Religion, par M. BOINVILLIERS.
50. — Chant religieux d'Eve au Lever du soleil, par M. BOINVILLIERS.
51. — Fable allégorique, par M. BERNAY.
52. — La mort du Jeune Poëte. — Elégie, par M. LELEUX.
53. — Le Fakir et le philosophe, par M. SILVY.
54. — Pièce de vers intitulée : « Les Voyages », par M. MAUROY.
55. — Ode.
56. — Ode.
57. — Romance.
58. — la Fauvette et le Moineau de ville.
59. — L'Amandier. — Les Vignes. — Les Rosiers, par M. HÉCART.
60. — Le Chien qui compte jusqu'a 12 ou la double leçon. — Fable.
61. — Discours de réception en vers, par M. DENEUFLIEU.

62. — Le Favori, Chansonnette.
63. — Bouquet à mon amie. — Stances anacréontiques par M. THELLIER.
64. — Vers sur le sexe, par M. CH. DE WAVRECHIN.
65. — Discours de réception en vers.
66. — Epître à M. Hécart de Valenciennes.
67. — A Madame Dufr..... qui me demandait si je l'aimais, par M. HÉCART.
68. — Fragments des Œuvres d'Emmanuel Goguillon.
69. — A Bonaparte, sur son invisibilité par M. MICHEL.
70. — Une promenade ou le petit cimetière. Poésie allégorique, par M. DESLYONS.
71. — Delmire dormant dans un bosquet. Romance par M. LIÉGEARD.
72. — Plaisir captif ou le cercle.
73. — Craintes.
74. — Les ailes et l'amour, par M. THELLIER.
75. — Carmen justificativum.
76. — Analyse ou fragment du poëme historique sur l'établissement des Romains dans les Gaules, par M. MAUROY.
77. — Les Narcisses et les Jonquilles ou la Vierge d'Anvers. — Conte presque historique, par M. LIÉGEARD.
78. — Séparation. — Demain. — Romances.
79. — Monsieur va bien. — Conte par M. ADVENIER-FONTENILLE.
80. — A la Rose, par M. ADVENIER-FONTENILLE.
81. — Vers par M. F. D.

82. — Réponse à une énigme. Le Chat mot de l'énigme.
83. — Baisers.
84. — Aux Demoiselles. L'Amour et l'Hymen réconciliés.
85. — Le printemps, par M. THELLIER.
86. — Les Fraises. Hommage à la mode, par M. LIÉGEARD.
87. — Vers sur l'Amour.
88. — Vers Latins et Anglais, par le chevalier CROFT.
89. — L'Aveugle en bonne humeur.
90. — Les Regrets du buveur, par M. GOGUILLON de Cantin.
91. — Vers adressés à l'Empereur.
92. — Jenner ou les bienfaits de la Vaccine.
93. — Les Valenciennoises aux Français. Romance par Mlle GIRARD.
94. — AD lectorem, etc., par M. VINDOBONA.
95. — A Napoléon, le jour anniversaire de son couronnement.
96. — Epître à Emilie sur la cure de ses yeux, par M. DENEUFLIEU.
97. — Le Singe et le Puits, Fable par M. HENNEL.
98. — L'Aquilon et le Zéphyr, Fable par M. BOINVILLIERS. Epître librement traduite de Pline-le-Jeune.
99. — Couplets sur l'inauguration du buste de Sa Majesté, par M. TERNAUX.
100. — Mon Sommeil et mon Rêve à Madame.... . par M. CHRISTOPHE.

10. — Discours d'un père à son fils pour le ramener à la croyance d'un Dieu.
102. — Le Rêve d'un enfant. Elégie, par Mme Desbordes-Valmore. (Pièce inédite).
103. — Vers sur le Baptême de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, par Mlle Gérard.
104. — Vers sur la naissance du Duc de Bordeaux, par Mlle Gérard.
105. — Le Chevalier, par la même.
106. — Ode à la Paix, par la même.
107. — Au Sommeil. Elégie par M. Lussiez.
108. — La mort d'Artho. Imitation d'Ossiam, par M. Leleux.
109. — Elégie par M. Lussiez.
110. — Colda, imitation d'Ossian, par M. Leleux.
111. — Invocation à la Nuit, par M. Lussiez.
112. — Le prix de vaillance et d'amour. Romance.
113. — Le Bonheur, par M. Lussiez.
114. — Elégie, par le même.
115. — Napoléon le Grand. Stances par M. Leleux.
116. — Le Mameluk, par M. Lussiez.
117. — Elégie. La Terreur nócturne. Envoi d'un portrait, par M. Lussiez.
118. — Stances par M. Leleux.
119. — Epître à Clémence Isaure sur l'Institution des Jeux Floraux.
120. — Eloge des Francs-Maçons, par Mlle Gérard.

An VIII

121. — Observations sur les hannetons, par M. Deltil.

122. — Mémoire sur les Insectes, par M. MOUCHERON.
123. — Mémoire sur l'union de la Physique à la Chimie, son origine, sa définition, par M. JANTEAU.

An IX

124. — Rapport sur les soupes économiques dites à la Rumford, par M. DELTIL.
125. — Mémoire sur le sauvage de l'Aveyron, par M. DELTIL.
126. — Rapport sur l'extraction du sucre contenu dans la betterave, par M. SALADIN.
127. — Mémoire sur la chimie, par M. HOUZÉ.
128. — Mémoire sur l'éducation, par M. MOUCHERON.

An X

129. — Rapport sur la manière de cultiver les terres dans le département du Nord.
130. — Observations sur les moyens de prévenir le développement du Tœnia globuleux qui affecte le cerveau des moutons, par M. POINCELOT.
131. — Précis historique des phénomènes galvaniques, par M. BECQUET.
132. — Observations sur une manière nouvelle et économique de propager la pomme de terre
133. — Description d'un anémographe et d'une girouette aérostatique, inventée par M. SAMSON-MICHEL.
134. — Extrait d'un voyage dans l'intérieur de la Chine et en Tartarie, dans les années 1792 1793 et 1794, par Lord MACARTNEY.

135. — Mémoire sur un adographe, par M. DE NEUFLIEU.

136. — Méthode pour déterminer promptement et avec exactitude les dimensions des fuseaux des aérostats sphériques, par M. TESTELIN.

137. — Rapport sur une partie de l'hydrostatique, par M. L. DUQUESNE.

138. — Lettre de M. Kellie, membre de la Société de médecine d'Edimbourg, sur les effets du Tourniquet employé pour la guérison des fièvres.

139. — Rapport sur l'analyse du lait, par M. DELTIL.

140. — Rapport sur la séance anniversaire du 23 pluviôse an X, par M. THELLIER.

141. — Mémoire sur l'établissement d'un Lycée à Douai.

142. — Mémoire sur l'Instruction Publique, par M. TARANGET.

143. — Songe intitulé : « Tout est compensé », par M. HÈCART.

144. — Discours sur l'origine de la langue Française, par M. HÉCART.

An XI

145. — De la surdité et de ses moyens curatifs, par M. NAUCHE.

146. — Rapport sur l'état du jardin, par M. FOULON.

147. — Rapport sur l'état d'une pétrification découverte à Vaucelles, par une Commission nommée par le Sous-Préfet.

148. — Rapport sur l'établissement des médailles d'argent, par M. DE LALANDE.

149. — Souscription proposée à la Société de rédiger un journal sur les excavations.
150. — Rapport sur une notice de M. Drapier, relative à une variété d'arsenic oxydé aciculaire trouvée dans le Département du Nord.
151. — Dix rapports sur le « Journal de Galvanisme et de Vaccine. »
152. — Mémoire sur la nature et les propriétés de l'eau.
153. — Tableau comparatif des affinités chimiques entre divers acides et leurs bases acidifiables, par M. Michel.
154. — Discours de réception de MM. Fouquay, Lebreton, Lœillet, de Wavrechin et Tarlier.
155. — Rapport sur un ouvrage périodique.
156. — Eloge historique de Pierre Terrail, Seigneur de Bayard, dit le Chevalier sans peur et sans reproche, par M. Silvy.
157. — Histoire des antiquités de la Ville de Bavay, par M. Lambiez.
158. — Discours sur les moyens d'accélérer les progrès des Sciences et des Arts.
159. — Rapport sur la question de savoir si la culture des Sciences et des Lettres est incompatible avec les Armes.
160. — Eloge du B., par M. Hécart.
161. — Opération auriculaire guérissant l'odontalgie, par M. Testelin.
162. — Mémoire sur la Sténographie, par M. Moucheron.
163. — Constructions des filtres inaltérables pour pu-

rifier les eaux bourbeuses et putrides, par M. Testelin.

164. — Rapport sur les filtres de charbon de M. Testelin, par M. Lebreton.

An XII

165. — Notice historique sur J. B. Lestiboudois, Professeur de botanique, à Lille, par M. Hécart.

166. — Discussion sur les maladies les plus communes et les plus habituelles de ce canton, par M. Deshayes.

167. — Aanalyse d'un mémoire sur un nouveau mode de pansement, par M. Dudanjou.

168. — Mémoire sur un pont de nouvelle invention, destiné à remplacer ceux tournants, par le Capitaine en chef du Génie, Mauroy.

169. — Mémoire sur la décomposition de l'eau par la machine électrique, comme par la pile galvanique, par M. Testelin.

170. — Résumé sur les expériences galvaniques, par M. Testelin.

171. — Mémoire physiologique, par M. Vandier.

172 — Rapport sur la noix, par M. Delegorgue.

173. — Mémoire sur la perméabilité ou l'imperméabilité du verre au fluide électrique.

174. — Réflexions sur les calendriers, par M. Hécart et rapport sur cet ouvrage.

175. — De l'homme considéré sous le rapport des Arts et des Sciences.

176. — Rapport sur la longévité de 7 habitants du Département du Nord, par M. BOTTIN.
177. — Plan de classification du Muséum d'Histoire Naturelle, par M. LIÉGEARD.
178. — Mémoire sur la statistique et la météorologie, par M. LIÉGEARD.
179. — Table de la durée de l'année solaire.
180. — Rapport sur un ouvrage de M. Hécart intitulé : «Le parallèle du Siècle de Louis XIV », par M. SILVY.
181. — Plusieurs discours de réception.
182. — Observations météorologiques pour l'an XII, par M. LIÉGEARD.

An XIII

183. — Description d'une machine hydraulique destinée à maintenir l'eau dans les canaux constamment à la hauteur de la navigation, par M. MAUROY.
184. — Ouvrage de M. Winckler, sur les antiquités.
185. — Réflexions sur cette question : L'Emulation est-elle un bon moyen d'éducation ?
186. — Programme des exercices publics de l'école secondaire, sous la direction de M. LIÉGEARD.
187. — Rapport de M. Michel sur le programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.
188. — Description d'une pompe qui se manœuvre d'elle-même.
189. — Explication d'un procédé très utile pour faire

monter l'eau à la même hauteur que dans un corps de pompe, par M. MAUROY.

190. — Explication des deux ponts-levis de nouvelle invention, par M. MAUROY.

191. — Rapport sur le supplément des matinées d'Eté, par M. VILLENEUVE.

192. — Description d'une machine destinée pour les épuisements qui se meut d'elle même.

193. — Observation d'un désir mélancolique de l'espèce nommée Lycantropie, par M. PLALDAL.

194. — Rapport sur le rouissage du lin, par M. LIÉGEARD.

195. — Méthode de cultiver et moyens d'amélioration.

196. — Epître à mon ami sur la mort de son épouse par M. LIÉGEARD.

197. — Observations et recherches sur le ver rongeur du blé, par M. DELEGORGUE.

198. — Observations météorologiques pendant l'an XIII, par M. LIÉGEARD.

199. — Examen chimique de l'air, de l'eau et de la terre des fosses de Fresnes, par M. LIÉGEARD

LISTE DES PRINCIPAUX TRAVAUX

des membres Résidants, Honoraires et Correspondants de la Société centrale d'Agriculture Sciences et Arts du département du Nord séant à Douai, de l'an XIII à 1816

An XIV (1805 et 1806)

200 — Rapport sur l'état du jardin.

201. — Nosologie ou tableau raisonné des maladies chirurgicales, par M. Deshaies.

202. — Questions sur l'architecture hydraulique.

203. — Description d'une nouvelle épure pour construire une voûte, partie en plein cintre et partie en plate bande, capable de résister à une charge considérable, par M. Mauroy.

204. — Description d'une machine destinée au dévasement et creusement des fossés pleins d'eau et à l'extraction des tourbes, par M. Mauroy.

205. — Description d'une machine destinée à épuiser les eaux, par M. Mauroy.

206. — Compte de gestion du jardin.

207. — Observations météorologiques pendant 1806, par M. Liégeard.

1807

208. — Notice historique relative au Général de Brigade Delegorgue.

209. — Notice sur la culture de la terre.

210. — Mémoire sur les dépouilles de quatre grands serpents déposés au Cabinet d'Histoire Naturelle de Douai, par M. SAMSON MICHEL.

211. — Observations météorologiques pendant 1807, par M. LIÉGEARD.

1808

212. — Mémoire de M. Poincelot, sur la fabrication du vernis minéral.

213 -- Mémoire sur la forme des fours à chaux du Département du Nord et sur les changements à y faire pour les améliorer, par M. CAVILLIER, Ingénieur des Mines de France.

214. -- Rapport de M. Thellier sur les qualités qu'il faudra réunir pour obtenir le titre de Membre honoraire.

1809-1810

215. — Rapport de M. Thomassin au nom d'une Commission chargée de préparer l'avis du conseil, sur la demande à faire pour la Ville, de lettres patentes, portant concession d'armoiries.

216. — Procès-verbal de l'installation du proviseur du Lycée de Douai.

217. — Mémoire sur les machines employées dans les travaux hydrauliques, pour enfoncer les pilotis, par M. VAUVILLIERS.

1811

218. — Rapport de M. Reytier sur la fabrication du sucre de betterave.

219. — Trois rapports analytiques du Moniteur.
220. — Rapport sur les Archives de la Société.
221. — Discours de M. TARANGET, Président.
222. — Mémoire sur une nouvelle source de pétrole.
223. — Observations sur la manière dont on élève les chevaux dans les environs de Douai et quels moyens on devrait employer pour la conservation et l'amélioration de l'espèce, par M. TRESSIGNIES.

1813-1814-1815

224. — Solution développée de la question proposée dans une des conférences de l'Ecole Normale : « Pourquoi la multiplication commence-t-elle « par la droite et la division par la gauche ? « avec l'analyse complète des quatre opérations « fondamentales de l'arithmétique. »
225. — Notice sur une pie blanche par le Conseiller DELEGORGUE.
226. — Notice sur les baux.
227. — Mémoire de M. LANVIN, d'Aniche, sur l'emploi avantageux d'un pessaire.
228. — Rapport sur ce mémoire, par MM. DESHAYES, FOULON et TRESSIGNIES.
229. — Rapport et observations sur l'épizootie contagieuse qui a régné sur les bêtes à corne en 1814, par M. TRESSIGNIES.
230. — Lettre de M. le Sénateur Comte François DE NEUFCHATEAU, relative à l'Agriculture.
231. — Discours adressé à Monseigneur le Duc de Berry, par la Société, lors de son passage à Douai, le 6 août 1814.

232. — Notice sur l'Electricité, par M. DELEZENNE.
233. — Motion d'ordre, séance du 22 février 1815.
234. — Rapport sur les Mémoires de la Société de Rouen.
235. — Rapport sur les Travaux de la Société de Caen.
236. — Rapport sur M. le Chevalier Demaimieux, par M. DAIX.
237. — Rapport sur l'arbre cirier.
238. — Mémoire sur l'histoire ancienne, par M. DEMAIMIEUX.
238 bis. — Idées de M. Christophe de St-Jorre, avocat, sur l'amélioration des Finances de l'Etat.
239. — Essai d'une observation et des réflexions sur une dyspnée. par M. WERLU.

LISTE DES PRINCIPAUX TRAVAUX (1)

des membres de la Société d'Agriculture Sciences et Arts Centrale du département du Nord, séant à Douai de 1816 à 1827

---

24 janvier 1816. — Description du Royaume de Poésie, par M. BOINVILLIERS.

14 février 1816. — Réflexions sur la Déclamation, par M. BOINVILLIERS.

29 février 1816. — Avantages et nécessité du mariage, par M. BOINVILLIERS.

De l'ordre social, par M. LOEILLET.

10 avril 1816. — De l'expression musicale, par M. FÉTIS.

Rapport de M. ESCALIER, sur l'ouvrage de M. Chaptal, relativement à la fabrication du sucre de betterave.

8 mai 1816. — Epître en vers de Mlle GIRARD, sur les devoirs des fermiers.

23 octobre 1816. — Notice biographique sur J.-B. Lestiboudois, Professeur de botanique, né à Douai, en 1715.

Inventaire de M. Brassart, n° 241. — Notice historique sur le Cid et la Ville de Burgos, par M. DAIX.

---

(1) Ces travaux ont été relevés tant dans l'inventaire ci-dessus cité de M. Modeste Brassart que dans les Procès-verbaux des séances.

8 janvier 1817. — Discours d'installation de M. Tarangret, Président de la Société.

24 février 1817. — Observations sur la proposition de renouveler les plants de pommes de terre par le semis, par M. Thomassin.

24 mars 1817. — Expériences de M. Bonnal pour la panification de la pomme de terre, avec de la farine de blé de l'année.

14 mai 1817. — Rapport de M. Lenglet sur la traduction de la correspondance de Franklin, par M. Charles Malo.

25 juin 1817. — M. Plouvain offre de faire un tableau sommaire des Travaux de la Société, pour chacun des registres où ils sont consignés.

24 juillet 1817. — Notices sur les tableaux exposés au Salon de Douai en 1817, et sur leurs auteurs, par M. Tarlier.

24 septembre 1817. — Notice sur la Confrérie dite des Clercs Parisiens, par M. Guilmot.

26 novembre 1817. — Mémoire sur la préparation du pain pour les indigents, par M. Guilmot.

10 décembre 1817. — Rapport de M. Ducellier, sur le Mémoire de M. Féburier, intitulé : « Considérations sur quelques propriétés de l'électricité. »

24 décembre 1817. — Extrait de l'historiæ Franco-Mérovingiæ synopsis, relativement à l'origine et au fondateur de Douai, par M. Taffin de Sorel.

28 janvier 1818. — Discours d'installation de M. Taffin de Sorel.

Rapport sur le projet de Code Rural, par M. BONNAL.

11 mars 1818. — Discours de M. BONNAL, sur les mœurs du pigeon de volière.

22 juillet 1818. — Notice sur la fête des Anes à Douai, par M. GUILMOT, depuis les Druides jusqu'en 1667. — Triste état de la Salle des séances.

26 août 1818. — Notice sur les Nerviens, par M. GUILMOT.

La Société émet le vœu pour la prohibition de l'exportation de la charrée (cendre de bois) ou pour l'établissement d'un droit élevé à sa sortie de France.

Additions à faire au tableau général des anciennes mesures du département du Nord comparées à celles qui les remplacent, par M. SALADIN.

23 septembre 1818. — Préparation du lin et du chanvre. Recherches de nouvelles machines à cet effet, par M. TAFFIN DE SOREL.

7 décembre 1818. — Prochaine visite du duc d'Angoulême. Commission nommée pour préparer le discours de bienvenue à Douai. Texte de ce discours.

27 janvier 1819. — Discours d'installation de M TARANGET, Président.

10 mars 1819. — Rapport de M. TAFFIN DE SOREL, sur le Tome III, 2e série des Annales de l'Agriculture Française.

2 juillet 1819. — Notice sur la Ville d'Orchies, par M. ESTEVEZ.

2 mai 1819. — Compte de gestion de la Commission des Jardins, par M. Lagarde.

28 juillet 1819. — Rapport sur la manière d'agir des boulets et autres projectiles lancés par la poudre à canon, par M. Ducellier.

22 septembre 1819. — Notice sur les Abbayes Royales qui existaient dans le département du Nord, en 1790, par M. Plouvain.

13 octobre 1819. — Des Tribunaux dans le ressort de la Cour Royale de Douai, avant la Révolution, par M. Plouvain.

24 novembre 1819. — Réponse de la Société aux questions proposées par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. (Rapport de M. Guilmot.)

22 décembre 1819. — Rapport sur les voies Romaines et Grands Chemins des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, dans les temps anciens, par M. Plouvain.

Notes sur les antiquités du Département du Nord, par M. Durut, de Bouvignies.

Notice sur la commune de Bellaing, par M. Moreau, de Bellaing.

12 janvier 1820. — Analyse d'un rapport du Comte François de Neufchâteau, relativement aux services rendus par le Pasteur Oberling à l'Agriculture, par M. Lenglet.

9 février 1820. — Recherches sur l'origine des noms des villes du Nord et du Pas-de-Calais, par M. Plouvain.

12 avril 1820. — Rapport sur une nouvelle méthode

d'enseignement qui vient de s'établir en France, par M. TARLIER.

Des fosses propres à la conservation des grains et de la manière de les construire, par M. LEQUEUX.

26 avril 1820. — Rapport sur les observations de M. Tressignies au sujet de l'épizootie de 1811, dans le département du Nord.

24 mai 1820. — Rapport sur un mémoire de M. Drapier relatif aux jachères, par M. TAFFIN DE SOREL.

La Société met au concours l'éloge de Jean Bologne : M. Hippolyte Romain DUTHILLŒUIL obtient le prix.

26 juillet 1820. — Rapport de M. ESCALIER fils, sur le mémoire de M. Mathieu Dombasle, sur la fabrication du sucre de betteraves.

9 août 1820. — La Société signale à M. le Maire de la Ville l'état de dégradation humiliante pour elle de la salle de ses séances.

11 novembre 1820. — Rapport de M. DAIX, sur divers essais de la culture de la fléole.

24 janvier 1821. — Rapport sur un ouvrage de M. Drapier, professeur de chimie et membre correspondant de la Société, concernant l'emploi du goudron dans les ciments.

14 février 1821. — Etude sur les canzonnettes Italiennes, par M. DUTHILLŒUL.

28 mars 1821. — Rapport sur le redressement du cours de la Scarpe. Ouverture d'un quai dans la ville de Douai, par M. GAUTIER.

Lacunes dans les Registres de la Société, relevées par M. LAMBERT, Secrétaire-Général.

23 mai 1821. — Sur le gypse ou plâtre de Paris comme amendement des terres, par M. MASCLET.

25 juillet 1821. — Acquisition du buste en plâtre de Jean Bologne, par BRA.

8 août 1821. — Eloge de M. Desprès, Avocat, professeur de Droit à l'Université de Douai, par M. PREUX.

10 octobre 1821. — Eloge de Pierre de Franqueville, par M. DUTHILLOEUL.

Rapport de M. DUTHILLOEUL, sur le rutabagas.

Tableau des Membres de la Société depuis l'origine, par M. PLOUVAIN.

9 janvier 1822. — Discours d'installation de M. LAMBERT, Président.

5 février 1822. Observations sur l'utilité des fermes modèles.

13 mars 1822. — Ode latine sur le 21 janvier, par M. DE CAMPIGNEULLES.

8 mai 1822. — Rapport de M. Frémont sur les instruments aratoires inventés par M. DEVRED.

12 juin 1822. — Description agricole du Département du Nord, par la Commission spéciale d'Agriculture.

26 juin 1822. — « La France périra un jour, faute de bois. » Mémoire par M. DE CAMPIGNEULLES.

Observations sur la coupe prématurée des blés, par M. le Docteur ESCALIER.

Rapport sur les instruments aratoires de M. Pinquet, par M. le Docteur MAUGIN.

14 août 1822. — Fragments de Télémaque, traduit en vers latins, par M. DE CAMPIGNEULLES.

Notice sur M. Delval-Lagache, par M. DU-THILLOEUL.

29 novembre 1822. — Rapport d'une Commission spéciale sur les récompenses à accorder par le Gouvernement à MM. Devred, Broy et Pinquet, agriculteurs de l'Arrondissement de Douai.

Inventaire de M. Brassart, n° 317. — Eloge d'Avred.

11 avril 1823. — L'ancien local de la Société est devenu presque inhabitable. Une commission se voit forcée de délibérer en plein air.

8 août 1823. — Rapport sur les travaux de la Commission des jardins, depuis l'organisation de la Société, par M. DE GOUVE DE NUNCQUES.

11 mars 1824. — Rapport sur la saccharification des fécules, par M. BECQUET DE MÉGILLE.

Rapport sur la culture du lin perpétuel de Sibérie, par M. le Docteur MAUGIN.

26 mars 1824. — Rapport sur l'électrisation médicale, par M. BECQUET DE MÉGILLE.

Rapport sur l'établissement de la Statistique Agricole du Département du Nord, par M. le Docteur MAUGIN.

9 juillet 1824. — Rapport sur une machine à battre le blé nouvellement introduite en France, par M. DAIX-DESHAYES.

13 août 1824. — Lettre du duc de Raguse sur les résultats obtenus par cette machine.

12 novembre 1824. — Le Duc de Raguse accuse réception de son diplôme de membre honoraire.

10 décembre 1824 et 14 janvier 1825. — Essai sur la mendicité, ses causes et ses effets et les moyens à l'aide desquels on pourrait l'extirper, par M. CORNE.

Inventaire de M. Brassart, n° 335 ter. — Discours au Roi sur son avènement au trône.

N° 337. — Mémoire sur un nouvel instrument d'imprimerie, par M. SOUQUET.

Inventaire de M. Brassart, n° 353. — Rapport de M. LAMBRECHT, sur un Procès-verbal de la Société d'Agriculture de Dunkerque.

14 janvier 1825. — De l'huile considérée comme engrais, par M. le Docteur MAUGIN.

28 janvier 1825. — Aperçu des travaux de la Société du 3 février 1823 jusqu'au 1er janvier 1825, par M. DE CAMPIGNEULLES.

25 février 1825. — Discours de M. TARANGET, Président.

11 mars 1825. — Rapport sur les expériences de M. Broy, cultivateur à Cuincy, sur diverses espèces de céréales.

10 juin 1825. — Sur la Poésie Sacrée, lecture de M. BRUNEAU.

24 juin 1825. — Les leçons de l'histoire, poésie par M. CORNE.

Rapport sur les concours de Poésie et d'Agriculture, par M. PREUX.

Mémoire sur les Plantations et sur l'amélioration de la race bovine dans le Département du Nord, couronné par la Société.

13 janvier 1826. — Discours de M. Taranget, pour l'installation de M. Lambert, Président. Réponse de M. Lambert.

10 février 1826. — Dans l'état actuel de la Société doit-on des encouragements à un Art qui n'a aucune application d'utilité publique, tel que la Poésie ? Essai par M. Corne.

Inventaire de M. Brassart, n° 369. — Analyse des cendres de la houille, par M. H. Feneulle.

10 mars 1826. — La Société institue un Concours d'Arts Industriels.

Rapport sur la culture du houblon, par M. Ducellier.

12-24 mai 1826. — Essai sur la Littérature par M. Corne.

Rapport sur des observations de M. Puch, relatives au calorique et à la lumière, par M. Chenou.

Rapport sur les recherches de M. Lebeau, sur les antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, par M. Guilmot.

24 juin 1826. — Rapport sur le Prix de Poésie accordé à M. Bigan.

Notice biographique de M. le Baron de Warenghien, Premier Président de la Cour d'Appel de Douai.

7 juillet 1826. — Notice biographique de M. Taffin de Sorel, par M. Bigant.

11 juillet 1826. — Le prix de poésie accordé à M. Bigant est annulé.

11 juillet 1826. — Séance publique.

Publication du premier volume des Mémoires de la Société en 1826.

La première série de ces Mémoires comprend 13 volumes de 1826 à 1849.

la 2e série 15 volumes de 1849 à 1885 ;

la 3e série 10 volumes de 1885 à 1910, et un volume de table.

ORIGINES DE PROPRIÉTÉ

du ci-devant

COUVENT DES CAPUCINS

(*aujourd'hui le Jardin des Plantes*)

affecté par décret du 9 Avril 1811

à l'usage et à la tenue des Séances

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE

DOUAI



FONDATION DU COUVENT DES CAPUCINS
à DOUAI

---

16 Avril 1590

Copie d'un acte notarial déposé aux archives de la Préfecture du Nord (1)

Comparut en sa personne M. Me Anthoine Surius, Prêtre docteur en théologie et régent du Collège de Sa Majesté à Douay et reconnut qu'il avoit avec MM. les Prévôt, Doyen et Chapître de l'Eglise de St-Amé audit Douay, pour l'honneur de Dieu et l'augmentation de la foy catholique et meilleure direction de l'Eglise droiz à long-temps esté intentionez de donner aux Religieulx du premier ordre de St-Franchois dits Capucins la maison des Bons Enfans avecq les deux maisonnettes adjacentes ensemble le jardin et héritage en dépendant le tout comme il sestend et comprend et en tel estat qu'il est jusques à présent affin de par lesdits religieux y venir demeurer et servir Dieu ; mais que ça ne se serait encores pû effectuer à cause d'aucunes charges et rentes en quoy lesdites maisons, jardin et héritage sont submis, en quoy il doultoient qu'iceulx Religieulx voldroient s'obliger ny accepter ladite donation soubs charge

---

(1) Papiers procédant du ci-devant Chapitre de Saint-Amé. — Titre du mandé de l'Office des Bons enfans — farde n° 71.

et condition d'aulcunes rentes que ce soient. Poinct qui semble retarder le parfaict d'un Conseil et œuvre tant pieux non sans apparence de desservice de l'Eglise ; Pour à quoy obvier et aulcunement prester aux dits Srs du Chapître moyen de poursuivre leur susdite bonne délibération ledit Sieur Surius prend à sa charge les rentes héritières auxquelles lesdites maisons, jardin et héritage des Bons Enfans sont submis et sont accoustumez de payer jusques à présent, promettant avoir deschargez les-dites rentes héritières rebdevances du cours et capitaux d'icelles en dedans un an du jour de l'acceptation que feront lesdits Religieulx de ladite maison. Comme aussi il prend à sa charge toutes aultres rentes fonssières charges et redevances desdites maisons, jardin et héritage sauf les messes ordinaires au nombre de dix-sept ou dix huit par an lesquelles demeureront à la charge des dits Religieulx. Le tout à condition que lesdits Sieurs du Chapître consentiront que ledit Sieur Surius jouira sa vie durant seulement des fruits, proffits et revenus tant des terres labourables appartenantes à ladite maison des Bons Enfans séant à Corbehem et Brebières, comme aussi de toutes rentes, fonssières et aultres appartenantes à icelle maison. *Pour après sa mort, ce que ledit Sieur Surius accorde et consent dès maintenant pour lors retourner et contourner le revenu desdites terres labourables, rentes et revenus, les charges déduites, à la nourriture et entretenement et fraix d'estude d'un Enfant sortant des Enfans de chœur de ladite Eglise, ou d'un autre Enfant ayant esté ou estant au service*

d'icelle Eglise au Collège du Roy, ou bien en la maison donnée à usage de Collège par ledit Sieur Surius et Mons. Fourmanoir venant du Sieur de Rambocour séant en la chimetière de St-Amé et non ailleurs pour par ledit Enfant jouyr dudit entretenement jusques à sa promotion aux arts que paravant il méristat.....

.....accordant ledit Surius que lesdites terres, Rentes et Revenus demeurent à toujours à cet effet à l'administration des Sieurs du Chapître à tel usage que dessus seulement saulf l'usufruit à lui accordé sa vie durant comme dessus. Le tout soubs le bon plaisir du Saint-Siège apostolique ; tout lequel contenu ci-dessus lesdits Sieurs de Chapître ont accordé, aggréé et avoué, promettant de l'entretenir en tout ce que dessus est dit, soubs toutefois le bon plaisir de Sa Sainteté. Bien entendu que si lesdits Religieulx n'acceptoient la dite maison, tout ce que dessus sera de nulle valeur et comme non fait. Et au cas qu'après l'acceptation faicte lesdits Religieulx se retirassent et quittassent ladite maison ; ledit Sieur Surius sera en son entier de répéter ce qu'il aurait déboursé à la descharge de ladite maison, qui lui seront ensuite remboursés, Retournans lesdites terres, Rentes et Revenus, dont la jouissance lui estoit donnée sa vie durante, en leur premier estat à ladite maison des Bons Enfans, comme elles estoient paravant, ce que dit est dessus. Ont les dits Sieurs respectivement promis tenir, ensuivre, furnir et accomplir soubs l'obligation réciproque de tous leurs biens et héritages signamment lesdits Sieurs de St-Amé, les biens

de leur chapître, renonchant à toutes choses contraires. Fait à Douay, en plein chapître dudit St-Amé le seizième d'apvril XVCXX dix Paris Maurant Wuyon et Michel Becquet, notaires royaux d'Arthois soussignés, la Minute servant de Registre et signatures des Sieurs Surius (1) et de H. Chonglet, notaire et secrétaire dudit Chapître. Signé : Wuyon et Becquet avec paraphes.

Au dos dudit acte notarial est écrit ce qui suit : Indemnité de M. Surius pour le faict de la descharge de la maison des Bons Enfans appliquée aux Capucins.

Pour copie conforme :

Pour le Secrétaire-Général :

(Illisible).

---

(1) Buchellius dans son « Itinerarium » fait allusion à Surius, le Doyen de St-Pierre, en juin 1585. A la même époque vivait Jean Surius de Béthune qui publia à Arras en 1617, chez Guillaume Rivière, deux volumes de poésies latines sous le titre de « Moratae Poësis ». Il appartenait à la Cie de Jésus.

Délibération des consaulx du 2 avril 1592

Il conste de la dicte délibération que les dits Capucins nouvellement reçus ont eu du Magistrat la Maison anciennement aux Bons Enfants, pour y faire leur résidence, et, qu'ayant besoin d'une Eglise et d'un dortoir qu'ils désiraient de bâtir, le Magistrat leur a fourni une somme de mille Florins pour commencer ladite bâtisse.

Acte d'achat du 9 Juillet 1592

Les Députés du Magistrat de cette ville achètent du sieur Lemieux, Avocat à Arras, pour donner moyen aux Pères Capucins d'ériger certaine Eglise et autres Edifices pour un Couvent en cette ville de Douay, moyennant cent florins de pot de vin et 2.400 florins de prix principal : la juste moitié de certaine maison, terres, jardin et héritage que ledit Lemieux avait à lui appartenant en cette ville de Douay, rue d'Arras, à l'encontre de Dlle Catherine de Broux, veuve de Jean Lallart, contenant les dites maison et héritage, en tout, dix razières de terre environ, aboutant par le derrière à l'héritage et Couvent des dits Pères Capucins, et au devant, au Jardin et Séminaire provincial des Evêques, à la forteresse et rempart de cette ville, et au jardin et héritage de l'Abbaye de Vaucelles, et, à front de ladite rue, présentement occupé, à titre de louage, par Antoine Pannequin.

CHRONIQUE DE DOUAI

PAR

par M. le Président TAILLAR

Tome II, pages 192 et 194

En l'an 1591, au mois d'août furent reçus à Douay, les Pères Capucins. On leur bailla pour demeure la maison des Bons Enfans, de l'appartenance et juridiction du Chapître de St-Amé, en la rue d'Arras, devant la rue du Collège du Roy.

C'est là qu'est aujourd'hui la Société d'Agriculture (1).

---

(1) Le décret impérial du 2 avril 1811 a été reproduit dans le chapitre V ci-dessus, ainsi que le Procès-verbal de remise à la Ville par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines du ci-devant Couvent des Capucins comme étant destiné à l'usage et à la tenue des séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Requête au conseil de Malines

du 22 septembre 1615

En l'an 1593, fut bâtie l'Eglise des Capucins.

Requête de la part du Magistrat de Douay expositive entre autres choses, que, pour pourvoir les Capucins de quelques fonds propres à bâtir leur Eglise et Couvent, ils ont acheté du sieur Louis Lemieux, avocat à Arras, la moitie d'une maison, terres et héritages à lui appartenant audit Douay, rue d'Arras, par indivis à l'encontre de Catherine de Broux, veuve de Jean Lallart (1).

(1) La photographie de l'Ancien Couvent des Capucins, qui est placée en tête de ce volume, le représente tel qu'il figure sur le plan en relief de la Place forte de Douai. Ce plan, qui date de la fin du XVIIe siècle, était autrefois relégué dans l'un des greniers du Musée des Invalides. Il y a dix ans, la Municipalité a obtenu qu'il fût envoyé au Musée de Douai, où il est installé dans la Salle affectée aux Souvenirs Douaisiens. C'est là que MM. André père et fils ont isolé, par la photographie, l'ancien Couvent des Capucins tel qu'il était dans la seconde moitié du règne de Louis XIV. C'est donc la reproduction fidèle de ce qu'il fut à cette époque.

Quant aux portraits de MM. d'Aoust, Butruille, Pilate, Dieudonné fondateurs de la Société, et du Recteur Taranget, ils ont été photographiés sur des portraits ou des gravures, mis à la disposition de la Société, par les familles de nos prédécesseurs. Ces photographies sont dues à l'habileté et l'obligeance de M. Fabricius, Membre de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

DOCUMENTS ANNEXES

FIN


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04846 9046



